



HighCo

Rapport annuel 2009

SOMMAIRE

Chapitre 1

Notre groupe	4
Notre année 2009	14
Nos solutions marketing	30
Contacts	42

Chapitre 2

Rapports d'activité	48
---------------------	----

Chapitre 3

Comptes consolidés 2009	156
-------------------------	-----

Chapitre 4

Comptes sociaux 2009	210
----------------------	-----

Chapitre 5

Informations complémentaires	230
------------------------------	-----

Chapitre 6

Assemblée générale mixte du 25 juin 2010	246
--	-----

REMARQUES GÉNÉRALES	272
---------------------	-----

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	273
---	-----

TABLE DE RÉCONCILIATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	276
---	-----

GLOSSAIRE	276
-----------	-----

SIGLES ET TERMES	277
------------------	-----



Notre
groupe



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

"Le monde a changé... "

« 2009 peut sans conteste être qualifiée d'année cruciale pour HighCo.

Dans un contexte de récession historique du marché de la communication, cet exercice s'est avéré particulièrement riche d'enseignements quant à notre capacité à traverser la tempête tout en gardant le cap de notre politique d'innovation. Au cours de ces douze mois, les dépenses publicitaires ont subi une baisse de 12 %. HighCo a mieux résisté que la plupart des acteurs de son secteur en affichant une marge brute de 68,52 M€, soit un retrait de seulement 3,2 %. Par ailleurs, le Groupe a su rester profitable; le résultat net étant même en hausse de 42,6 %, à 6,19 M€. Enfin, la situation financière de l'entreprise a continué de s'améliorer, avec un excédent net de trésorerie qui s'élève à 20,62 M€.

En cette année 2009, où HighCo a dû affronter une crise économique sans précédent, ses résultats financiers symbolisent sa solidité. Face à ces éléments défavorables, le Groupe a su apporter la preuve de sa maturité, tant dans la rigueur de sa gestion que dans la qualité de son management. Il souligne ainsi toute la richesse de ses fondamentaux. C'est un constat important au sortir de 2009.

HighCo a aussi démontré sa capacité à s'adapter aux bouleversements de son secteur. En effet, le monde a changé et celui de la grande consommation en particulier. Les distributeurs ont été sérieusement chahutés par les *discounters*. Les marques nationales ont subi les assauts des MDD. Enfin, et surtout, les consommateurs ont changé de comportement. Ils sont plus sensibles aux promotions, aux réductions, aux systèmes de fidélisation. Dans ce contexte de profonde mutation, le Groupe a su adapter son offre, ses expertises et conserver tous ses clients. C'est là, évidemment, une vraie fierté et un motif de grande satisfaction.

Le monde a changé et l'émergence des nouvelles technologies n'a pas été remise en cause. Au contraire, annonceurs et consommateurs sont plus que jamais prêts à utiliser les nouveaux supports. En particulier les supports digitaux, Internet, Internet mobile... Le téléphone mobile deviendra très vite un moyen de paiement, il fera office de carte de fidélité,

il permettra de cumuler des bons de réduction, d'obtenir des informations sur les produits en rayon, d'entrer en interaction avec une PLV... En d'autres termes, dès demain, chaque consommateur se retrouvera en ligne directe avec les enseignes et les marques.

HighCo est mieux armée que la plupart de ses concurrents pour faire face aux bouleversements majeurs des toutes prochaines années. Une révolution dans l'univers de la grande consommation, que notre Groupe a déjà largement anticipée. Grâce à nos investissements R&D, à la création de notre HighCo Lab 3.0, aux quatre-vingts personnes qui travaillent dans cet univers depuis trois ans, HighCo fait incontestablement partie des entreprises de la communication qui ont le plus d'atouts pour accompagner les industriels et les distributeurs. Nous avons toutes les clés pour saisir les opportunités de croissance générées par ces marchés qui émergent.

Lors de sa création, en 1990, HighCo se voulait une entreprise basée sur l'innovation et le pragmatisme. Au moment où nous nous apprêtons à célébrer notre vingtième anniversaire, ces valeurs prennent tout leur sens. Elles nous permettent d'aborder avec sérénité les changements perpétuels de notre environnement. Fort des résultats 2009, des enseignements qu'il en tire, fort de tous les atouts qu'il compte aujourd'hui – stratégiques, humains, financiers –, le Groupe fête son vingtième anniversaire et aborde 2010 avec une grande ambition et beaucoup de sérénité. »

Richard Caillat

Pour accéder au message du Président,
taguez le flashcode !



NOTRE GROUPE

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de HighCo est composé de six membres. Il est présidé par Frédéric Chevalier, Fondateur de HighCo, et vice-présidé par Nicolas Butin, membre indépendant.

Yves Lafargue et Philippe Gerin, tous deux membres indépendants, viennent également apporter au Conseil leurs connaissances opérationnelles et techniques. Enfin, l'actionnaire de référence, WPP (et sa filiale Louiseholding), est représenté par Christopher Sweetland (Directeur financier adjoint de WPP) et Mark Read (Directeur de la stratégie de WPP).

Le Conseil de Surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre et s'appuie dans ses décisions sur les recommandations et les travaux des comités. Le Comité des rémunérations, mis en place dès 2002, est composé d'une majorité de membres indépendants. Le Comité d'audit a été créé en 2003. Il est formé exclusivement de membres indépendants.

Mark Read

REPRÉSENTANT PERMANENT
DE WPP

Yves Lafargue
MEMBRE INDÉPENDANT

Christopher Sweetland
REPRÉSENTANT PERMANENT
DE WPP

Frédéric Chevalier
PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE,
FONDATEUR

Nicolas Butin
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE,
MEMBRE INDÉPENDANT

Philippe Gerin
MEMBRE INDÉPENDANT

Questions à Frédéric Chevalier, Président du Conseil de Surveillance, Fondateur

Quelle analyse faites-vous de cette année 2009?

Comme nous le pensions dans le rapport annuel précédent, l'année 2009 aura été difficile sur le plan de notre environnement; 2010 sera probablement aussi une année où nous continuerons à assister aux conséquences de la crise financière, débutée en 2008, sur le plan économique, social et comportemental. Cette crise financière aura été le révélateur et le détonateur d'une refonte de nos sociétés modernes.

Il y aura bien une refonte du modèle financier, économique et social dans nos pays « modernes », et, pour ma part, malgré les dégâts et souffrances occasionnés, cela me semble salutaire vu les excès dans lesquels nous étions engagés... Il y avait peut-être d'autres méthodes, mais nos élites en ont décidé autrement...

Je pense que les années qui viennent vont être des années de grande transformation. Les conséquences seront très importantes sur la consommation à court terme, mais aussi sur les comportements d'achat à moyen et long termes. Dans ce contexte, la créativité et l'innovation resteront très présentes. Pour HighCo, l'année aura été difficile, comme pour beaucoup d'autres, mais le Groupe a bien résisté, a bien géré cette période et a bien réagi pour se préparer lui aussi à des transformations sur le plan de son offre, de son organisation, et à la gestion de ses priorités en 2010 et 2011.

À ce titre, je veux féliciter le Directoire, les managers, les membres du Conseil, et de manière plus générale tous les collaborateurs qui ont fait preuve, comme toujours, d'une grande implication. À eux tous, ils constituent un groupe riche d'une grande qualité technique, éthique, humaine et d'un grand potentiel.

Quelles sont les conséquences pour HighCo dans ce contexte particulier?

Dans une période de crise et de mutation aussi importante, il faut d'abord rester vigilants, à l'écoute, réactifs.

Par ailleurs, il faut veiller à ce que nos gènes restent intacts.

L'innovation, le pragmatisme, l'exemplarité sont des facteurs essentiels de notre réussite passée... et à venir!

Il faut aussi préserver notre système de management, d'une grande qualité. Par ailleurs, deux éléments importants sont à prendre en compte :

1) Paradoxalement, le contexte de morosité de la consommation en général sera plutôt favorable à HighCo. Avec ses métiers orientés sur la conquête et la fidélisation du consommateur, HighCo est bien placée pour faire face à cette situation.

Je dirais même, avec un peu de provocation, que HighCo n'a jamais été aussi bien placée, puisque la problématique du pouvoir d'achat n'a jamais été aussi présente chez les consommateurs, et qu'elle est au cœur de nos métiers.

2) D'autre part, les efforts d'innovation et de développement réalisés par HighCo sont et resteront vitaux pour faire face à l'évolution technologique de nos marchés.

HighCo fête ses 20 ans cette année. Qu'est-ce que cela inspire à son fondateur?

Que le temps passe vite ! De la fierté, surtout.

Sur le plan humain, d'abord, car HighCo est avant tout une réussite humaine, et c'est essentiel !

Sur le plan stratégique, ensuite, car je crois que jamais nos valeurs, notre système de management, nos métiers et nos choix n'ont été aussi pertinents !

Sur le plan financier, enfin, car HighCo est une société solide et très bien gérée, parfaitement préparée à relever les défis du futur.

Jamais HighCo n'a été aussi moderne et n'a eu autant d'avenir ! Tous ceux qui ont participé à cette réussite, salariés, dirigeants, administrateurs et actionnaires, peuvent être fiers de ce que nous avons construit tous ensemble.

Bon anniversaire, HighCo !

9

Le gouvernement d'entreprise de HighCo

Quelques dates clés

1990 Création de HighCo par Frédéric Chevalier

1994 Appel au capital-risque ;
Transformation en SA à directoire et à conseil de surveillance

1996 Introduction en Bourse

2002 Richard Caillat est nommé coprésident du Groupe ;
Mise en place du Comité des rémunérations

2003 Mise en place du Comité d'audit

2004 Adoption de chartes éthiques par les organes de direction

2006 Nomination de Frédéric Chevalier à la présidence du Conseil de Surveillance
Nomination de Richard Caillat à la présidence du Directoire
Mise à jour des règlements intérieurs des organes de direction

2009 Mise en place d'un comité exécutif composé de six membres

Adhésion au nouveau code de gouvernement d'entreprise de Middlenext

Au cours des dernières années, HighCo a progressivement intégré les principales préconisations de l'Afep et du Medef en matière de gouvernement d'entreprise, en tenant compte de la situation spécifique du Groupe, en particulier de sa taille, de son évolution et de la composition de son conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 a approuvé la référence faite au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep et du Medef de décembre 2008. Adhérente de Middlenext, HighCo avait privilégié par la suite, sous réserve de son contenu, une adhésion au Code de gouvernement d'entreprise spécifique aux valeurs moyennes et petites, annoncé par Middlenext. Ce code est paru en décembre 2009 et a reçu un accueil très favorable de l'AMF.

Le Conseil de Surveillance l'a examiné, a considéré qu'il était davantage adapté à HighCo, qui est une valeur moyenne disposant d'un actionnaire de référence, et a décidé au cours de sa séance du 25 mars 2010 de s'y référer désormais en lieu et place du Code Afep-Medef.

Ce code peut être consulté sur les sites Internet de Middlenext et de la Société. Il comporte 15 recommandations et 14 points de vigilance (voir « Tableau récapitulatif », pages 124-125). Un prestataire externe a effectué en mars 2010 une analyse de la conformité des pratiques et règles actuelles de HighCo avec les recommandations de Middlenext.

Pour plus de détails sur ce thème, consulter le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (pages 111-152). Ce rapport a fait l'objet d'un examen en comité et d'une approbation en séance plénière du Conseil le 25 mars 2010. Vous pouvez également consulter le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée générale (page 155).

NOTRE GROUPE

Une politique de développement durable en phase avec les valeurs de HighCo

HighCo, groupe de communication hors médias, est moins exposé dans ses impacts d'émission de gaz à effet de serre que des groupes industriels. Le Groupe est convaincu que le développement durable est un levier de croissance et une formidable opportunité de réinventer son modèle et ses métiers.

Depuis sa création, HighCo s'appuie sur trois valeurs : l'innovation, le pragmatisme et l'exemplarité. Ces valeurs fondatrices guident le Groupe dans sa stratégie et sa politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

INNOVATION

Depuis toujours, HighCo investit dans le développement des nouvelles technologies de la communication et la dématérialisation des supports.

Ces dernières années, le Groupe a accéléré ses investissements en créant le Lab 3.0.

En tant que leader de l'émission et du traitement des coupons de réduction en France, HighCo a participé pleinement au développement de la dématérialisation du coupon de réduction, le Webcoupon®, qui garantit aux consommateurs, aux distributeurs et aux industriels la sécurisation de l'utilisation du bon de réduction sur Internet. En 2009, plus de 6,3 millions de Webcoupons® ont été utilisés par les consommateurs en France et au Benelux.

Le groupe développe également un porte-coupon sur mobile, Pixiwallet, qui permettra aux consommateurs de gérer leurs bons de réduction via une application téléchargée sur leur téléphone portable.

Le bénéfice écologique de ces nouveaux moyens de communication est réel.

EXEMPLARITÉ

En tant que société de services, la dimension humaine est au cœur de nos métiers, et nous nous devons d'être exemplaires.

Le Groupe soutient chaque année un projet personnel de salarié *via* l'attribution d'une bourse interne.

Les collaborateurs sont invités à soumettre un projet en cohérence avec les valeurs et le Groupe les accompagne dans sa concrétisation. En 2009, HighCo soutient l'édition du livre d'une collaboratrice ayant pour thème le marketing 2.0, les blogs et le CRM. Par ailleurs, chaque filiale met en place des outils, des process de développement personnel et professionnel et propose un plan de formation annuel à l'ensemble de ses collaborateurs.

PRAGMATISME

Une idée n'a de valeur que lorsqu'elle fait la preuve de sa performance. Cette illustration du pragmatisme dans nos métiers s'applique également à notre politique RSE. Le Groupe investit dans les technologies de l'information et de la communication, intègre les compétences et des talents pour créer de la valeur et de la richesse au profit d'une croissance plus verte.

Par ailleurs, le Groupe encourage les initiatives de chacune de ses filiales ayant entrepris des actions concrètes en faveur de l'environnement et la valorisation des hommes selon l'impact de leur activité.

Zoom sur quelques initiatives

Covoiturage

En 2008, HighCo DATA a effectué un bilan carbone qui a fait ressortir que sa principale source d'émission de gaz à effet de serre était le déplacement des collaborateurs (72 % des émissions).

En 2009, la Société a donc mis en place un Intranet visant à favoriser le covoiturage.

Nouveau bâtiment en Belgique

Dans la perspective de réunir l'ensemble des activités au sein d'un même bâtiment en Belgique, HighCo mène un projet de construction répondant à des normes écologiques.

Tri sélectif et recyclage des déchets

L'ensemble des filiales du Groupe fait appel à des sociétés spécialisées qui s'engagent à recycler (cartouches d'encre, papier...) ou à redistribuer le matériel en état de fonctionnement (photocopieurs et matériel informatique) auprès d'ONG ou d'écoles.

Règles déontologiques

HighCo SHOPPER participe au groupe de travail dédié à l'élaboration du référentiel déontologique « Communication *in et out-store* » piloté par l'AACC et PriceWaterhouseCoopers.



Nouvel
an 2009

COMMUNICATION
OPÉRATIONNELLE
FRANCE

COMMUNICATION
OPÉRATIONNELLE
INTERNATIONAL

HighCo
DOCS

HighCo
SHOPPER

HighCo
DATA

HighCo
SHELF
SERVICE

HighCo
DATA

TRAITEMENT
DES DONNÉES
FRANCE

TRAITEMENT
DES DONNÉES
INTERNATIONAL

NOTRE ANNÉE 2009

Une stratégie basée sur la simplification...

Richard Caillat, Président de HighCo, détaille les deux axes stratégiques de l'année 2010.

Pourquoi le premier axe de la stratégie 2010 de HighCo repose-t-il sur la simplification de son offre ?

Grâce à nos efforts fournis tout au long des vingt premières années de notre existence, nous pouvons désormais nous féliciter de travailler avec l'ensemble des grands réseaux européens de distribution, ainsi qu'avec plus d'un millier de marques de grande consommation. Pour autant, le Groupe n'intervient le plus souvent qu'avec une petite partie de la large palette des services qu'il est en mesure de proposer. Nous avons donc décidé de simplifier notre offre afin d'exprimer plus clairement toute la richesse de HighCo.

Comment le Groupe a-t-il procédé pour parvenir à cette simplification ?

La première étape date de 2009 et elle a consisté à renommer toutes les sociétés du Groupe en utilisant pour chacune le terme « HighCo » suivi d'une expertise. Ce *rebranding* sous une seule marque ombrelle était essentiel pour afficher l'étendue de notre valeur ajoutée et faire valoir notre force face à nos clients, eux-mêmes très puissants. Ce qui n'était pas toujours le cas auparavant, en dépit de la notoriété de chacune de nos entités sur leurs marchés distinctifs. En 2010, nous poursuivons cette logique de simplification

en regroupant notre offre autour de deux pôles métiers représentés par quatre marques, contre une dizaine jusqu'à présent. Le premier de ces pôles est la communication opérationnelle. C'est-à-dire tout ce qui se rapporte à l'activité « Store » (le conseil, le *field marketing*, la communication points de vente, la communication digitale) à travers nos marques HighCo DOCS, HighCo SHOPPER et HighCo SHELF SERVICE. Le second pôle concerne le traitement des informations (bons de réduction, données promotionnelles, bases de données) avec HighCo DATA. La lisibilité de notre offre est ainsi grandement renforcée. Enfin, le Groupe met sa gouvernance en conformité avec sa nouvelle organisation grâce à la création d'un comité exécutif élargi à six membres, au lieu de trois auparavant. Rejoignant Olivier Michel, Didier Chabassieu et moi-même aux plus hautes instances du Groupe, Gerrit Van Reeth, Valérie Segréatin et Olivier Hublau y représenteront ainsi ses grands métiers. Reconnus comme les meilleurs experts de leur secteur, ces trois collaborateurs participent au succès de HighCo depuis de nombreuses années.

...et l'innovation

La seconde dimension de la stratégie 2010 est liée à l'innovation. Une vertu chère à HighCo...

En effet, l'innovation est notre axe de différenciation et notre atout n° 1 depuis les débuts de l'entreprise. Or, 2010 ne fera pas exception à la règle. Cette année encore, le succès du Groupe reposera avant tout sur sa capacité à anticiper les changements de plus en plus rapides de son environnement et à accompagner l'émergence des nouvelles technologies.

J'en suis convaincu, cette vertu, qui fait partie de notre ADN, va prendre encore plus de sens dans les années à venir. Car demain, tous les consommateurs feront leurs courses à l'aide de leur téléphone mobile et exigeront de l'interactivité avec les magasins dans lesquels ils se trouvent. La grande distribution doit donc se préparer à offrir la possibilité de gagner en direct des points de fidélité, télécharger une recette liée aux produits en rayons, obtenir des informations sur la qualité nutritionnelle des aliments mis en vente, etc.

Il s'agit là d'une réalité au Japon ou en Europe du Nord, et cette tendance va se généraliser très rapidement dans les pays où nous opérons. Les distributeurs et les industriels n'ont pas encore pris la pleine mesure de cette révolution du marketing de la grande consommation, mais ils y viendront inéluctablement.

Il y a donc là des perspectives stratégiques importantes pour HighCo. À nous d'être les premiers sur ces marchés émergents. À nous d'être les plus compétents pour accompagner l'enseigne sur la notion d'interactivité en magasin avec le consommateur et pour aider la marque à communiquer en direct avec son client pendant que celui-ci fait ses courses.

Objectivement, aucun acteur de la communication n'est aujourd'hui mieux armé que HighCo pour mettre en œuvre ces techniques, beaucoup plus efficaces que n'importe quelle publicité à la télévision.

Nous avons créé pour cela un laboratoire de R&D et plus de quatre-vingts personnes se consacrent aux activités digitales. Le marché de la communication de demain n'ayant été préempté par aucun des géants d'aujourd'hui, une opportunité s'offre à notre groupe.

18



LE COMITÉ EXÉCUTIF DE HIGHCO

19

NOTRE ANNÉE 2009

Faits marquants

1^{er} Trimestre



Rebranding des filiales du Groupe sous une seule marque ombrelle : HighCo.

Campagne de communication « Re-naissance ? Expérience ! »

Création de la société HighCo DIGITAL Benelux pour accélérer le développement de la digitalisation des activités de HighCo au Benelux.

HighCo publie ses résultats annuels 2008 : objectifs atteints avec une progression de 6,2 % de la marge brute et de 9,9 % du résultat des activités ordinaires (RAO).

2^{ème} Trimestre

Mise en application de la loi de modernisation de l'économie (LME) ; modifications sensibles des relations en France entre les distributeurs et les marques de la grande consommation.

HighCo lance des nouvelles activités de *merchandising* en France et de logistique promotionnelle en France et au Benelux.

Syracuse se rapproche de VMS (ex-Valassis France) pour former HighCo MARKETING HOUSE.

3^{ème} Trimestre

Publication du livre de Richard Caillat *Mais qui a tué le pouvoir d'achat ?*.



Le laboratoire R&D de HighCo (Lab 3.0) participe à plusieurs groupes de travail sur la communication NFC (*Near Field Communication*) et teste un porte-coupon sur mobile NFC.

4^{ème} Trimestre

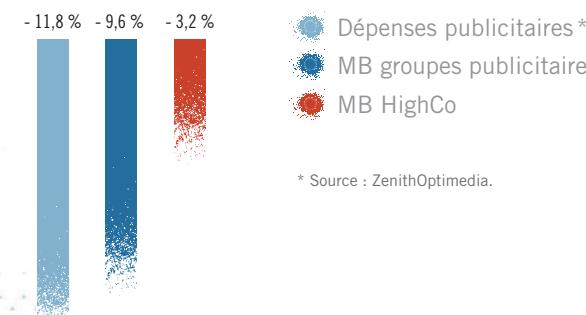
L'engouement des consommateurs pour les mécaniques promotionnelles se poursuit : 6,3 millions de Webcoupons® émis en 2009 par HighCo ; 17,7 millions de SMS envoyés ; 335 millions de coupons traités ; 4,7 millions de courriers de consommateurs gérés.

HighCo retrouve le chemin de la croissance au T4 (MB : + 0,1 %)



Les chiffres

HighCo et son marché en 2009



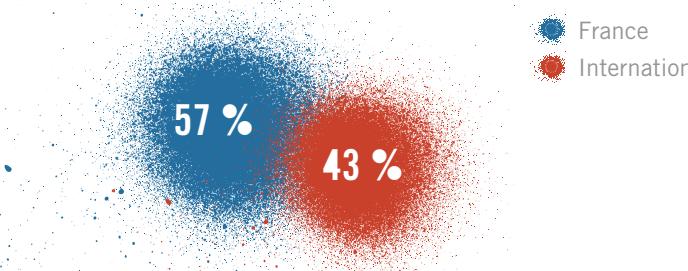
Des performances financières toujours solides en 2009

L'indicateur principal d'activité de HighCo est la marge brute (CA moins coûts directs des ventes).

La marge brute de l'exercice 2009 s'élève à 68,52 M€, en baisse de 0,2 % à données publiées, et de 3,2 % à périmètre comparable. Ce recul est nettement inférieur à celui du marché des dépenses publicitaires, qui a baissé de 11,8 % en 2009 en Europe*.

* Source : ZenithOptimedia.

Répartition de la marge brute 2009 par zone géographique



Un meilleur second semestre 2009 a permis de limiter à 15,4 % la baisse du RAO, ou « résultat des activités ordinaires » (correspondant au ROC ou « résultat opérationnel courant » avant charges de restructurations), qui s'affiche à 11,06 M€. La baisse du taux effectif d'impôt et l'absence de dépréciation de survaleurs permettent au résultat net part du Groupe d'augmenter de 42,6 %, à 6,19 M€.

HighCo continue de bénéficier au 31 décembre 2009 d'une situation bilancielle favorable, avec un excédent net de trésorerie en progression de plus de 50 %, à 20,62 M€.

Ces performances solides permettent au Groupe de proposer une augmentation de 50 % du dividende (0,15 € par action) au titre de l'exercice 2009.

Perspectives 2010

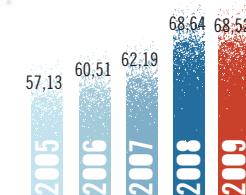
Dans un contexte où les investissements publicitaires sont estimés stables en Europe, HighCo vise un retour à la croissance, et ce, dès le premier trimestre 2010. La réduction des pertes des activités déficitaires devrait également permettre une amélioration du ratio de marge opérationnelle (RAO/MB).

Par ailleurs, HighCo continuera à utiliser son *cash-flow* afin de :

- financer ses investissements (environ 1,50 M€ pour 2010);
- procéder à des rachats d'actions (de 2 M€ à 4 M€ pour 2010);
- procéder à des acquisitions ciblées de taille moyenne.

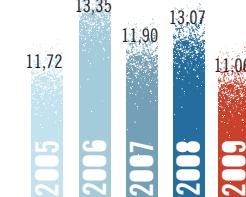
Marge brute (en M€)

HighCo a vu sa marge brute se stabiliser à 68,52 M€ à données publiées et baisser de manière modérée de 3,2 % à données comparables.



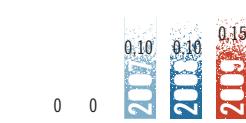
RAO * (en M€)

Le RAO 2009 baisse de 15,4 % et s'établit à 11,06 M€. La marge opérationnelle (RAO/MB) s'affiche à 16,1 %.



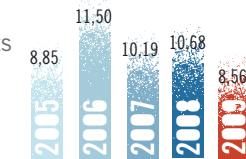
Dividende par action (en €)

Avec des performances solides en 2009 et un résultat net en hausse de plus de 40 %, HighCo propose un dividende en hausse de 50 %, à 0,15 € par action.



CAF (en M€)

Avec un CAF de 8,56 M€ en 2009, le Groupe a autofinancé ses investissements industriels, ses acquisitions et compléments de prix, et versé son dividende annuel.



Excédent net de trésorerie **(en M€)

La récurrence de son *cash-flow* et une ressource structurelle de fonds de roulement en amélioration ont permis à HighCo, en cinq ans, de passer d'un endettement net de 10 M€ à une situation où elle dispose d'un excédent net de trésorerie de plus de 20 M€ au 31 décembre 2009.



* Résultat des activités ordinaires : résultat opérationnel courant avant charges de restructurations.

** Excédent net de trésorerie : trésorerie (actif) moins endettement financier brut (passif).

La Bourse & l'actionnariat

LE CALENDRIER FINANCIER PRÉVISIONNEL 2010 DE HIGHCO EST LE SUivant :

Marge brute T1 2010
21 avril 2010 (après Bourse)

Assemblée générale
25 juin 2010 (Aix-en-Provence)

Marge brute T2 et S1 2010
19 juillet 2010 (après Bourse)

Résultats semestriels 2010
30 août 2010 (après Bourse)

Réunion analystes SFAF*
31 août 2010

Marge brute T3 et 9 mois 2010
19 octobre 2010 (après Bourse)

Marge brute T4 2010
26 janvier 2011 (après Bourse)

* Société française des analystes financiers.

Politique d'information financière

Chaque événement majeur pouvant affecter l'entreprise et son cours de Bourse de manière significative fait l'objet d'un communiqué de presse envoyé – dans le cadre de la directive européenne Transparence – au réseau de diffusion agréé Hugin.

Pour les résultats annuels et semestriels, un avis financier est diffusé dans un quotidien économique (*La Tribune* pour 2010).

Les communiqués sont rédigés en français et en anglais, puis mis en ligne sur le site de HighCo (www.highco.fr), sur celui de son diffuseur (www.hugingroup.com) et sur celui d'Euronext (www.euronext.fr, rubrique « Communiqués des sociétés »). Il est par ailleurs possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les communiqués de presse.

De manière générale, HighCo communique sur l'évolution de ses activités lors des deux réunions annuelles d'analystes, participe régulièrement à des salons de communication financière et rencontre, lors d'entretiens individuels, des analystes, des investisseurs et des journalistes.

Le rapport annuel de HighCo est mis en ligne au mois d'avril de chaque année. Il est disponible en version papier sur demande.

Capital et actionnariat

GUIDE DE L'ACTIONNAIRE

- Place de cotation
Eurolist by Euronext, compartiment C.

- Indices
SBF 250, CAC Small90,
CAC Mid & Small 190, IT CAC.

- Codes
 - Isin : FR0000054231.
 - Reuters : HIGH.PA.
 - Bloomberg : HCO FP.
 - Nomenclature FTSE : 50-54-545
(communication-médias- multimédia).

- Analystes
Les sociétés Gilbert Dupont, ID MidCaps, Oddo Securities et Portzamparc participent au consensus de place.

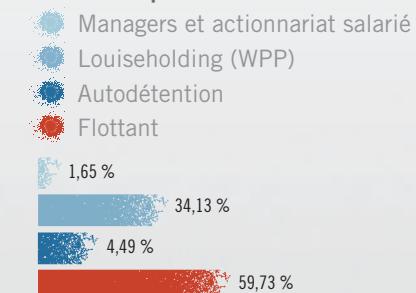
- Contrat d'animation
Oddo Corporate Finance.

- Contacts
 - Olivier Michel, Directeur général (comfi@highco.fr).
 - Cynthia Guillemin, Relations presse (c.guillemin@highco.fr).

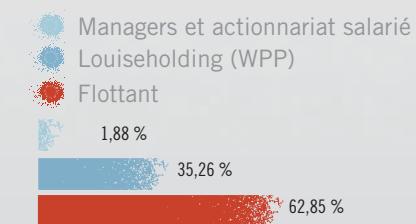
RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

Sur la base de 11 210 666 titres et de 10 848 810 droits de vote (au 15 avril 2010).

En % du capital



En % de droits de vote



Capital potentiel

Au 15 avril 2010, la dilution maximale potentielle est de 870 000 titres, soit 7,76 % du capital. Le nombre de stock-options valides à la date de dépôt du présent rapport est de 320 000, soit 2,85 % du capital. Le nombre d'actions gratuites ou de performance est de 550 000, soit 4,91 % du capital. Une autodétention de 503 160 titres (4,49 % du capital) a été constituée depuis 2007 dans le cadre du programme de rachat d'actions (PRA). Ces titres sont conservés dans le cas de paiement ultérieur d'acquisitions ou de couverture des plans d'options et d'actions gratuites.

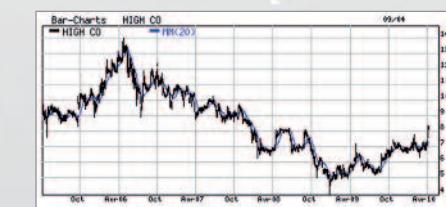
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont décrites à la page 126 du Rapport du Président.

Les résolutions de l'Assemblée générale du 25 juin 2010 sont présentées aux pages 265-271 de ce document.

GRAPHIQUE BOURSIER

HighCo – Historique boursier depuis cinq ans



La capitalisation boursière de HighCo est de 89 M€ sur la base d'un cours de Bourse de 8,32 € au 15 avril 2010.



Les 20 ans de HighCo

Retour sur une belle histoire

Que de chemin parcouru pour HighCo depuis sa naissance en 1990 ! Sans arrogance, mais avec une légitime fierté, la célébration de notre vingtième anniversaire nous donne l'occasion de constater que notre groupe compte parmi les plus belles réussites du secteur de la communication de ces deux dernières décennies.

Vingt années qui peuvent se résumer en quatre époques successives. Très différentes les unes des autres, faites de bons et de moins bons moments, ces quatre phases de HighCo illustrent à leur manière l'histoire du Groupe.

La fondation

1990-1995. Encore artisanale dans son approche, cette époque pionnière n'en dévoile pas moins un ADN déjà résolument marqué par le souci de l'innovation.

L'euphorie

1996-2001. Dans un contexte économique très favorable, l'introduction en Bourse et les rachats de sociétés permettent au Groupe de vivre de magnifiques années.

La crise de croissance

2002-2005. Subissant de plein fouet l'éclatement de la bulle financière et le retournement de l'économie mondiale, HighCo affronte les moments les plus difficiles de son existence. Mais cette période permet aussi au Groupe de tester sa solidité.

La renaissance

2006-2010. Ayant survécu aux secousses de la première moitié de la décennie, l'entreprise retrouve le chemin de la croissance et s'installe sur des bases plus solides que jamais avec une ambition décuplée.

Forte d'un bilan qui n'a jamais été aussi positif, d'équipes qui n'ont jamais été aussi remarquables et de projets qui n'ont jamais été aussi enthousiasmants, HighCo peut donc aborder les vingt prochaines années avec sérénité.

L'évolution du logo

1990



1997



2000



2003



2007



NOTRE ANNÉE 2009

HighCo & l'art urbain



Jef Aérosol
"Einstein" 2008



Dran
"Petits Prix" 2009

Pourquoi l'art urbain? Car c'est un art qui correspond à l'esprit du Groupe et qui est apparu dans les années 90, tout comme HighCo. Art de proximité, d'opinion, subversif, spontané. L'art urbain est également un art précurseur, de masse et accessible. Un domaine vierge de références qui construit ses codes et son histoire. Hors des chemins déjà tracés. Le parallèle avec l'histoire de HighCo est riche de sens et de perspectives : création, innovation, ambition.

L'identité de HighCo est issue de la webcréation et de l'art contemporain et s'appuie sur deux axes historiques du Groupe : les nouvelles technologies et le lien de HighCo avec l'art. Cette identité est inspirée des artistes les plus contemporains, les plus avant-gardistes, les plus indépendants de notre époque.



Goblin
"Happy Face" 2009

Depuis sa création, HighCo mène des actions dans le domaine de l'art. Que ce soit sous forme de mécénat (HighCo est un des fondateurs de l'association Mécènes du Sud) ou d'expositions.

Plus que jamais, nous poursuivons notre démarche liée à l'art urbain et nous avons demandé à plusieurs artistes de travailler sur des créations autour de notre univers de grande distribution et grande consommation. Sculptures, peintures, dessins et œuvre audiovisuelle ; ils ont présenté en exclusivité leurs œuvres dans les locaux de HighCo



Alberto "Chanoir" Vejarano
"Tagged Mona Lisa" 2010

lors d'une exposition éphémère, *Petits Formats - Grandes Surfaces*... Un autre regard sur les enseignes et les marques, un travail surprenant d'artistes les plus brillants de leur génération : Anne-Catherine Becker, Echivard, AlexOne, Babou, Dran, Goblin, Jaya Bludeau, Jef Aérosol, Lignes Rouges, Psykoze, RCF1, Vladimir Cruells.

Nos solutions marketing



Pour voir le film HighCo,
taggez le flashcode !

Site Web

Chaque année, HighCo imagine, développe et gère différents types de sites Internet pour ses clients. Mis en place par HighCo depuis trois ans, le M6 Mobile Music Live gagne ainsi en notoriété chaque année grâce à une stratégie de recrutement et d'animation *on line* qui continue à faire ses preuves : plus de 1 million de pages vues; 1 000 groupes de musique inscrits; 30 000 fans recrutés sur le site M6mobilemusiclive.fr.



Webcoupon® imprimé

Avant de se rendre en magasin, Sophie prépare sa liste de courses sur Internet et imprime ses coupons de réduction proposés sur Pixibox.fr. Pour les annonceurs, c'est une émission à bas coût et écologique, un ciblage permanent et un reporting immédiat, tout en évitant le marketing intrusif.



Campagne TV

Avec TF1, HighCo réinvente la promotion et propose un tout nouveau levier d'accroissement des ventes! Comment? En accompagnant le consommateur tout au long de son parcours décisionnel :

- 1) On l'informe par une campagne télévisée alors qu'il est confortablement installé dans son fauteuil.
- 2) On lui offre la possibilité d'imprimer les coupons de réduction à partir du site TF1conso.fr.
- 3) Il se rend dans un des hypermarchés partenaires pour utiliser ses Webcoupons®.



Mailing, prospectus, consumer mag

Pour que les messages d'une marque soient vus et lus, HighCo met en place des solutions qui ont fait leurs preuves : le *mailing* nominatif ou anonyme, expédié par voie postale et, parfois, personnalisé selon les caractéristiques connues du destinataire; le *prospectus*; et le *consumer magazine* qui informe le consommateur sur une marque et ses produits.



Couponing presse

Grâce à HighCo, des millions de Français retrouvent dans 13 titres de la presse magazine des coupons de réduction permettant d'économiser sur leurs produits préférés en magasin.

Plate-forme d'édition et logistique

Un projet de communication ne s'arrête pas à la création. HighCo va plus loin. Le Groupe peut assurer les phases de production, d'exécution, de gravure, d'impression et de logistique avec une équipe qui maîtrise la chaîne graphique sur le bout des doigts! Tranquillité assurée!



Street-sampling

Le consommateur ne passe pas tout son temps sur le Web ou devant la télé! Il passe aussi une partie de sa vie dans la rue, et il est ravi quand on lui propose de tester de nouveaux produits...

Affichage 4x3

Pour s'adresser aux consommateurs, qu'ils soient ou non vos clients, il faut être vu! Une solution traditionnelle mais toujours efficace : les panneaux 4x3 disséminés habilement dans la ville ou sur les parkings des hypermarchés.



Application mobile

L'application embarquée sur le mobile révolutionne la communication. Elle devient interactive, conviviale, esthétique, ludique et utile. HighCo travaille sur les applications de fidélité et de promotion. Avec la technologie NFC, le mobile embarquera cartes de fidélité, clés, pass transports et cartes bancaires du propriétaire. Le mobile portefeuille dont tout le monde parle arrive enfin...

Plate-forme multicanal

Vous avez tellement d'amis, connus ou inconnus, clients ou prospects, qu'il vous est difficile de tous les contacter. Et vous avez tellement de choses à leur dire! HighCo dispose de la plate-forme multicanal qu'il faut pour diffuser des messages par mobile (SMS, site Internet mobile), Web (e-mail, site Internet) ou audio (call center, serveurs vocaux). À vous de choisir ou de cumuler les médias!

Carte de fidélité

Vous souhaitez mieux identifier vos clients, les fidéliser, leur apporter de vrais avantages comme des bons de réduction, des cadeaux ou la livraison à domicile offerte... C'est la carte de fidélité qu'il vous faut! Les consommatrices en sont fans.



Programmes de fidélisation

Ils sont tous devenus volatils, sollicités et pressés! Qui? Les clients, bien sûr! Quel que soit le canal utilisé, l'objectif est de tisser une relation affinitaire avec eux. Communication commerciale, opérationnelle, programmes de fidélisation ou d'incentive, parrainage, approches communautaires... HighCo offre aux enseignes le choix des armes!

Habillement portiques

C'est un passage obligé! Tous les clients qui entrent dans un magasin doivent les emprunter et voir les promotions qui y sont présentées...



Radio en magasin

Il n'y a plus de friture sur les ondes... Les enseignes peuvent émettre leur propre radio et sélectionner les messages publicitaires commercialisés et produits par HighCo, qu'elles diffusent dans les magasins.



Affichage Caddie® et abris chariots

HighCo met les messages là où l'on ne les attend pas! Sur les Caddie® et leurs abris! Les premiers accompagnent les consommateurs tout au long de leurs courses. Les seconds sont des passages obligés. Résultat : les messages sont vus et lus!



30%





Paiement sans contact

La fin du porte-monnaie est annoncée! Demain, François pourra régler ses achats avec son smartphone! Simple, pratique, rapide!



Barre de caisse

Elle est devenue un accessoire indispensable! Le passage à la caisse ne se fait jamais sans elle. Et lorsqu'elle diffuse un message, publicitaire ou de bienvenue, c'est encore mieux!

Coupons de réduction

Des millions de foyers en Europe en sont adeptes. Auguste et Catherine aussi! Ils sont friands de coupons de réduction, ceux distribués dans les points de vente et ceux qu'ils trouvent dans leur boîte aux lettres.



Gestion des données promotionnelles

ODR, e-ODR, ODC, primes différées, jeux Audiotel, par SMS ou sur Internet, tirages au sort... HighCo assure entièrement la mise en place et la gestion d'opérations promotionnelles en adoptant la mécanique la plus efficace et le canal ou le mode de diffusion les plus pertinents. Résultat : marque et consommateur deviennent complices!



Contacts

Comité exécutif

- Richard Caillat ► r.caillat@highco.fr
Olivier Michel ► o.michel@highco.fr
Didier Chabassieu ► d.chabassieu@highco.fr
Valérie Segrétain ► v.segrétain@highco.fr
Olivier Hublau ► o.hublau@highco.fr
Gerrit Van Reeth ► g.vanreeth@highco.be

Développement commercial France

- Nicolas Stoyanov ► n.stoyanov@highco.fr

Communication

- Cynthia Guillemin ► c.guillemin@highco.fr

Finance et RH

- Cécile Collina-Hue ► c.collina-hue@highco.fr

Juridique

- Jean-François Baisnée ► jf.baisnee@highco.fr

Informatique

- Christophe Portier ► c.portier@highco.fr

Valérie Segrétain ► v.segrétain@highco.fr
Céline Dargent ► c.dargent@highco.fr

Valérie Piotte ► v.piotte@highco.fr
Raphaël Hodin ► r.hodin@highco.fr
Pauline Jadas ► p.jadas@highco.fr

Gerrit Van Reeth ► g.vanreeth@highco.be
Richard Jans Bastin ► r.jansbastin@highco.be

France ► Olivier Hublau ► o.hublau@highco.fr

Benelux ► Gerrit Van Reeth ► g.vanreeth@highco.be
David Vigneron ► d.vigneron@highco.be

Éléments juridiques et financiers

Information financière

■ Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Attestation du responsable du document de référence contenant le rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion (figurant aux pages 48-110) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleur légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.
Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleur légaux figurant aux pages 208-209.
Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contient une observation relative aux changements de méthode de l'exercice. »

Fait à Aix-en-Provence, le 28 avril 2010.

Richard Caillat,
Président du Directoire.

Responsables du contrôle des comptes

Voir « Rapport de gestion social et consolidé » (page 82).
Le cabinet Ernst & Young Audit est membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles (78).
Le cabinet Jean Avier est membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence (13).

■ Responsable de l'information financière

Olivier Michel, Directeur général et financier
– Téléphone : + 33 1 77 75 65 06
– Télécopie : + 33 1 77 75 65 10
– E-mail : o.michel@highco.fr

Rapports d'activité 2009

Chapitre 2

RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDÉ	48	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ	111
1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS	48		
1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	48		
1.2. PRINCIPALES DATES CLÉS	48		
1.3. HIGHCO ET SON MARCHÉ	49		
1.4. FAITS MARQUANTS ET BILAN D'ACTIVITÉ 2009	54		
1.5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	56		
2. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS	57		
2.1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS	57		
2.2. RÉSULTATS SOCIAUX DE HIGHCO	62		
2.3. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	63		
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	64		
3.1. COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	64		
3.2. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX	64		
3.3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX	73		
3.4. TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX	81		
3.5. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	82		
4. PERSPECTIVES, STRATÉGIE ET RISQUES	84		
4.1. PERSPECTIVES 2010 ET STRATÉGIE	84		
4.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	85		
4.3. RISQUES ET ASSURANCES	85		
5. HIGHCO ET SES ACTIONNAIRES	86		
5.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT	86		
5.2. DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES	90		
5.3. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	90		
5.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DANS LE DOMAINES DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	93		
6. DÉVELOPPEMENT DURABLE	94		
6.1. INFORMATIONS SOCIALES	94		
6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	108		
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ HIGHCO	153		
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	155		

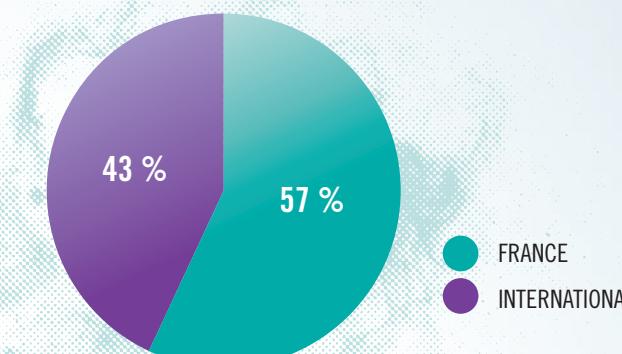
RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDÉ

1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

HighCo propose des solutions marketing aux marques de la grande consommation et aux groupes de distribution. Ces solutions permettent aux annonceurs de toucher le consommateur dans le point de vente au moment clé de l'acte d'achat. HighCo intervient auprès de ses clients annonceurs, dans un premier temps, en leur proposant des solutions marketing en point de vente (*couponing*, échantillonnage, médias magasins, *merchandising*, animations, conseil en communication). Dans un deuxième temps, HighCo assure à ses clients un suivi quantitatif de ces opérations (analyses statistiques, *back-office* d'opérations promotionnelles). En 2009, HighCo a réalisé 57 % de son activité (marge brute) en France et 43 % à l'international (Benelux, Espagne). Cotée sur Nyse-Euronext au compartiment C, HighCo compte plus de 800 collaborateurs.

Répartition de la marge brute 2009 par zone géographique



1.2. PRINCIPALES DATES CLÉS

- **1990** : création de HighCo par Frédéric Chevalier (actuellement Président du Conseil de Surveillance de HighCo).
- **1994** : appel au capital-risque pour accélérer le développement national de la Société.
- **1996** : introduction en Bourse. HighCo est la deuxième valeur introduite sur le nouveau marché d'Euronext.
- **1999** : ouverture du capital au groupe WPP, l'un des leaders mondiaux du secteur de la communication, qui prend une participation de 30 % dans HighCo.
- **De 2000 à 2002** : développement des activités de conseil et de solutions marketing en Europe, principalement par opérations de croissance externe.
- **De 2003 à 2005** : dans un contexte économique difficile en Europe, le Groupe subit des contre-performances dans ses activités de conseil en France et à l'international. Le Groupe engage alors un recentrage stratégique qui le conduira à se désengager de ses activités d'agence conseil à l'étranger, à se focaliser sur ses activités de solutions marketing et à réduire sensiblement son endettement.
- **2006** : Richard Caillat succède à Frédéric Chevalier à la présidence du Directoire de HighCo. Totalement recentrée sur ses activités de solutions marketing « grande consommation » et « grande distribution », HighCo retrouve le chemin de la croissance externe en faisant l'acquisition d'InfoShelf en Belgique.
- **2008** : HighCo connaît une cinquième année consécutive de croissance, poursuit le déploiement de sa stratégie « Store & Digital » et procède aux rachats des activités françaises de Valassis (VMS) et de BleuRoy.com.

1.3. HIGHCO ET SON MARCHÉ

Le marché mondial des investissements publicitaires a baissé de plus de 10 % en 2009

Les investissements publicitaires mondiaux sont estimés à environ 329 Mds€ en 2009 (444 Mds\$) selon ZenithOptimedia (*Major Media Advertising Expenditure*) dans son communiqué de presse du 8 décembre 2009. Après avoir connu une faible croissance de 1 % en 2008, le marché mondial a baissé de 10,2 % en 2009 sous l'effet de la crise économique.

L'Amérique du Nord représente toujours le marché le plus important au monde et a concentré près de 35 % des dépenses mondiales de communication en 2009 (37 % en 2008). Le marché nord-américain a décrue de 12,7 % en 2009.

L'Europe représente toujours un peu moins du quart du marché mondial (24 % en 2009) avec des investissements publicitaires proches de 79 Mds€ (107 Mds\$). Sous l'effet de la forte dégradation de l'environnement économique en 2009, les dépenses publicitaires en Europe ont baissé de 11,8 % (après une baisse de 1,5 % en 2008).

Les marchés géographiques les moins touchés par le ralentissement des dépenses publicitaires en 2009 restent l'Amérique latine (+ 0,3 % en 2009), et, dans une moindre mesure, l'Asie-Pacifique (- 3,1 % en 2009).

Le média Internet continue à progresser beaucoup plus rapidement que les médias publicitaires traditionnels (télévision, radio, presse, cinéma, affichage). Les dépenses publicitaires sur Internet ont progressé de plus de 9 % en 2009 (12,3 % des investissements mondiaux). Internet a dépassé le média radio dès 2007, le média magazine en 2009, et devrait être

avec la télévision l'un des seuls médias à connaître une progression en 2010. La part de marché d'Internet dans les dépenses publicitaires devrait atteindre plus de 16 % en 2012.

Une progression de 1,4 % en 2009 des investissements publicitaires (bruts) en France qui cache une dégradation des tarifs

Kantar-TNS media intelligence (*Adex Report 2009*), un des leaders de la veille publicitaire, assure la mesure et la valorisation (sur la base des plaquettes tarifaires en valeur brute) de toutes les actions de communication des annonceurs en France à partir d'un média élargi qui inclut 700 titres de presse, 19 stations de radio nationales, 96 chaînes de TV nationales et thématiques, 19 afficheurs grand format, 2 régies nationales de cinéma et 43 régies Internet qui commercialisent de l'espace auprès de plus de 100 sites Internet.

Kantar-TNS media intelligence estime que les investissements publicitaires bruts se sont établis à 25,2 Mds€ en France en 2009 (en progression de 1,4 % par rapport à 2008). La croissance du marché a connu une forte décélération par rapport à la progression de 2008 (+ 4,1 %) et de 2007 (+ 6,3 %). L'année 2009 a enregistré une perte importante et continue d'annonceurs actifs (- 4 %), sans doute liée au fait qu'il s'agit d'une année record en termes de faillites d'entreprises (notamment les PME), conjuguée à une frilosité générale.

En 2009, l'ensemble des médias a été impacté par le ralentissement économique.

TÉLÉVISION : les chaînes ont connu deux semestres opposés : un premier semestre historiquement bas (- 4,2 % au global) et un deuxième semestre en rebond (+ 13,8 % au global), boosté par les secteurs voyages, services, santé et alimentation.

Malgré les prévisions de certains observateurs, il y a eu peu de reports des investissements publicitaires d'après 20 heures de France Télévisions sur les autres chaînes. Au final, les recettes brutes des chaînes privées n'ont crû que de 3,7 %, avec cependant un net recul du nombre d'annonceurs (- 8 %), traduisant ainsi l'impact de la crise.

La TNT (+ 59 % versus 2008) se développe désormais au détriment des chaînes nationales (- 1,7 % versus 2008), qui présentent aujourd'hui un plus grand nombre d'annonceurs.

PRESSE ÉCRITE : forts de leur réactivité, les quotidiens ont mieux résisté à la crise en termes de recettes publicitaires, sachant que les quotidiens nationaux ont été lourdement handicapés par la chute continue de la publicité financière. D'une manière générale, la presse a souffert d'une baisse des investissements publicitaires (- 5,1 % au global en 2009 versus 2008), malgré un léger redressement en fin d'année. L'année a été particulièrement difficile pour la presse magazine (- 9,1 % versus 2008), avec cependant de fortes disparités d'évolution : les news d'actualité, les magazines féminins et seniors, ou encore la presse informatique grand public ont ainsi mieux résisté. La presse automobile, la presse économique ou culturelle ont sévèrement chuté.

Une note positive cependant :

les sites Internet des titres de presse, futurs relais de croissance, montrent une évolution positive (+ 15,1 %).

INTERNET : se caractérise en 2009 par une baisse des annonceurs (- 0,5 % versus 2008) et un ralentissement de la croissance de ses recettes (+ 8,2 % versus + 19 % en 2008).

Ayant assis sa légitimité, Internet est désormais intégré dans les stratégies plurimédia des annonceurs.

Sur les 100 premiers annonceurs, 97 % investissent sur Internet.

RADIO : dopée par les généralistes et par les campagnes de promotion des distributeurs et de l'automobile, la radio a connu une évolution de 9,1 % au global en 2009 versus 2008. Avec une progression de 1,7 % du nombre des annonceurs, la radio est le seul média à recruter en 2009.

OUTDOOR : c'est le média le plus impacté par la baisse des annonceurs, et certains secteurs significatifs se sont fortement désengagés, comme les télécommunications, l'habillement ou l'automobile... Les actions locales de soutien aux réseaux sont les plus dynamiques, alors que les campagnes nationales sont en net retrait (- 16 %).

Répartition des investissements publicitaires par média en France en 2009

(source : « Adex Review 2009 », TNS media intelligence - 18/01/2010) - Tous secteurs hors autopromotion et abonnements (en M€).

Plurimédia *	Déc. 2008	Part de marché	Déc. 2009	Part de marché	Évolution (en %)	Janv. à déc. 2008	Part de marché	Janv. à déc. 2009	Part de marché	Évolution (en %)
Total	2 320,4	100 %	2 632,6	100 %	13,5 %	24 830	100 %	25 166,7	100 %	1,4 %
Presse	662,7	28,6 %	667,4	25,4 %	0,7 %	7 536,4	30,4 %	7 149,8	28,4 %	- 5,1 %
Radio	336,7	14,5 %	393,8	15 %	17 %	3 375,3	13,6 %	3 682,4	14,6 %	9,1 %
Télévision	669,7	28,9 %	836,4	31,8 %	24,9 %	7 243,8	29,2 %	7 585,1	30,1 %	4,7 %
Publicité extérieure	242,8	10,5 %	228	8,7 %	- 6,1 %	2 819,1	11,4 %	2 574,5	10,2 %	- 8,7 %
Cinéma	32,9	1,4 %	59,7	2,3 %	81,6 %	196,2	0,8 %	216	0,9 %	10,1 %
Internet	375,5	16,2 %	447,2	17 %	19,1 %	3 659,1	14,7 %	3 958,9	15,7 %	8,2 %

Copyright TNS SAS - Baromètre - « Adex Report » - ADR 3779

*Univers constant 2009 versus 2008.

Internet hors OI Régie, Admajorem, AdLINK, Les Échosmédiæs, Dailymotion, Mistral Media, Le Point TV, hors parrainage TNT.

Répartition des investissements publicitaires par secteur en France en 2009

(source : « Adex Review 2009 », TNS media intelligence - 18/01/2010) - Tous secteurs hors autopromotion et abonnements (en M€).

Plurimédia *	Déc. 2008	Déc. 2009	Évolution (en %)	Janv. à déc. 2008	Janv. à déc. 2009	Évolution (en %)
Total plurimédia	2 320,4	2 632,6	13,5 %	24 830,0	25 166,7	1,4 %
Distribution	338,8	367,5	8,4 %	3 187,7	3 233,2	1,4 %
Automobile - Transport	134,5	141,1	4,9 %	2 409,4	2 334,8	- 3,1 %
Alimentation	146,3	247,1	68,9 %	1 848,1	2 175,3	17,7 %
Culture - Loisirs	172,6	188,2	9,1 %	1 775,5	1 913,5	7,8 %
Télécommunications	240,3	264,5	10,1 %	1 858,9	1 893,9	1,9 %
Établissements financiers - Assurance	102,1	113,6	11,2 %	1 743,4	1 768,8	1,5 %
Hygiène - Beauté	183,3	228,8	24,8 %	1 618,1	1 708,8	5,6 %
Information - Médias	135,9	131,0	- 3,6 %	1 371,8	1 430,3	4,3 %
Services	126,6	122,2	- 3,5 %	1 194,3	1 327,6	11,2 %
Voyages - Tourisme	73,6	93,3	26,8 %	1 143,4	1 152,9	0,8 %
Édition	160,2	155,9	- 2,7 %	1 071,9	964,6	- 10,0 %
Habillement - Accessoires - Textile	81,8	93,5	14,3 %	912,6	788,2	- 12,5 %
Boissons	52,9	81,3	53,5 %	657,2	689,8	5,0 %
Publicités diverses	47,8	49,5	3,6 %	646,5	606,5	- 6,2 %
Santé	55,5	54,7	- 1,4 %	430,4	459,6	6,8 %
Entretien	20,8	35,2	69,2 %	313,5	388,6	24,0 %
Informatique - Bureautique	42,7	40,0	- 6,3 %	307,1	288,7	- 6,0 %
Énergie	27,8	39,8	43 %	300,5	281,2	- 6,4 %
Ameublement - Décoration	11,4	14,1	24,5 %	259,4	244,9	- 5,6 %
Immobilier	14,5	12,5	- 13,7 %	334,0	242,8	- 27,3 %
Audiovisuel - Photo - Cinéma	45,2	47,7	5,5 %	268,4	224,9	- 16,2 %
Appareils ménagers	30,5	33,2	8,9 %	225,8	179,1	- 20,7 %
Enseignement - Formation	12,9	15,2	18,1 %	161,9	159,5	- 1,5 %
Organismes humanitaires	21,6	15,7	- 27,3 %	117,5	124,3	5,8 %
Industrie	10,2	16,4	60,8 %	159,9	123,3	- 22,9 %
Publicité financière	5,1	4,4	- 12,8 %	151,2	115,7	- 23,4 %
Corporate	11,7	13,4	14,8 %	119,7	114,4	- 4,4 %
Bâtiment - Travaux publics	7,1	3,8	- 46,5 %	139,4	108,0	- 22,5 %
Agriculture - Jardinage	3,3	3,2	- 2,2 %	60,5	57,0	- 5,9 %
Annonces légales	3,4	5,5	60,6 %	42,0	56,5	34,7 %

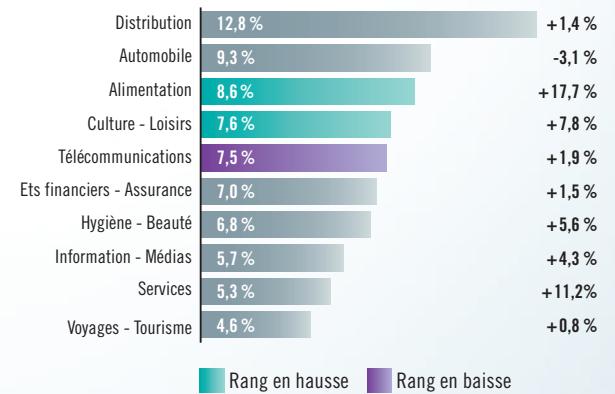
Copyright TNS SAS - Baromètre - « Adex Report » - ADR 3779

*Univers constant 2009 versus 2008.

Internet hors OI Régie, Admajorem, AdLINK, Les Échosmédiæs, Dailymotion, Mistral Media, Le Point TV, hors parrainage TNT.

Neuf secteurs orientés à la hausse en 2009

Top 10 secteurs en % des investissements publicitaires plurimédia – 2009 versus 2008.



La distribution se place en tête du Top 10 des secteurs en termes d'investissement publicitaire (12,8 % du marché; +1,4 % en 2009 versus 2008), suivie de l'automobile (9,3 % du marché, mais avec une évolution négative à - 3,1 % versus 2008) et de l'alimentation (8,6 %, avec une forte évolution à + 17,7 % versus 2008). Parmi les secteurs qui ont progressé dans le classement du Top 10 figurent l'alimentation, la culture et les loisirs.

En grande consommation, tous les secteurs progressent : l'alimentation, l'entretien, l'hygiène-beauté et les boissons. La télévision conforte son leadership dans le secteur de la grande consommation, qui a investi 3 124 Mds€ dans ce média en 2009 (+ 15,6 % versus 2008). Les autres médias privilégiés par les investissements sont la presse et la publicité extérieure, mais en retrait.

Dans la distribution, les généralistes ont augmenté leurs investissements (+ 3,5 %), mais les spécialistes peinent, s'étant tournés vers un usage intensif des catalogues. La radio redevient le média privilégié des distributeurs (1 085 Mds€, + 11,8 % versus 2008), suivie de la presse (en baisse) et de la publicité extérieure.

Le marché des solutions marketing redynamisé par la crise économique

Les solutions marketing regroupent un ensemble de techniques de communication de nature promotionnelle qui proviennent souvent des pays anglo-saxons comme les États-Unis, l'Australie et, dans une moindre mesure, le Royaume-Uni.

■ Le marché américain du « couponing » rebondit fortement en 2009

Aux États-Unis, les coupons sont proposés aux consommateurs dans les prospectus publicitaires des distributeurs (*flyers*), dans les rayons des magasins (*on shelf*), sur des bornes (*at kiosk*), en sortie de caisse (*at the check-out*), sur les produits (*on pack*) ou peuvent être émis *via* le marketing direct. De plus, avec l'introduction des nouvelles technologies, la distribution de coupons s'est progressivement développée sur Internet ; 2009 a notamment marqué une nouvelle étape dans la progression des volumes de coupons émis *via* le Web. Toutefois, aux États-Unis, plus de 80 % des coupons restent distribués dans les suppléments gratuits des journaux dominicaux (*Free Standing Insert*, ou FSI).

Le marché du FSI américain est dominé par les sociétés Valassis (magazine *Redplum*) et NewsAmerica (magazine *SmartSource*) qui éditent des magazines de coupons dans près de 1 200 journaux dominicaux ; leur diffusion peut aller de 60 à 70 millions d'exemplaires et toucher jusqu'à 150 millions de lecteurs utilisateurs potentiels.

Selon Kantar-TNS media intelligence (*Marx Promotion Intelligence FSI 2009 Report*), près de 272 milliards de coupons ont été distribués en 2009 aux États-Unis via les FSI. Cela représente une hausse spectaculaire de 8 % en volume par rapport à l'année 2008 (252 milliards). Compte tenu d'une progression moyenne de 6,5 % de la valeur faciale des coupons (1,42 \$ par coupon), le marché en valeur a augmenté quant à lui

de 15 % en 2009, à 385 Mds\$ (soit l'équivalent de 2,65 % du PIB américain). La durée moyenne de validité des coupons (*fuse*) a baissé de 3,9 %, à 9,3 semaines en moyenne.

Depuis 2007, on note toutefois une progression continue (+ 5,3 % en 2009) des coupons émis par des marques de grande consommation non alimentaire (*non-food consumer packaged goods*). Après deux années de stagnation, on note en 2009 une hausse significative de 12,4 % des coupons émis par les marques alimentaires.

En 2009, la réduction moyenne de prix est de 0,97 \$ par coupon pour les produits alimentaires et de 1,73 \$ pour les produits non alimentaires.

On note enfin une forte progression des volumes émis par les distributeurs pour leur propre marque (+ 37 %). Les chaînes de distribution Target, PetSmart, Dollar General, Walgreens, et CVS Pharmacy ont été parmi les distributeurs les plus actifs dans ce domaine en 2009.

Au final, sur les 272 milliards de coupons émis, environ 3,2 milliards (taux moyen de remontée de 1,1 %) sont effectivement utilisés par les consommateurs en points de vente (source : Kantar-TNS media intelligence-Valassis USA).

Cela représente une progression de plus de 23 % en volume par rapport à 2008 et démontre l'efficacité de cette technique promotionnelle dans un contexte de récession économique et de stagnation de la consommation.

Outre les ventes additionnelles générées pour les fabricants de produits de grande consommation, le *couponing* permet également de recruter de nouveaux consommateurs et de favoriser la répétition de l'acte d'achat.

■ Le marché européen du « couponing » bien orienté également

Si la diffusion des coupons en Europe reste moins importante qu'aux États-Unis, leur utilisation est relativement importante dans des pays comme le Royaume-Uni (coupons émis par les distributeurs, coupons pour l'achat de journaux en kiosques), la France et la Belgique. Le *couponing* se développe peu à peu dans les pays d'Europe du Sud comme l'Espagne ou l'Italie et émerge dans des pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas.

HighCo estime qu'environ 1,2 milliard de coupons est utilisé en Europe contre près de 3,5 milliards en Amérique du Nord (États-Unis et Canada). Sur un bassin de population quasi identique, il y a donc un rapport d'un à trois entre le nombre de coupons utilisés en Amérique du Nord et en Europe occidentale, où les coupons sont émis sous des formes beaucoup plus variées qu'aux États-Unis : les industriels européens recourent plus souvent à la distribution en géomarketing (boîte aux lettres), sur le produit (*on pack*), sur le point de vente (hôtesse) ou en rayon (dans les linéaires, aux bornes de distribution).

L'année 2009 a été marquée en Europe par l'accélération de l'émission de coupons sur Internet (coupons utilisables chez les cybermarchands ou coupons sécurisés imprimés à domicile).

Le marché du marketing mobile en pleine expansion

En France, sur une population estimée à 64,2 millions d'habitants, on compte 61,5 millions d'abonnés auprès d'opérateurs de téléphonie mobile (source : Arcep, décembre 2009), soit un taux de pénétration de 95,8 % fin 2009 (91,2 % fin 2008). Le parc total progresse de 6 % en glissement annuel : 42,6 millions d'abonnés ont choisi un mode de consommation au forfait (+ 8,6 % en glissement annuel) et 18,8 millions d'abonnés (+ 0,4 % en glissement annuel) utilisent des cartes prépayées.

Certains marchés européens ont des taux de pénétration encore plus élevés qu'en France : l'Espagne est en bonne position mondiale, avec un taux de 120 %, et la Belgique affiche un taux proche de 110 % (source : *The Netsize Guide 2010*).

Selon Netsize, l'ARPU (*Average Revenue Per User*, « revenu moyen par utilisateur ») se situe dans une fourchette comprise selon les opérateurs et en fonction du mix forfait/prépayé entre 33 € et 41 € en France, entre 16 € et 36 € en Belgique, et entre 23 € et 29 € en Espagne.

Après avoir progressé de 98 % en 2008, le trafic SMS en France a encore augmenté de 65 % en 2009 pour s'établir à 19,32 milliards d'unités au mois de décembre 2009. Le trafic SMS mensuel moyen par client actif est passé quant à lui de 37 SMS/mois en décembre 2007 à 69 SMS/mois en décembre 2008 puis à 109 SMS/mois en décembre 2009 (source : Arcep, décembre 2009).

Les applications mobiles sont multiples (musique, jeux, TV-vidéo, communautés, commerce), et le marketing, ainsi que la promotion sur mobile, sont des secteurs amenés à se développer fortement dans les années à venir. Selon Netsize, le mobile est l'instrument parfait, au croisement du monde réel (le point de vente) et du monde digital (Internet). Strategy Analytics estime que les dépenses publicitaires mondiales sur mobile ont atteint environ 930 M€ (1,4 Md\$) en 2007 et que ce chiffre déculpiera en quatre ans pour atteindre 9,6 Mds€ (14,4 Md\$) en 2011.

Environnement concurrentiel

HighCo retrouve dans son environnement concurrentiel plusieurs types d'acteurs :

- des sociétés dans l'univers des solutions marketing :
 - *pure players* du couponing, comme des sociétés américaines implantées internationalement (Valassis, Catalina, NewsAmerica) ;

- spécialistes du marketing terrain et de l'action commerciale (Mediaperformances-Circular, CPM International) ;
- opérateurs dans le *back office* promotionnel (Sogec, Tessi Marketing Services).

- des entités dans le monde du conseil en communication :
- filiales Marketing Services/Marketing Interactif des grands groupes de communication (Omnicom, WPP, Publicis, Havas) ;
- petites structures indépendantes (*hotshops* créatifs) qui possèdent des expertises métiers et/ou secteurs très spécifiques.

1.4. FAITS MARQUANTS ET BILAN D'ACTIVITÉ 2009

Des performances financières qui restent solides

Dans un contexte économique difficile, HighCo affiche une marge brute (MB) 2009 de 68,52 M€, en recul de 3,2 % à périmètre comparable. La tendance d'activité du deuxième semestre a été encourageante, avec un recul de seulement 3,9 % au troisième trimestre et une progression de 0,1 % au quatrième trimestre.

HighCo a vu son résultat des activités ordinaires (RAO, résultat opérationnel courant avant charges de restructuration) baisser de 15,4 % et s'afficher à 11,06 M€. Le taux de marge opérationnelle (RAO/MB) est en recul au 31 décembre 2009, à 16,1 % (19,0 % au 31 décembre 2008).

Le résultat net part du Groupe (RNPG) est en progression de 42,6 %, à 6,19 M€, et il sera proposé la distribution d'un dividende en progression de 50 %, à 0,15 € par action.

Sur le plan de la structure financière, le bilan au 31 décembre 2009 est particulièrement solide, avec un excédent net de trésorerie (trésorerie active supérieure à la dette brute) de 20,62 M€ (en progression de 55,9 % par rapport au 31 décembre 2008).

HighCo a bien résisté sur ses métiers dans un contexte difficile

■ Un environnement en mutation

HighCo a évolué tout au long de l'année 2009 dans un contexte économique difficile sur fond de récession économique en Europe et de forte contraction du marché des dépenses de communication. ZenithOptimedia estime que la baisse des investissements publicitaires en Europe occidentale a été de 11,8 % en 2009. Parallèlement à la baisse des budgets annonceurs de la grande consommation, les distributeurs ont cherché à réduire fortement leurs coûts d'exploitation.

L'année 2009 a également été marquée par la priorité donnée par le gouvernement à l'évolution des rapports industrie/commerce en France. Le nouveau cadre réglementaire (loi LME) a fortement réduit les budgets de coopération commerciale entre distributeurs et industriels, entraînant une baisse des « marges arrière » de 32 % à 11 % (source : ministère des Finances, variation de juillet 2008 à juillet 2009).

Les comportements des consommateurs ont continué à évoluer, avec les dépenses d'alimentation moins touchées que d'autres types de dépenses, et avec la progression des magasins de discount et des marques de distributeurs (MDD). Dans un contexte de stagnation du pouvoir d'achat et de montée du chômage, les consommateurs ont été encore plus à l'affût des mécaniques promotionnelles.

Enfin, 2009 aura été une année d'accélération de l'utilisation des nouvelles technologies dans nos métiers. Les distributeurs ont accéléré le recours aux nouvelles technologies (*self scanning*, caisses automatiques, réduction des coûts par le digital).

Les consommateurs ont intensifié leur utilisation d'Internet (Web, mobile).

■ Une bonne résistance opérationnelle

Sur les activités « Store », HighCo a connu une année difficile au cours de laquelle le Groupe a toutefois consolidé ses positions avec ses principaux clients distributeurs, que ce soit en France comme au Benelux. Les principaux impacts sont ceux liés à la mise en place de la loi LME (baisse des budgets de *trade marketing*) et à une baisse des interventions en points de vente pour le compte des marques et des distributeurs (près de 97 000 interventions en 2009). HighCo a décidé d'arrêter ses activités en Italie et en Pologne et a adapté ses structures (restructurations en France). Enfin, la politique d'innovation a été poursuivie avec de nouvelles activités lancées en France, comme le *merchandising*.

Les annonceurs et les consommateurs ont plébiscité le digital en 2009. La montée en puissance des activités « Digital » a donc été soutenue. Les plates-formes digitales de HighCo ont par exemple géré l'émission de 6,3 millions de webcoupons et l'envoi de 17,7 millions de SMS et de SMS+ en 2009. HighCo a poursuivi sa politique d'innovation dans le marketing digital au travers notamment :

- de la création de HighCo DIGITAL au Benelux ;
- du lancement au Benelux du traitement électronique des coupons de réduction en caisse (ECDT) ;
- de la création du HighCo Lab. 3.0 en France, et de la participation à différents groupes de travail sur la communication NFC (*Near Field Communication*).

Dans le contexte économique actuel, les consommateurs sont de plus en plus promophiles. Les activités « Data » ont donc connu un fort développement. Plus de 335 millions de coupons ont été compensés par HighCo en 2009 et plus de 4,7 millions de courriers consommateurs ont été traités par nos centres de gestion.

Des nouvelles activités de logistique promotionnelle ont été lancées avec succès en France et au Benelux.

1.5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Simplification de l'offre et de l'organisation du Groupe

Après avoir renommé l'ensemble des ses filiales sous la marque ombrelle HighCo début 2009, HighCo poursuit au premier trimestre 2010 la simplification de son offre et de son organisation :

- Après l'arrêt des activités en Italie et en Pologne, le Groupe est principalement implanté dans deux zones : la France et Benelux/Espagne (international).
- À l'intérieur de chaque pays, l'activité est segmentée entre deux métiers appuyés par une cellule marketing-développement R&D transversale :
 - la communication opérationnelle (« Store & Digital »), qui regroupe les activités de solutions marketing « point de vente » (médias magasins, *couponing*, échantillonnage, animations, *merchandising*) ;

– le traitement de données (« Data & Digital »), qui recouvre les activités de *back office* promotionnel (*clearing* des coupons, gestion des offres promotionnelles, logistique, plates-formes digitales).

- Le nombre de marques et de structures juridiques est également allégé. HighCo SHOPPER, HighCo DOCS et HighCo DATA sont les principales marques mises en avant en France. HighCo SHELF SERVICE et HighCo DATA deviennent les marques phares à l'international. Trois fusions de sociétés sont en cours en France afin de simplifier l'organigramme juridique.
- Enfin, un comité exécutif opérationnel (Comex) a été mis en place. Valérie Segrétain et Olivier Hublau représentent les activités « France » ; Gerrit Van Reeth représente l'international.



2. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

2.1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Analyse de la croissance

■ Calcul du taux de croissance organique annuel

Le chiffre d'affaires consolidé 2009 s'établit à 133,95 M€ (145,92 M€ en 2008).

Toutefois, depuis plusieurs années, le Groupe a axé sa communication financière sur la marge brute (MB), qui est le véritable baromètre de son niveau d'activité (ventes moins coûts directs des ventes).

La marge brute consolidée au 31 décembre 2009 s'affiche à 68,52 M€, en quasi-stabilité (- 0,2 %) par rapport aux 68,64 M€ de marge brute publiée au 31 décembre 2008.

À périmètre comparable, la baisse organique de la marge brute est de 3,2 % (en tenant compte des acquisitions de BleuRoy.com et de VMS au 1^{er} janvier 2008, et en excluant les activités arrêtées de HighCo en Italie).

Ce recul marque un changement par rapport aux cinq années précédentes, où la croissance était comprise entre 4,5 % et 7 %. Toutefois, cette baisse de 3,2 % est à mettre en comparaison avec une baisse de 11,8 % des dépenses publicitaires en Europe occidentale (source : ZenithOptimedia) et un recul moyen de 9,6 % de la croissance organique des groupes publicitaires en Europe (moyenne simple des taux publiés par WPP, Publicis, et Havas pour l'Europe).

Tableau de passage 2008 à 2009		En M€
Marge brute publiée au 31/12/08 (IFRS)		68,64
Variations de périmètre (acquisitions 2008)		2,16
Marge brute au 31/12/08 PC (IFRS) (2)		70,80
Marge brute au 31/12/09 (IFRS) (1)		68,52
Variation IFRS totale		- 2,28
Effet de change		-
Croissance organique 2009 - 2008 PC		- 3,2 %

(1) Données 2009 excluant les activités de HighCo en Italie, qui ont été arrêtées au cours du troisième trimestre 2009.

(2) Données 2008 à périmètre comparable intégrant BleuRoy.com et VMS (ex-Valassis France) au 01/01/08 et excluant également les activités arrêtées de HighCo en Italie.

■ Evolution des marges brutes trimestrielles

Marge brute IFRS (en M€)	2009 (1)	2008 PC (2)	Évolution 2009-2008 PC
1 ^{er} trimestre	17,19	17,14	+ 0,3 %
2 ^e trimestre	18,88	20,58	- 8,3 %
Total 1^{er} semestre	36,07	37,72	- 4,4 %
3 ^e trimestre	15,73	16,37	- 3,9 %
4 ^e trimestre	16,72	16,70	+ 0,1 %
Total 2^e semestre	32,45	33,07	- 1,9 %
Total exercice	68,52	70,80	- 3,2 %

(1) Données 2009 excluant les activités de HighCo en Italie, qui ont été arrêtées au cours du troisième trimestre 2009.

(2) Données 2008 à périmètre comparable intégrant BleuRoy.com et VMS (ex-Valassis France) au 01/01/08 et excluant également les activités arrêtées de HighCo en Italie.

Après avoir atteint un point bas au deuxième trimestre (- 8,3 %), le recul de la croissance de HighCo s'est atténué au troisième trimestre (- 3,9 %). Le dernier trimestre a été plus encourageant avec une croissance légèrement positive de 0,1 %.

Marge brute IFRS (en M€)	2009 (1)	2008 PC (2)	Évolution 2009-2008 PC
France	39,21	42,46	- 7,7 %
International	29,31	28,34	+ 3,4 %
Total Groupe	68,52	70,80	- 3,2 %

(1) Données 2009 excluant les activités de HighCo en Italie, qui ont été arrêtées au cours du troisième trimestre 2009.

(2) Données 2008 à périmètre comparable intégrant BleuRoy.com et VMS (ex-Valassis France) au 01/01/08 et excluant également les activités arrêtées de HighCo en Italie.

■ Répartition de la marge brute par zone géographique

La répartition de la marge brute est communiquée sur la base des secteurs géographiques.

Ce découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du Groupe.

En effet, au sens d'IFRS 8, les indicateurs clés de performance du Groupe sont mensuellement contrôlés par le Directoire au niveau le plus fin représenté par les filiales françaises et internationales.

Le secteur « France » comprend les sociétés suivantes :

- HighCo AVENUE ;
- HighCo DOCS ;
- HighCo AVENUE PUBLISHING ;
- HighCo MEDIA COSMOS (ex-Media Cosmos, Création & Distribution et Régie Media Trade) ;
- HighCo EDITING ;
- HighCo MARKETING HOUSE ;
- HighCo 3.0 ;
- HighCo FIELD MARKETING ;
- Prod by Allée Centrale ;
- HighCo DATA ;
- HighCo VENTURES ;
- High Connexion ;
- BleuRoy.com.

Le secteur « International » comprend les sociétés suivantes :

- HighCo SHELF SERVICE ;
- HighCo INFOSELF ;
- HighCo DIGITAL ;
- SHELF SERVICE Luxembourg ;
- HighCo MARKETING HOUSE Espagne ;
- HighCo Management Spain ;
- HighCo DATA Benelux.

– **France** : la marge brute réalisée s'affiche à 39,21 M€, en recul organique de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La France représente 57 % de la marge brute totale du Groupe en 2009.

– **À l'international** : la marge brute réalisée au Benelux et en Espagne s'établit à 29,31 M€, en progression de 3,4 %. L'international représente 43 % de la marge brute du Groupe en 2009.

■ Analyse de la rentabilité

■ Evolution du résultat des activités ordinaires (RAO)

IFRS (en M€)	2009 (1)	2008	Évolution 2009-2008
Chiffre d'affaires	133,95	145,92	- 8,2 %
Charges directes d'exploitation	65,43	77,28	- 15,3 %
Marge brute	68,52	68,64	- 0,2 %
Charges indirectes d'exploitation	57,46	55,57	+ 3,4 %
Résultat des activités ordinaires	11,06	13,07	- 15,4 %
Marge des activités ordinaires	16,1 %	19,0 %	-

(1) Données 2009 excluant les activités de HighCo en Italie, qui ont été arrêtées au cours du troisième trimestre 2009.

Dans le cadre de la publication de ses comptes en normes IFRS, le Groupe communique non seulement sur les soldes intermédiaires de gestion statutaires, mais aussi, depuis le 1^{er} janvier 2004, sur un nouvel indicateur non GAAP

appelé « résultat des activités ordinaires » (RAO). Cet indicateur correspond au résultat opérationnel courant (solde intermédiaire de gestion statutaire) retraité des coûts de restructuration.

Le RAO baisse de 2,01 M€ (soit une baisse de 15,4 %) pour s'établir à 11,06 M€, sous l'effet du recul de 0,12 M€ de la marge brute et d'une hausse de 1,89 M€ des charges indirectes d'exploitation.

■ Analyse du bas du compte de résultat

IFRS (en M€)	2009 (1)	2008	Évolution 2009-2008
Résultat des activités ordinaires	11,06	13,07	- 15,4 %
Charges de restructuration	(1,67)	(1,92)	
Résultat opérationnel courant	9,39	11,15	- 15,8 %
Autres produits et charges opérationnels	-	(3,5)	
Résultat opérationnel	9,39	7,65	+ 22,8 %
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0,15	1,06	
Coût de l'endettement financier brut	(0,29)	(0,95)	
Coût de l'endettement financier net	(0,14)	0,12	
Autres produits et charges financiers	(0,31)	0,02	
Charges d'impôt	(2,17)	(3,18)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(0,07)	(0,01)	
Résultat net des activités poursuivies	6,70	4,59	+ 46,0 %
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(0,40)	(0,09)	
Résultat net part du Groupe	6,19	4,34	+ 42,6 %

(1) Données 2009 excluant les activités de HighCo en Italie, qui ont été arrêtées au cours du troisième trimestre 2009.

Après coûts de restructuration (1,67 M€ en 2009 ; 1,92 M€ en 2008), le résultat opérationnel courant s'affiche à 9,39 M€, en baisse de 15,8 % par rapport au résultat opérationnel courant de 2008 de 11,15 M€.

Compte tenu de la très forte baisse des taux monétaires court terme, les produits de trésorerie baissent de 1,06 M€, à 0,15 M€. Le coût de l'endettement financier brut (marge de crédit, coûts fixes de *factor*) continue également de baisser en 2009 mais dans

La progression de 3,4 % des charges indirectes (principalement des frais de personnel) est due aux variations de périmètre (acquisition de BleuRoy.com et de VMS en 2008).

Ces mêmes charges baissent de 0,8 % à périmètre comparable. Dans un contexte économique difficile en 2009, la marge des activités ordinaires consolidée (ratio RAO/marge brute) s'affiche à 16,1 % (19,0 % en 2008).

une moindre mesure. Le coût de l'endettement financier net est une charge de 0,14 M€ en 2009 contre un produit de 0,12 M€ en 2008.

La charge d'impôt baisse en 2009 pour s'établir à 2,17 M€ contre 3,18 M€ en 2008.

Le résultat net des activités poursuivies est un profit de 6,70 M€ en 2009 contre un profit de 4,59 M€ en 2008.

Le résultat net part du Groupe est donc un profit de 6,19 M€ en 2009 contre un profit de 4,34 M€ en 2008.

Analyse de la structure financière

■ Évolution de l'endettement et du « gearing »

IFRS (en M€)	2009	2008
Actif immobilisé	75,46	74,92
Besoins en fonds de roulement (BFR)	(22,95)	(19,43)
Capitaux propres part du Groupe	69,93	64,54
Provisions	1,06	1,13
Excédent net de trésorerie	20,62	13,23
« Gearing »	- 29,5 %	- 20,5 %

Compte tenu d'un résultat net de 6,19 M€ au 31 décembre 2009 et de l'absence de rachats d'actions, les fonds propres du Groupe progressent de 5,39 M€ et s'affichent à 69,93 M€.

La structure financière au 31 décembre 2009 reste solide avec :

- une baisse de l'endettement brut financier du Groupe, qui est passé de 15,78 M€ au 31 décembre 2008 à 7,19 M€ au 31 décembre 2009 ;
- compte tenu d'un montant de disponibilités et de valeurs mobilières de placement de 27,81 M€ à l'actif, un excédent net de trésorerie (ou dette nette négative) s'affiche à 20,62 M€ au 31 décembre 2009, contre un excédent net de 13,23 M€ au 31 décembre 2008 ;
- compte tenu du cycle d'exploitation de l'activité du Groupe, et, en particulier, de celui du *clearing* de coupons de réduction, la ressource quasi permanente en fonds de roulement d'exploitation s'affiche à 22,95 M€ au 31 décembre 2009, en progression de 3,52 M€ par rapport à 2008.

■ Analyse des flux de trésorerie

La trésorerie nette du Groupe (trésorerie à l'actif retraitée des concours bancaires courants au passif) est de 27,80 M€, en baisse de 1,07 M€ par rapport à fin 2008.

Les principaux éléments ayant généré de la trésorerie au cours de l'exercice sont les suivants :

- CAF consolidée de 8,56 M€, en baisse de 19,9 % par rapport à 2008 ;
- variation positive de 3,03 M€ du BFR (augmentation de la ressource en fonds de roulement d'exploitation).

Les principaux éléments ayant consommé de la trésorerie au cours de l'exercice sont les suivants :

- investissements industriels (Capex) de 1,66 M€ ;
- remboursement net d'emprunts de 8,70 M€ ;
- solde net des acquisitions de filiales de 0,60 M€ (paiement de complément de prix au 31 décembre 2009).

IFRS (en M€)	2009	2008
Trésorerie à l'ouverture	28,87	34,86
CAF consolidée	8,56	10,68
Variation du BFR d'exploitation	3,03	1,88
Variation de la trésorerie d'exploitation	11,59	12,56
Acquisitions d'immobilisations	(1,70)	(1,23)
Cessions d'immobilisations	0,04	0,03
Variation des autres immobilisations financières	(0,58)	(0,49)
Trésorerie nette reçue des cessions de filiales	-	-
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	(0,60)	(5,52)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(2,84)	(7,21)
Augmentation de capital	(0,01)	0,01
Dividendes versés	(1,11)	(1,09)
Souscriptions d'emprunts	1,05	1,22
Remboursements d'emprunts	(9,75)	(7,27)
Acquisitions nettes d'actions propres	0,06	(4,20)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(9,76)	(11,33)
Trésorerie à la clôture	27,80	28,87
Incidence IFRS 5 sur les disponibilités	(0,05)	-
Variation de trésorerie	(1,02)	(5,98)

■ Délais de paiement

Fournisseurs

Au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 19,85 M€ et était constitué de :

- 72 % de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas) ;
- 6 % de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

À la même date, ce solde comprenait 22 % de dettes échues, dont 13 % étaient des factures échues en décembre 2009 et réglées en janvier 2010.

Clients

L'information relative aux délais de paiement des clients de HighCo est fournie dans les annexes des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

2.2. RÉSULTATS SOCIAUX DE HIGHCO

Rôle de la société mère ; relations avec les filiales

HighCo est la holding animatrice du Groupe depuis 1996. Au 31 décembre 2009, elle contrôlait directement ou indirectement seize sociétés françaises et huit sociétés réparties en Belgique, au Luxembourg et en Espagne. Au fil des années, elle s'est dotée d'équipes spécialisées à même de fournir aux filiales des services de fonctions support : management, administration générale, ressources humaines, communication, gestion, comptabilité, finance, juridique et fiscalité, assurances et informatique.

Une telle organisation permet de rationaliser et d'optimiser les frais généraux du Groupe et autorise les filiales à se consacrer à leurs activités commerciales et à l'atteinte de leurs objectifs.

La holding employait 45 personnes au 31 décembre 2009 et l'effectif moyen de l'exercice 2009 est de 44 personnes.

Résultats de l'exercice

	En M€	2009	2008	Évolution 2009-2008
Chiffre d'affaires	11,25	8,48		+ 32,7 %
Résultat net	0,10	3,24		- 96,9 %
Capitaux propres	41,68	42,65		- 2,3 %

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations administratives, comptables, financières, juridiques, fiscales, informatiques et de management aux filiales, ainsi que de refacturations à celles-ci de frais de loyer et de fonctionnement.

Il s'élève à 11,25 M€ contre 8,48 M€ en 2008.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à (1,31) M€ contre (2,53) M€ en 2008.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 11,08 M€ (principalement constitués des dividendes reçus des filiales à hauteur de 11,07 M€). Les charges financières s'élèvent à 0,57 M€ (constituées d'intérêts sur emprunts et sur comptes courants). Le résultat financier s'élève à 10,52 M€, contre 10,71 M€ en 2008. Le résultat courant avant impôts ressort à 9,21 M€, contre 8,18 M€ en 2008.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (11,12) M€ contre (8,42) M€ en 2008. Il est principalement constitué :

- des provisions des titres de participation HighCo FIELD MARKETING et HighCo AVENUE. Ces provisions représentent un montant de (9,1) M€;
- de l'impact net de la transmission universelle de patrimoine de Syracuse au profit de VMS pour (2,51) M€;
- des indemnités transactionnelles pour un montant de (0,11) M€;
- du résultat des achats et cessions d'actions propres, dans le cadre du contrat Amafi pour (0,33) M€;
- de la reprise sur moins-value latente sur actions propres pour 1,19 M€;
- de l'impact net de la distribution d'actions propres aux salariés pour 0,11 M€;
- de la provision sur les actions propres détenues au 31 décembre 2009 pour un total de (0,36) M€.

Structure financière

À l'actif figurent principalement les titres de participation dans les filiales à hauteur de 59,64 M€, ainsi que les créances sur les filiales au titre des prestations de service et les créances en comptes courants résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du Groupe.

Au passif apparaît un montant de capitaux propres qui ressort à 41,68 M€, en recul de 2,3 % par rapport à 2008.

Le total des dettes financières s'élève à 28,30 M€.

Elles se composent essentiellement des dettes en compte courant, résultant elles-mêmes de la gestion centralisée de la trésorerie par le Groupe.

Elles comprennent également l'emprunt classique destiné à financer la croissance externe et les travaux du site parisien pour 0,48 M€.

2.3. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EN € SAUF NOMBRE D'ACTIONS ET EFFECTIFS)

Capital en fin d'exercice

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Capital social	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333
Nombre d'actions ordinaires	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
– par exercice de droits de souscription	1 327 382	388 978	345 525	334 213	331 361
– par acquisition d'actions gratuites	-	30 572	353 072	349 000	409 667

Opérations et résultats de l'exercice

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Chiffre d'affaires hors taxes	5 942 576	6 936 008	6 729 009	8 537 637	11 250 314
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 235 200	4 584 228	(5 382 807)	2 654 583	3 509 579
Impôt sur les bénéfices	(2 746 795)	(2 864 447)	(3 054 021)	(3 475 015)	(2 007 632)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(12 578 645)	5 173 411	5 611 257	3 241 960	95 597
Résultat distribué	-	-	-	1 121 067	1 121 067

Résultats par action

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Résultat après impôts, participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	(4,0988)	0,4089	(0,2077)	0,5468	0,4921
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1,1220)	0,4615	0,5005	0,2892	0,0085
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,1	0,1

Personnel

Nature des indications	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	44	42	45	43	44
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 707 690	3 073 108	2 353 195	2 529 738	3 063 329
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 202 417	1 222 917	1 031 398	1 094 459	1 400 597

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce chapitre contient des informations sur les mandataires sociaux qui dirigent et contrôlent HighCo, en précisant leurs fonctions, leurs rémunérations et les titres qu'ils détiennent de la Société, ainsi que les informations sur les commissaires aux comptes.

À la date du présent rapport, HighCo est dirigée par un directoire composé de trois membres désignés pour quatre ans sous le contrôle d'un conseil de surveillance de six membres nommés pour six ans par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'adoption, dès 1994, de la forme à directoire et conseil de surveillance a permis une séparation claire entre un organe collégial chargé de la direction de la stratégie et de la gestion et un organe chargé de la supervision et du contrôle de l'action de la direction.

3.1. COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Directoire	
Richard Caillat	Président
Olivier Michel	Membre et directeur général
Didier Chabassieu	Membre et directeur général
Conseil de Surveillance	
Frédéric Chevalier	Président
Nicolas Butin	Vice-président et membre indépendant*
Philippe Gerin	Membre indépendant *
Yves Lafargue	Membre indépendant *
Mark Read	Représentant permanent de Louisholding, membre
Christopher Sweetland	Représentant permanent de WPP 2005 Ltd, membre

* Sur les critères d'indépendance, voir « Rapport du Président », partie 1, page 115.

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009 a renouvelé en bloc le Directoire pour une nouvelle durée de quatre ans.

3.2. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations ci-dessous sont arrêtées au 31 décembre 2009.

Parcours professionnel - Mandats et fonctions exercés

■ Membres du Directoire

Richard Caillat

Président et membre du Directoire
Échéance du mandat : décembre 2013.

Âge : 45 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

HighCo - 8, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.

Détient 23 704 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010 .

Expérience

Richard Caillat est diplômé de l'École supérieure de commerce de Marseille et d'un DESS de relations publiques du Celsa (Paris-IV-Sorbonne).

Il débute sa carrière en 1988 au sein de la chaîne de télévision La Cinq, dont il met en place la politique interactive.

Il a rejoint le Groupe en 1991 pour créer une filiale de HighCo spécialisée dans la promotion. En 1994, il devient membre du Directoire de HighCo. De 2002 à 2006, Richard Caillat partage la présidence du Groupe avec Frédéric Chevalier. En janvier 2006, il est désigné Président du Directoire de HighCo.

Attaché à ses racines marseillaises, Richard Caillat exerce différentes responsabilités au sein de la cité phocéenne : il préside l'association des diplômés de l'école Euromed Management et participe, par de nombreuses actions et au sein du conseil d'administration, au rayonnement de l'école. Il est auteur de quatre ouvrages : *Marketing et interactivité* (Éditions du Téléphone) ; en collaboration avec Alix Brijatoff, *Be Blue Cat, être singulier ou ne pas être* (Éditions JML) ; *Passionnément singulier* (Éditions Denoël) ; et *Mais qui a tué le pouvoir d'achat ?* (Éditions Privé).

Il a créé en 2006, avec l'Olympique de Marseille, le club OM Entreprendre, conçu pour les annonceurs, les gardiens de marques souhaitant créer de la valeur autour de l'émotion et de la passion.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :

Création & Distribution (SAS) – Président.

HighCo (SA) – Président, membre du Directoire.

HighCo 3.0 (SA) – Administrateur.

HighCo DATA (SA) – Président, membre du Directoire.

HighCo DOCS (SAS) – Président.

HighCo EDITING (SAS) – Président.

HighCo FIELD MARKETING (SARL) – Gérant.

HighCo MARKETING HOUSE (SAS) – Président.

Media Cosmos (SA) – Directeur général.

Régie Media Trade (SAS) – Président, membre du comité de direction.

thebrandcity (SA) – Administrateur.

Trade Programme (SAS) – Président.

Sociétés du Groupe à l'international :

HighCo DATA Benelux (SA) – Administrateur.

HighCo Management Spain (SL) – Représentant de HighCo AVENUE, Président, administrateur.

HighCo MARKETING HOUSE Espagne (SL) – Représentant permanent de HighCo, gérant.

HighCo SHELF SERVICE (SA) – Administrateur.

ScanCoupon Belgique (SA) – Représentant permanent de HighCo DATA, administrateur.

HighCo MARKETING HOUSE Italie (SRL) – Président et administrateur.

Hors Groupe : Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2009 : *Syracuse (SA)* – Président, membre du Conseil de Surveillance.

Échéance 2008 : *Plateforme de Production (SAS)* – Représentant de HighCo, Président.

userADgents (SAS) – Représentant de HighCo, Président.

Échéance 2004 :
Easy Voyage (SA) – Représentant de Booster Invest, administrateur.

Didier Chabassieu

Directeur général et membre du Directoire
Échéance du mandat : décembre 2013.

Âge : 40 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle : HighCo - Parc du Golf, Bâtiment 2
350, avenue de la Lauzière - BP 346 000 - 13799 Aix-en-Provence
Cedex 3.

Détient 10 004 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010.

Expérience

Dès sa sortie d'une formation supérieure en finance, Didier Chabassieu rejoint HighCo à sa création en 1990 et en prend la direction financière.

Il devient membre du Directoire en 1996.

À partir de cette date, il mène toutes les opérations de fusions, acquisitions et cessions de participations du Groupe.

Depuis 2002, il est directeur général.

Autres mandats et fonctions en cours**Sociétés du Groupe en France :**

HighCo (SA) – Directeur général, membre du Directoire.

HighCo 3.0 (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

HighCo DATA (SA) – Président, membre du Conseil de Surveillance de HighCo VENTURES, administrateur.

High Connexion (SAS) – Membre du comité de direction.

HighCo VENTURES (SAS) – Représentant de HighCo, Président.

Media Cosmos (SA) – Représentant permanent de HighCo DOCS, administrateur.

thebrandcity (SA) – Président-directeur général.

userADgents (SAS) – Membre du Comité de Surveillance.

Sociétés du Groupe à l'international :

HighCo Management Spain (SL) – Représentant permanent de HighCo VENTURES, administrateur.

HighCo DATA Benelux (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

HighCo SHELF SERVICE (SA) – Administrateur.

ScanCoupon Belgique (SA) – Représentant permanent de HighCo, Président, administrateur.

Hors Groupe :

*Digitick (SA)** – Représentant de HighCo VENTURES, censeur.

*MKG Holding (SAS)** – Représentant de HighCo SHELF SERVICE, membre du Comité exécutif.

*WND Sport (SA)** – Représentant de HighCo VENTURES, administrateur.

* Participations de HighCo.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Échéance 2009 :**

Syracuse (SA) – Vice-président, membre du Conseil de Surveillance.

Échéance 2008 :

thebrandcity (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

Échéance 2004 :

Optima on-Line (SA) – Président du Conseil de Surveillance.

Olivier Michel

Directeur général et membre du Directoire
Échéance du mandat : décembre 2013.

Âge : 46 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :
HighCo - 8, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris.
Détient 10 000 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010.

Expérience

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Marseille, Olivier Michel est titulaire d'un MBA de l'université du Wisconsin. Il rejoint HighCo en avril 2000, aux fonctions de directeur général et financier et membre du Directoire, apportant douze années d'expérience dans la banque d'investissement et de marché, les relations investisseurs et le trading international de taux d'intérêt.

Ces expertises ont été successivement acquises de 1988 à 2000 auprès de la Société Générale, de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque Nationale de Paris.

Dans le cadre de ses fonctions, il conduit les opérations financières du Groupe auprès des banques, des investisseurs et du marché, et supervise les fonctions administratives de HighCo.

Olivier Michel est également responsable de la communication financière et des relations avec les investisseurs et actionnaires.

Autres mandats et fonctions en cours**Sociétés du Groupe en France :**

HighCo (SA) – Directeur général, membre du Directoire.

HighCo 3.0 (SA) – Président-directeur général.

HighCo AVENUE (SAS) – Président, membre du Comité exécutif.

HighCo AVENUE Publishing (SAS) – Président.

HighCo DATA (SA) – Représentant permanent de HighCo, membre du Conseil de Surveillance.

Media Cosmos (SA) – Président du conseil d'administration, administrateur.

Prod by Allée Centrale – Président.

thebrandcity (SA) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

Sociétés du Groupe à l'international :

HighCo Management Spain (SL) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

HighCo INFOSHELF (NV) – Représentant permanent de HighCo, administrateur.

HighCo DATA Benelux (SA) – Représentant permanent de HighCo DATA, administrateur.

HighCo SHELF SERVICE (SA) – Administrateur.

HighCo MARKETING HOUSE Italie (SRL) – Administrateur.

Hors Groupe :

Néant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés**Échéance 2009 :**

Syracuse (SA) – Directeur général unique.

Échéance 2008 :

Syracuse (SA) – Président, membre du Conseil de Surveillance.

thebrandcity (SA) – Président-directeur général.

■ Membres du Conseil de Surveillance

Frédéric Chevalier

Fondateur de HighCo
Président et membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2012.

Membre du Comité des rémunérations

Âge : 46 ans.
Nationalité : française.
Adresse professionnelle : HighCo - Parc du Golf, Bâtiment 2
350, avenue de la Lauzière - BP 346 000 - 13799 Aix-en-Provence
Cedex 3.
Détient 32 050 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010.

Expérience

Frédéric Chevalier a longtemps pratiqué le sport de haut niveau tout en poursuivant des études de commerce à Aix-en-Provence. Repéré par Radio Monte-Carlo, il fait une courte expérience de la vie de salarié et découvre le monde de la communication. En 1990, il fonde HighCo. C'est une grande réussite, et, six ans plus tard, il cote HighCo à la Bourse de Paris. Il est alors le plus jeune président de société cotée en France. Son appétit de connaissances dans les domaines de la pensée philosophique ne se dément pas. À Paris, en 1998, avec quelques amis, il fonde le club de réflexion Rupture et Renaissance. La recherche de nouveaux modèles de société est au centre de son questionnement. Si la rupture s'impose tel un élément indispensable, la notion de renaissance est le contre-poids nécessaire. Sa quête de sens et la réorientation consentie qu'elle implique l'amènent en 2006 à céder la présidence du Directoire du Groupe à Richard Caillat pour prendre la présidence du Conseil de Surveillance et un rôle de conseil auprès du Directoire. Dans le même temps, il accepte de s'engager dans la vie institutionnelle et sociétale de la métropole marseillaise.

Il devient au cours de ces dernières années :

- administrateur d'Euromed Marseille, école supérieure de management ;
- fondateur de Mécènes du Sud, club d'entreprises dont la vocation est de soutenir la création contemporaine ;
- membre associé de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (CCIMP) ;
- président du club TOP 20, club des grandes entreprises du territoire Marseille-Provence ;
- administrateur de la Fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence ;
- fondateur et administrateur de l'association Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture ;
- membre du Conseil de développement de Marseille-Provence Métropole.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :

HighCo (SA) – Fondateur, Président du Conseil de Surveillance.
HighCo Promotion (SARL) – Gérant.

Hors Groupe :

Booster Invest (SAS) – Président.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2009 :

Syracuse (SA) – Représentant permanent de HighCo, membre du Conseil de Surveillance.

HighCo DATA (SA) – Vice-président du Conseil de Surveillance.

Échéance 2007 :

Optima on-Line (SAS) – Représentant permanent de Booster Invest.

Échéance 2005 :

Easy Voyage (SA) – Représentant permanent de Booster Invest, administrateur.

Global Fashion Group (SAS) – Représentant permanent de Booster Invest, Président.

Nicolas Butin

Vice-président et membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2012.

Membre et président du Comité des rémunérations et du Comité d'audit

Âge : 50 ans.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

113, boulevard Jean-Jaurès, 78800 Houilles.

Détient 5 465 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010.

Expérience

Après sa sortie de HEC en 1980, Nicolas Butin a travaillé pendant une courte période en tant que salarié (Secodip, Yves Rocher).

Animé par un esprit d'indépendance et une mentalité d'entrepreneur, il a ensuite créé et racheté à titre personnel un certain nombre de participations. Il gère aujourd'hui, avec différents niveaux d'implication, un portefeuille diversifié d'entreprises non cotées :

- cartonnierie (Vasseur, contrecollage ; Lasergraph, découpe au laser) ;
- paysagisme (Bureau Flore, location et entretien de plantes ; la Compagnie des Jardiniers, création et entretien de jardins).

En 1995, en qualité de consultant, il a conduit pour HighCo les opérations d'entrée au capital de la société 3i puis la première étape en vue de l'introduction en Bourse de HighCo.

Membre indépendant du Conseil de Surveillance de HighCo, il a exercé les fonctions de Président de 1996 à 2005.

En janvier 2006, Frédéric Chevalier devenant le nouveau président, Nicolas Butin a été nommé Vice-président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :

Néant.

Hors Groupe :

Latin (SA) – Administrateur.

Vasseur (SA) – Administrateur.

Tropiques (SARL) – Gérant.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2007 :

NetPlaque (SARL) – Gérant.



Yves Lafargue

Membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2012.

Membre du Comité des rémunérations et du Comité d'audit

Âge : 67 ans.
Nationalité : française.
Adresse professionnelle :
Cofinter - 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris.
Détient 600 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010.

Expérience

Docteur-ingénieur, expert en management et logistique, Yves Lafargue a été dirigeant de plusieurs grands groupes. Il est aujourd'hui gérant de Cofinter, société d'expertise et de conseil en logistique auprès d'entreprises et d'institutions.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :
Néant.

Hors Groupe :
Cofinter (SARL) – Gérant.
Mr Bricolage (SA) – Administrateur.
Mauritius Freeport Development Co Ltd (île Maurice) – Administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Échéance 2008 :
Morocco Value and Logistics (SA) (Maroc) – Président.
Échéance 2004 :
C2G informatique (SA) – Membre du Conseil de Surveillance.
Financière C2G (SA) – Membre du Conseil de Surveillance.

Philippe Gerin

Membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2010.

Âge : 71 ans.
Nationalité : française.
Adresse professionnelle :
Chemin de la Colline, Les Figons, 13510 Eguilles.
Détient 120 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010.

Expérience

Philippe Gerin a débuté sa carrière professionnelle chez Casino, comme chef de division. Il devient tour à tour directeur de supermarché, puis directeur de la centrale d'achats produits frais, directeur des achats alimentaires, et enfin directeur des promotions au sein du marketing. Il est aujourd'hui retraité.

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés du Groupe en France :
Néant.

Hors Groupe :
Société de Diffusion Automobile d'Orsay (SA) – Administrateur.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Néant.

Christopher Sweetland

Représentant de WPP 2005 Ltd
Membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2011.

Membre du Comité des rémunérations

Âge : 54 ans.
Nationalité : britannique.
Adresse professionnelle :
WPP - 27 Farm Street - London W1J 5RD - Royaume-Uni.
Christopher Sweetland ne détient aucune action HighCo.

Expérience

Après l'université, Christopher Sweetland a rejoint KPMG à Londres en qualité d'auditeur, puis a travaillé neuf ans pour Pepsico, notamment comme directeur régional financier pour l'Europe centrale, avant de rejoindre le groupe WPP en 1989. Il a d'abord travaillé dans la société mère sur l'intégration d'Ogilvy, puis dans une filiale opérationnelle avant d'accéder, en 2000, aux fonctions qu'il exerce aujourd'hui : adjoint de Paul Richardson (directeur financier du groupe), il fait partie de l'équipe de la direction financière en ayant des responsabilités spécifiques et s'occupe des relations avec les investisseurs, des dépenses d'investissement, des plans de financement et des actifs immobiliers.

Autres mandats et fonctions en cours de la société WPP 2005 Ltd

Dans le Groupe :
Néant.

Hors Groupe :
Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Autres mandats et fonctions exercés par la société WPP 2005 Ltd au cours des cinq dernières années et expirés

Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Mark Read

Représentant de Louiseholding
Membre du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : juin 2011.

Âge : 43 ans.
Nationalité : britannique.
Adresse professionnelle :
WPP - 27 Farm Street - London W1J 5RD - Royaume-Uni.
Louiseholding détient 3 825 816 actions HighCo en date du 1^{er} mars 2010.
Mark Read ne détient aucune action HighCo.

Expérience

Diplômé en économie à l'université de Cambridge, Mark Read a exercé auprès de WPP ses premières fonctions. De 1995 à 1999, il est conseiller en stratégie, développement et restructuration au sein du cabinet Booz-Allen & Hamilton. Il devient ensuite directeur de stratégie du groupe WPP et intervient pour des clients majeurs. Depuis 2002, il est directeur général de WPP Digital. Depuis avril 2005, il est membre du *board* de WPP.

Autres mandats et fonctions en cours de la société Louiseholding

Sociétés du Groupe :
Néant.

Hors Groupe :
Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Autres mandats et fonctions exercés par la société Louiseholding au cours des cinq dernières années et expirés

Voir le rapport annuel WPP (www.wpp.com).

Autres informations sur les mandataires sociaux

■ Liens familiaux entre les mandataires sociaux et les commissaires aux comptes

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les personnes membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance et les commissaires aux comptes.

■ Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins à l'encontre de l'un des membres des organes de direction et de surveillance de HighCo.

■ Faillite, mise sous séquestre ou liquidation des membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucun des membres des organes de direction ou de surveillance de HighCo n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation au cours des cinq dernières années.

■ Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins contre l'un des membres des organes de direction ou de surveillance de HighCo par des autorités statutaires ou réglementaires.

■ Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction ou de surveillance

L'actionnaire principal de HighCo (groupe WPP) est l'un des leaders mondiaux de la publicité et contrôle des sociétés pouvant être directement concurrentes du Groupe. Il dispose de deux sièges sur six au Conseil de Surveillance. Sa contribution à la marge brute du Groupe est inférieure à 1 %. Hormis les éléments indiqués ci-dessus, il n'existe pas,

à la connaissance de la Société, de conflits d'intérêts potentiels des membres des organes de direction ou de surveillance et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Selon la charte en vigueur, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance doivent informer le Conseil de conflits d'intérêts les concernant et s'abstenir de voter sur le sujet concerné.

■ Restrictions au transfert des actions de HighCo par les dirigeants

Les membres du Directoire ayant bénéficié d'actions gratuites de la Société sont tenus, à l'instar des autres bénéficiaires, de les conserver au nominatif pur pendant une durée de deux ans après leur acquisition. En outre, en application de l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 a fixé à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire, que ceux-ci sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. À la connaissance de la Société, aucune autre restriction n'a été acceptée par un membre des organes de direction ou de surveillance du Groupe concernant la cession, pour une certaine période, de sa participation dans le capital social de HighCo.

■ Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Les mandataires sociaux de HighCo ne bénéficient pas de système de retraite surcomplémentaire. Au 31 décembre 2009, les sommes provisionnées au titre de la retraite des membres du Directoire (comprises dans la provision retraite globale) s'élèvent à 27 392 €, contre 16 973 € en 2008.

■ Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance

Néant.

■ Information sur les contrats de service des mandataires

En dehors des contrats de travail, aucun contrat de service liant les mandataires sociaux à HighCo ou à l'une de ses filiales n'a été conclu.

3.3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 22 décembre 2008, les termes « mandataires sociaux » désignent les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance.

Les termes « mandataires sociaux dirigeants » désignent exclusivement les membres du Directoire.

Tableau n° 1 : synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque mandataire social dirigeant (en €)

Mandataires sociaux dirigeants	Exercice 2009	Exercice 2008
Richard Caillat – Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détallées tableau n° 2)	418 803	332 261
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détallée tableau n° 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance (1) (voir tableaux 6 et 7)	Néant	Néant
Total	418 803	332 261
Olivier Michel – Directeur général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détallées tableau n° 2)	403 831	317 677
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détallée tableau n° 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance (1) (voir tableaux 6 et 7)	Néant	Néant
Total	403 831	317 677
Didier Chabassieu – Directeur général et membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détallées tableau n° 2)	403 438	317 429
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détallée tableau n° 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance (1) (voir tableaux 6 et 7)	Néant	Néant
Total	403 438	317 429

(1) Les actions de performance sont des actions gratuitement attribuées aux mandataires sociaux qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations Afep-Medef d'octobre 2008.



Rémunérations

■ Des membres du Directoire

Au titre de l'exercice 2009, le montant global brut des rémunérations versées aux membres du Directoire a été de 1 406 072 €. Les membres du Directoire ont perçu une rémunération exclusivement de la société mère HighCo.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer cette rémunération sont exposés dans le Rapport du Président (partie 1, pages 121-124).

Tableau n° 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social dirigeant (en €)

Mandataires sociaux dirigeants	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus (4)	Montants versés (5)	Montants dus (4)	Montants versés (5)
Richard Caillat – Président du Directoire				
Rémunération fixe (1)	265 343	265 343	208 868	208 868
Rémunération variable (1) (2)	150 000	210 000	120 000	60 000
Rémunération exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	3 460	3 460	3 393	3 393
Total	418 803	478 803	332 261	272 261
Olivier Michel - Directeur général et membre du Directoire				
Rémunération fixe (1)	239 885	239 885	193 875	193 875
Rémunération variable (1) (2)	160 000	220 000	120 000	60 000
Rémunération exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	3 946	3 946	3 802	3 802
Total	403 831	463 831	317 677	257 677
Didier Chabassieu - Directeur général et membre du Directoire				
Rémunération fixe (1)	239 885	239 885	193 875	193 875
Rémunération variable (1) (2)	160 000	220 000	120 000	60 000
Rémunération exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	3 553	3 553	3 554	3 554
Total	403 438	463 438	317 429	257 429

(1) Eléments de rémunération sur une base brute avant impôt.

(2) Les modalités de calcul de la rémunération variable sont mentionnées dans le Rapport du Président (partie 1, pages 121-122) annexé. Sur la période 2007-2009, critères financiers sur la progression du RAO et du RNPG. Rémunérations plafonnées. En 2009, montants versés revus pour tenir compte de la crise économique en attendant le plan 2010-2012.

(3) Avantages en nature : voiture de fonction.

(4) Rémunérations attribuées au mandataire social dirigeant au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(5) Intégralité des rémunérations versées au mandataire social dirigeant au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

■ Des membres du Conseil de Surveillance

Une résolution fixant à 25 000 € le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance a été approuvée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2006. Cette décision est toujours en vigueur.

La répartition des jetons de présence est effectuée principalement en fonction de la participation des membres aux réunions des conseils et des comités. Le Président perçoit une rémunération spécifique. Les autres membres du Conseil de Surveillance ont perçu, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2009, une somme totale de 18 952 €.

Tableau n° 3 : jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Frédéric Chevalier – Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	234 441 (1)	234 194
Nicolas Butin – Vice-président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	7 542	4 875
Autres rémunérations	-	-
Philippe Gerin – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	3 674	3 000
Autres rémunérations	-	-
Yves Lafargue – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	3 675	4 500
Autres rémunérations	-	-
Louiseholding SAS – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
WPP 2005 Ltd – Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	4 061	2 250
Autres rémunérations	-	-
Total	253 393	248 819

(1) Se décomposant comme suit pour l'exercice 2009 :

– 41 240 € au titre de ses fonctions de Président ;
– 190 008 € fixe au titre de son contrat de travail. Aucune rémunération variable n'est prévue au titre de son contrat de travail ;
– 3 193 € en avantage en nature (voiture de fonction).

Les membres du Conseil de Surveillance bénéficient de la garantie responsabilité civile des mandataires sociaux (voir page 80).

Titres des mandataires sociaux donnant accès au capital

■ Stock-options

Tableau n° 4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social dirigeant par l'émetteur ou toute autre société du Groupe

Nom du mandataire social dirigeant	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
			Néant			

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2004, il a été attribué le 12 octobre 2004 un total de 320 000 options de souscription d'actions aux membres du Directoire (quatre membres en 2004 : Frédéric Chevalier, Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu) à raison de 80 000 options par membre permettant de souscrire à 80 000 actions au prix de 6,68 € chacune.

Elles pourront être levées de façon échelonnée comme suit :
– pour moitié, depuis le 12 octobre 2008 jusqu'au 12 octobre 2011 ;
– pour le quart, depuis le 12 octobre 2009 jusqu'au 12 octobre 2011 ;
– pour le solde, à compter du 12 octobre 2010 jusqu'au 12 octobre 2011.

Au 31 décembre 2009, ces options étaient toujours valides.

Tableau n° 5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social dirigeant

Nom du mandataire social dirigeant	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
		Néant	

■ Actions de performance

Les actions de performance sont des actions gratuitement attribuées aux mandataires sociaux qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations Afep-Medef d'octobre 2008.

Tableau n° 6 : actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
		Néant				

Tableau n° 7 : actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice

Mandataire social concerné	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
		Néant	

HighCo n'a effectué aucune attribution gratuite d'actions depuis la publication des recommandations Afep-Medef d'octobre 2008.

■ Attributions gratuites d'actions

Sur proposition du Comité des rémunérations, puis autorisation du Conseil de Surveillance, un total de 304 572 actions gratuites conditionnées a été attribué en mars 2006 et avril 2007.

33 333 actions (correspondant à une fraction de la tranche 1 du plan n° 4 d'avril 2007) ont été acquises en 2009 ; 125 000 actions (correspondant à une fraction de la tranche 2 de ce plan), sont devenues caduques, pour non-atteinte de l'objectif de BNPA 2009.

Dans le cadre du nouveau plan de rémunération 2010-2012 du Directoire (voir « Rapport du Président », partie 1, page 122), le Conseil a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, un nouveau dispositif d'attributions gratuites portant sur 300 000 actions conditionnées pour partie à la présence, et pour partie à l'atteinte de nouveaux objectifs de progression du BNPA sur la période 2009-2012.

À ce jour, compte tenu des conditions d'acquisition (présence et/ou objectifs), le nombre d'actions gratuites encore valides des mandataires sociaux dirigeants est de 316 667, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

Tableau n° 7 bis : historique des attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux

Mandataire social concerné	N° du plan et date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en €) (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition	Nombre d'actions encore valides pouvant être acquises	Nombre d'actions acquises et non encore disponibles	Nombre d'actions disponibles
Membres du Conseil de Surveillance									
Néant									
Membres du Directoire									
Richard Caillat N° : 2 - Date : 23/03/06									
4 572 55 001 24/03/08 25/03/10 Présence à la date d'acquisition 4 572									
N° : 4 - Date : 11/04/07									
Tranche 1	6 667	62 003	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/07		6 667		
	6 666	61 994	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/08		6 666		
	6 667	62 003	12/04/10	13/04/12	Présence au 31/12/09	6 667			
Tranche 2	Max. 50 000	102 300	12/04/10	13/04/12	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/09 (2)	-	-	-	
	Max. 50 000	102 000	12/04/13	13/04/15	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/12 (3)	Max. 50 000			
	N° : 7 - Date : 26/03/10	15 000	103 800	27/03/12	28/03/14	Présence au 31/12/10	15 000		
Tranche 1	15 000	103 800	27/03/12	28/03/14	Présence au 31/12/11	15 000			
	15 000	102 000	27/03/13	28/03/15	Présence au 31/12/12	15 000			
	Tranche 2	Max. 5 000	10 200	12/04/13	13/04/15	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/12 (3)	Max. 5 000		
Olivier Michel N° 4 - Date : 11/04/07									
Tranche 1	5 000	46 500	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/07		5 000		
	5 000	46 500	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/08		5 000		
	5 000	46 500	12/04/10	13/04/12	Présence au 31/12/09	5 000			
Tranche 2	Max. 37 500	76 725	12/04/10	13/04/12	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/09 (2)	-	-	-	
	Max. 37 500	76 500	12/04/13	13/04/15	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/12 (3)	Max. 37 500			
	N° 7 - Date : 26/03/10	15 000	103 800	27/03/12	28/03/14	Présence au 31/12/10	15 000		
Tranche 1	15 000	103 800	27/03/12	28/03/14	Présence au 31/12/11	15 000			
	15 000	102 000	27/03/13	28/03/15	Présence au 31/12/12	15 000			
	Tranche 2	Max. 17 500	37 500	12/04/13	13/04/15	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/12 (3)	Max. 17 500		

Mandataire social concerné	N° du plan et date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en €) (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition	Nombre d'actions encore valides pouvant être acquises	Nombre d'actions acquises et non encore disponibles	Nombre d'actions disponibles
Didier Chabassieu N° : 4 - Date : 11/04/07									
Tranche 1	5 000	46 500	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/07		5 000		
	5 000	46 500	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/08		5 000		
	5 000	46 500	12/04/10	13/04/12	Présence au 31/12/09	5 000			
Tranche 2	Max. 37 500	76 725	12/04/10	13/04/12	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/09 (2)	-	-	-	
	Max. 37 500	76 500	12/04/13	13/04/15	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/12 (3)	Max. 37 500			
N° 7 - Date : 26/03/10									
Tranche 1	15 000	103 800	27/03/12	28/03/14	Présence au 31/12/10	15 000			
	15 000	103 800	27/03/12	28/03/14	Présence au 31/12/11	15 000			
	15 000	102 000	27/03/13	28/03/15	Présence au 31/12/12	15 000			
Tranche 2	Max. 17 500	35 700	12/04/13	13/04/15	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/12 (3)	Max. 17 500			
Total							479 572		
									316 667 33 333 4 572

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte des probabilités de réalisation des critères de performance et de présence du bénéficiaire dans le Groupe, mais avant également au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Objectifs de BNPA au 31/12/09 : un maximum de 50 000 actions pour Richard Caillat et 37 500 actions pour Olivier Michel et pour Didier Chabassieu sera attribué si la croissance moyenne du BNPA du 31/12/06 au 31/12/09 est supérieure ou égale à 20 %.

(3) Objectifs de BNPA au 31/12/12 : un maximum de 55 000 actions pour Richard Caillat, pour Olivier Michel et pour Didier Chabassieu sera attribué si la croissance moyenne du BNPA du 31/12/09 au 31/12/12 est supérieure ou égale à 20 %.

Les actions attribuées gratuitement devenues disponibles devront être conservées pendant deux ans.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a fixé à 10 % la quantité d'actions que chaque bénéficiaire sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

■ Indemnités des mandataires sociaux dirigeants en cas de perte de leur mandat social

Tableau n° 10

Mandataires sociaux dirigeants	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui (1)	Non	Oui	Non	Oui (2)	Non	Oui	Non
Richard Caillat - Président du Directoire Date de début du mandat : 10/01/06 Date de fin du mandat : 15/12/13	X			X	X			X
Olivier Michel - Directeur général et membre du Directoire Date de début du mandat : 10/01/06 Date de fin du mandat : 15/12/13	X			X	X			X
Didier Chabassieu - Directeur général et membre du Directoire Date de début du mandat : 10/01/06 Date de fin de mandat : 15/12/13	X			X	X			X

(1) Le contrat de travail de chaque membre du Directoire est maintenu mais suspendu pour Richard Caillat, Président depuis le 18/12/03, et pour Olivier Michel et Didier Chabassieu, directeurs généraux depuis le 22/03/07 (voir « Rapport du Président », pages 118-123).

(2) Le Conseil de Surveillance du 18/12/03 a autorisé la Société à indemniser les membres du Directoire en cas de non-renouvellement ou de révocation de leur mandat (sauf faute lourde), à hauteur de deux ans de rémunération (calcul effectué sur la base de la rémunération fixe brute versée au cours des trois derniers mois précédant la révocation).
À défaut de concordance entre la révocation/non-renouvellement du mandat

et la rupture du contrat de travail, le versement n'intervient qu'à la date de la notification de la rupture du contrat de travail.
Conformément à la loi du 21/08/07, le Conseil de Surveillance du 19/03/08 a fixé pour chaque membre du Directoire un objectif de performance conditionnant l'octroi de cette indemnité. Cette condition est que la marge opérationnelle moyenne consolidée des trois derniers exercices ($n-1$, $n-2$ et $n-3$) soit supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des exercices précédents ($n-4$, $n-5$ et $n-6$).
Il n'existe aucun autre accord prévoyant une indemnisation en cas de départ, que ce soit au titre du mandat social ou du contrat de travail.

■ Souscription d'une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

La Société a souscrit une police d'assurance prenant en charge le règlement de toute réclamation introduite à l'encontre des mandataires sociaux du Groupe mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce contrat prévoit également une garantie des frais de défense (défense civile et défense pénale).

3.4. TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Intérêts dans le capital de HighCo au 1^{er} mars 2010

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote (1)	Stock-options	Actions gratuitement attribuées (2)
Directoire						
Richard Caillat	23 704	0,21 %	23 704	0,22 %	80 000	56 667
Didier Chabassieu	10 004	0,09 %	10 004	0,09 %	80 000	42 500
Olivier Michel	10 000	0,09 %	10 000	0,09 %	80 000	42 500
Conseil de Surveillance						
Frédéric Chevalier	32 050	0,29 %	36 738	0,34 %	80 000	-
Nicolas Butin	5 465	0,05 %	9 682	0,09 %	-	-
Philippe Gerin	120	0,00 %	121	0,00 %	-	-
Yves Lafargue	600	0,01 %	1 200	0,01 %	-	-
WPP 2005 Ltd / Louiseholding SAS	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,29 %	-	-

(1) Nombre de droits de vote ayant servi de base pour le calcul : 10 840 614 (nombre arrêté au 01/03/10).

(2) Actions non encore acquises et dont les acquisitions sont conditionnées (voir pages 78-79).

Opérations sur les titres de la Société en 2009

	Flux bruts 1 ^{er} semestre 2009		Flux bruts 2 ^e semestre 2009	
	Achat	Vente	Achat	Vente
Nombre de mandataires concernés	-	1	-	-
Nombre de titres	-	17 760	-	-
Prix moyen pondéré (en €)	-	5,84	-	-

3.5. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

	Cabinet Jean Avier	Ernst & Young Audit
Représenté par		
Hélène Van der Westerlaken		
50, cours Mirabeau		
13100 Aix-en-Provence		
Date de début du 1 ^{er} mandat	01/11/89	30/01/96
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2013	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2012

Commissaires aux comptes suppléants

	Jean-Marc Eysautier	Auditex
25, rue Sylvabelle		Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
13006 Marseille		92400 Courbevoie
Date de début du 1 ^{er} mandat	06/06/08	25/06/07
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2013	À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2012

Aucun mandat de commissaire aux comptes de la Société n'est venu à expiration en 2009.



Honoraires comptabilisés

Les honoraires comptabilisés, correspondant aux honoraires des contrôleurs légaux et aux membres de leurs réseaux, se répartissent ainsi :

	Cabinet Jean Avier		Ernst & Young Audit		Autres commissaires							
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit (commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)												
HighCo Filiales intégrées globalement	30 500 78 300	30 500 90 800	28 % 72 %	25 % 75 %	68 000 188 950	68 000 189 100	25 % 68 %	25 % 69 %	53 548 -	41 548 100 %	- 89 %	- -
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
HighCo Filiales intégrées globalement	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Sous-total	108 800	121 300	100 %	100 %	256 950	257 100	93 %	94 %	53 548	41 548	100 %	89 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	- -	- -	- -	- -	16 000 3 176	16 000 -	6 % 1 %	6 % -	- -	5 000 -	- -	11 %
Sous-total	-	-	-	-	19 176	16 000	7 %	6 %	-	5 000	-	11 %
Total	108 800	121 300	100 %	100 %	276 126	273 100	100 %	100 %	53 548	46 548	100 %	100 %

Honoraires versés

Les honoraires versés aux contrôleurs légaux et aux membres de leurs réseaux se répartissent ainsi :

	Cabinet Jean Avier		Ernst & Young Audit		Autres commissaires							
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit (commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)												
HighCo Filiales intégrées globalement	45 750 98 020	14 675 87 595	32 % 68 %	14 % 84 %	75 500 191 074	89 050 164 027	24 % 62 %	29 % 54 %	- 68 552	- 65 216	- 100 %	- 100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
HighCo Filiales intégrées globalement	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Sous-total	143 770	102 270	99 %	98 %	266 574	253 077	86 %	83 %	68 552	65 216	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	1 000	2 000	1 %	2 %	25 375 17 945	50 631	8 % 6 %	17 % -	- -	- -	- -	- -
Sous-total	1 000	2 000	1 %	2 %	43 320	50 631	14 %	17 %	-	-	-	-
Total	144 770	104 270	100 %	100 %	309 894	303 708	100 %	100 %	68 552	65 216	100 %	100 %

4. PERSPECTIVES, STRATÉGIE ET RISQUES

4.1. PERSPECTIVES 2010 ET STRATÉGIE

Une ligne stratégique claire

Au-delà de la simplification de son offre et de son organisation (voir « Événements postclôture », page 56), HighCo va encore poursuivre sa politique d'innovation et la digitalisation des activités en 2010 avec :

- Des nouveaux concepts en cours de commercialisation :
 - couplage TV/Web/magasin ; par exemple, TF1 et HighCo se sont rapprochés pour proposer aux marques de la grande consommation des offres couplées média/hors média (spots TV sur TF1, coupons à imprimer sur le site www.tf1conso.fr et remise d'un chéquier de réduction en magasin chez les distributeurs partenaires de l'opération);
 - *merchandising* digital (programme Look and Cook).
- Des avancées technologiques :
 - Webcoupons imprimables à domicile;
 - technologie sans contact (Pixiwallet®);
 - digitalisation des mécaniques promotionnelles (High Connexion);
 - digitalisation des traitements de données.
- Des nouveaux services :
 - logistique promotionnelle;
 - gestion de bases de données marketing.

Guidances 2010

En ce qui concerne l'exploitation :

- HighCo vise une croissance organique positive de sa marge brute, et ce dès le premier trimestre 2010;
- ce retour de la croissance couplé à une bonne gestion du point mort d'exploitation devrait conduire à une amélioration de la marge opérationnelle (résultat des activités ordinaires/marge brute).

En ce qui concerne la gestion du *cash-flow*:

- investissements industriels (Capex) de l'ordre de 1,5 M€ en 2010 (1,7 M€ en 2009);
- dividende à verser en 2010 (au titre de l'exercice 2009) de 1,7 M€ (1,1 M€ versé en 2009);
- programme de rachat d'actions de 2 M€ à 4 M€ en 2010 (0,1 M€ en 2009);
- acquisitions de taille moyenne.

4.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les principaux investissements du Groupe au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 2,68 M€, contre 2,05 M€ en 2008, et portent essentiellement sur :

- le renouvellement du matériel informatique et des logiciels ;
- l'acquisition de titres de participation non consolidés (Acheter Mieux Vivre Mieux, 8,09 % du capital; J2K Holding, 17 % du capital).

En 2009, les investissements de l'exercice représentent 3,9 % de la marge brute du Groupe, contre 3,0 % en 2008.

	2009	2008
Investissements incorporels	311	237
Investissements corporels	1 610	1 286
Investissements financiers	760	526

En 2010, le Groupe n'a pas de projet majeur d'investissement industriel. Le seul investissement significatif envisagé concerne les agencements du futur nouveau siège social, à Aix-en-Provence.

Investissement en recherche et développement

Un investissement de 201 K€ en recherche et développement a été réalisé en 2009 par BleuRoy.com. Le solde des montants activés correspond au développement des applications informatiques de HighCo DATA au cours des années antérieures.

Développement des marques et brevets

■ Marques

Le Groupe possède un portefeuille d'un peu plus de 280 marques. Certaines ont fait en 2009, ou font actuellement l'objet d'une extension de leur protection sur le plan européen. Le Groupe continue à protéger sa propriété intellectuelle et à enregistrer des noms de domaines sur Internet.

■ Brevets

HighCo DATA détient un brevet français relatif à son système de traitement automatisé des coupons de réduction. Le titre a été délivré le 25 avril 1997. HighCo 3.0 possède un brevet français Pixibox depuis le 3 avril 2000. HighCo MARKETING HOUSE a déposé une demande de brevet français Trolley Pop'Up le 26 juin 2008.

4.3. RISQUES ET ASSURANCES

Le Directoire, avec les responsables des fonctions supports, a recensé les principaux risques du Groupe ainsi que les polices d'assurance, et les a communiqués au Président du Conseil de Surveillance. Ces informations sont présentées dans le Rapport du Président, (partie 2, pages 127-144).

5. HIGHCO ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de HighCo, cotée sur le compartiment C de Nyse-Euronext, est stable depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne son montant que sa répartition. Avec un tiers du capital, le groupe WPP reste l'actionnaire de référence.

Le flottant reste prépondérant. HighCo poursuit une politique d'actionnariat de ses dirigeants et de ses managers.

5.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT

Évolution du capital

■ Au 31 décembre 2009

Le capital social s'élevait à 5 605 333 €, était divisé en 11 210 666 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Le capital social n'a pas été modifié en 2009.

■ Au 1^{er} mars 2010

Le capital social est inchangé par rapport à 2009.

■ Au cours des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice	2005	2006	2007	2008	2009
Capital social	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333	5 605 333
Nombre d'actions ordinaires	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666	11 210 666
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures pouvant être créées* :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de stock-options	1 327 382	388 878	345 525	334 213	331 361
- par acquisition d'actions gratuites	-	30 572	353 072	349 000	409 667

* Étant précisé qu'il peut être décidé de remettre des actions existantes dans le cadre du PRA (programme de rachat d'actions).

Dilution potentielle maximale

■ Au 31 décembre 2009

La dilution potentielle liée aux titres donnant accès au capital est la suivante :

Nature des titres	Nombre d'actions	Prix d'émission (en €)	Dates d'exercice/d'acquisition	Dilution potentielle maximale*
Stock-options	331 361	Entre 6,68 et 19,82	Entre le 08/03/02 et le 12/10/11	2,96 %
Attributions gratuites d'actions	18 000	-	23/01/10	0,16 %
	16 667	-	12/04/10	0,15 %
	125 000	-	12/04/11	1,12 %
	65 000	-	31/12/11	0,58 %
	65 000	-	31/12/12	0,58 %
	70 000	-	31/12/13	0,62 %
	50 000	-	31/12/14	0,45 %
	90 000	-	27/03/12	0,80 %
	45 000	-	27/03/13	0,40 %
	40 000	-	12/04/13	0,36 %
Total	741 028			6,61 %

* Dilution calculée sur le nombre de titres existants.

Pour le calcul du BNPA dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009, le nombre d'options de souscription d'actions est de 320 000 et le nombre d'attribution gratuites d'actions est de 409 667, soit une dilution potentielle maximale de 6,61 %.

■ Au 25 mars 2010

Nature des titres	Nombre d'actions	Prix d'émission (en €)	Dates d'exercice/d'acquisition	Dilution potentielle maximale*
Stock-options	320 000	6,68	Entre le 12/10/08 et le 12/10/11	2,85 %
Attributions gratuites d'actions	16 667	-	12/04/10	0,15 %
	125 000	-	12/04/13	1,12 %
	65 000	-	31/12/11	0,58 %
	65 000	-	31/12/12	0,58 %
	70 000	-	31/12/13	0,62 %
	50 000	-	31/12/14	0,45 %
	90 000	-	27/03/12	0,80 %
	45 000	-	27/03/13	0,40 %
	40 000	-	12/04/13	0,36 %
Total	886 667			7,91 %

* Dilution calculée sur le nombre de titres existants.

Actionnariat de HighCo

■ Sur les trois derniers exercices

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de HighCo sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31/12/09			31/12/08			31/12/07			
	Nombre d'actions	% capital	DDV (1)	% DDV	% DDV théoriques (2)	Nombre d'actions	% capital	DDV (1)	% DDV	% DDV théoriques (2)
Managers / salariés (4)	147 008	1,31 %	151 696	1,40 %	1,34 %	126 176	1,13 %	130 864	1,21 %	1,15 %
Groupe WPP / Louiseholding	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,40 %	33,75 %	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,29 %	33,49 %
Autodétention	528 878	4,72 % (3)	-	-	4,67 %	581 634	5,19 %	-	-	5,09 %
Flottant	6 708 964	59,84 %	6 829 308	63,19 %	60,25 %	6 677 040	59,56 %	6 885 623	63,51 %	60,27 %
Total	11 210 666	100,00 %	10 806 820	100,00 %	100,00 %	11 210 666	100,00 %	10 842 303	100,00 %	100,00 %

(1) DDV signifie « droits de vote ». Ces droits de vote sont ceux exercables en assemblée générale.

(2) DDV théoriques : droits de vote comprenant les actions autodétenues privées de droit de vote pris en compte pour le calcul des franchissements des seuils légaux.

Pour 2009 : 10 806 820 + 528 878 = 11 335 698.

Pour 2008 : 10 842 303 + 581 634 = 11 423 937.

Pour 2007 : 11 427 615 + 56 544 = 11 484 159.

(3) Hors contrat de liquidité Amafi, l'autodétention est de 496 901 actions, soit 4,43 % du capital.

(4) En direct et via le FCPE Actionnariat HighCo.

■ Principales évolutions sur la période

• Groupe WPP/Louiseholding

Le niveau de participation du groupe WPP, premier actionnaire, par l'intermédiaire de la société Louiseholding, sa filiale française, est resté stable au cours des trois dernières années.

• Autres managers et salariés

Sur cette même période, le niveau de participation a progressé avec la mise en place des plans d'actions gratuites.

• Actions autodétenues

L'autodétenzione, qui était non significative en 2007, atteint environ 5 % en 2008 et 2009.

La Société a en effet activé depuis 2008 son programme de rachat dans le cadre de son objectif de croissance externe et afin de couvrir ses plans d'attributions gratuites d'actions et de stock-options.

• Flottant

L'augmentation de l'autodétenzione a entraîné une baisse de la part du flottant dans la même proportion.

■ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société il n'existe pas d'actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, à l'exception de :

- la société Louiseholding (groupe WPP) ;
- la société Financière de l'Échiquier - EBPF ;
- la société Boussard & Gavaudan Asset Management.

■ Franchissements de seuils légaux

Aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré au cours de l'année 2009.

■ Actionnariat des salariés

Au 31 décembre 2009 et à la connaissance de la Société, les actions détenues par les salariés (mandataires ou non), directement ou dans le cadre du FCPE Actionnariat HighCo, représentaient 0,87 % du capital social.

Au 1^{er} mars 2010, cette participation représente 1,05 % du capital social.

■ Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire titulaire.

Les principaux actionnaires ne détiennent que des actions à droit de vote simple.

■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, il est précisé que :

- la structure du capital au 1^{er} mars 2010 est précisée ci-dessous ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, sauf non-respect des dispositions relatives au franchissement du seuil de 1 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage jusqu'à 50 % ;
- il n'existe plus, à la connaissance de la Société, de pacte en vigueur, d'engagement signé entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote, ni de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux hormis les actions à droits de vote double ;

- les droits de vote attachés aux actions détenues par les salariés dans le cadre du FCPE Actionnariat HighCo sont exercés directement par eux ;
- il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec les droits de contrôle qui ne seraient pas exercés par ce dernier ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires (articles 24 et 33 des statuts)
- les délégations données au Directoire figurent à la page 93 ;

- la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire sont décrits à la page 80 ;
- dans le cadre du programme de rachat en vigueur, l'Assemblée générale du 8 juin 2009 a autorisé le Directoire à céder ou acquérir des titres, y compris en période d'offre publique ;
- il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société.

■ Actionnariat au 1^{er} mars 2010

Actionnaires	Nombre d'actions	En %	DDV (1)	% DDV	% DDV théoriques (2)
Managers/salariés (3)	168 337	1,50 %	183 025	1,69 %	1,61 %
Groupe WPP/Louiseholding	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,29 %	33,70 %
Autodétenzione et autocontrôle (4)	510 284	4,55 %	-	-	4,50 %
Flottant	6 706 229	59,82 %	6 831 773	63,02 %	60,19 %
Total	11 210 666	100,00 %	10 840 614	100,00 %	100,00 %

(1) DDV signifie « droits de vote ».

(2) Droits de vote comprenant les actions autodétenues privées de droit de vote pris en compte pour le calcul des franchissements des seuils légaux.
Au 01/03/10 : 10 840 614 + 510 284 = 11 350 898.

(3) En direct et via le FCPE Actionnariat HighCo.

(4) La Société ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

5.2. DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En 2007 (au titre de l'exercice 2006), il n'a été distribué aucun dividende.

En 2008 (au titre de l'exercice 2007), comme en 2009 (au titre de l'exercice 2008), la Société a distribué un dividende de 0,10 € par action.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le montant distribué est éligible à la réfaction de 40 %, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

5.3. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Rachats d'actions de la Société

■ Programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009

L'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 a autorisé un nouveau programme, d'une durée de dix-huit mois, permettant au Directoire de procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital, en vue de :

- l'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi, reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- l'attribution d'actions aux salariés et/ou dirigeants du Groupe, notamment pour le service d'options d'achat d'actions ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ;
- l'annulation des actions.

Le Directoire ne pourra annuler les actions que dans la limite de 10 % du capital sur une période de vingt-quatre mois.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres, et à tout moment y compris en période d'offre publique.

Le montant maximal global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra pas dépasser 16,80 M€ et le prix maximal d'achat par action sera de 15 €, hors frais et commission.

L'autorisation décrite ci-dessus, en vigueur au jour du présent rapport, prendra fin au plus tard le 8 décembre 2010, sauf décision avant cette date de l'Assemblée générale des actionnaires autorisant un nouveau programme de rachat.

La Société a conclu le 27 février 2006 avec Oddo Corporate Finance un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi. Une somme totale de 400 K€ a été mise à la disposition de ce contrat. Un nouveau contrat a été conclu le 15 décembre 2009, conforme à la charte Amafi.

■ Rachats d'actions réalisés par HighCo

Flux au cours de l'exercice 2009

	Nombre d'actions	Cours moyen (en €)
Nombre d'actions propres achetées	72 024	6,00
Via le contrat de liquidité Amafi (1)	72 024	6,00
Via le mandat donné aux PSI (2)	-	-
Nombre d'actions propres vendues	78 947	6,19
Nombre d'actions attribuées par la Société (3)	45 833	7,63

(1) Objectif d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo.

(2) Objectif de conservation et de remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

(3) Uniquement dans le cadre de l'application de plans d'attributions gratuites d'actions.

Titres autodétenus par la Société au 31 décembre 2009

Nombre de titres autodétenus en portefeuille (1)	528 878
Pourcentage du capital autodétenu	4,72 %
Valeur d'achat des titres détenus (en €)	4 055 920
Valorisation au cours de Bourse moyen du mois de décembre 2009 (en €)	3 721 873
Valeur nominale des titres autodétenus (en €)	264 439
Frais de négociation pour l'exercice 2009 (en €) (2)	30 000

(1) Dont 31 977 actions (0,29 % du capital) via le contrat de liquidité Amafi et 496 901 actions (4,43 % du capital) via les PSI.

(2) Coût du contrat de liquidité Amafi inclus.

Nombre d'actions rachetées et vendues par la Société par finalité au cours de l'exercice 2009

Objectif	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues/transférées
Animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo	72 023	78 946
Attribution d'actions aux salariés et/ou dirigeants du Groupe*	-	45 833
Conservation et remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe	496 901	-
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société	-	-
Annulation d'actions	-	-

* Notamment pour le service d'options d'achat d'actions ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés.

■ Réallocations

En 2009, un total de 36 833 actions, initialement acquises et affectées à l'objectif de croissance externe, a été réalloué à l'objectif de couverture des actions gratuites acquises en 2009.

Options de souscription et d'achat d'actions

Tableau n° 8 : informations sur les plans en vigueur

	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 15
Date d'assemblée	30/06/97	30/06/97	28/06/02
Date du Directoire	10/01/00	28/02/00	12/10/04
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	8262	6196	320 000
Dont les mandataires sociaux			
Richard Caillat	-	-	80 000
Olivier Michel	-	-	80 000
Didier Chabassieu	-	-	80 000
Frédéric Chevalier	-	-	80 000
Point de départ d'exercice des options	10/01/03	28/02/03	12/10/08
Date d'expiration	10/01/10	28/02/10	12/10/11
Prix de souscription ou d'achat (en €) (1)	13,66	19,82	6,68
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)			Voir page 76
Nombre d'actions souscrites au 01/03/10	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-	3 097	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	8 262	3 099	320 000

(1) Aucune décote n'est appliquée sur le prix.

Tableau n° 9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2009 aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2009

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	N° et date du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé		Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé		Néant	

Attributions gratuites d'actions

En août 2009, a été attribué à sept managers du Groupe non mandataires sociaux un total de 250 000 actions gratuites, conditionnées à la présence.

Dans le cadre du nouveau plan de rémunération 2010-2012 du Directoire (voir « Rapport du Président », partie 1, page 122),

le Conseil de Surveillance a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, un nouveau dispositif d'attributions gratuites portant sur 300 000 actions conditionnées (pages 78-79).

À ce jour, compte tenu des conditions d'acquisition (présence et/ou objectifs), le nombre total d'actions gratuites encore valides est de 566 667.

5.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

État des autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires :

Objet de l'autorisation	Durée de l'autorisation (date d'expiration)	Montant nominal maximal d'émission	État de l'autorisation
Émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois (08/08/11)	3 M€	Non utilisée
Émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois (25/08/09)	3 M€	Non utilisée
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois (08/08/11)	40 M€	Non utilisée
Émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature (1)	26 mois (08/08/11)	10 % du capital et 3 M€	Non utilisée
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE (1)	26 mois (08/08/11)	56 000 €	Non utilisée
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (2)	38 mois (06/08/11)	10 % du capital au 06/06/08	0 %
Attribution gratuite d'actions (2)	38 mois (06/08/11)	10 % du capital au 06/06/08	2,23 %

(1) Plafond s'imputant sur l'augmentation par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

(2) Plafond commun.

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1. INFORMATIONS SOCIALES

Organisation fonctionnelle

En France, la fonction ressources humaines est centralisée au sein d'un département situé à Aix-en-Provence comptant sept personnes. Ce département gère l'intégralité des ressources humaines : paie, gestion administrative du personnel et recrutement.

Toutefois, depuis le lancement de l'activité d'animation commerciale en 2006 (Prod by Allée Centrale), la gestion de cette paye spécifique est externalisée auprès d'un prestataire. À compter de 2010, l'externalisation de la paie est généralisée à toutes les entités françaises du Groupe.

À l'international, les filiales assurent leur propre gestion des ressources humaines, en collaboration avec des cabinets extérieurs (secrétariats sociaux au Benelux).

Des précisions sur l'organisation sont données dans le Rapport du Président (partie 2, pages 127-128).

Effectifs du Groupe

■ Evolution des effectifs

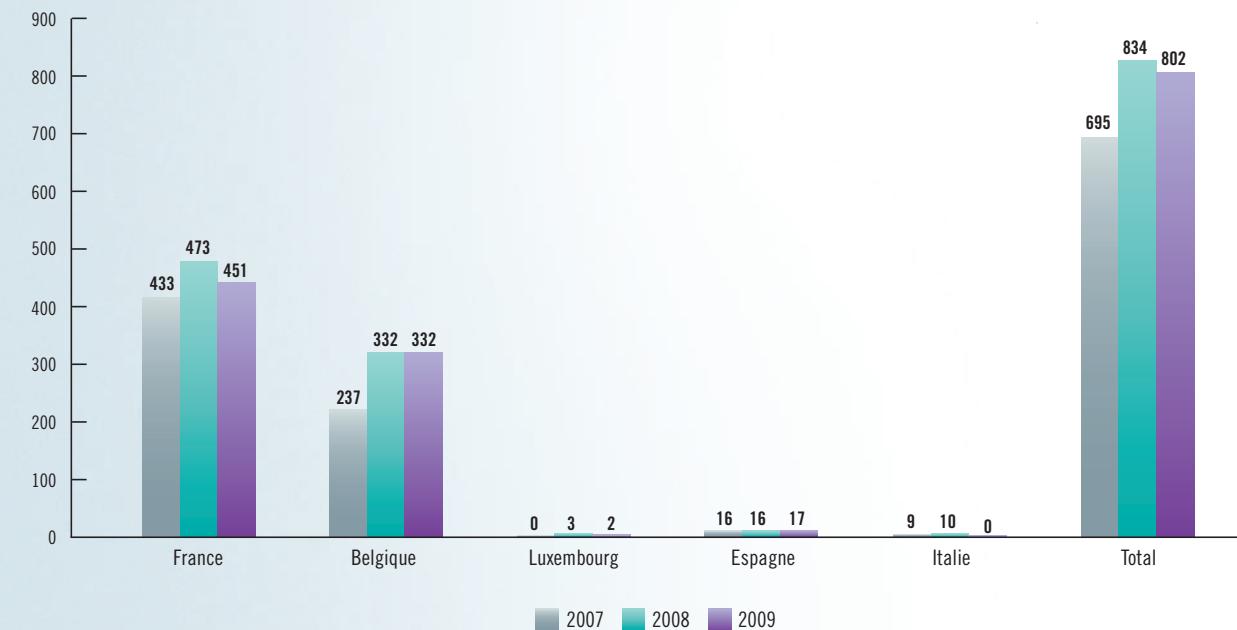
Les effectifs présentés ci-après ne tiennent pas compte de l'activité spécifique d'animation commerciale en France (Prod by Allée Centrale). En 2009, le volume d'activité a représenté 37 161 journées, représentant un équivalent temps plein (EQTP) de 126 collaborateurs, contre 30 947 journées en 2008, qui correspondaient à un équivalent temps plein de 95 collaborateurs.

Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait 802 collaborateurs, contre 834 au 31 décembre 2008.

Compte tenu de la stabilité des effectifs au Benelux, du recrutement de collaborateurs dédiés au développement des solutions digitales et du recul de l'activité en France, lié à l'impact négatif de la loi LME, qui a perturbé les relations entre industriels et distributeurs, la baisse des effectifs est de 3,8 %.

Effectifs au 31/12/08	834
Arrêt des activités en Italie	- 10
Effectifs au 31/12/08 PF 09	824
Entrées CDI	88
Sorties CDI	- 106
Solde net CDI	- 18
Solde net CDD	- 4
Effectifs au 31/12/09	802

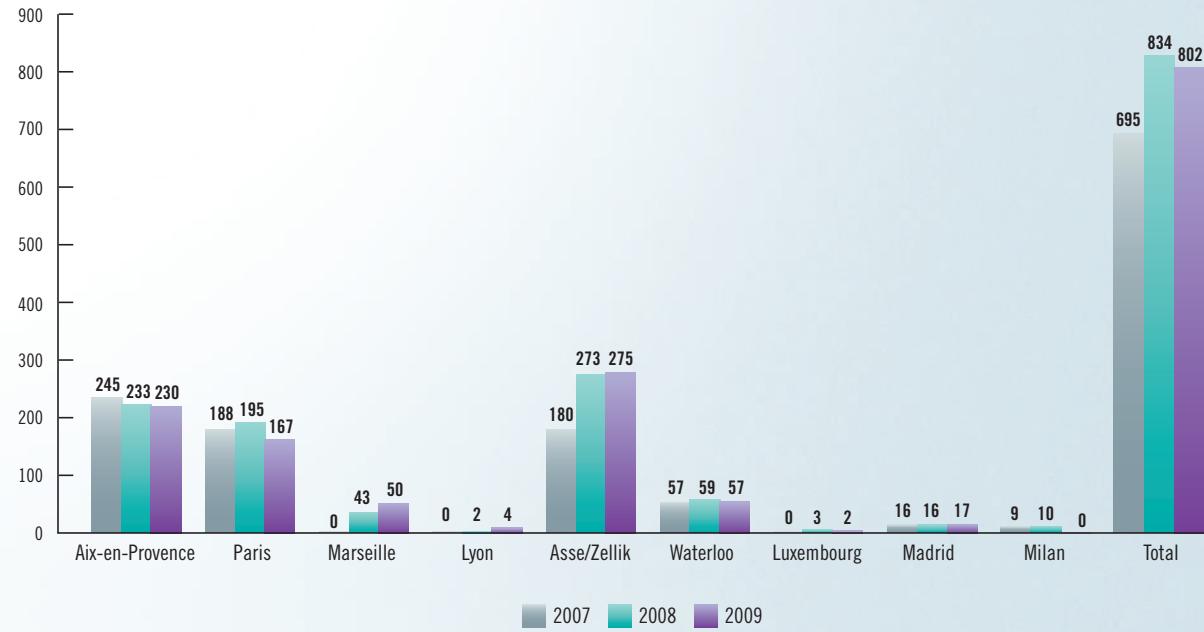
■ Évolution 2007-2009 des effectifs par pays



La France compte 451 collaborateurs, contre 473 au 31 décembre 2008, soit la moitié de l'effectif total du Groupe, avec trois implantations majeures :

- Aix-en-Provence : 230 collaborateurs, contre 233 en 2008 ;
- Paris : 167 collaborateurs, contre 195 en 2008 ;
- Marseille : 50 collaborateurs, contre 43 en 2008.

■ Évolution 2007 - 2009 des effectifs par site



À l'international, 351 collaborateurs, contre 361 au 31 décembre 2008, soit une baisse de 2,8 % répartis dans trois pays :

- Belgique : 332 collaborateurs, comme en 2008 ;
- Luxembourg : 2 collaborateurs, contre 3 en 2008 ;
- Espagne : 17 collaborateurs, contre 16 en 2008.

La baisse du nombre de collaborateurs dans à l'international est exclusivement due à l'arrêt des activités du Groupe en Italie.

■ Mobilité intragroupe

En 2009, malgré la volonté du Groupe de favoriser la mobilité interne, deux mutations ont été réalisées. Cette faible mobilité s'explique principalement

par le recrutement de profils spécifiques dédiés à l'activité « digital ». Par ailleurs, à l'international, le management commun des filiales belges, mis en place en 2008, devrait favoriser, à terme, la mobilité interne future.

■ Personnel handicapé

Le Groupe mène structurellement trois actions favorisant l'insertion des travailleurs handicapés :

- le versement de la contribution Agefiph (en France) ;
- le recours aux services des centres d'aide par le travail (CAT) ;
- le recrutement direct.

En 2009, le Groupe a employé 9 collaborateurs handicapés sur les sites français, contre 8 en 2008.

Les équipes à l'international ne comptent pas de salariés handicapés mais font appel aux centres d'aide par le travail.

Par ailleurs, l'ensemble du Groupe fait appel à des entreprises qui développent des activités commerciales réalisées en priorité par des personnes en situation de handicap.

Les activités sous-traitées sont notamment :

- le tri du courrier ;
- la compensation de coupons de réduction, le traitement des offres de remboursement différé ;
- la préparation de kits d'échantillons ;
- l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement et le routage de *mailings* ;
- la collecte et le recyclage du papier ;
- l'achat de fournitures de bureau.

■ Égalité professionnelle

Le Groupe mène une politique d'égalité professionnelle en organisant équitablement et sans discrimination le recrutement, la gestion des carrières et le développement personnel des collaborateurs.

La non-discrimination à l'embauche est une préoccupation constante du Groupe. Dans le cadre de cette démarche permanente de respect des droits et de l'égalité des chances des candidats, HighCo FIELD MARKETING, agence de marketing terrain du Groupe en France, a signé en 2009 la Charte de la diversité d'IMS-Entreprendre pour la Cité.

■ Conventions de l'Organisation internationale du travail

Le Groupe n'est implanté que dans les pays de l'Union européenne ayant ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et qui disposent tous d'une législation protectrice en matière sociale, dans tous les domaines couverts par ces conventions.

En France, du fait d'une gestion centralisée des ressources humaines, le Groupe contrôle le respect, par ses filiales, des dispositions fondamentales du droit du travail.

Dans les autres pays de l'Union européenne où le Groupe est implanté (Belgique, Luxembourg, Espagne), des vérifications du respect du travail sont effectuées.

Par ailleurs, le Groupe peut recourir à la sous-traitance dans d'autres pays hors Union européenne.

Dans ce cas, le cadre contractuel de la collaboration prévoit que le sous-traitant et ses éventuels prestataires respectent les règles :

- d'emploi régulier de salariés, en respect des règles du pays, d'effet équivalent au Code du travail français ;
- des fondamentaux de l'Organisation internationale du travail, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.

■ Activité spécifique d'animation commerciale (Prod by Allée Centrale)

Cette société emploie principalement des promoteurs pour des animations commerciales temporaires.

Le volume de l'activité en 2009 a atteint 37 161 journées, contre 30 947 journées travaillées en 2008, correspondant à :

- l'édition de 11 123 bulletins de salaire, contre 8 647 en 2008 ;
- un équivalent temps plein de 126 collaborateurs, contre 95 collaborateurs en 2008 ;
- 3,2 M€ de salaires bruts chargés, contre 2,4 M€ en 2008.

La société ayant adhéré au Sorap (Syndicat des professionnels de l'action commerciale terrain), elle applique l'accord du 13 février 2006 portant sur les dispositions spécifiques de l'animation commerciale.

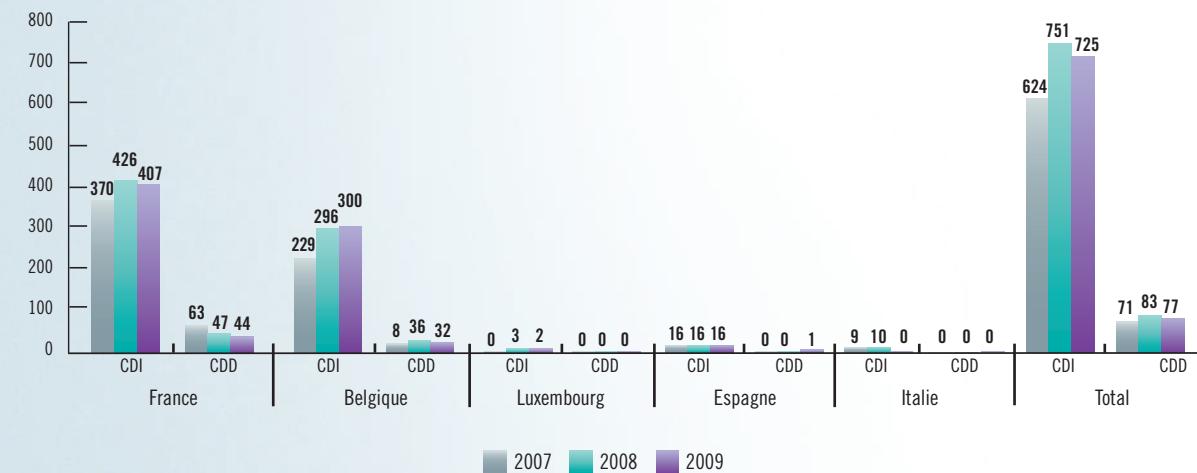


Analyse des effectifs

■ Évolution 2007 - 2009 des effectifs Groupe par statut



■ Évolution 2007 - 2009 de l'effectif par type de contrat



La proportion de contrats à durée indéterminée (CDI) reste stable (90 %).

Les cadres représentent 31,8 % de l'effectif total ; ils sont majoritairement présents en France (52,8 % de l'effectif).

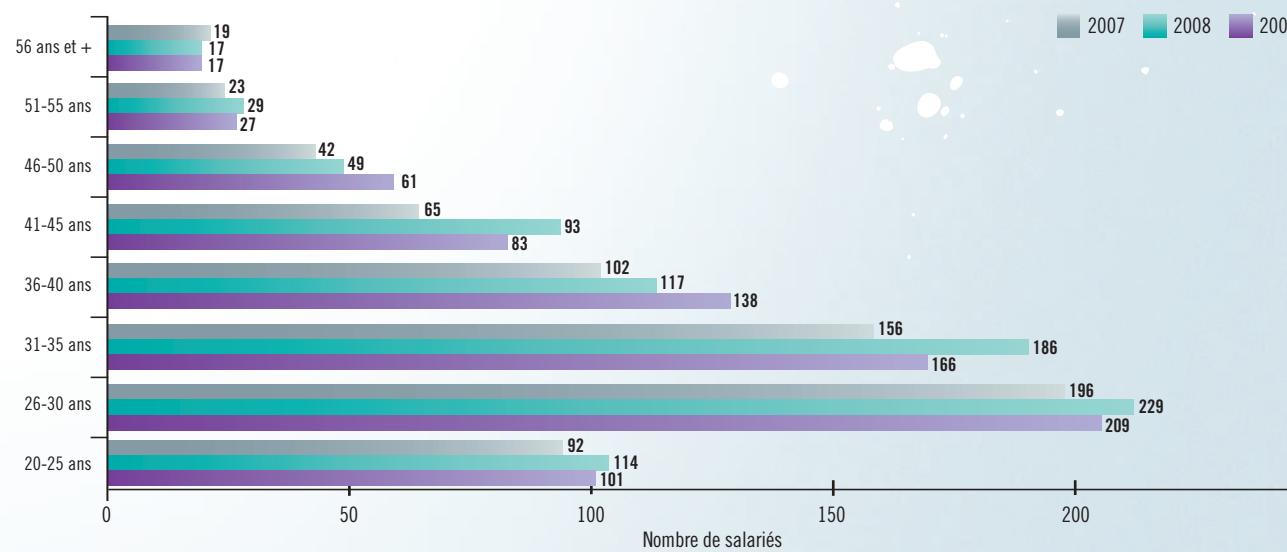
La prédominance des cadres en France s'explique principalement par :

- la refonte de la convention collective de la publicité en 2005, qui avait entraîné le changement de statut d'un grand nombre de salariés en France ;
- le développement de l'activité « Digital » du Groupe.

Les employés représentent 59,6 % de l'effectif total ; ils sont principalement présents en Belgique (95,2 % de l'effectif).



Pyramide des âges



En 2009, en France, le Groupe a respecté son obligation de mettre en œuvre en 2010 un plan d'actions sur le thème de l'emploi des seniors afin d'améliorer l'accès et les conditions d'emploi de ces derniers grâce à des mesures adaptées.

Ainsi, tout en prenant un engagement global de maintien du niveau d'emploi des salariés de 55 ans et plus, le Groupe entend favoriser le maintien dans l'emploi des seniors, dès 45 ans, par la mise en œuvre de différentes actions :

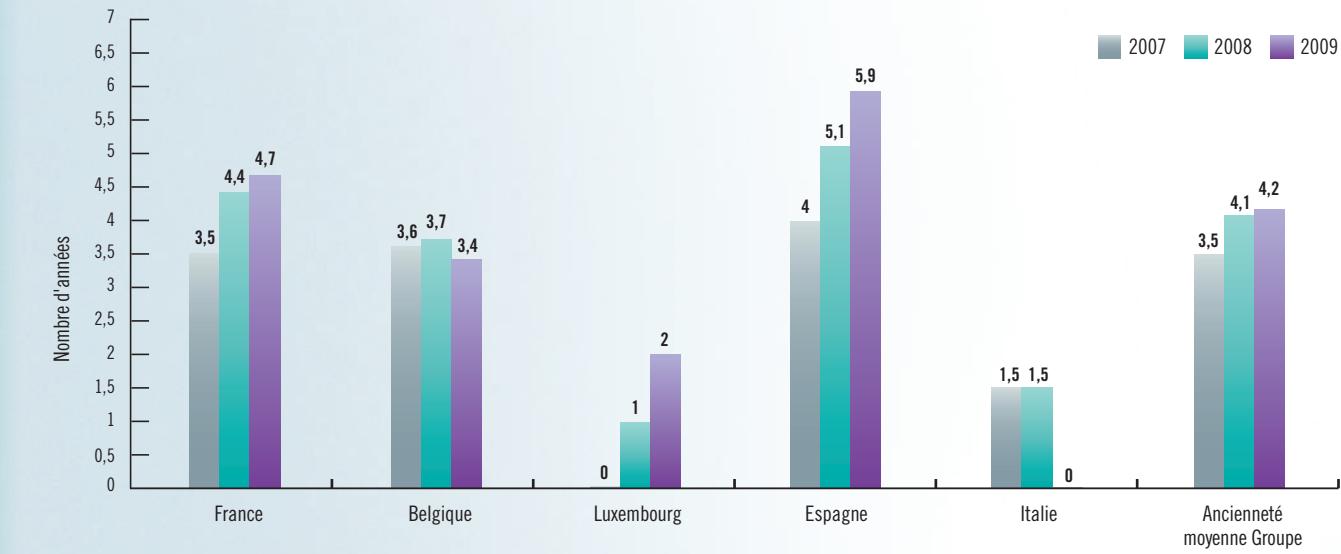
L'incitation à la réflexion dans le cadre des évolutions de carrière :
 – entretien professionnel de deuxième partie de carrière ;
 – bilan de compétences.

L'incitation au développement de la formation et des qualifications personnelles :
 – formation en langues étrangères ;
 – formation dans le cadre d'actions prioritaires.

La facilitation des fins de carrière et la transition entre activité et retraite :
 – action d'information retraite ;
 – cumul emploi-retraite ;
 – maintien dans l'emploi dans le cadre d'une aide à la création ou à la reprise d'entreprise.

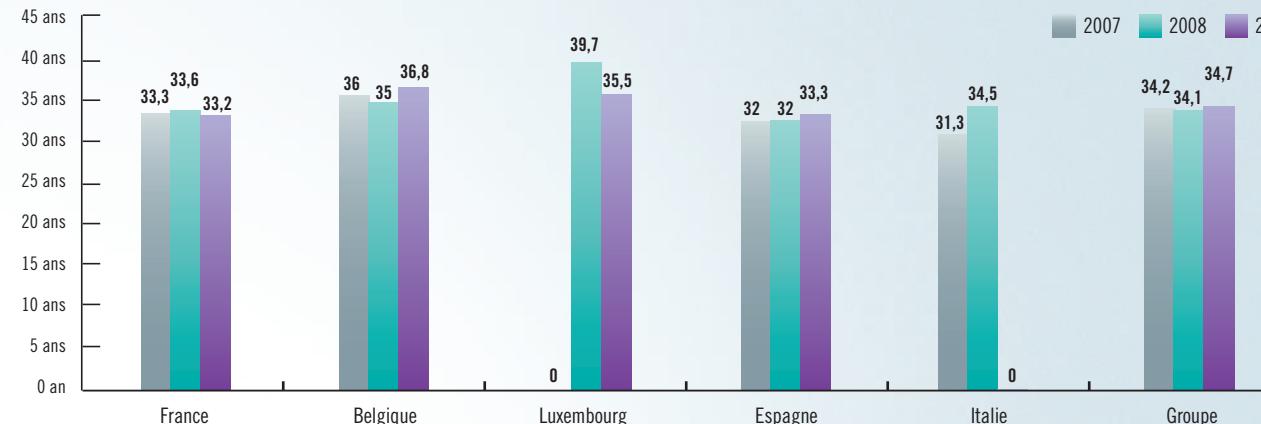
Les actions menées par le Groupe feront l'objet d'un suivi annuel sur la base des objectifs chiffrés et des indicateurs associés prévus dans le plan.

Effectifs par ancienneté

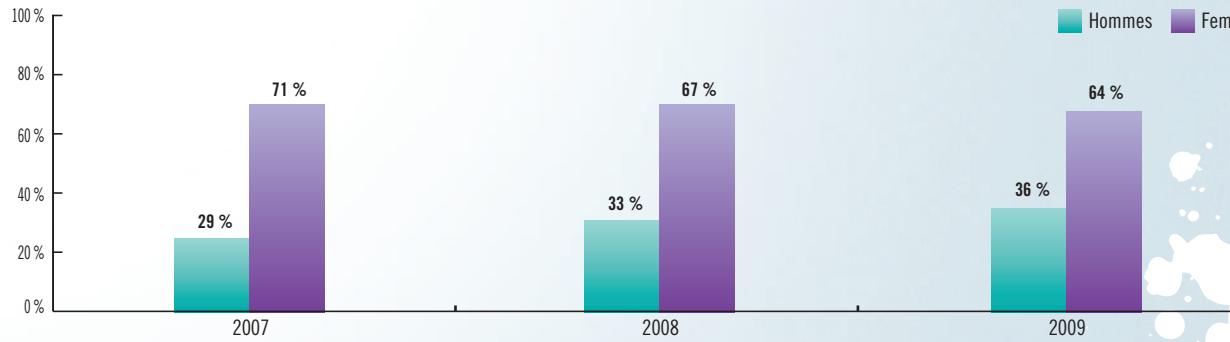


L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de quatre ans et deux mois, stable par rapport à 2008.

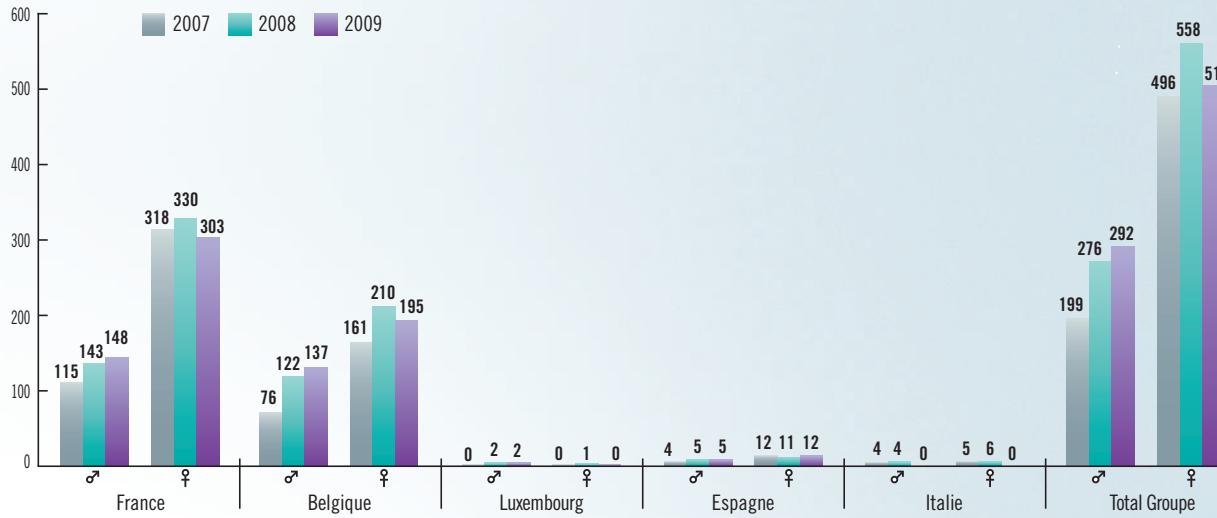
Âge moyen par pays



Évolution 2007 - 2009 des effectifs Groupe par sexe



Évolution 2007 - 2009 des effectifs par sexe



Les collaboratrices restent majoritaires et représentent 64 % de l'effectif du Groupe, contre 67 % en 2008.

Les activités de *clearing* de coupons, de *merchandising* et d'animation sur le point de vente font fortement appel à leurs services.

Organisation du temps de travail

Durée du travail

En France, la durée du temps de travail applicable à l'ensemble des filiales est de trente-cinq heures hebdomadaires.

Il existe quatre types d'aménagement des trente-cinq heures, qui diffèrent en fonction des sociétés, et dont les modalités sont les suivantes :

- 11 RTT par an ;

- 1 RTT toutes les quatre semaines ;
- forfait jours pour les statuts cadre ;
- trente-cinq heures hebdomadaires.

En Belgique, la durée du travail est de trente-huit heures.

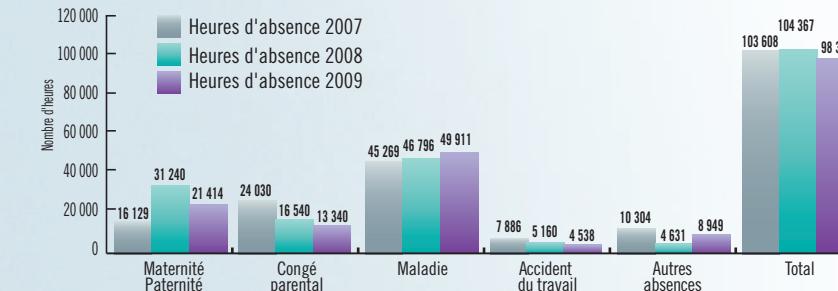
En Espagne et en Italie, la durée du travail est de quarante heures.

Heures supplémentaires

En 2009, comme en 2008, le nombre d'heures supplémentaires est non significatif.

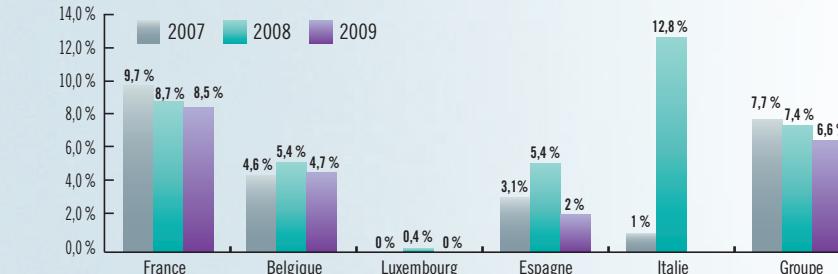
Absentéisme

Évolution 2007 - 2009 de l'absentéisme Groupe par motif



Les salariés du Groupe ont travaillé 1,38 million d'heures en 2009, contre 1,30 million d'heures en 2008, soit une croissance de 6,2 %.

Évolution 2007 - 2009 du taux d'absentéisme par pays



Le taux d'absentéisme du Groupe diminue de près de 1 % et s'établit à 6,6 % (représentant 98 353 heures), contre 7,4 % en 2008 (représentant 104 367 heures).

Les principales variations sont :

- une baisse de 32 % des congés maternité ;
- une baisse de 18 % des congés parentaux ;
- une baisse de 12 % des accidents de travail et de trajet ;
- une hausse de 7 % des arrêts maladie.

Rémunérations

■ Salaires et charges sociales

La politique de rémunération du Groupe dépend largement du niveau de compétences, de formation, de responsabilité et de performance de chacun. La rémunération est composée d'une part fixe, et, pour certaines fonctions, d'une part variable. Pour les fonctions managériales, la politique générale du Groupe, en matière de rémunération et de mécanismes d'incitation, fait partie des points sur lesquels le Comité des rémunérations, mis en place le 20 mars 2002, est chargé de formuler des propositions au Conseil de Surveillance.

Groupe (en M€)	2009	2008 retraité	2008 publié	Variation 2009-2008 retraité
Salaires et traitements comptabilisés	31,27	28,00	28,31	+ 11,7 %
Charges sociales	12,45	10,81	10,92	+ 15,2 %

Le niveau des charges sociales est en moyenne de 39,8 % en 2009, et de 38,6 % en 2008.

France (en M€)	2009	2008 retraité	2008 publié	Variation 2009-2008 retraité
Salaires et traitements comptabilisés	20,02	18,75	18,75	+ 6,8 %
Charges sociales	8,56	7,68	7,68	+ 11,5 %

Le niveau des charges sociales est en moyenne de 42,8 % en 2009, et 41,0 % en 2008.

International (en M€)	2009	2008 retraité	2008 publié	Variation 2009-2008 retraité
Salaires et traitements comptabilisés	11,25	9,25	9,56	+ 21,6 %
Charges sociales	3,89	3,13	3,24	+ 24,2 %

Le niveau des charges sociales est en moyenne de 34,6 % en 2009, et 33,9 % en 2008.

■ Intérressement

En France, les accords d'intérressement régis par les articles L.3311-1 et suivants du Code du travail sont en vigueur au sein des sociétés HighCo, HighCo DOCS, HighCo EDITING et HighCo AVENUE.

Ces accords, qui ont pour but d'associer davantage les salariés aux performances de l'entreprise, retiennent un calcul basé sur la marge brute, ou le résultat courant avant impôts (RCAI), ou le cours de Bourse.

Les montants de l'intérressement, au titre des trois dernières années, sont les suivants :

Exercice	Intérressement (en K€)	Sociétés concernées	Nombre de collaborateurs
2009	541	HighCo, HighCo DOCS, HighCo EDITING	127
2008	538	HighCo, HighCo DOCS, HighCo EDITING	111
2007	340	HighCo DOCS, HighCo EDITING	68

■ Participation

Au titre de l'exercice 2009, la société HighCo DATA a provisionné un montant de réserve spéciale de participation de 311 K€ concernant 167 salariés.

Elle s'élevait à 273 K€ pour 178 collaborateurs en 2008.

■ Plan d'épargne d'entreprise

Il existe actuellement dans le Groupe des plans d'épargne d'entreprise auxquels peuvent adhérer les salariés des sociétés

HighCo, HighCo DOCS, HighCo EDITING, HighCo AVENUE, HighCo AVENUE Publishing et HighCo DATA.

Ces plans d'épargne peuvent recevoir, dans la limite du quart de la rémunération du salarié, les sommes provenant de l'intérressement, et, s'agissant de HighCo DATA France, les sommes provenant de la participation. Ils permettent d'investir l'épargne dans des fonds communs de placement, dont les caractéristiques répondent à des objectifs de sécurité et de rendement différents.

Parmi eux, le FCPE Actionnariat HighCo permet aux salariés de HighCo, HighCo DOCS et HighCo EDITING d'investir en actions HighCo.

À ce titre, les salariés et anciens salariés non mandataires détiennent 51 665 actions HighCo (0,46 % du capital) au 31 décembre 2009, contre 50 660 actions (0,45 % du capital) au 31 décembre 2008. L'entreprise participe à l'effort des salariés par la prise en charge des frais de gestion.

Politique des ressources humaines

■ Recrutement

Une équipe de deux personnes, basée à Aix-en-Provence, est en charge du recrutement des profils en France. La majorité des entretiens se déroulent sur les deux sites principaux (Aix-en-Provence et Paris).

En étroite collaboration avec les équipes opérationnelles françaises, cette équipe :

- s'efforce d'être réactive aux besoins exprimés mais aussi d'anticiper les futures demandes ;
- gère la recherche de nouveaux talents (CDI, CDD, stagiaires et contrats de professionnalisation), pour lesquels elle est en charge de l'évaluation technique et humaine et du suivi.

La recherche de candidats combine la recherche de profils *via* :

- les souhaits ou besoins de mobilité interne ;
- les candidatures spontanées ou reçues sur le site Internet du Groupe (www.highco.fr), où sont rassemblées les offres d'emploi en cours ;
- les sites d'offres d'emploi partenaires et les réseaux sociaux professionnels ;
- les cabinets de recrutement spécialisés.

L'équipe poursuit son action sur le terrain :

- en participant régulièrement à des forums d'emploi (Emploi Cadres Paris, E-Marketing Paris, Ingénierie Rhône-Alpes) ;
- en concluant des partenariats avec de grandes écoles de commerce, d'ingénieurs et d'arts graphiques.

En 2009, soixante recrutements (essentiellement des profils tournés vers les nouvelles technologies : *e-marketing*, développement PHP, webdesign) ont été gérés pour tous types de contrats, contre une centaine en 2008, à la suite de :

- 4 200 candidatures spontanées ou en réponse à la diffusion d'annonces (contre 6 100 en 2008) ;
- 6 000 profils identifiés (notamment *via* des bases de données) ;
- 250 candidats qualifiés et évalués lors d'un premier entretien téléphonique ;
- 195 entretiens.

À l'international, les responsables opérationnels recrutent directement leurs équipes, tant grâce à des candidatures spontanées que par l'intermédiaire de cabinets de recrutement.

Les candidats à des postes de management sont présentés à la direction du Groupe pour validation.



■ Formation

	Nombre de personnes formées	Cadres	Non-cadres	Nombre d'heures de formation
2009				
France	172	113	59	2 550
Belgique	115	13	102	2 668
Espagne	-	-	-	-
Total	287	126	161	5 218

	Nombre de personnes formées	Cadres	Non-cadres	Nombre d'heures de formation
2008				
France	168	146	22	2 932
Belgique	224	11	213	5 246
Espagne	4	0	4	140
Italie	2	1	1	32
Total	398	158	240	8 350

En 2009, hors particularité du droit individuel à la formation français, 287 collaborateurs ont bénéficié d'une formation, soit 35,8 % des effectifs du Groupe ; ils étaient 398 en 2008, soit 47,7 % des effectifs.

Les formations sont principalement axées sur les thèmes du management, du *merchandising*, du développement commercial, de l'*e-marketing*, des nouvelles technologies et du développement des compétences.

À noter qu'en France, l'ensemble des sociétés utilise l'enveloppe légale en matière de formation continue. En 2009, les dépenses de formation se sont élevées à 157 K€, contre 195 K€ en 2008.

Sur l'année 2009, 57 collaborateurs ont bénéficié du droit individuel à la formation, essentiellement pour des formations en langue anglaise et en informatique. Ils étaient 14 en 2008.

■ Système d'information ressources humaines (SIRH)

Outils français de gestion des notes de frais et de suivi des absences

En France, en sus de la gestion informatisée des payes, deux outils informatiques sont mis à disposition des collaborateurs :

- Un outil informatique de gestion des notes de frais permettant :

- l'élaboration de la note de frais par le collaborateur;
- la validation par le supérieur hiérarchique en charge de la validation des frais engagés par le salarié, pour compte de la Société;
- la comptabilisation et le paiement.

- Un portail collaboratif de communication et de pilotage des ressources humaines permettant la gestion et la traçabilité des absences et des demandes de congés des collaborateurs.

Externalisation de la paye

En France, pour l'activité spécifique de Prod by Allée Centrale et dans les filiales à l'international, la gestion des payes est externalisée auprès de cabinets spécialisés en administration de paye (appelés « secrétariats sociaux » en Belgique).

À compter de 2010, cette externalisation est généralisée à l'ensemble du Groupe.

Outil de « reporting » Groupe

En 2008 et 2009, le département Ressources humaines, en collaboration avec la direction informatique, a développé un outil de *reporting* pour la direction générale et les responsables de *business units*.

À partir des données extraites du logiciel de paye français, et des déclarations des filiales à l'international, cet outil permet, via un portail Web, de disposer d'états, de graphiques

et de tableaux de bord adaptés aux besoins de pilotage et d'analyse et restituant notamment les effectifs, les entrées, les sorties, les types de contrats, les équivalents temps plein (EQTP), les absences et leur historique.

La livraison de cet outil était initialement prévue pour l'ensemble des pays pour le premier semestre 2009 mais est reportée à l'exercice 2010, afin d'optimiser et fiabiliser la collecte et l'analyse des informations à l'international.

■ Œuvres sociales

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le régime de prévoyance et de mutuelle permettant à l'ensemble des collaborateurs de bénéficier d'une couverture complète a été uniformisé.

Les sociétés situées sur le site parisien ont accès, depuis juillet 2006, à un restaurant interentreprises. Quant au site aixois, la majorité des collaborateurs bénéficie de titres restaurant.

La contribution versée par le Groupe aux organismes gérant le 1 % logement a permis à un certain nombre de collaborateurs de bénéficier de prêts avantageux et d'aides à la location.

HighCo AVENUE et HighCo DATA sont dotées chacune d'un comité d'entreprise. Ces comités ont reçu en 2009 un montant total de 29 K€, contre 29,5 K€ en 2008.

■ Conditions d'hygiène et de sécurité

Les collaborateurs du Groupe travaillent dans des locaux conformes aux conditions d'hygiène et de sécurité.

Il n'existe pas de risques majeurs, compte tenu de la nature des activités du Groupe. En France, notamment, la médecine du travail est régulièrement consultée en vue d'améliorer les conditions de travail. Il existe des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en France,

également nommés « comités de prévention et protection du travail » (CPPT) au Benelux, quand la législation le requiert. Par ailleurs, des formations de sauveteur-sauveteur du travail (SST) et en sécurité incendie sont régulièrement dispensées au sein des sociétés du Groupe.

■ Impact territorial des activités

Le Groupe est implanté dans le département des Bouches-du-Rhône (13) :

- à Aix-en-Provence, où se situe le siège social depuis la création de HighCo, avec 230 collaborateurs en 2009, contre 233 en 2008 ;
- à Marseille, à la suite de l'acquisition de BleuRoy.com, qui compte 50 collaborateurs en 2009, contre 43 en 2008.

En revanche, en région parisienne, l'impact territorial des activités du Groupe est non significatif.

Dans sa région historique d'implantation, le Groupe s'implique dans les domaines :

- de l'emploi, en fonction des besoins de ses filiales HighCo DOCS, HighCo EDITING et HighCo DATA, et pour accompagner la croissance de BleuRoy.com ;
- de l'enseignement et de la formation à travers une représentation au conseil d'administration du groupe Euromed et la présidence de l'association de ses anciens diplômés ;
- du développement économique régional, en tant que membre associé de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, et en participant à la commission Promed dans le cadre du développement Euroméditerranée ;
- de la culture par le soutien à la création contemporaine régionale, qui s'est traduit par une participation à la création de l'association Mécènes du Sud. Le Groupe s'est porté soutien de la ville de Marseille lors de sa candidature, couronnée de succès, à l'élection de la capitale de la culture européenne en 2013 ;
- du sport et de l'entreprise en tant que partenaire de l'organisation du marathon de Marseille.

6.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Pour la première année, le Groupe s'engage dans une description détaillée de ses informations environnementales. Dans ce cadre, une procédure de recensement des consommations et des écogestes a été effectuée en janvier 2010 au moyen d'un questionnaire déclaratif envoyé à tous les responsables d'entités du Groupe. Un comité de pilotage du développement durable est également en cours de mise en place, pour définir la stratégie et les moyens d'y parvenir. C'est donc la première année que le Groupe s'engage dans cette voie, qui doit servir de base de comparaison pour les prochains exercices.

En tant que société de services, le Groupe est moins exposé dans ses impacts d'émission de CO₂ que des groupes industriels. Cependant, le Groupe participe à la réduction de ses principales sources d'émission de CO₂, qui sont de deux natures : directes (liées au fonctionnement) et indirectes (liées à la production et à l'activité).

Le Groupe investit également depuis sa création dans le développement des nouvelles technologies de la communication, dont le bénéfice écologique est réel.

Impacts directs (liés au fonctionnement des sociétés)

■ Bilan carbone et mesure des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Il n'existe pas à l'heure actuelle de directive Groupe pour la réalisation de bilan carbone ; cette décision est à l'initiative de chaque société du groupe. À ce titre, HighCo DATA a effectué en 2008 un bilan carbone (base : activité 2007), suivi par HighCo DOCS et HighCo EDITING, qui sont en cours de finalisation (base : activité 2008).

Le bilan carbone de HighCo DATA a fait ressortir que la principale source d'émission de la société (72 % des émissions)

est le déplacement des salariés de leur domicile au travail. Cette conclusion a conduit la Société à mettre en place un Intranet visant à favoriser le covoiturage, et à rechercher des solutions pour compenser ces émissions, nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Le traitement des coupons de réduction a un impact faible sur l'environnement, ces derniers devant obligatoirement être incinérés.

■ Consommation de ressources en eau, d'énergie et de matière première

Les questionnaires déclaratifs récupérés en janvier 2010 font ressortir les éléments suivants :

- consommation en eau : la consommation annuelle du Groupe en eau, utilisée pour le fonctionnement des différents locaux (Aix-en-Provence, Paris, Benelux, Espagne) s'élève à environ 1 700 m³, soit une consommation annuelle par salarié d'environ 2,1 m³. À titre de comparaison, selon l'Institut français de l'environnement (Ifen), un Français consomme en moyenne 55 m³ par an pour son usage personnel ;

- consommation en énergie : l'essentiel de la consommation en énergie concerne celle d'électricité, utilisée pour alimenter les locaux. La consommation moyenne du Groupe s'élève à 141 kWh/m², soit un peu moins que la consommation moyenne des Français pour leur logement (164 kWh/m², source : Grenelle de l'environnement) ;

- matière première : la principale consommation est celle de papier. Il ressort des informations recueillies que la consommation moyenne de papier s'élève à environ 60 kg par salarié en 2009. Cette consommation concerne uniquement celle utilisée pour le fonctionnement des sociétés du Groupe. Le papier utilisé est exclusivement du papier certifié FSC ou PEFC.

■ Transport de personnel

Le transport de personnel concerne essentiellement les trajets domicile-travail, les déplacements entre les sites du Groupe, les déplacements en clientèle et ceux effectués par les *merchandisers* en Belgique.

Le kilométrage réalisé sur 2009, estimé par les sociétés du Groupe ayant répondu à ce point (qui représentent environ 80 % des effectifs du Groupe), s'élève à près de 9 000 000 km : c'est l'équivalent de plus de vingt fois la distance Terre-Lune qui a été parcouru en 2009 par le Groupe.

Pour réaliser ces trajets, outre l'utilisation des transports en commun et des voitures de fonction, le Groupe a effectué 500 allers-retours en train, essentiellement en France, et 580 trajets allers-retours en avion (dont 30 moyen-courriers).

Calculés sur le site Internet d'Air France, ces trajets en avion couvrent une distance d'environ 900 000 km et représentent une émission de 90 t de CO₂ en 2009.

Le parc automobile du Groupe est composé de 43 véhicules de fonction en France, et 194 véhicules à l'international (en particulier utilisés par les *merchandisers* des sociétés belges).

■ Mesures prises pour diminuer l'impact environnemental du Groupe

Depuis plusieurs années, les initiatives se sont multipliées au sein du Groupe pour diminuer l'impact environnemental lié au fonctionnement des sociétés :

- les cartouches d'encre des photocopieurs et le matériel informatique (écran, ordinateur) sont recyclés, conformément à la législation en vigueur. Ce recyclage est effectué par les prestataires du Groupe ou par des sociétés spécialisées qui s'engagent à redistribuer les fonds récoltés, ou le matériel en état de fonctionnement, auprès d'organisations non gouvernementales (ONG) ou d'écoles ;

- le tri sélectif, notamment du papier, a été mis en place sur tous les sites du Groupe. Sur le site de Paris, le Groupe fait appel à la société Elise (société engagée dans la réinsertion de personnes en difficulté) pour assurer le tri et l'enlèvement des déchets papier. Le tri du plastique est également effectué à Aix-en-Provence ;

- les responsables des sociétés du Groupe sensibilisent régulièrement les salariés à la lutte contre le gaspillage du papier et à l'extinction des lumières.

- en Belgique, un contrôle budgétaire de l'usage de papier a été mis en place et le parc automobile des *merchandisers* (plus de 180 véhicules) a été orienté vers des véhicules moins polluants ;

- à Aix-en-Provence, un Intranet pour le covoiturage a été mis en place, et certaines sociétés ont lancé la dématérialisation des annexes de facture et des statistiques, accessibles depuis un site Internet (représentant une économie annuelle de près de 100 000 pages) ;

- à Paris, le Groupe s'est doté d'un équipement de visioconférence de haute qualité permettant de réaliser de nombreuses réunions à distance, en particulier avec les autres sites du Groupe.

À fin décembre 2009, aucun site n'a recours à des énergies renouvelables. Certains prestataires des sociétés belges se sont engagés à produire l'énergie fournie par le biais d'énergies renouvelables.

De la même façon, compte tenu de l'activité du Groupe, aucune démarche d'évaluation ou de certification n'a été entreprise en matière d'environnement.

■ Mesures envisagées pour 2010 et objectifs assignés aux filiales en matière d'environnement

Certaines sociétés, par le biais des questionnaires, ont affiché des objectifs forts pour 2010 : solution pour compenser plus de 600 t de CO₂ chez HighCo DATA, construction d'un nouveau bâtiment en Belgique répondant à des normes écologiques, test *ecodriving* pour certains *merchandisers* de HighCo INFOSHELF. Ces objectifs doivent être définis avec précision lors des réunions du Comité de pilotage mis en place début 2010.

■ Impacts indirects (liés à l'activité des sociétés)

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, les impacts indirects découlent essentiellement du choix des supports de communication, et d'une façon plus globale, des effets des solutions marketing proposées sur le comportement des consommateurs.

L'impact environnemental lié aux campagnes de communication menées pour les clients du Groupe est compensé par le choix de prestataires impliqués dans une démarche environnementale (achats de papier issu de forêts gérées durablement, imprimeurs labellisés Imprim'vert) et par le développement de la communication numérique (voir ci-dessous).

Les filiales qui sont à l'initiative d'une politique de communication promotionnelle sur support papier s'acquittent de l'écocontribution pour le compte des annonceurs.

Enfin, les équipes sont régulièrement sensibilisées au respect des règles déontologiques du secteur de la communication et au respect des valeurs du Groupe, afin de prévenir tout manquement. Dans ce cadre, le Groupe participe au groupe

de travail dédié à l'élaboration d'un référentiel « Communication *in et out-store* » avec l'UDA (Union des annonceurs), l'AACC (Association des agences conseil en communication) et PriceWaterhouseCoopers. Les campagnes de communication portant sur le thème du développement durable sont systématiquement proposées à l'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité).

■ Développer la communication numérique

En innovant et en inventant de nouveaux modes de communication, HighCo participe à la réduction des gaz à effet de serre. L'empreinte écologique de la communication digitalisée est très faible, voire nulle. Ainsi, les supports de communication du Groupe (rapport annuel, cartes de vœux) sont dématérialisés ou imprimés sur du papier certifié « vert ».

À travers la création du Lab 3.0, le Groupe a investi et développé la norme du Webcoupon®, qui vise à dématérialiser les coupons de réduction (plus de 335 millions de coupons de réduction traités en 2009 par le Groupe). De nouveaux supports de communication sur le point de vente, développés par le Groupe, doivent également diminuer l'empreinte écologique de son activité (bornes interactives, programmes de fidélité dématérialisés...).



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance vous rend compte dans ce rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance en 2009 (partie 1), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (partie 2).

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

PARTIE 1

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE

Au cours des dernières années, HighCo a progressivement intégré les principales préconisations de l'Afep et du Medef en matière de gouvernement d'entreprise, en tenant compte de la situation spécifique du Groupe, en particulier de sa taille, de son évolution et de la composition de son conseil de surveillance, qui reflète un équilibre dicté par des accords particuliers.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 a approuvé la référence faite au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep et du Medef de décembre 2008.

Adhérent de Middlenext, le Conseil avait toutefois précisé qu'il privilégierait par la suite – sous réserve de son contenu –

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions financière, juridique, informatique du Groupe et a été validé par la direction générale.

Il a ensuite été présenté et revu par le Comité des rémunérations (partie 1) et le Comité d'audit (partie 2) de la Société puis approuvé par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 et, enfin, transmis aux commissaires aux comptes.

Il sera rendu public dans les conditions prévues par la loi.

une adhésion au Code de gouvernement d'entreprise spécifique aux valeurs moyennes et petites, annoncé par Middlenext. Ce code est paru en décembre 2009 et a reçu un accueil très favorable de l'AMF.

Le Conseil de Surveillance l'a examiné, a considéré qu'il était davantage adapté à HighCo, qui est une valeur moyenne et qui dispose d'un actionnaire de référence, et a décidé au cours de sa séance du 25 mars 2010 de s'y référer désormais, en lieu et place du Code Afep-Medef.

Ce code peut être consulté sur les sites Internet de Middlenext et de la Société.

Il comporte 15 recommandations et 14 points de vigilance (voir « Tableau récapitulatif », pages 124-125).

Un prestataire externe a effectué en mars 2010 une analyse

de la conformité des pratiques et règles actuelles de HighCo avec les recommandations et points de vigilance édictés par le Code. Il a estimé que la Société se conforme à l'ensemble de ces règles.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport précise les dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Depuis 1994, HighCo est une société à directoire et à conseil de surveillance. Cette forme légale rend plus claire la distinction entre le pouvoir exécutif et le pouvoir de surveillance, qui, avec le pouvoir « souverain » des actionnaires, constituent les trois composantes de la gouvernance d'entreprise rappelées par le Code de gouvernement de MiddleNext. Ainsi, le non-empiètement du pouvoir de surveillance sur le pouvoir exécutif est inhérent à cette forme de société, de même – en présence d'un exécutif collégial – que le risque d'isolement d'un dirigeant. Ce caractère collégial et la création du Comité exécutif fin 2009 limitent la problématique de succession à la tête du Groupe.

1.2. COMPOSITION, RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Composition

	Statut	Âge	Date du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Richard Caillat	Président	45 ans	Mai 1994	2013
Olivier Michel	Directeur général	46 ans	Juin 2000	2013
Didier Chabassieu	Directeur général	40 ans	Mars 1996	2013

Rôle et fonctionnement

Le Directoire est en charge de la direction et de la gestion de HighCo, qu'il représente. Il détermine en particulier les grandes lignes de la politique générale de HighCo et sa stratégie opérationnelle et financière. Il intervient dans les seules limites de l'objet social, des statuts et des pouvoirs du Conseil de Surveillance et des assemblées d'actionnaires.

Aucun membre du Directoire ne peut être membre du Conseil de Surveillance et réciproquement. Les réunions peuvent se tenir en tout lieu. Les décisions sont prises à la majorité simple. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Comme le Conseil de Surveillance, le Directoire a adopté une charte et un règlement intérieur. La charte contient les engagements des membres ayant trait à la confidentialité, à la transparence et à l'abstention pour un membre en possession d'une information privilégiée non publique de procéder à des transactions sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur du Directoire vise principalement à préciser son fonctionnement, à renforcer ses relations avec le Conseil de Surveillance, et prévoit que seront soumises pour approbation au Conseil de Surveillance certaines opérations importantes dépassant des seuils. Est annexée au règlement une charte dont le contenu est similaire à celui de la charte du Conseil de Surveillance.

Le Directoire en adaptera le contenu d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2010 pour tenir compte des modifications du Conseil sur son propre règlement et afin de l'actualiser.

Comité exécutif

Dans le cadre de la réorganisation des activités du Groupe (voir « Rapport de gestion social et consolidé », page 56) et afin d'associer les managers du Groupe aux orientations stratégiques du Groupe, le Directoire a créé fin 2009 un comité exécutif opérationnel constitué des membres du Directoire et de trois managers responsables de pôles d'activités. Ce comité et leurs membres ont été présentés au Conseil de Surveillance.

	Rôle
Richard Caillat	Président du Directoire : stratégie clients, top management commercial
Didier Chabassieu	Membre du Directoire/directeur général : activités et acquisitions
Olivier Michel	Membre du Directoire/directeur général : administration, finances et Bourse
Olivier Hublau	Coordination transversale France
Valérie Segréatin	Grands comptes
Gerrit Van Reeth	Développement international

1.3. COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Conseil de Surveillance

■ Textes et référentiels

Les dispositions régissant le Conseil de Surveillance sont définies par le Code de commerce et les statuts. Elles sont complétées par un règlement intérieur et une charte.

■ Règlement intérieur

Le règlement intérieur en vigueur du Conseil précise les rôles respectifs du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que leurs relations. Il organise les travaux du Conseil de Surveillance et définit le rôle des comités. Il détermine et renforce les modalités d'accès du Conseil à l'information. Il contient également les éléments suivants :

- le référentiel de code de gouvernement d'entreprise ;
- les règles d'élaboration et d'évolution du règlement ;
- les critères d'indépendance ;
- les règles de fonctionnement (fréquence, planning et préparation des réunions) ;
- les règles de transmission des informations par le Directoire ;
- l'usage de la langue française ;
- la tenue des réunions et l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication ;
- le rôle, le fonctionnement et la composition des comités ;
- les règles de répartition des jetons de présence et autres rémunérations ;
- le rappel des décisions soumises à autorisation du Conseil en application de la loi et des statuts ;
- la liste des opérations supplémentaires que le Directoire soumet au Conseil ou au Président ;
- une annexe regroupant les principaux points de la réglementation et des statuts qui concernent le Conseil de Surveillance.

Ce règlement précise que, lors de sa réunion qui suit la clôture des comptes annuels, le Conseil de Surveillance analyse son fonctionnement au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil du 25 mars 2010 a décidé de revoir son règlement intérieur, au cours de sa prochaine séance de juin 2010, pour prendre en compte le nouveau référentiel de gouvernement d'entreprise de MiddleNext, la loi et améliorer ses dispositions.

■ Charte

La charte en vigueur précise – avec le rappel de la réglementation applicable – les engagements que prennent les membres du Conseil de Surveillance en matière de respect de la confidentialité des informations.

En particulier, les membres du Conseil de Surveillance en possession d'une information privilégiée doivent s'abstenir de procéder à des transactions sur les titres de la Société. Sur ce point, les règles en vigueur ont fait l'objet d'un rappel individuel à chaque membre, dans le cadre de l'obligation d'établissement des listes d'initiés.

Composition actuelle

	Statut	Âge	Date du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Frédéric Chevalier	Président	46 ans	Janvier 2006	Juin 2012
Nicolas Butin	Vice-président et membre indépendant	50 ans	Juin 1995	Juin 2012
Philippe Gerin	Membre indépendant	71 ans	Juin 1998	Juin 2010
Yves Lafargue	Membre indépendant	67 ans	Juillet 1996	Juin 2012
Mark Read	Représentant permanent de Louiseholding, membre	43 ans	Janvier 2000	Juin 2011
Christopher Sweetland	Représentant permanent de WPP 2005 Ltd, membre	54 ans	Octobre 1999	Juin 2011

Les autres informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance sont fournies dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 68-71).

La formation et l'expérience professionnelle des membres du Conseil sont variées, tous ayant assumé des responsabilités de haut niveau en entreprise.

■ Composition

Règles légales et statutaires

Le nombre de membres est statutairement fixé à six membres nommés pour une durée de six ans et rééligibles.

L'accès aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance est interdit aux membres du Directoire, ainsi qu'aux commissaires aux comptes anciens ou actuels et à leurs parents et alliés, selon les conditions légales.

Chaque membre du Conseil doit détenir au moins une action de la Société.

– au moins annuellement à l'occasion de l'approbation des comptes – de mettre un terme au mandat d'un membre du Conseil sans préavis ni indemnité.

Membres indépendants

Le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext recommande la présence au Conseil d'au moins deux membres indépendants au regard de différents critères.

Le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010 a examiné la situation de chaque membre du Conseil au regard de ces critères d'indépendance fixés dans le Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Sur la base de ces critères, le Conseil de Surveillance a estimé que sur les six membres en exercice, trois membres sont indépendants.

Ces trois membres sont Nicolas Butin, Philippe Gerin et Yves Lafargue.

Ils ne sont ni salariés ni mandataires sociaux dirigeants de HighCo ou d'une société du Groupe, et ne l'ont pas été au cours des trois dernières années. Ils ne sont pas clients, fournisseurs ou banquiers significatifs de la Société et du Groupe, ni actionnaires de référence.

En outre, ces membres indépendants n'ont pas de liens familiaux avec un autre mandataire social ou l'actionnaire de référence, et n'ont pas été auditeurs du Groupe au cours des trois dernières années.

Frédéric Chevalier, étant salarié de HighCo, ne répond pas aux critères d'indépendance ci-dessus.

En outre, il exerce un autre mandat social de dirigeant d'une filiale sans activité (voir « Rapport de gestion social et consolidé », page 68).

Par ailleurs, deux membres sont des représentants du groupe WPP, principal actionnaire, et ne répondent pas, de ce fait, aux critères d'indépendance.

Limite d'âge

En l'absence de règles statutaires, s'applique la loi selon laquelle le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Un seul membre a atteint l'âge de 70 ans. L'âge moyen des membres au 31 décembre 2009 est de 55 ans.

■ Rôles et missions

Le Conseil de Surveillance exerce les pouvoirs de vérification et de contrôle de la gestion du Directoire que lui confère la loi. Il approuve préalablement les opérations soumises à son autorisation en vertu de la loi. Les statuts lui octroient des pouvoirs d'autorisation supplémentaires sur un certain nombre d'opérations importantes.

Le Conseil de Surveillance détermine également les éléments de rémunération des membres du Directoire.

À toute époque de l'année, il peut effectuer toutes vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer tous documents. Il peut conférer à un ou plusieurs membres tous mandats spéciaux.

En dehors des pouvoirs d'autorisation et de décision que lui confèrent la loi et les statuts, le règlement intérieur du Directoire prévoit que ce dernier soumettra pour approbation au Conseil des opérations importantes dépassant certains seuils.

Sont concernées principalement les opérations de croissance externe, d'investissements et de recours à l'endettement.

Le Président du Conseil de Surveillance doit être sollicité sur ces mêmes opérations en dessous de ces seuils et doit en rendre compte au Conseil.

■ Fonctionnement des réunions

Délais moyens de convocation du Conseil

Le planning des réunions trimestrielles pour l'année à venir est fixé à l'avance par le Conseil de Surveillance de décembre ou de janvier de l'année. Le délai moyen constaté de convocation formelle du Conseil en 2009 est de quatorze jours.

Le règlement intérieur prévoit un délai minimum de convocation de quinze jours, mais ce délai peut être raccourci si les circonstances l'exigent.

Un planning de quatre réunions à tenir en 2009 a été fixé lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 4 décembre 2008 et a été respecté.

À celles-ci se sont ajoutées deux séances extraordinaires du Conseil lors du quatrième trimestre 2009 portant sur un projet d'opération précis.

Le planning des quatre réunions pour 2010 a été fixé par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009.

Représentation des membres

Chaque membre a la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre membre. En 2009, cette faculté a été utilisée deux fois.

Tenue des réunions du Conseil de Surveillance – participation à distance

La présidence des séances est assurée par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-président.

Le Président a présidé cinq des six réunions de l'année 2009, le Vice-président en ayant présidé une.

Les quatre réunions du Conseil qui avaient été programmées pour 2009 se sont toutes tenues dans les locaux parisiens de la Société.

Les deux réunions extraordinaires du Conseil se sont tenues par voie de conférence téléphonique.

Le procédé de visioconférence entre le siège social d'Aix-en-Provence et le site parisien a été utilisé à trois reprises et a concerné un seul membre.

Les statuts et le règlement intérieur autorisent en effet l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication pour les réunions du Conseil autres que celles relatives au contrôle des comptes annuels.

Le règlement intérieur en précise les modalités. Le Président peut décider d'organiser des réunions par voie de visioconférence ou par télécommunication, en particulier lorsque la tenue de réunions du Conseil est nécessaire dans des délais très brefs. Dans ce cas, le Président en informe préalablement la direction de la Société, de façon à lui permettre d'organiser techniquement le fonctionnement de ces moyens. Après confirmation par la Société de la faisabilité technique de la réunion, il informe les membres du Conseil de l'utilisation de ce procédé.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le procès-verbal de la réunion indique quels membres ont participé à la réunion par ces moyens et les éventuels incidents de retransmission sont mentionnés dans le procès-verbal.

Prises de décisions

Les décisions sont prises à la majorité simple – avec voix prépondérante du Président en cas de partage – hormis certaines décisions relatives aux émissions de valeurs mobilières, aux décisions de cessions et de dissolutions de participations importantes et au rachat d'actions propres, qui requièrent une majorité renforcée des trois quarts des membres.

La traçabilité des décisions est assurée par un procès-verbal adopté systématiquement au début de la séance suivante du Conseil de Surveillance.

Information des membres

Chaque membre reçoit avant la réunion, par courrier électronique, des éléments financiers relatifs au Groupe, les indicateurs de risques et un dossier présentant les points figurant à l'ordre du jour de la réunion.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit un délai de communication des informations aux membres de cinq jours minimum pour les Conseils planifiés sur l'année.

En mars 2009, la Société a mis en place un système d'accès sécurisé à distance aux documents du Conseil de Surveillance, réservé à ses membres.

Jetons de présence

Dans la limite d'une enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale des actionnaires, la répartition des jetons de présence entre les membres (hormis le Président qui perçoit une rémunération spécifique) est fonction de la participation effective de chaque membre aux réunions du Conseil et des comités et à leur préparation. Le Conseil a déterminé un montant forfaitaire par réunion et une rémunération au temps passé, le cas échéant, pour les travaux préparatoires.

La répartition des jetons au titre de 2009 est indiquée dans le Rapport de gestion social et consolidé (page 75).

■ Bilan d'activité 2009

Fréquence des réunions du Conseil de Surveillance et taux moyen de présence des membres

La loi rend nécessaire la tenue de quatre réunions du Conseil de Surveillance par an, le Code de gouvernement

d'entreprise Middlenext reprenant cette règle.

En 2009, le Conseil s'est réuni à six reprises. La durée moyenne des séances a été de deux heures et quarante minutes.

Il a été constaté la présence moyenne de 4,5 membres du Conseil sur les six en fonction, un seul des deux représentants du groupe WPP assistant, la plupart du temps, aux séances.

Présence de non-membres

En 2009, les trois membres du Directoire ont assisté et participé à toutes les réunions du Conseil, en intervenant dans leurs domaines de compétences respectifs.

La restitution au Conseil des travaux du Comité des rémunérations a été effectuée en présence des membres du Directoire. Le Conseil n'a pas estimé que cette situation fut de nature à compromettre sa liberté de jugement et de décision.

Le directeur juridique de HighCo a assisté et participé à toutes les réunions du Conseil et a assumé les fonctions de secrétaire de séance.

À la fin de la séance du Conseil du 15 décembre 2009, les managers du Groupe désignés au Comité exécutif se sont présentés auprès des membres Conseil de Surveillance.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués à la réunion du Conseil du 24 mars 2009 sur les comptes 2008, à laquelle ils ont assisté, et à celle du 25 août 2009 sur les comptes semestriels 2009, à laquelle ils n'étaient pas présents.

Points abordés dans le cadre de sa mission de vérification et de contrôle de la gestion du Directoire

Au cours de ses réunions, le Conseil a examiné et débattu les points suivants :

- les comptes annuels, semestriels, les données trimestrielles ;
- le budget présenté par le Directoire ;
- les orientations stratégiques et les grands projets du Groupe ;
- les indicateurs de risques dans le Groupe ;

- les engagements hors bilan significatifs ;
- les informations relatives à la structure financière, à la situation de la trésorerie et aux comptes courants intragroupe ;
- les projets d'opérations de croissance externe ;
- l'évolution des effectifs et des coûts de personnel du Groupe ;
- l'évolution boursière, la situation de l'actionnariat, les plans de stock-options et d'attributions gratuites d'actions ;
- le statut, la rémunération et autres avantages du Directoire et des managers ;
- le contrôle interne ;
- le développement durable.

Lors du premier trimestre 2009, le Conseil s'est réuni une fois, le 24 mars, pour examiner, en présence des commissaires aux comptes, les travaux des Comités d'audit et des rémunérations, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 (bilan, compte de résultat, annexes), le Rapport de gestion social et consolidé, le projet de Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur le contrôle interne, faire un point sur la croissance externe et sur les autorisations diverses à donner.

Au cours du second trimestre, le 11 juin, le Conseil a principalement examiné l'activité du Groupe et les tableaux de bord du premier trimestre 2009 ainsi que les indicateurs de risques.

Il a également fait un point sur les projets de croissance externe. Le Comité des rémunérations a également rendu compte de ses travaux.

Lors du troisième trimestre, le 25 août, le Conseil a examiné les comptes semestriels 2009 et le rapport financier semestriel du Directoire, les prévisions en année pleine, les suivis des indicateurs de risques et fait un point sur des projets de croissance externe.

Au cours du quatrième trimestre :

- le 7 octobre : le Conseil s'est réuni en vue de faire un point sur deux projets de croissance externe. Le Comité des rémunérations a également présenté ses travaux au Conseil ;
- le 20 octobre : le Conseil s'est réuni pour débattre d'un projet d'acquisition ;
- le 15 décembre : le Comité des rémunérations a rendu compte de ses travaux au Conseil.

Ce dernier a également fait le point de la croissance externe, l'activité du Groupe et les tableaux de bord du Directoire du troisième trimestre et sur les neuf premiers mois de l'année, ainsi que sur les « prévisions » en année pleine 2009.

Les mandats des membres du Directoire et de son Président ont été renouvelés pour quatre ans. Enfin, le Conseil a examiné la nouvelle organisation du Groupe, la création d'un comité exécutif ainsi que le budget 2010. Il a fixé le calendrier des réunions à tenir en 2010.

Autorisations et décisions prises en 2009

Le Conseil a pris des décisions sur les points suivants :

- le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ainsi que son rapport à l'Assemblée générale ;
- le renouvellement des mandats des membres du Directoire ;
- la modification des éléments de rémunération fixes et variables des membres du Directoire.

Il a également autorisé le Directoire à :

- effectuer des opérations de croissance externe ;
- conclure des conventions de suspension des contrats de travail des membres du Directoire ;
- accorder des enveloppes de garanties pour couvrir des engagements pris par les filiales ;
- céder des participations ;
- proposer à l'Assemblée des actionnaires de lancer un nouveau programme de rachat d'actions pour dix-huit mois.

Conventions de l'article L. 225-86 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés mentionnera précisément ces conventions.

■ Évaluation – Formation

Le Conseil du 25 mars 2010 a effectué une analyse de son fonctionnement au cours de l'année écoulée sans que cette évaluation soit formalisée.

Il n'a pas été jugé opportun de procéder à l'évaluation de la contribution effective individualisée de chaque membre aux travaux du Conseil de Surveillance.

Comités spécialisés

Il existe deux comités spécialisés mis en place par le Conseil de Surveillance destinés à améliorer son fonctionnement et la préparation de ses décisions en amont.

Il s'agit du Comité des rémunérations, créé le 20 mars 2002, et du Comité d'audit, créé le 18 décembre 2003.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 n'a pas jugé opportun – compte tenu des spécificités de la gouvernance du Groupe et de sa taille – de créer un comité de sélection ou de nomination des mandataires sociaux de la Société.

Il a décidé qu'en cas de nomination prévue au sein du Conseil, il déléguera à deux de ses membres le soin d'instruire le dossier de candidature et de nomination.

Les comités sont exclusivement composés de membres du Conseil de Surveillance. Le règlement intérieur prévoit qu'ils sont composés d'au moins un tiers de membres indépendants, cette proportion minimale tenant compte du nombre restreint de membres et de l'historique de HighCo.

Les comités peuvent, à leur discrétion, tenir leurs réunions en présence ou non des membres du Directoire.

Le Comité d'audit du 24 mars 2009, portant notamment sur les comptes 2008, a rencontré les commissaires aux comptes hors la présence des membres du Directoire.

Le rôle de chaque comité est précisé par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance. S'agissant du Comité d'audit, il est précisé par la loi.

Pour des raisons de simplification, les comités n'ont pas établi leur propre règlement intérieur.

Les réunions des comités ont fait l'objet en 2009 de comptes-rendus écrits signés par le Président et le secrétaire.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations adresse des recommandations au Conseil sur la rémunération et l'ensemble des avantages et mécanismes d'incitation offerts aux dirigeants, y compris les stock-options et les attributions gratuites d'actions.

Il propose des règles de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants et contrôle l'application des règles qu'il a préconisées si celles-ci ont été adoptées par le Conseil.

Il peut intervenir également sur la politique générale du Groupe en matière de rémunérations, de stock-options et d'incitation des managers du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Comité des rémunérations est composé de quatre membres, dont deux sont indépendants :

- Nicolas Butin et Yves Lafargue, membres indépendants ;
- Frédéric Chevalier et Christopher Sweetland.

Il s'est réuni trois fois en 2009 :

- sa première réunion a porté sur la validation des bonus 2008 du Directoire et sa rémunération pour 2009, le projet de Rapport du Président (partie 1, « Gouvernement d'entreprise »), les conventions de suspension des contrats de travail des membres du Directoire ;
- la deuxième réunion a porté sur la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des managers clés du Groupe, ainsi que sur la rémunération du Directoire ;
- la troisième réunion, qui a été précédée d'échanges préparatoires, a porté sur le nouveau dispositif de rémunération du Directoire, dans le prolongement de la précédente réunion.

■ Comité d'audit

L'ordonnance du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire la création de ce Comité d'audit dans les sociétés cotées sauf dans le cas où le Conseil remplit les fonctions de ce comité.

Le Conseil de Surveillance de HighCo a mis en place le Comité d'audit dès mars 2004 en lui attribuant une mission similaire à celle qui a été définie par la loi.

Ce comité, qui agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil de Surveillance, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément à la loi, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Lors de sa séance du 25 mars 2010, le Conseil a décidé d'harmoniser, au cours de sa prochaine séance de juin, les dispositions de son règlement intérieur relatives au Comité d'audit pour les mettre en complète conformité avec le nouveau texte légal.

Le Comité émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

Il rend compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, les responsables de la trésorerie et les directeurs généraux.

Le Comité d'audit institué est composé de deux membres indépendants, Nicolas Butin et Yves Lafargue, qui présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et sont indépendants au regard des critères posés par le Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext.

En 2009, il s'est réuni une fois avant la réunion du Conseil de Surveillance examinant les comptes annuels 2008. Le Comité d'audit a pu rencontrer à cette occasion les commissaires aux comptes hors la présence des membres de la direction.

Dans le cadre de l'examen des comptes annuels 2009, en présence des commissaires aux comptes, de la direction générale et des directeurs juridique et financier, il a examiné principalement :

- les travaux des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2009, notamment les tests de dépréciation ;
- le dispositif de contrôle interne présenté par la direction ;

- les travaux effectués avec le cabinet Ernst & Young sur le contrôle interne, notamment la revue de conformité par rapport au cadre de référence de l'AMF ;
- l'audit d'une application informatique ;
- le projet de Rapport du Président sur les travaux du Conseil et le contrôle interne ;
- les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2009.

1.4. PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Principes et règles en vigueur

Les montants des rémunérations de toute nature perçues par les mandataires sociaux en 2009 sont fournis dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 74-75).

■ Concernant les membres du Conseil de Surveillance

Une résolution fixant à 25 000 € le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance a été approuvée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2006. Cette décision est toujours en vigueur.

Le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2007, sur proposition du Vice-président, a revu les conditions et critères d'allocation des jetons de présence. Le Conseil a décidé de maintenir le principe d'une rémunération directement liée à l'assiduité et à la participation des membres du Conseil aux travaux et comités et à leur préparation.

À l'intérieur de la limite globale de 25 000 € votée par l'Assemblée générale, le Conseil a réévalué le montant des jetons, qui était resté stable depuis plusieurs années.

Ce montant est indexé sur l'évolution du plafond de la tranche B de la Sécurité sociale. Le Président perçoit une rémunération spécifique de 41 240 €.

■ Concernant les membres du Directoire

Le Conseil arrête sa politique de rémunération pour chaque membre du Directoire sur proposition du Comité des rémunérations.

Cette politique porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes et variables ainsi que sur les plans d'actionnariat (actions gratuites, stock-options).

Elle est déterminée de façon globale et pluriannuelle en fonction du travail effectué, de l'atteinte d'objectifs de l'entreprise, de la responsabilité assumée, mais aussi au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise. Elle vise à trouver un équilibre en fonction de ces différentes composantes.

Les membres du Directoire ont perçu une rémunération exclusivement de la société mère HighCo et uniquement au titre de leur mandat social, leur contrat de travail étant suspendu. Leur rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable ainsi que d'actions gratuites conditionnelles.

• En mars 2007, le Conseil de Surveillance a décidé un plan de rémunération triennal pour 2007, 2008 et 2009. Ce plan reposait sur la diminution de la part fixe et un dispositif de rémunération variable principalement indexé sur la progression du résultat des activités ordinaires (RAO) et du résultat net permettant, en cas de réalisation des objectifs, d'atteindre une rémunération globale (fixe et variable) supérieure à la rémunération perçue au titre du plan triennal précédent (2004-2006).

- En juin 2009, compte tenu de la nouvelle situation créée par la crise économique, de la nécessité de maintenir un dispositif motivant, de « prévisions » 2009 en année pleine satisfaisantes au regard des performances du secteur, le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé, à titre transitoire, en attendant la mise en place d'un nouveau plan de rémunérations 2010-2012 :
 - d'augmenter la rémunération fixe annuelle brute 2009 du Directoire : de 50 K€ pour M. Richard Caillat et de 40 K€ pour M. Didier Chabassieu et M. Olivier Michel ;
 - d'attribuer, au titre de la partie variable 2009, un montant de 150 K€ à M. Richard Caillat et de 160 K€ à M. Didier Chabassieu et M. Olivier Michel.

Un tableau récapitulatif des rémunérations dues et versées en 2009 figure dans le Rapport de gestion social et consolidé (page 74).

- En mars 2010, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations, a mis en place un nouveau plan de rémunérations triennal couvrant la période 2010-2012 et décrit ci-dessous :
 - en ce qui concerne la partie fixe, le Conseil a confirmé le montant de la rémunération fixe versé en 2009 à chaque membre du Directoire en décidant, pour 2010, une indexation de 2,2 %. Elle a été déterminée en recherchant une cohérence par rapport aux pratiques du marché et à la rémunération des autres dirigeants du Groupe ;
 - en ce qui concerne la partie variable, le Comité des rémunérations a souhaité des critères de rémunération variable basés sur les trois valeurs piliers de HighCo depuis sa création il y a vingt ans : innovation, pragmatisme et exemplarité. Au titre de la valeur « innovation », il a estimé que la croissance organique devait être l'indicateur principal,

aussi bien la croissance publiée que la croissance relative par rapport au marché. Il a proposé 60 K€ maximum par membre. Au titre de la valeur « pragmatisme », le Comité a estimé que l'un des indicateurs clés devait être la progression de la marge opérationnelle. Il a proposé 60 K€ maximum par membre. Enfin, au titre de l'« exemplarité », le Directoire doit, selon le Comité, être « incentivé » sur la base de critères également qualitatifs et individualisables. Il a proposé 20 K€ maximum par membre.

Le Comité a souhaité, afin de fidéliser le Directoire et l'intéresser à la progression du bénéfice net par action et au cours de Bourse, compléter le dispositif décrit ci-dessus par la mise en place de plans d'attributions gratuites d'actions décrits dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 78-79).

Le Conseil a suivi l'ensemble des recommandations du Comité.

■ Autres avantages

Le dispositif de rémunération est complété par les éléments suivants :

- un plan spécifique de stock-options (voir « Rapport de gestion social et consolidé », page 76) qui a été décidé en 2004 pour intéresser les dirigeants à l'évolution du cours de l'action. Les bénéficiaires ont reçu un nombre identique de stock-options conditionnées notamment à leur présence au jour de la levée. Ces options sont exercables depuis le 12 octobre 2008 et jusqu'au 12 octobre 2011 au prix de 6,68 € ;
- depuis avril 2007, chaque membre du Directoire bénéficie d'un plan spécifique d'actions gratuites (voir « Rapport de gestion social et consolidé », pages 78-79) conditionnées à leur présence et à la croissance du BNPA. En application de la loi du 30 décembre 2006, le Conseil a fixé à 10 % la quantité d'actions devant être conservées au nominatif par chaque bénéficiaire jusqu'à la cessation de ses fonctions ;

- une indemnisation en cas de révocation/non-renouvellement (sauf faute lourde) correspondant à deux ans de rémunération fixe (voir « Rapport de gestion social et consolidé », page 80) ;
- une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Aucun membre ne bénéficie d'un système de retraite supplémentaire.

Dispositions du Code de gouvernement Middlenext en matière de rémunérations

Lors de sa réunion du 25 mars 2010, le Comité des rémunérations et le Conseil de Surveillance de HighCo ont examiné, au vu de l'analyse d'un prestataire extérieur, la conformité de la pratique du Groupe au regard des recommandations Middlenext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées pour les valeurs moyennes et petites.

■ Cumul contrat de travail et mandat social du Président du Directoire

Rappel de la recommandation Middlenext

- Le Conseil apprécie l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail et du mandat social (en l'occurrence) du Président du Directoire et en expose les raisons de façon circonstanciée dans le rapport à l'Assemblée.

Application chez HighCo

Le Conseil s'est prononcé sur ce sujet le 24 mars 2009. Il avait alors constaté que le Président en exercice, Richard Caillat, a, d'une part, fait un parcours réussi de plus de dix-huit ans au sein du Groupe, et, d'autre part, qu'il a débuté sa carrière au sein de HighCo comme salarié et a conclu avec elle un véritable contrat de travail, antérieur de plus de quinze ans à sa nomination en tant que Président du Directoire de la Société.

Les avantages pour l'intéressé du maintien du contrat de travail ne sont pas apparus exorbitants au Conseil, compte tenu, en particulier, de l'absence d'indemnité conventionnelle au titre du contrat de travail qui viendrait s'ajouter à la convention d'indemnisation en vigueur au titre du mandat social, et par rapport aux autres éléments de rémunération.

Il n'avait pas jugé, d'autre part, souhaitable de créer entre le Président du Directoire et les autres membres du Directoire, également directeurs généraux mais non visés par la recommandation, une inégalité de traitement alors que ceux-ci disposent des mêmes pouvoirs au sein d'un organe de direction auquel la loi a conféré un caractère collégial.

■ Indemnités de départ

Rappel de la recommandation Middlenext

- Indemnisation exclue en cas de démission, mutation interne au Groupe ; possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.
- L'indemnité de départ ne peut excéder deux ans de rémunération fixe et variable et ne doit pas être notoirement déconnectée du marché.

Application chez HighCo

HighCo est plus restrictive que cette recommandation puisque l'indemnisation prévue ne prend pas en compte la partie variable, qui a représenté jusqu'à près de 50 % de la rémunération du Directoire en 2007. Il est rappelé que l'indemnisation ne peut être versée en cas de départ volontaire, et ne pourrait pas l'être en cas de changement de fonction à l'intérieur du Groupe.

■ Stock-options et attributions gratuites d'actions

Rappels de la recommandation MiddleNext et applications par HighCo

– Ne pas concentrer à l'excès les attributions sur les dirigeants.

La pratique de HighCo est conforme à cette recommandation.

À la date du présent rapport, le nombre total d'attributaires d'actions gratuites (non caduques) est de 21.

Les dirigeants mandataires sociaux de HighCo bénéficient de 54 % de celles-ci, contre 46 % pour les autres managers du Groupe.

– Un dirigeant ne peut s'en voir attribuer au moment de son départ.

Le Conseil s'est prononcé en faveur de cette règle.

– Conditionner tout ou partie des actions gratuites et des stock-options des dirigeants à des conditions de performances.

La pratique de HighCo est conforme à cette recommandation puisque 60 % des attributions faites aux membres du Directoire sont subordonnées à de telles conditions.

1.5. ANALYSE DE CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE MIDDLENEXT

L'analyse suivante a été effectuée par un cabinet d'audit.

Recommandations MiddleNext

		Conformité de HighCo
R1	Cumul contrat de travail et mandat social	Oui
R2	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui
R3	Indemnités de départ	Oui
R4	Régime de retraite supplémentaire	Oui
R5	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui
Le pouvoir exécutif		
R6	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Oui
R7	Déontologie des membres du Conseil	Oui
R8	Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	Oui
R9	Choix des membres du Conseil	Oui
R10	Durée des mandats des membres du Conseil	Oui
R11	Information des membres du Conseil	Oui
R12	Mise en place des comités	Oui
R13	Réunions du Conseil et des comités	Oui
R14	Rémunerations des membres du Conseil	Oui
R15	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui
Le pouvoir de « surveillance »		

Points de vigilance

		Conformité de HighCo
Le pouvoir exécutif		
1.1	La compétence du dirigeant est elle adaptée ?	Conforme
1.2	Le dirigeant est il isolé ?	Conforme
1.3	La rémunération du dirigeant peut-elle affecter son jugement ?	Conforme
1.4	La succession du dirigeant est-elle gérée ?	Conforme, mais doit être améliorée selon le cabinet *
Le pouvoir de « surveillance »		
2.1	Le pouvoir de « surveillance » n'empêche-t-il pas sur le pouvoir exécutif ?	Conforme
2.2	Les membres du Conseil remplissent-ils effectivement leur devoir de « surveillance » ?	Conforme
2.3	Les membres du Conseil ont-ils les moyens matériels de remplir leur mission ?	Conforme
2.4	La compétence des membres du Conseil est-elle adaptée ?	Conforme
2.5	Les conditions d'exercice des membres peuvent-elles affecter leur jugement ?	Conforme
Le pouvoir souverain		
3.1	Les actionnaires sont-ils clairement informés des risques majeurs et prévisibles qui pourraient menacer la pérennité de l'entreprise ?	Conforme
3.2	Les actionnaires choisissent-ils réellement les membres du Conseil ?	Conforme
3.3	Les actionnaires participent-ils aux votes ?	Conforme
3.4	Existe-t-il un risque de léser les actionnaires minoritaires ?	Conforme
3.5	L'actionnariat est-il géré dans la durée ?	Conforme

* La Société estime que le caractère collégial et la création du Comité exécutif fin 2009 limitent la problématique de succession à la tête du Groupe.



1.6. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires figurent à l'article 30 des statuts de la Société.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à 0 heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Ce formulaire doit parvenir à la Société au maximum trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Les actionnaires peuvent adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit par télétransmission.

La Société respecte les dispositions légales en matière de convocation et de participation aux assemblées générales. Elle répond à toute demande de renseignement des actionnaires. Les modalités de mise à disposition des documents préparatoires sont publiées par voie de communiqué et sur le site Internet de la Société.

La convocation de chaque assemblée générale figure sur le site Internet de HighCo.

1.7. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont mentionnés dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 88-89).



PARTIE 2

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

2.1. DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Définition

Les procédures de contrôle interne de HighCo reposent sur une analyse des principales sources de risques propres à l'entreprise.

Elles ont pour objectif de veiller à ce que les opérations réalisées et les décisions de gestion respectent le cadre fixé par le Directoire et le Conseil de Surveillance, les lois et règlements actuellement en vigueur ainsi que les procédures internes du Groupe.

Elles visent également à s'assurer raisonnablement de la fiabilité et de la sincérité des informations financières, comptables et de gestion communiquées par l'entreprise, mais elles ne peuvent garantir de façon absolue la survenance des risques liés à des erreurs humaines.

Le Président du Conseil de Surveillance a demandé au Directoire de réunir les informations relatives aux risques ainsi qu'aux mesures de contrôle interne existantes au sein du Groupe en 2009, nécessaires à l'établissement de son rapport.

Un groupe de travail a été constitué. Il est composé de la direction générale et des responsables des différentes fonctions supports (mentionnées page 128).

Périmètre

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Ces procédures sont, dans certains domaines, différentes selon que l'entité concernée est située en France ou dans un autre pays.

2.2. PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE : RÉPARTITION DES RÔLES

Rôle de la société mère dans le Groupe

HighCo, cotée sur Nyse-Euronext au compartiment C, est la holding animatrice du Groupe et, à ce titre, centralise les fonctions suivantes :

- la définition de la stratégie et la conduite des affaires du Groupe ;
- la politique financière et l'optimisation de la trésorerie ;
- l'animation des divisions commerciales ;
- la communication du Groupe ;
- la politique de croissance externe, de rapprochement et de partenariat ;
- la fonction ressources humaines en France ;
- les fonctions juridique et fiscale en France ;
- la fonction informatique en France.

Depuis son recentrage stratégique sur les solutions marketing et la cession des agences à l'étranger (Royaume-Uni, Espagne), le Groupe est, en termes d'activité, présent principalement en France et au Benelux. Cette évolution a permis de simplifier et d'homogénéiser le contrôle interne et d'en renforcer l'efficacité.

Il n'existe pas de structure dédiée d'audit interne, mais il existe une fonction de contrôle interne dont les principaux acteurs sont mentionnés ci-après.

Directoire

Deux membres du Directoire ont plus particulièrement en charge la direction générale et supervisent les directions financière, informatique, juridique et celle des ressources humaines.

Conseil de Surveillance

Afin de renforcer sa fonction de contrôle, le Conseil de Surveillance s'est doté le 22 mars 2004 d'un comité d'audit dont la mission, définie par le règlement intérieur, s'étend aux procédures d'audit interne (voir partie 1, « Gouvernement d'entreprise »).

Fonctions supports

Pour mettre en œuvre le contrôle interne et coordonner les acteurs, la direction générale s'appuie sur les responsables des fonctions supports Groupe suivantes :

- la direction financière, composée de quatre personnes, en charge des comptabilités, du contrôle de gestion, de la consolidation et de la trésorerie ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction juridique ;
- la direction informatique.

Filiales opérationnelles

À leur niveau, les filiales opérationnelles du Groupe participent également à la fonction contrôle interne en veillant à se conformer aux réglementations locales et en s'appuyant, si nécessaire, sur l'expertise de prestataires externes, notamment pour les questions juridiques, fiscales et sociales.

2.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En 2007, dans le prolongement de la démarche de contrôle interne initiée antérieurement portant sur les domaines comptable et financier, le Groupe s'est engagé dans un processus de mise en conformité avec les recommandations de l'AMF du 22 janvier 2007 sur le cadre de référence du dispositif de contrôle interne.

À cet effet, le Groupe a demandé à un prestataire extérieur, la revue, sur le plan méthodologique, de cette démarche d'autoévaluation et de documentation du contrôle interne comptable et financier.

Cette approche avait pour objet de concilier deux objectifs majeurs :

- l'initiation d'une démarche de cartographie des risques ;
- la revue de conformité au cadre de référence AMF sur le contrôle interne.

En 2009, comme pour 2008, sur la base de la cartographie des risques établie, le Groupe a mis en œuvre un plan d'actions afin de réduire les risques majeurs identifiés ; 25 contrôles ou procédures principaux ont été identifiés. Dans le cadre de ses travaux, le cabinet Ernst & Young a vérifié leur existence sur la base de tests aléatoires.

La direction générale et le prestataire extérieur ont présenté au Comité d'audit du 4 décembre 2008 les résultats des ateliers d'identification des risques, le plan d'actions mené en 2008 ainsi que la proposition de plan d'audit pour 2009 et 2010.

Conformément aux préconisations de ce plan, les systèmes d'information ont été renforcés et les traces des contrôles réalisés par les équipes sont conservées.

Il a également été mis en place en 2009, pour les membres du Conseil de Surveillance, un système d'accès à distance sécurisé.

À la demande du Comité d'audit, ce plan d'actions comprendra un élargissement du travail de cartographie des risques à des domaines non financiers.

En 2010, il a été adressé un questionnaire technique détaillé à chaque filiale du Groupe. Les managers de chacune d'elles ont notamment déclaré quels étaient leurs risques potentiels ou avérés, les réponses apportées et les mesures envisagées.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Le paragraphe suivant a pour objet de lister les principaux risques du Groupe en distinguant pour chacun d'eux, d'une part, l'identification du risque, et, d'autre part, la gestion de celui-ci. La quantification des risques apparaît dans les annexes comptables (page 164). Certains risques sont toutefois difficilement quantifiables et d'autres ne le sont pas en raison de leur caractère confidentiel. HighCo s'efforce d'assurer la majorité de ses risques.

Risques opérationnels

Ce paragraphe présente les principaux risques opérationnels du Groupe identifiés par le Directoire.

Ces risques sont difficilement quantifiables. Certains font l'objet de couvertures d'assurance décrites dans le Rapport du Président (partie 2, pages 143-144).

Risques externes

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Identification des risques

L'environnement concurrentiel, décrit dans le Rapport de gestion social et consolidé (page 54), reste marqué en 2009 par des mises ou remises en compétition fréquentes et par une sélection de plus en plus exigeante des services achats de nos clients.

Les activités de conseil doivent faire face à un marché très dilué, ce qui génère une concurrence tarifaire accrue et un manque de visibilité et de crédibilité par rapport aux *pure players* ou aux grands groupes de communication qui s'appuient sur leur réseau international.

Les activités de *couponing* et de *clearing* sont très liées aux partenariats stratégiques conclus. Dans un marché plus restreint en nombre d'opérateurs, un acteur se doit de proposer une offre complète au risque d'être distancé par ses concurrents. Cette concurrence peut également se traduire par des innovations technologiques, une certaine agressivité commerciale et tarifaire ou des offres commerciales innovantes.

Gestion des risques

Le Groupe a engagé dès le début de l'année 2009 un rapprochement concret de ses expertises, désormais toutes réunies sous un même *branding*, toutes les filiales comprenant le nom « HighCo » ; les expertises du Groupe peuvent ainsi proposer un panel complémentaire de services et de solutions, tout en maintenant la qualité des prestations rendues.

Pour accentuer la différenciation du Groupe, la meilleure réponse reste l'innovation sur les produits et les offres de services : sur ce point, le Groupe est resté très actif en 2009

(voir le paragraphe « Risques liés à l'innovation et à l'utilisation des nouvelles technologies » ci-après).

Risques liés à la volatilité des investissements en communication

Identification des risques

Les investissements en communication des annonceurs fluctuent en fonction de la situation économique et du moral des entreprises. Du fait du contexte économique mondial cette année, les budgets de communication ont été parmi les premiers touchés ; baisse de 11,8 % des investissements publicitaires en Europe occidentale (source : ZenithOptimedia, décembre 2009).

Le Rapport de gestion social et consolidé détaille la volatilité des investissements en 2009 (pages 49-54).

Ces évolutions constituent un risque se traduisant par des pertes ou réductions rapides de budget, et elles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats.

Peuvent également avoir des conséquences sur le maintien du budget des agences les évolutions juridiques affectant les annonceurs, qu'elles soient internes – fusions, rachats, regroupements... –, ou externes – modification des règles concernant la publicité (ouverture de la publicité télévisée à la distribution ou, au contraire, des restrictions, comme sur le tabac ou l'alcool), instauration de l'écotaxe... .

À ceci s'ajoutent les mises en compétition périodiques et fréquentes par les annonceurs soucieux de réduire leurs dépenses de publicité et de faire jouer la concurrence.

Le Groupe est confronté à ces différents risques à des degrés divers selon l'activité concernée.

Gestion des risques

Ce risque est tempéré par une politique de fidélisation des clients qui passe par un relationnel étroit, une écoute active des attentes et une satisfaction rapide, une politique commerciale réactive, une politique d'innovation et la multiplication des contacts au sein des entreprises.

Il est essentiel également d'être à l'écoute permanente des besoins du marché et des annonceurs et de développer des expertises et des offres complémentaires ciblées pouvant notamment être hébergées dans des structures dédiées telles que des joint-ventures.

Le risque de conflits d'intérêts, lié à l'existence de clients opérant sur un même secteur à l'intérieur du Groupe, est réduit par la création d'équipes ou de structures dédiées et séparées.

Des documents contractuels permettent de mieux définir les attentes du client et de mieux sécuriser la rémunération.

■ Risques internes

Risques technologiques

• Risques liés à l'innovation et à l'utilisation des nouvelles technologies

Identification des risques

Sous l'impulsion des annonceurs, les nouvelles technologies (Web, mobiles) se développent de plus en plus pour donner naissance à de nouvelles offres marketing ou à de nouveaux outils de mesure des supports et des opérations.

L'activité dans les bases de données est ainsi appelée à poursuivre son développement, de même que les technologies *in-store*.

Le Groupe est confronté au risque de ne pas anticiper suffisamment les innovations technologiques rapides de son secteur, et de ne pas adapter son offre. Il pourrait alors voir ses *business models* fragilisés et ne pas bénéficier pleinement de nouveaux relais de croissance, contrairement à des concurrents ou à de nouveaux acteurs. Par ailleurs, certains clients peuvent également décider de développer leurs propres solutions grâce aux nouvelles technologies.

Des risques existent également liés à une protection juridique insuffisante des innovations dans certaines filiales, les exposant au risque de perte du bénéfice de leurs investissements.

Gestion des risques

L'innovation est l'une des priorités stratégiques du Groupe depuis sa création. Avec le lancement d'un pôle technologique en 2006, suivi de l'offre HighCo 3.0 en 2007 et de l'acquisition de BleuRoy.com et userADgents en 2008, le Groupe s'est doté d'équipes expertes et reconnues sur le marché.

Avec le Lab 3.0, le Groupe devance les habitudes des consommateurs en investissant sur la digitalisation des solutions marketing apportées aux annonceurs :

- développement d'une offre de porte-coupons mobile (dématerrialisation du coupon en caisse) : le Lab a développé l'application Pixiwallet® pour téléphone NFC (*Near Field Communication*, ou « communication en champ proche »), qui permet au consommateur de télécharger dans son mobile les coupons de réduction et de les envoyer à la caisse par cette technologie. Les équipes ont également développé un module pour le traitement des coupons électroniques par la caisse;
- développement d'une offre pour la dématérialisation des cartes de fidélité : mise en place d'un site Internet mobile pour permettre à un adhérent d'un programme de fidélité de visualiser son compte et de profiter de ses avantages au passage en caisse;

– investigation sur toutes les nouvelles technologies qui vont permettre de digitaliser le point de vente : table multi-touch, bornes interactives, PLV interactives, caisse interactive, etc.

Cette cellule technologique s'est étendue à la Belgique avec la création, en mars 2009, de HighCo DIGITAL BVBA Belgique, en vue du développement de solutions marketing digitalisées. De nouvelles offres ont ainsi pu être proposées aux annonceurs dès cette année :

- basculement du *clearing* traditionnel vers un système de *clearing* électronique ; ce changement implique une analyse préalable et la mise en place de groupes de travail ;
- bornes *couponing* sur le point de vente permettant au consommateur de récupérer des coupons en fonction de son profil (déterminé par sa carte de fidélité).

• Risques informatiques

Identification des risques

Le Groupe est exposé à deux principaux types de risques informatiques : ceux qui relèvent de la sécurité des données (fonction informatique), et ceux qui relèvent de l'informatique métier.

Le risque principal de la fonction informatique réside dans la sécurité de l'information (accès aux données, sauvegardes, archivage et accès réseau) et dans l'absence de centralisation de cette fonction dans les pays étrangers où opère le Groupe.

Les risques de l'informatique métier sont globalement les mêmes pour toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou implantées à l'international :

- *clearing* des coupons de réduction : risques techniques sur le stockage des bons, ainsi que sur les bases de données clients. Pour rappel, les centres de traitement des bons

de réductions du Groupe ont traité plus de 335 millions de bons de réduction en 2009 ;
 – *couponing* et Digital Web & Mobile : risques d'interruption des serveurs pouvant occasionner des coupures de service ;
 – animation et *merchandising* : utilisation d'outils informatiques et de progiciels pour la gestion des animateurs et des *merchandisers*, ces outils pouvant se révéler rapidement obsolètes sans mise à jour significative. Tout dysfonctionnement peut entraîner un ralentissement temporaire de l'activité ;
 – publication sur des sites Extranet des résultats de campagnes de promotion pouvant intéresser les concurrents directs.

Gestion des risques

En France

Afin de gérer au mieux les risques de la fonction informatique, des procédures ont été mises en place par la direction informatique centralisée au niveau de la holding (une dizaine de personnes).

La direction informatique définit avec l'aide de la direction générale :
 – les stratégies de sécurité physique d'accès aux bâtiments ;
 – les politiques d'accès aux données ;
 – la sécurisation des accès de et vers l'Internet ;
 – la politique d'achat des matériels et logiciels ;
 – les politiques de sauvegarde et d'archivage.

La direction informatique, et l'équipe technique qui en dépend, est un prestataire de services aux filiales opérationnelles. Elle intervient dans :
 – l'assistance aux filiales dans le choix de nouveaux outils adaptés à leur métier ;
 – la validation de la compatibilité de nouveaux outils à mettre en œuvre avec les outils et matériels déjà existants ;
 – le déploiement ou la supervision du déploiement de nouveaux outils dans les filiales ;

– l'achat, l'installation et la maintenance de tous les éléments informatiques, de réseau et techniques des filiales françaises.

• Accès aux données

L'ensemble des serveurs France est intégré dans les services d'annuaires de Microsoft (*active directory*). Chaque utilisateur du Groupe bénéficie d'un compte associé à une boîte e-mail. La gestion des droits des accès aux serveurs se fait en fonction de groupes de sécurité gérés par le service informatique. Les demandes de modification sont faites par les propriétaires des données et validées par les managers.

Des formulaires pour la gestion des arrivées/départs de collaborateurs ont été mis sur l'Intranet. Un contrôle mensuel est fait pour vérifier l'inactivation des comptes des salariés partis en fonction d'une liste des départs fournie par la direction des ressources humaines. La gestion des accès permet d'éviter l'installation de logiciels pirates.

• Sauvegardes

Les données présentes sur les serveurs internes et sur les serveurs Internet de production sont sauvegardées grâce à des robots SDLT situés sur chaque site géographique. Une sauvegarde incrémentale est réalisée chaque nuit du lundi au jeudi. Une sauvegarde totale est réalisée tous les vendredis. Les sauvegardes mensuelles sont conservées un an. Les cartouches de sauvegarde sont stockées dans des coffres ignifugés et blindés.

Les données les plus sensibles sont sauvegardées en double sur des sites distants.

Des outils de *monitoring* permettent au responsable des sauvegardes de vérifier quotidiennement la bonne exécution des différentes tâches programmées. Les collaborateurs sont sensibilisés à travailler et à sauvegarder leurs données sur le réseau afin de minimiser les risques de pertes de données lors des restaurations à la suite d'incidents informatiques.

• Archivage

L'archivage des données se fait sur support DVD ou SDLT, gravés en double, dont une copie se trouve dans un des coffres.

• Accès réseau

Les sites principaux du Groupe sont interconnectés grâce à des liaisons privatives louées. Les accès depuis les sites mineurs pour un nombre d'utilisateurs restreint sont possibles grâce à des VPN (*Virtual Private Networks*, « réseau privé virtuel ») managés par le service interne. En dehors de ces liaisons, il n'y a pas d'accès direct depuis l'Internet sur le réseau interne. Seul l'accès externe à la messagerie est disponible pour les utilisateurs moyennant l'utilisation d'un *token* de sécurité validant les droits d'accès. Les accès depuis et vers l'Internet sont protégés par différents systèmes pare-feu, antivirus et antispam. Ces matériels sont mis à jour régulièrement suivant les préconisations des fabricants de ces solutions.

• Plan d'audit informatique

Le Groupe procède tous les ans à un audit informatique externe des différentes filiales. Après HighCo DATA France en 2008, ce plan a concerné la filiale Media Cosmos et son système informatique de gestion de la régie pour ses clients en 2009.

Concernant l'informatique métier, les sociétés concernées par les risques identifiés ont mis en place des équipes chargées de piloter ces risques et de les anticiper, afin d'éviter toute panne des systèmes informatiques. Certains outils informatiques sont gérés par un prestataire externe (progiciel de gestion des animateurs).

À l'international

La fonction informatique n'étant pas centralisée, les équipes locales en Belgique et en Espagne ont soit mis en place des équipes informatiques dédiées, soit eu recours à des prestataires extérieurs.

Le Groupe s'assure de la cohérence et de la mise en place d'une politique de sécurité de l'information dans le cadre de contrôles effectués par les commissaires aux comptes et d'audits réalisés par des cabinets extérieurs (*clearing* de bons de réduction en Belgique). Afin de renforcer la cohérence et la sécurité globale du Groupe, un comité de pilotage informatique Groupe a été mis en place en 2009, regroupant les intervenants en France et à l'international.

Le plan d'audit informatique initié en France concerne les entités du Benelux en 2010.

Risques liés à la mise en œuvre de techniques promotionnelles

Identification des risques

Des risques spécifiques existent dans la réalisation d'opérations de marketing événementiel, notamment dans les lieux publics en présence du public (dommages aux biens et aux personnes). Certaines techniques promotionnelles (échantillonnage, bons, jeux...) peuvent faire l'objet d'une utilisation non conforme à leur destination.

Gestion des risques

Pour couvrir les risques spécifiques existant dans la réalisation d'opérations de marketing événementiel, notamment dans les lieux publics (dommages aux biens et aux personnes), des polices d'assurance ont été souscrites.

Risques liés aux processus internes de décision

Identification des risques

En France, il existe une forte concentration (dans les limites légales) des mandats sociaux et de la représentation légale des filiales entre les mains des membres du Directoire de la société mère.

Parallèlement, la préparation et la validation de l'ensemble des décisions des organes légaux et statutaires des filiales et de la société mère (assemblées, conseil d'administration...) sont centralisées au niveau du service juridique de la holding.

Les travaux de cartographie des risques effectués en 2008 ont identifié parmi les risques prioritaires un schéma délégataire insuffisant dans le Groupe.

Si le nombre restreint de délégations de pouvoirs dans le Groupe présente l'avantage de clarifier les prises de décision et de faciliter le contrôle du processus de décision, il pourrait exposer les dirigeants du Groupe à un risque pénal, alors que ceux-ci ne disposeraient pas, compte tenu de la taille du Groupe, d'une implication opérationnelle directe.

Dans une optique de prévention des risques, la mise en place de délégations de pouvoirs permettrait d'identifier le responsable le plus proche de la situation où peut se réaliser l'infraction, et, par conséquent, le plus apte à la prévenir.

Gestion des risques

Des travaux seront menés en 2010 sur l'évolution du schéma délégataire du Groupe, avec le Comité d'audit, afin de définir, dans le cadre de délégations de pouvoirs, les missions et responsabilités de chaque responsable opérationnel ou administratif auprès du Directoire.

Dans les filiales situées à l'international, la majorité des postes des conseils d'administration des filiales est détenue par les dirigeants de la holding, mais ceux-ci n'en sont pas les représentants légaux.

Le contrôle du processus de décision du management local s'effectue à travers des relais constitués des avocats spécialisés qui interviennent en relation avec le service juridique interne et par l'obligation faite aux managers locaux d'obtenir l'autorisation de leur conseil d'administration avant toute décision importante. Des seuils statutaires de signification ont été définis pour chaque société.

Risques de défaillance du contrôle interne

Identification des risques

Le contrôle interne permet de réduire les risques d'erreur ou de fraude mais ne constitue pas une garantie absolue que les objectifs recherchés seront atteints.

Gestion des risques

Sur la gestion des risques relatifs à l'organisation du contrôle interne, se reporter aux pages 129 à 143 du présent rapport.

Risques sociaux

Le Groupe, qui, au 31 décembre 2009, comptait 802 collaborateurs, est exposé à deux types de risques :

- les risques liés à la gestion des ressources humaines ;
- les risques qualitatifs de recrutement et de fidélisation.

• Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification des risques

Il existe de nombreux risques, y compris sur le plan pénal, liés à une mauvaise application du droit du travail et de la Sécurité sociale, la réglementation en ces domaines étant très fluctuante, dense et complexe.

À ceci s'ajoutent des risques financiers en cas de contrôle des administrations et organismes en charge du recouvrement des cotisations sociales.

Gestion des risques

En France, la fonction ressources humaines du Groupe est centralisée au niveau de la holding sous la supervision de la direction générale.

Le département Ressources humaines, basé à Aix-en-Provence, est composé d'une équipe de six personnes, dont quatre sont en charge de :

- l'établissement et la rupture des contrats de travail ;
- l'administration quotidienne du personnel ;
- le contrôle de la paye, dont l'élaboration est externalisée pour toutes les entités françaises du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
- la gestion des notes de frais ;
- l'épargne salariale ;
- la protection sociale ;
- la gestion des risques, des contrôles et des contentieux, en collaboration avec des avocats spécialisés ;
- les relations avec les partenaires sociaux ;
- l'hygiène et la sécurité ;
- la conformité avec la réglementation, l'utilisation de la main-d'œuvre extérieure.

Ce département s'informe des nouvelles dispositions légales et réglementaires :

- en collaboration avec des avocats spécialisés en droit social et le prestataire d'externalisation de la paye ;

– grâce à la documentation spécifique (veille sociale).

Il s'assure du respect de la législation sociale en rencontrant régulièrement les responsables de *business units*.

Pour réaliser sa mission, le département Ressources humaines est doté :

- d'un accès sécurisé à l'outil du prestataire de paye qui a en charge la sauvegarde quotidienne des données de paye ;
- d'un outil informatique de gestion des notes de frais permettant :

- au collaborateur, la saisie des notes de frais ;
- au supérieur hiérarchique, l'approbation électronique partielle ou totale de la note de frais ;
- au département Ressources humaines, la vérification des pièces justificatives, la comptabilisation des frais et le remboursement au salarié des frais validés et justifiés.

À noter que les règlements sont préparés par le département Ressources humaines puis contresignés par une personne habilitée au pouvoir bancaire et n'appartenant pas à ce département.

– d'un portail collaboratif de communication et de pilotage des ressources humaines qui permet de gérer et de sécuriser les absences et les demandes de congés des collaborateurs.

Ces derniers y saisissent leur demande d'absence, qui est envoyée dans le *work-flow* pour validation au supérieur hiérarchique. Les données collectées dans cet outil sont ensuite transmises au prestataire de paye, afin de décompter les jours sur les bulletins de paye.

À l'international, la gestion des payes est externalisée auprès de cabinets spécialisés en administration de paye (secrétariats sociaux en Belgique).

Le contrôle interne s'effectue lors des *reportings* mensuels avec le Directoire, qui contrôle la masse salariale, les litiges et les entrées/sorties de salariés.

Enfin, chaque filiale étrangère communique mensuellement au département Ressources humaines un *reporting* sur les effectifs, pour mise à jour des données sur l'effectif du Groupe.

En 2008 et 2009, le département Ressources humaines, en collaboration avec la direction informatique, a développé un outil de *reporting* pour la direction générale et les responsables de *business units*.

À partir des données extraites du logiciel de paye français et des déclarations des filiales des autres pays, cet outil permet, via un portail Web, de disposer d'états, de graphiques et de tableaux de bord adaptés aux besoins de pilotage et d'analyse et restituant notamment les effectifs, les entrées, les sorties, les types de contrats, les équivalents temps plein (EQTP), les absences et leur historique.

La livraison de cet outil était initialement prévue pour l'ensemble des pays pour le premier semestre 2009 mais est reportée à l'exercice 2010 afin d'optimiser et fiabiliser la collecte et l'analyse des informations à l'international.

• Risques en matière de recrutement et de fidélisation

La richesse du Groupe réside dans son capital humain, et donc dans la qualité de son recrutement et sa capacité à fidéliser et faire évoluer ses équipes.

• Recrutement

Identification des risques

Un recrutement mal géré (inadéquation entre profil recherché et poste à pourvoir) peut nuire à l'activité de la filiale concernée, surtout s'il concerne un poste clé.

Gestion des risques

En France, le recrutement est centralisé par deux personnes.

Le recrutement s'inscrit dans un schéma de validation chronologique :

- validation des besoins, des profils et de la rémunération par le Directoire lors des *reportings* mensuels;
- recherche par le responsable du recrutement, ou par un cabinet de recrutement (cas de profils techniques spécifiques ou de personnes clés), et entretien avec le responsable du recrutement (évaluation de personnalité);
- pour les candidats retenus, nouvel entretien d'ordre technique avec la hiérarchie de l'entité opérationnelle.

La décision finale de recrutement est prise par les responsables opérationnels en collaboration avec le responsable du recrutement. Le département Ressources humaines rédige les contrats de travail en adéquation avec la législation en vigueur.

À l'international, les filiales disposent de plus d'autonomie. Toutefois, les besoins quantitatifs de recrutement sont également validés par le Directoire à l'occasion des *reportings* mensuels.

• Fidélisation des collaborateurs

Identification des risques

Le Groupe est exposé au risque de départs de collaborateurs clés qui peuvent entraîner :

- des pertes de clients et de savoir-faire;
- la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence;
- des carences en compétences techniques spécifiques pouvant ralentir l'activité.

Des départs trop nombreux et fréquents seraient également susceptibles de nuire aux activités du Groupe.

Gestion des risques

Face à ce risque, le Groupe a mis en place :

- des dispositifs contractuels spécifiques aux métiers et conformes à la législation en droit du travail :

clause de non-concurrence, de non-débauchage, de propriété intellectuelle...;

- des systèmes de motivation et de fidélisation : rémunération variable en fonction de la performance, plan d'actions gratuites;
- *team building*, séminaires, *incentive*;
- des dispositifs opérationnels : revues régulières au sein des filiales et mise en œuvre mensuelle du *reporting* de gestion et d'activité.

Risques industriels et environnementaux

Identification des risques

Compte tenu de la nature de l'activité, le Groupe n'est pas exposé aux risques industriels. Les risques portent essentiellement sur l'aspect environnemental.

La responsabilité du Groupe porte prioritairement sur deux natures de risques :

- impacts directs : risques environnementaux liés au mode de fonctionnement interne (émissions de CO₂ et consommation de matières);
- impacts indirects : risques liés aux actions de communication et aux solutions marketing mises en œuvre pour le compte de nos clients (nature et quantité des supports utilisés).

Gestion des risques

La gestion des impacts directs et indirects sur l'environnement, générés par le Groupe, est détaillée aux pages 108-110.

Risques juridiques

À la date du présent rapport, le Groupe exerce ses activités exclusivement en France, au Benelux et en Espagne.

Il n'est pas implanté en dehors de l'Union européenne.

Par rapport aux groupes mondiaux de communication, le Groupe est donc moins exposé aux risques liés à l'évolution ou aux particularismes des réglementations locales.

Risques liés aux contrats et à une mauvaise application de la réglementation

Identification des risques

Au titre de leurs activités de conseil en communication, de création publicitaire et d'organisation d'opérations promotionnelles, les entités du Groupe sont tenues par une obligation générale de conseil à l'égard de leurs clients, y compris sur le plan juridique.

Or, les règles juridiques concernant ces opérations ou campagnes sont très nombreuses et parfois complexes à apprécier et à mettre en œuvre.

En France

Dans le cadre de leurs activités de conseil, les filiales doivent particulièrement veiller au respect des règles de la propriété intellectuelle et des réglementations applicables, notamment :

- la réglementation générale liée à la publicité et à la publicité trompeuse et aux obligations d'information des consommateurs;
- pour les activités de création publicitaire, le respect de la réglementation de la propriété intellectuelle (droits d'auteur et des marques, droit à l'image, risque croissant de parasitisme) est fondamental. Ces domaines obéissent à des régimes juridiques complexes pouvant donner lieu à des contentieux dont le risque est d'autant plus élevé que les auteurs et les titulaires de marque(s) bénéficient d'une forte protection et qu'il est difficile d'avoir connaissance de tous les éléments pouvant bénéficier d'une protection ;
- les règles spécifiques aux opérations promotionnelles (loteries, concours, primes, offres sur les prix...) et leur déclinaison sur Internet;
- la réglementation spécifique à certains produits et secteurs d'activité (alcool, tabac, produits pharmaceutiques et alimentaires) et leur déclinaison sur Internet ;
- le droit de la distribution et de la coopération commerciale.

Les principales règles juridiques applicables aux autres activités du Groupe concernent :

- les activités marketing dans les lieux publics ;
- la promotion des ventes ;
- les nouvelles activités d'animation et de *merchandising* sur les points de vente, en particulier sur les conditions d'emploi des animateurs terrain et *merchandisers* ;
- l'utilisation des nouvelles technologies (Web, marketing électronique, *e-mailing*, SMS...) ;
- la protection des bases de données et des données personnelles (CNIL) ;
- la protection des logiciels.

Ces deux dernières réglementations prennent de plus en plus d'importance depuis 2006 en raison du développement des activités « Digital » du Groupe.

Pour l'ensemble des activités du Groupe, des risques de mise en cause de la responsabilité d'une filiale peuvent exister en raison d'une mauvaise exécution d'un contrat. Ces risques sont d'autant plus élevés que les filiales peuvent avoir à livrer à un client une prestation complète « clés en main » (de la création jusqu'à la logistique de l'opération), avec de fortes contraintes de délais, tout en faisant intervenir de nombreux prestataires et sous-traitants.

La mise en place de partenariats ou de recours à des prestataires externes, en particulier dans les activités « Digital », peut comporter un risque de divulgation de données sensibles.

À l'international

Les agences doivent se conformer à la réglementation nationale de leur pays d'implantation, l'harmonisation de la réglementation au niveau européen étant peu avancée dans le domaine du marketing.

Gestion des risques

Pour réduire les risques liés à une mauvaise application des règles juridiques, le Groupe dispose d'un service juridique interne de trois personnes, qui couvre la plupart des domaines juridiques concernant le Groupe.

Depuis 2007, le Groupe a recours à un cabinet de conseil sur les questions liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En France, les questions liées à la propriété intellectuelle, aux baux, au droit des sociétés et au droit boursier sont centralisées au niveau du service juridique. Dans ce dernier domaine, depuis 2007, a été conclu un contrat d'assistance permanente avec un cabinet d'avocats spécialistes en droit boursier.

Dans les autres domaines, il incombe aux responsables opérationnels des filiales de s'assurer, le cas échéant avec l'aide de conseils externes, de la conformité des prestations commerciales avec la réglementation spécifique applicable à leurs activités, en particulier celles de la distribution, de la publicité et des droits d'auteur.

Face aux risques de divulgation de données sensibles, le Groupe met en place des accords de confidentialité.

Le service juridique effectue des contrôles *a posteriori* et un contrôle du choix des conseils externes.

Ce département a réalisé des actions de sensibilisation juridiques auprès des filiales du Groupe.

En 2009 et 2010, différents ateliers juridiques destinés aux managers se sont tenus, notamment sur le thème de la protection des innovations dans le Groupe et sur les problématiques liées à la réglementation de la coopération commerciale, de la publicité et des supports marketing.

Un manuel des bonnes pratiques est diffusé aux managers en vue de les sensibiliser à la protection des éléments immatériels du Groupe. Un serveur juridique présentant les réglementations relatives aux activités des sociétés du Groupe, ainsi que des consultations écrites d'avocats, est également à la disposition de tous. Il est régulièrement mis à jour par le service juridique du Groupe.

En ce qui concerne les risques contractuels, le service juridique établit ou examine les projets de contrats significatifs des filiales françaises, et, en l'absence de contrat écrit, est appelé à revoir les documents commerciaux utilisés (ordres de publicité, conditions générales de vente...), en vue d'en vérifier la validité et l'efficacité.

Risques liés aux évolutions de la réglementation

Identification des risques

Les fluctuations et la nature de la réglementation, en particulier celle régissant les relations entre fournisseurs et distributeurs, avec les réformes successives ayant abouti à la loi Chatel du 3 janvier 2008 et à la loi LME du 4 août 2008, affectent fortement ces dernières années les relations entre les industriels et la grande distribution, et donc les activités du Groupe avec ces derniers.

La loi LME a instauré plus de liberté dans la négociation commerciale tout en l'encadrant davantage.

Certaines filiales de HighCo ont été impactées en 2009 par cette évolution et les nouvelles stratégies des distributeurs qui en découlent, en particulier ce qui concerne la commercialisation de certains supports publicitaires. Cette évolution s'est traduite par une forte réduction de certaines activités en France.

En 2010, le Groupe n'est pas à l'abri d'une modification des comportements des acteurs du marché face aux nouvelles règles de négociation commerciales, d'autant que le contexte économique reste difficile.

La directive européenne 2005/29/CE, partiellement transposée en droit français, et des décisions de la Cour de justice de la Communauté européenne affectent des pans de la réglementation française en matière de promotion des ventes (ventes avec prime, ventes subordonnées, jeux promotionnels...) et du droit de la consommation. Certains textes français n'ayant pas été pour autant abrogés ou modifiés, il en résulte une certaine insécurité juridique.

Parallèlement, la réglementation qui régit les relations entre les annonceurs et les distributeurs, et qui impose des règles de transparence, fait l'objet de contrôles de l'administration dans le secteur de la grande distribution et de ses prestataires.

Les activités du Groupe peuvent donc se trouver également concernées par ces contrôles.

Gestion des risques

Face à ces risques, le Groupe tente d'anticiper les évolutions de la réglementation et du comportement des différents acteurs en tirant parti de la diversité de son offre commerciale, de sa culture, de sa politique d'innovation et de sa connaissance des besoins de ses clients pour réorienter certaines de ses activités.

Risques liés aux litiges

Identification des risques

En ce qui concerne le provisionnement des litiges, le Groupe applique les principes généraux mentionnés dans les principes comptables de l'annexe des comptes consolidés (pages 162-172)

En France

Les principaux litiges, par ordre chronologique, sont les suivants :

– Contentieux IMC

En conséquence de la résiliation d'un contrat de licence de brevet, signé en 1996, portant sur l'exploitation d'un stylo électronique à encre conductrice, HighCo DOCS a, en application du contrat, réclamé à la société IMC le remboursement d'une avance de 183 K€ sur redevances de licence. Elle a dû assigner IMC le 15 décembre 2004 pour obtenir ce remboursement.

Le 10 février 2009, le tribunal de commerce de Paris a condamné IMC à payer la somme de 244 K€ à HighCo DOCS. IMC a fait appel de cette décision mais une transaction a finalement mis fin au litige.

– Contentieux Promodip

La société Promodip a assigné HighCo, HighCo MARKETING HOUSE et HighCo FIELD MARKETING, le 28 décembre 2007 devant le tribunal de commerce de Paris, leur reprochant des actes de concurrence déloyale et la rupture brutale de relations commerciales. Elle demande réparation du préjudice qu'elle aurait subi de ce fait. Le tribunal de commerce de Paris a débouté Promodip de ses demandes le 12 juin 2009. Cette dernière a fait appel.

– Contentieux BELA Solutions

HighCo MARKETING HOUSE a engagé en mars 2009 plusieurs procédures et réclamations contre la société BELA Solutions, lui reprochant des pratiques commerciales déloyales. HighCo MARKETING HOUSE a obtenu plusieurs décisions favorables, notamment en référencé. BELA Solutions a fait appel de ces décisions et a assigné HighCo MARKETING HOUSE pour procédure abusive.

– Contentieux Chartis (ex-AIG)

HighCo et sa filiale Media Cosmos ont assigné en avril 2009 la compagnie d'assurance Chartis devant le tribunal de commerce d'Aix-en-Provence en vue d'obtenir une indemnisation complète d'un sinistre survenu en 2006.

– Contentieux devant l'Autorité de la concurrence

En mai 2009, l'ILEC et la société Ma Liste de Courses ont saisi l'Autorité de la concurrence en vue d'obtenir des mesures conservatoires à l'encontre des filiales HighCo 3.0 et HighCo DATA, à qui elles reprochent des pratiques anticoncurrentielles dans la mise en place et les modalités d'un standard applicable aux coupons émis sur Internet.

Une procédure d'engagements, destinée à mettre un terme au litige, est actuellement en cours.

– Contentieux prud'homaux

En France, en 2009, le Groupe est concerné par trois litiges prud'homaux, contre cinq en 2008.

– Litiges sur les marques

Il n'existe pas de litige significatif sur les marques.

Les provisions pour litiges sont décrites à la note 24 (pages 202-204).

À l'international

Il n'existe pas, à la date du présent document, de litige juridique pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe. Trois litiges sociaux sont actuellement en cours en Belgique.

Gestion des risques

Quand ils n'ont pu être évités, la gestion des contentieux judiciaires en France est centralisée par le service juridique. Le traitement des litiges sociaux relève du département Ressources humaines.

Ces deux services font appel à des avocats spécialisés et jouent un rôle d'interface actif entre les collaborateurs concernés et les conseils. Une estimation des chances de succès est effectuée ainsi que de l'opportunité d'une transaction.

Risques fiscaux

Identification des risques

Comme toute entreprise, le Groupe encourt des risques fiscaux. Ses activités ne comportent pas de risques supplémentaires particuliers.

Gestion des risques

Les contrôles fiscaux, les opérations de restructuration et l'intégration fiscale sont supervisés directement par la direction générale.

Depuis 2005, la fonction fiscale est externalisée auprès d'un cabinet d'avocats spécialisés et s'appuie en interne sur le responsable comptable et fiscal.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est régulièrement contrôlé par les autorités fiscales.

Le seul contentieux fiscal concernait la filiale

Création & Distribution, cette société ayant engagé une procédure devant le tribunal administratif de Paris pour contester son redressement, pour lequel l'administration avait pris à titre de garantie un nantissement sur le fonds de commerce de la société Media Cosmos (filiale de Crédit & Distribution).

Par jugement du 18 juin 2009, le tribunal administratif de Paris a déchargé Media Cosmos des rappels d'impôts mis à sa charge. Le contentieux est clos.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Risques de crédit et/ou de contrepartie

Risques de dépendance clients

Identification des risques

Dans un environnement encore plus concurrentiel, et en raison de la crise économique connue en 2009, l'impact d'une réduction importante ou d'une perte de budgets doit se mesurer à la dépendance économique du Groupe à l'égard de ses clients.

Sur l'exercice 2009, les cinq premiers clients représentent 30 % de la marge brute, et les dix premiers clients du Groupe représentent 37 % de la marge brute, contre respectivement 30 % et 38 % en 2008.

Gestion des risques

Pour pallier le risque de dépendance, le Groupe s'appuie sur la diversité de son offre commerciale afin de répartir le risque, et sur son excellent relationnel avec ses principaux clients pour se rendre incontournable à leurs yeux.

La diversification vers d'autres réseaux de distribution, en particulier le non-alimentaire, est également un moyen choisi pour éviter le risque de dépendance.

Risques à l'égard des fournisseurs et des prestataires sous-traitants**Identification des risques**

Le Groupe fait intervenir de nombreux prestataires externes et sous-traitants.

Ces prestataires sont principalement constitués :

- de fournisseurs de papier, de logiciels, d'espaces publicitaires, de PLV, d'animations ;
- pour les activités d'agence conseil : des prestataires intervenant dans les domaines de la création graphique et publicitaire, de l'imprimerie, de la fourniture de primes et d'objets publicitaires, de l'achat d'espaces et d'édition, de la PLV, de la fourniture d'images, de la production média et de l'événementiel, de la distribution par voie postale ou autre ;
- de prestataires informatiques et technologiques ;
- de transporteurs, d'entreprises de logistique, de sociétés d'animation, en ce qui concerne les activités de solutions marketing et d'édition (échantillonnage, distribution de chéquiers...) ;
- de prestataires étrangers, principalement pour la lecture et l'encodage de données marketing dans le cadre des activités de *clearing* et pour le *near shoring* informatique.

Sur le plan économique, le Groupe n'est dépendant d'aucun fournisseur.

Sur le plan technique, dans le cadre de la réalisation de ses prestations, le Groupe fait appel à de nombreux prestataires techniques. La qualité finale des prestations rendues aux clients dépend en grande partie de la qualité des prestataires.

Ainsi, les activités d'édition publicitaire font appel à de nombreux prestataires (travaux graphiques et d'exécution, imprimeurs, transporteurs...) qui doivent effectuer des prestations techniques dans des délais très brefs. Le risque existe donc que les prestations soient déficientes ou ne respectent pas les délais impartis, avec pour conséquence l'annulation d'une commande par le client ou l'obligation de refaire des travaux aux frais du prestataire d'édition.

En période de crise économique, le Groupe est davantage exposé aux défaillances d'entreprises prestataires.

En cas de défaillance financière de fournisseurs de logistique faisant appel à des transporteurs privés, un risque supplémentaire réside dans la possibilité pour ceux-ci, comme le leur permet la loi Gayssot, d'intenter des actions directes en paiement contre les clients finaux susceptibles ensuite de se retourner contre le Groupe.

Enfin les filiales concernées doivent rester vigilantes vis-à-vis de leurs prestataires sur l'application de la réglementation récente sur le travail dissimulé pour éviter le risque de solidarité financière.

Gestion des risques

Face aux risques identifiés concernant les prestataires, les filiales exposées renforcent leurs procédures contractuelles et de sélection, notamment auprès des petites structures indépendantes.

La majorité des filiales du Groupe a mis en place, en amont, un contrôle poussé de leurs prestataires en leur demandant notamment des documents justifiant leur statut et leur situation sociale, fiscale et financière.

Compte tenu des risques accrus liés au contexte économique actuel, HighCo a mis en place, tant vis-à-vis des fournisseurs que des clients, un système d'alerte interne collectant les informations de risques avérés et de défaillances d'entreprises, afin de les mettre à disposition des entités opérationnelles. Un atelier de sensibilisation aux risques juridiques liés aux relations avec les prestataires destiné aux managers du Groupe s'est tenu en avril 2009.

Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les informations relatives aux risques de liquidité sont disponibles dans les notes 17 (page 193) et 22 (pages 196-200).

Risques de marché (de taux, de change, sur actions et autres instruments financiers, sur matières premières)**Identification des risques**

Les informations relatives aux risques de marché (endettement brut, trésorerie et endettement nets, risque de taux, risque sur actions, risque de change) sont disponibles en note 22 (pages 196-200).

Gestion des risques

Voir ci-après « Traitement de l'information comptable et financière ».

Assurances**Politique de couverture Groupe**

Les objectifs du Groupe sont de protéger son patrimoine, prévenir les conséquences des responsabilités encourues vis-à-vis des tiers et du personnel et minimiser l'impact des sinistres sur les comptes du Groupe.

Sa politique est de couvrir harmonieusement ses filiales en souscrivant des polices tenant compte de leurs activités respectives, de leur développement, du changement de leurs activités et de l'évolution des risques qui leur sont propres.

Chaque filiale est couverte contre les conséquences des risques liés à ses activités par des polices d'assurance visant les risques de dommages aux biens, de responsabilité civile et sur certaines activités de perte d'exploitation, voire des risques spécifiques.

L'ensemble des contrats d'assurance mis en place couvre à la fois le personnel et les dirigeants, les tiers (clients), les biens propres (locaux, entrepôts) et la continuité des activités respectives de chacune des filiales du Groupe par des garanties spécifiques.

Les risques significatifs sont couverts par des polices d'assurance classiques, avec les exclusions traditionnellement admises sur le marché des assurances. Le Groupe estime que les couvertures d'assurance sont suffisantes pour le protéger en cas de survenance de sinistres. Le Groupe estime également qu'il n'y a pas de risque important qui ne soit pas couvert par une police d'assurance, dans la limite des exclusions propres au marché de l'assurance (incluant, par exemple, les pandémies, les actes de terrorisme ou les catastrophes naturelles).

Ces contrats ont été souscrits auprès de compagnies parmi les premières sur le plan mondial.

En France

En France, le Groupe se prévunit contre les conséquences de certains des risques liés à ses activités en souscrivant des polices d'assurance classiques couvrant les risques de dommages aux biens. Pour les locaux : des contrats « 100 % Pro » ; pour l'ensemble du matériel informatique, des logiciels et de la téléphonie, un contrat Groupe « Globale informatique » ; pour le parc automobile, un contrat Groupe « Flotte automobile », ainsi qu'une assurance Groupe « Responsabilité civile ».

Le service juridique effectue des contrôles réguliers de l'adéquation des couvertures.

À l'international

Chaque filiale est couverte contre les conséquences des risques liés à ses activités par des polices d'assurance visant les risques de dommages aux biens, de responsabilité civile et sur certaines activités de perte d'exploitation, voire des risques spécifiques.

Contrats spécifiques dans le Groupe

- En ce qui concerne le traitement des coupons de réduction, qui fait très fortement appel aux outils informatiques et à Internet et eu égard à la particularité de cette activité, une police spéciale a été mise en place couvrant une partie de la perte de chiffre d'affaires ainsi que l'arrêt du travail des salariés et les risques spéciaux susceptibles d'entraîner la perte des coupons confiés par les annonceurs (incendie, notamment).
- Depuis 1999, la Société a souscrit une police d'assurance prenant en charge le règlement de toute réclamation introduite à l'encontre des mandataires sociaux du Groupe mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions. Ce contrat prévoit également une garantie des frais de défense (défense civile et défense pénale)
- Contrat « Homme clé » sur le Président du Directoire.

Montants des primes versées

Les sommes totales (incluant les primes IARD [incendie, accident, risques divers] et les primes de prévoyance pour le personnel) versées en primes d'assurance en 2009 (hors coût mutuelle) ont été les suivantes :

En France

447 K€, contre 400 K€ en 2008.

À l'international

218 K€.

**2.4. TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE**

Il est rappelé que le cadre de référence de l'AMF repose sur trois éléments distincts :

- la description des principes généraux de contrôle interne ;
- le guide d'application des contrôles comptables et financiers ;
- les questionnaires annexes relatifs à la maîtrise des risques.

L'approche adoptée par la Société a consisté à réaliser en 2007 une cartographie sous forme d'ateliers d'identification de facteurs de risques, sur la base des vingt-six processus relatifs à l'information comptable et financière prévus par le cadre de référence de l'AMF.

L'appréciation de la conformité des pratiques de HighCo au guide d'application a permis de distinguer deux catégories de contrôles :

- ceux pour lesquels des améliorations dans la conception ou la formalisation sont nécessaires ;
- ceux dont l'autoévaluation a montré qu'ils étaient satisfaisants.

Les éléments à améliorer ont été classés par ordre d'importance. Le plan d'actions de remise à niveau de ces points de contrôle a été défini en fonction de cet ordre de priorité.

Le compte-rendu de ces travaux de revue de conformité au cadre de référence de l'AMF a été effectué lors du Comité d'audit du 19 mars 2008.

S'agissant des éléments de contrôle autoévalués s'étant avérés satisfaisants, un programme de tests d'existence a été mis en place, conformément aux recommandations de l'AMF et aux normes professionnelles des commissaires aux comptes (NEP n° 95-05).

Il est rappelé que, selon les indications méthodologiques de l'AMF, un test d'existence porte sur les trois composantes suivantes : pertinence du contrôle, matérialité, conservation (traçabilité).

Organisation et acteurs

La fonction comptable et le contrôle de gestion pour l'ensemble des filiales françaises et à l'international, ainsi que la holding, sont assurées par :

- la direction financière ;
- la fonction comptable et fiscale ;
- la fonction contrôle de gestion.

■ La direction financière

Sous l'autorité de la direction générale, la direction financière conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe :

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de toutes les entités juridiques dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le *reporting* mensuel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du *reporting* de gestion pour le Directoire ;
- elle assure la production de l'analyse et la restitution des comptes consolidés pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, *reportings* mensuels, réestimés périodiques, comptes statutaires semestriels et annuels) ;
- elle identifie avec la direction générale les principaux risques financiers et pilote le contrôle financier interne ;
- elle analyse les impacts financiers des risques liés à l'activité identifiés par la direction générale et analyse les incidences non financières potentielles ;
- elle pilote les équipes comptables et de gestion qui ont la charge de la mise en œuvre des actions décidées par la direction générale à l'issue de cette étape d'analyse ;

– elle rend compte à la direction générale, à intervalles réguliers, de l'état d'avancement des travaux de gestion des risques.

■ La fonction comptable

La fonction comptable (vingt-quatre personnes) assure la production des comptes sociaux et les déclarations fiscales de toutes les entités, en conformité avec les principes comptables et fiscaux édictés par les autorités législatives, réglementaires, jurisprudentielles et doctrinales de chaque pays.

Il avait été identifié comme point d'amélioration la mise en place, par pays, des manuels de procédures comptables propres au Groupe de manière plus systématique. En 2008, ce point d'amélioration a été en partie effectué, avec la rédaction de procédures françaises et de la procédure de la filiale belge HighCo DATA Benelux, en ce qui concerne la reconnaissance du revenu.

La fonction comptable est dotée d'un chef comptable et fiscal, qui, en coordination :

- avec la direction financière, effectue des contrôles réguliers et inopinés pour s'assurer que les règles comptables sont appliquées et que les données chiffrées communiquées aux marchés financiers correspondent à l'information comptable;
- réalise des contrôles imprévus sur le processus d'engagement, de validation et de paiement des dépenses;
- avec un cabinet fiscal extérieur, calcule l'impôt des sociétés, valide toutes les taxes auxquelles sont assujetties les entités juridiques du Groupe et informe de l'évolution de la législation;
- avec les équipes comptables, la direction financière et la direction générale traitent les contrôles fiscaux des entités françaises.

■ La fonction contrôle de gestion

La fonction contrôle de gestion (huit personnes) est représentée et organisée à chaque niveau de l'organisation managériale du Groupe (filiale, *business units*).

Les services de contrôle de gestion sont coordonnés par la direction financière. La plupart des contrôleurs de gestion font l'objet d'un double rattachement au sein de l'entité d'appartenance et à la direction financière du Groupe.

Cette fonction assure la production et la justification des états des *reportings* mensuels (marge brute, compte de résultat, trésorerie et besoin en fonds de roulement) en cohérence avec la comptabilité.

Procédures mises en place

Les procédures de contrôle interne de l'information comptable et financière comprennent :

- le processus budgétaire;
- le processus de suivi de la trésorerie;
- l'établissement des comptes.

Ce contrôle s'organise autour des éléments suivants :

- le *reporting* de gestion uniformisé;
- les méthodes comptables communes au sein du Groupe;
- la planification des procédures d'arrêtés.

■ Processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour l'ensemble des filiales et *business units* de HighCo. Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- en novembre : élaboration par chaque entité d'un budget pour l'année suivante et d'une prévision de fin d'année pour l'année en cours, présentés au Directoire par les responsables opérationnels des *business units*;

– en décembre : fin du processus d'élaboration budgétaire des filiales et présentation d'un budget consolidé préliminaire au Conseil de Surveillance;

– en décembre ou en janvier : présentation du budget consolidé au Conseil de Surveillance, qui peut formuler toute observation, le Directoire devant en tenir compte et réviser le budget initialement présenté.

Le « reporting » de gestion unifié

Le *reporting* mensuel constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la direction générale du Groupe. Présenté par société ou *business unit*, ce *reporting* comporte :

- des données chiffrées réelles (comparées aux budgets et aux données de l'exercice antérieur);
- des commentaires sur les évolutions intervenues ou attendues;
- des indicateurs de mesure de la performance;
- le suivi du besoin en fonds de roulement;
- la trésorerie.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation du Groupe, contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Pour le processus de *reporting*, le Groupe a retenu un principe d'unification des méthodes, des plans de comptes analytiques communs à toutes les sociétés et d'harmonisation des formats de restitution.

Chaque entité rapporte ses données réelles, selon un format commun, mais reprenant l'ensemble de la balance comptable. À partir de ces éléments, la direction financière gère directement les retraitements et reclassements propres à la restitution consolidée des données en normes IFRS (notamment : retraitement du chiffre d'affaires, du résultat exceptionnel, du coût des actions gratuites et stock-options).

Les données prévisionnelles sont, quant à elles, également reportées sous un format commun social. Elles sont révisées au minimum chaque trimestre, et mensuellement en cas de modification substantielle.

Ces données sont intégrées mensuellement pour chacune des sociétés dans une base de données multidimensionnelle sur un serveur centralisé : Hypéron (Essbase).

Un administrateur de base de données est dédié à la fonction de maintenance technique de la base et le « consolideur statutaire » est en charge de l'intégration mensuelle des données chiffrées dans le respect des calendriers et de la vérification de la qualité des données chiffrées, comparativement aux données comptables disponibles.

L'outil Hypéron (Essbase) permet :

- l'étude de l'activité du Groupe au moyen du *reporting* mensuel, avec :
- des états formatés de *reportings* à l'intention de la direction générale ;
- la faculté de réaliser des comparaisons dans le temps ;
- un référentiel homogène pour l'ensemble du Groupe ;
- la restitution de l'historique des données financières du Groupe à des fins de communication financière ;
- la synthèse et la consolidation des données pour analyses et études ponctuelles ;
- comptabilité analytique et contrôle de gestion ;
- analyse de la saisonnalité de l'activité ;
- étude des achats du Groupe ;
- étude du portefeuille clients et offres ;
- étude prévisionnelle sur l'impôt ;
- états formatés de *reportings* au Conseil de Surveillance ;
- le contrôle de cohérence et la fiabilisation des données financières par :
- le recouplement avec les comptes sociaux et les données consolidées ;
- les vérifications de cohérence internes à Hypéron (Essbase).

La restitution des données est réalisée via un portail Web utilisant le logiciel Suite Harry, dont l'objet est la mise à disposition d'états, de graphiques et de tableaux de bord adaptés aux besoins de pilotage et d'analyse du Groupe.

Ainsi la direction générale et la direction financière ont un outil de pilotage fiable leur permettant :

- l'analyse des données réelles ou budgétaires :
- dans l'absolu ou en relatif, depuis 2002 ;
- par entité ou *business unit* ou à périmètre de consolidation modulable (réel ou *pro forma*, en fonction des acquisitions et cessions de filiales) ;
- la restitution permanente des données publiées aux marchés financiers, après rapprochement avec les arrêtés périodiques des comptabilités ;
- l'évaluation des soldes de gestion (marge brute et résultat des activités ordinaires), en amont de la consolidation statutaire.

Les outils comptables

Les outils utilisés par les équipes comptables ont pour but de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable, tout en tenant compte des particularités des différents métiers.

En France, ils sont maintenus à jour par le service informatique, en collaboration avec les éditeurs de logiciels, en respect avec les normes comptables et en fonction des demandes des utilisateurs.

Les informations enregistrées dans ces systèmes sont sauvegardées quotidiennement et conservées.

En Belgique et en Espagne, les outils sont maintenus sous la responsabilité de l'équipe comptable locale et de la direction opérationnelle.

En France, cinq filiales dans les activités d'agence conseil en communication utilisent le logiciel de gestion GesPub, outil « métier » spécialisé pour les sociétés du domaine de la communication.

Ce logiciel couvre les domaines suivants :

- gestion commerciale : gestion des ventes et des achats (devis, suivi de projet, suivi des temps passés, facturation) ;
- suivi financier des activités en fonction des engagements (analyse des marges, *reporting*) ;
- comptabilité.

Les autres filiales françaises, la filiale espagnole et la holding utilisent le logiciel de comptabilité et gestion commerciale Sage. La filiale HighCo DATA Benelux utilise le logiciel AAA Finance édité par IBM. HighCo SHELF SERVICE et HighCo INFOSHELF utilisent Winbooks.

Les comptabilités étrangères ne sont pas accessibles directement à distance à partir de la France.

En l'absence d'accès informatisé à distance :

- la direction financière dispose d'extractions comptables permettant la validation des informations collectées (balances) et a la faculté d'obtenir le détail des comptes comptables, notamment en cas de forte variation comparativement aux exercices précédents ;
- il est demandé aux commissaires aux comptes un contrôle renforcé sur ces filiales. L'accès informatisé à distance des comptabilités belge et espagnole reste un point à améliorer identifié.

■ Processus de suivi de trésorerie et de contrôle des risques

Le suivi et l'analyse de l'ensemble des travaux concernant la trésorerie et le besoin en fonds de roulement sont centralisés par la direction financière.

Une centralisation de trésorerie quotidienne a été mise en place pour la plupart des sociétés françaises du Groupe (*cash pooling*) ainsi que la récupération centralisée des soldes bancaires par télétransmission, ce qui permet d'obtenir une information immédiate et fiable sur la situation de trésorerie journalière.

Des rapprochements bancaires sont effectués quotidiennement et contrôlés à intervalles réguliers par la direction financière au vu des soldes comptables et bancaires.

Pour les filiales à l'international, les informations sont disponibles sur les sites Internet des banques partenaires et les équilibrages de trésorerie sont mensuels. Chaque filiale étrangère gère son besoin en fonds de roulement d'exploitation de façon plus autonome qu'en France, afin d'éviter des coûts bancaires transfrontaliers importants.

En France, comme en Belgique, la trésorerie générée par les avances des industriels réalisées dans le cadre des opérations de *clearing* est centralisée et gérée de façon séparée sur des comptes bancaires dédiés rémunérés à un taux sans risque.

En ce qui concerne le besoin en fonds de roulement, la gestion du poste clients est effectuée par les équipes comptables, qui ont la charge de :

- l'établissement des factures dans le respect de la fiscalité (notamment en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée) et de la réglementation locale (loi LME en France, ayant statué sur les délais d'encaissement) ;
- la relance des clients (hors litiges commerciaux traités directement par les équipes commerciales avant éventuel contentieux judiciaire) ;
- le suivi de l'affacturage et l'assurance-crédit (les postes clients des sociétés HighCo AVENUE, HighCo DOCS, HighCo AVENUE Publishing, HighCo MARKETING HOUSE et HighCo EDITING étant assurés par la Société française d'assurance-crédit).

La direction financière reporte chaque mois à la direction générale :

- la situation de trésorerie consolidée à date ainsi qu'un budget prévisionnel sur douze mois glissants et une analyse des écarts pour chaque période ;

- l'évolution des comptes d'avances d'industriels ;
- les en-cours clients et fournisseurs, ainsi que l'état des relances effectuées aux clients, les risques éventuels encourus et l'analyse des retards de paiement des fournisseurs.

Ces analyses permettent, le cas échéant, à la direction générale et la direction financière :

- d'alerter les dirigeants opérationnels de dysfonctionnements, tel qu'un retard client trop important, qu'il faut pallier par une intervention complémentaire à celle des équipes comptables et commerciales ;
- de contrôler que l'EBITDA du *reporting* d'activité réalisé est cohérent avec le *cash-flow* généré en trésorerie.

Par ailleurs, la direction financière collecte et diffuse à l'ensemble des équipes opérationnelles et comptables les informations publiques sur les défaillances d'entreprises et sensibilise chacun à l'analyse de la santé financière des *prospects*.

■ Etablissement des comptes consolidés

Référentiel comptable IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2009 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice 2008 établis selon les mêmes normes.

Les principes IFRS retenus par le Groupe ont été formellement validés par la direction générale, validés par les commissaires aux comptes et portés à la connaissance du Comité d'audit et du Conseil de Surveillance.

Processus d'établissement des comptes consolidés

Pour l'élaboration des comptes consolidés statutaires annuels et semestriels, le Groupe utilise un outil informatique de consolidation centralisé : le logiciel SAP BFC de l'éditeur SAP. La consolidation trimestrielle simplifiée (premier et troisième trimestres) est réalisée dans l'outil de pilotage de gestion Hypérion (Essbase). Elle restitue le compte de résultat simplifié au format IFRS et le besoin en fonds de roulement.

La consolidation statutaire semestrielle et annuelle et la production des comptes consolidés (annexes comprises) sont réalisées par la direction financière et le consolideur Groupe. Un audit de ces éléments est ensuite effectué par les commissaires aux comptes, qui émettent les rapports précisant s'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités et s'ils ont effectué leurs diligences d'audit pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

À l'issue de ces étapes, les comptes consolidés sont présentés au Comité d'audit puis au Conseil de Surveillance, par la direction générale, dans les trois mois de la clôture de l'exercice et dans les deux mois s'agissant des comptes semestriels, en présence des commissaires aux comptes, pour examen et contrôle puis publication.

En novembre de chaque année, au début du processus budgétaire, la direction financière et la direction générale diffusent les instructions, le calendrier à respecter et les tâches à effectuer par l'équipe comptable, l'équipe de la communication financière et les commissaires aux comptes, pour l'arrêté annuel à venir et l'arrêt semestriel suivant. Cette diffusion est réalisée en collaboration avec la direction juridique, afin de valider l'identification et la nature des obligations de marché.

Ce processus permet aussi d'anticiper les évolutions légales, les risques éventuels pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et ainsi d'identifier les ressources humaines nécessaires au bon déroulement des clôtures.

Un mois après la date de clôture, chaque entité juridique transmet au Groupe une balance comptable détaillée de ses comptes sociaux ainsi qu'une liasse de consolidation unifiée, saisie dans le logiciel de consolidation, dont l'accès sécurisé est disponible par interface Web. La liasse de consolidation détaille les variations pour la période de tous les postes d'actifs et de passifs ainsi que tous les flux et les soldes intercompagnies. Ces balances comptables individuelles et liasses de consolidation sont validées en amont par les commissaires aux comptes.

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'est tenu par aucune clause de complément de prix dans le cadre de ses acquisitions. En revanche, le Groupe est engagé auprès de ses directions opérationnelles pour le calcul et le versement de rémunérations variables, assises sur les performances quantitatives et qualitatives de chacun dans son *business unit* ou sa filiale.

Ces bonus sont provisionnés dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et ne sont versés qu'à l'issue de la validation des comptes sociaux par les commissaires aux comptes, à la fin du premier trimestre de l'exercice suivant. Le Conseil peut toutefois décider le versement d'unacompte au troisième trimestre au vu des comptes semestriels et des « prévisions » en année pleine.

Processus de publication d'informations trimestrielles

À la fin de chaque trimestre, le Groupe communique le chiffre d'affaires et la marge brute réalisés durant le trimestre et commente l'activité et les faits marquants de la période écoulée. Les informations diffusées sont extraites sur l'outil de reporting Hypérion (Essbase), qui compile les marges de toutes les filiales du Groupe. La direction financière contrôle la qualité de ces informations par rapprochement avec les comptabilités et justification avec les contrôleurs de gestion. Les données chiffrées validées sont ensuite disponibles pour l'équipe de communication financière, en charge de la rédaction des communiqués.

Avant publication, les informations chiffrées sont à nouveau validées par la direction financière.

2.5. TRAVAUX RÉALISÉS EN 2009 ET PLANIFIÉS POUR LES EXERCICES SUIVANTS

Sur la base du cadre de référence de l'AMF sur le contrôle interne, la direction générale et le prestataire extérieur avaient présenté au Comité d'audit du 4 décembre 2008 les résultats des ateliers d'identification des risques, le plan d'actions mené en 2008 ainsi que la proposition de plan d'audit pour 2009 et 2010.

Les principaux risques identifiés, ainsi que le plan d'actions mené dès 2008, étaient les suivants :

- processus d'archivage fiscal à compléter : procédure révisée et documenté par la direction financière et la direction informatique ;
- formalisation insuffisante des procédures internes : rédaction et mise à jour permanente de procédures financières (reconnaissance du revenu, comptabilisation du point mort, gestion des immobilisations et recouvrement clients) et élaboration d'un dossier de clôture standard Groupe ;

– formalisation insuffisante des procédures externes : documentation du processus externe de consolidation statutaire (sous le logiciel SAP BFC de l'éditeur SAP) ;

– insuffisance du schéma délégataire du Groupe : voir paragraphe « Risques liés au processus de décision » (page 134) ;

– cumul éventuel de droits d'accès incompatibles aux différents systèmes d'information : modification et restriction des droits d'accès à la trésorerie du Groupe, révision du schéma de validation des paiements dans les *business units* de petite taille ne pouvant appliquer une séparation des tâches poussée.

La proposition de plan d'actions 2009-2010 prévoit notamment :

– formalisation et documentation des processus internes : extension à la RH et aux systèmes d'information, application des procédures aux entrées de périmètres ;

– formalisation et documentation des processus externes : documentation du logiciel de comptabilité GesPub ;

– cumul des droits d'accès aux différents systèmes d'information : correction des droits d'accès suite aux contrôles de cohérence entre profils utilisateurs et fonctions occupées ;

La procédure de contrôle des sauvegardes du logiciel (*back-up* quotidien effectué en interne et contrôlé par DDS) est désormais formalisée.

En ce qui concerne les droits d'accès, les corrections ont été menées sur les zones de risque qui avaient été identifiées (trésorerie et *reporting*). Les contrôles sur les accès aux systèmes d'information sont détaillés dans le paragraphe « Risques informatiques » (pages 131-133).

Au-delà des risques mis en évidence par la cartographie, le Groupe a appliqué son plan d'audit annuel, qui concerne prioritairement les filiales ayant des systèmes informatiques lourds : HighCo DATA France en 2008; Media Cosmos en 2009; HighCo DATA Belgique en 2010.

À la demande du Comité d'audit, ce plan d'actions comprend donc un élargissement du travail de cartographie des risques à d'autres domaines que les domaines comptable et financier.

2.6. AUTOÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

HighCo se place dans une logique d'amélioration constante de son dispositif de contrôle interne, d'identification et d'encadrement des principaux risques de l'entreprise.

Au minimum deux fois par an, la direction générale et les principaux responsables de la holding identifient et examinent, au besoin en faisant appel à des conseils extérieurs, les principaux risques existant dans le Groupe et leur traitement, et reviennent en conséquence le processus de contrôle interne.

En 2009, aucune mise à jour de l'autoévaluation du dispositif de contrôle interne n'a été effectuée dans la mesure où le Groupe n'a pas connu cette année de variations significatives de son périmètre, ni de modifications significatives de son *business model*.

Au premier trimestre 2009, avec l'aide d'un prestataire externe spécialisé, la Société a vérifié que le rapport sur le contrôle interne prend en compte les recommandations émises par l'AMF en novembre 2008.

Fait le 25 mars 2010.
Le Président du Conseil de Surveillance



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ HIGHCO

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de HighCo et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière;
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Aix-en-Provence et Marseille, le 19 avril 2010.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que lui confèrent la loi et les statuts de l'entreprise, le Conseil de Surveillance a poursuivi pendant l'exercice 2009 le contrôle de la gestion du Directoire.

Vous trouverez dans ces pages une revue assez détaillée des sujets traités par le Conseil de Surveillance, par le Comité d'audit et le Comité des rémunérations, qui préparent les dossiers dans leurs domaines spécifiques de compétences.

La fin d'année 2009 a été l'occasion de mettre en place un nouveau plan de rémunérations du Directoire pour les trois années à venir. Le Conseil a souhaité que ce plan et ses critères de performance soient basés sur les valeurs qui ont construit le Groupe, et que nous gardions constamment à l'esprit : innovation, pragmatisme, exemplarité.

L'année 2009 aura vu la poursuite de la crise d'une extrême violence que subit l'économie mondiale depuis 2008, à laquelle se sont ajoutées des évolutions (loi LME) qui bouleversent plus encore l'organisation de nos marchés et les rapports de force qui s'y expriment. Dans ce contexte, la mise en application de nos valeurs ne doit évidemment pas se limiter aux rémunérations des dirigeants, mais imprégner l'évolution de votre groupe dans son ensemble.

HighCo a subi, dans son secteur le plus « traditionnel », l'évolution des investissements publicitaires, qui pèse sur les résultats que nous vous présentons. Mais elle a aussi fait la preuve de la pertinence de son choix, fait de longue date : celui d'intégrer, de développer et de mettre en application une INNOVATION constante, créative, qui doit répondre aux nouveaux

besoins et aux nouveaux modes de consommation qui s'expriment déjà, et qui se généraliseront demain.

Nous ne devons pas oublier que cette partie de notre activité enregistre des records de croissance et de résultats. C'est à l'évidence celle qui assurera l'avenir.

Une crise est certes difficile à vivre, mais elle doit aussi permettre à un groupe de faire preuve de PRAGMATISME ; elle peut être l'occasion d'une nouvelle impulsion et l'opportunité de souder des équipes autour de perspectives rénovées, autour de projets pour la croissance à venir.

Enfin, dans cette période où la transparence et la gouvernance sont plus que jamais d'actualité, nous espérons que vous appréciez, dans les pages de ce rapport, l'effort constant que nous mettons en œuvre pour être EXEMPLAIRES, au-delà parfois des recommandations édictées par les autorités ou les groupements compétents.

Peut-être avons-nous maintenant traversé le plus fort de la tempête ? Nous savions que votre groupe était bien armé pour cette épreuve, et il l'est toujours. Nous n'en restons pas moins vigilants, car notre réussite sur nos marchés dépend de notre avance, et de la permanence de notre effort. À ce titre, nous souhaitons une nouvelle fois remercier notre directoire, l'ensemble de nos collaborateurs, et aussi nos actionnaires, qui nous suivent depuis longtemps, pour leur constance et leur fidélité dans ces périodes difficiles.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les comptes 2009 tels qu'ils vous sont présentés, et nous vous invitons à adopter l'ensemble des résolutions proposées par le Directoire.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 avril 2010.

COMPTES CONSOLIDÉS 2009

Chapitre 3

1. COMPTES CONSOLIDÉS DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2009	158
1.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	158
1.2. BILAN CONSOLIDÉ	159
1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	161
2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009	162
2.1. PRINCIPES COMPTABLES	162
2.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION SUR L'EXERCICE 2009	172
2.3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT ET AU BILAN	175
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	208

1. COMPTES CONSOLIDÉS DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2009

Arrêtés par le Directoire en date du 25 mars 2010 et présentés pour vérification et contrôle au Conseil de Surveillance de HighCo SA en date du 25 mars 2010.

1.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Notes	31/12/09	31/12/08
En K€ (sauf résultats par action)			
Chiffre d'affaires	1	133 946	145 915
Achats consommés et charges externes	2	(76 092)	(89 213)
Charges de personnel (dont frais de restructuration 2009 : 1 675 K€; 2008 publié : 1 923 K€)	3	(45 903)	(41 998)
Impôts et taxes		(1 962)	(1 867)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	4	(2 148)	(1 871)
Autres produits d'exploitation		3 008	2 117
Autres charges d'exploitation		(1 461)	(1 937)
Résultat opérationnel courant	1	9 388	11 146
Autres produits et charges opérationnels	5	-	(3 500)
Résultat opérationnel	1	9 388	7 646
Coût de l'endettement financier net	6	(142)	117
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	152	1 063
Coût de l'endettement financier brut	6	(294)	(946)
Autres produits financiers	6	47	31
Autres charges financières	6	(354)	(17)
Charge d'impôt	7	(2 171)	(3 177)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(70)	(12)
Résultat net des activités poursuivies		6 698	4 588
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	8	(402)	(93)
Résultat net		6 296	4 495
– attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère		6 194	4 344
– intérêts minoritaires		102	151
Résultat des activités ordinaires (RAO) : résultat opérationnel courant (ROC) hors frais de restructuration		11 063	13 069
Résultat net par action en €*	9	0,59	0,41
Résultat net dilué par action en €**	9	0,58	0,44
Résultat net des activités poursuivies par action en €*	9	0,63	0,42
Résultat net des activités poursuivies dilué par action en €**	9	0,61	0,45
Résultat des activités ordinaires (RAO) par action en €*	9	0,59	0,74
Résultat des activités ordinaires (RAO) dilué par action en €**	9	0,58	0,76

* Basé sur un nombre de titres moyen de 10 668 560 au 31/12/09 et de 10 848 637 au 31/12/08.

** Basé sur un nombre de titres moyen dilué de 11 273 227 au 31/12/09 et de 11 197 637 au 31/12/08.

Au 31 décembre 2009, le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession comprend le résultat net d'impôt des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie, HighCo KÚZNIA MARKETINGU et de l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

Au 31 décembre 2008, le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession comprend le résultat net d'impôt de la société thebrandcity et de l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

1.2. BILAN CONSOLIDÉ

Actif (en K€)	Notes	31/12/09	31/12/08
Actif non courant			
Écarts d'acquisition nets	11	64 377	65 959
Immobilisations incorporelles nettes	12	485	363
Immobilisations corporelles nettes	13	4 453	4 324
Participations dans les entreprises associées	14	-	-
Autres actifs financiers non courants nets	14	3 935	3 684
Autres actifs non courants nets		-	-
Impôts différés actifs nets	7	2 212	588
Total actif non courant		75 462	74 918
Actif courant			
Stocks et en-cours nets	15	839	671
Avances et acomptes versés	16	196	201
Clients et comptes rattachés nets	16	43 438	61 810
Autres actifs courants nets	16	3 369	3 694
Créances d'impôt exigibles	16	150	2 417
Créances fiscales	16	8 057	12 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	27 812	29 011
Total actif courant		83 861	109 904
Actifs destinés à être cédés	18	425	17
Total actif		159 748	184 839
Passif (en K€)	Notes	31/12/09	31/12/08
Capitaux propres			
Capital social	19	5 605	5 605
Prime d'émission, de fusion, d'apport	19	24 152	24 152
Réserves consolidées	19	33 977	30 442
Résultat de l'exercice	19	6 194	4 344
Capitaux propres du Groupe	19	69 928	64 543
Intérêts minoritaires	20	277	218
Total capitaux propres		70 205	64 761
Passif non courant			
Dettes financières	21	949	1 349
Provisions pour risques et charges	24	1 058	1 131
Autres passifs non courants	21	800	1 361
Total passif non courant		2 807	3 841
Passif courant			
Dettes financières	21	6 243	14 429
Provisions pour risques et charges	24	705	867
Fournisseurs et autres créateurs	21	31 613	43 651
Autres passifs courants	21	36 161	41 765
Dettes d'impôt exigibles	21	390	278
Dettes fiscales	21	11 164	15 166
Total passif courant		86 276	116 156
Total dettes		89 083	119 997
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	18	460	81
Total passif		159 748	184 839

Les actifs et les passifs destinés à la vente au 31 décembre 2009 sont constitués des actifs et des passifs des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et HighCo KÚZNIA MARKETINGU.

Au 31 décembre 2008, les actifs et les passifs destinés à la vente sont constitués des actifs et des passifs de la société thebrandcity.

Variation des capitaux propres consolidés

En K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions composant le capital	Capital	Primes	Autres réserves et résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31/12/07	11 210 666	5 605	24 152	35 156	64 913	(1)	64 913
Coût des options d'achat de souscription d'actions	-	-	-	72	72	-	72
Actions gratuites	-	-	-	406	406	-	406
Actions autodétenues	-	-	-	(4 108)	(4 108)	-	(4 108)
Autres	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-	57	57
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	11	11
Distribution	-	-	-	(1 083)	(1 083)	-	(1 083)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	4 344	4 344	151	4 495
Situation au 31/12/08	11 210 666	5 605	24 152	34 786	64 543	218	64 761
Coût des options d'achat de souscription d'actions	-	-	-	33	33	-	33
Actions gratuites	-	-	-	173	173	-	173
Actions autodétenues	-	-	-	57	57	-	57
Autres	-	-	-	1	1	6	7
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(1 068)	(1 068)	(46)	(1 114)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	6 189	6 189	99	6 288
Situation au 31/12/09	11 210 666	5 605	24 152	40 171	69 928	277	70 205

État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	31/12/09	31/12/08
Résultat net	6 296	4 495
Écarts de conversion	(8)	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	-	-
Impôts différés	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(8)	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 288	4 495
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part du Groupe	6 189	4 344
Dont résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – part des minoritaires	99	151

1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En K€	Notes	31/12/09	31/12/08
Résultat net		6 296	4 495
Résultat des activités abandonnées	8	402	93
Dotations et reprises	11, 12, 13, 14, 24	1 749	5 072
Charges et produits calculés liés aux paiements par actions	3	206	478
Dividendes		-	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		70	12
Impôts différés	7	(150)	542
Résultat net de cession d'actifs		(16)	(11)
Capacité d'autofinancement consolidée		8 557	10 681
Variation de la trésorerie d'exploitation			
Capacité d'autofinancement consolidée		8 557	10 681
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	25	3 025	1 882
Total		11 582	12 563
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	12, 13	(1 695)	(1 231)
Cessions d'immobilisations	12, 13	39	34
Variation des autres immobilisations financières	14	(579)	(493)
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales		(600)	(5 523)
Total		(2 835)	(7 213)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement			
Augmentation de capital		(8)	9
Dividendes versés		(1 114)	(1 091)
Souscription d'emprunts	21	1 048	1 224
Remboursement d'emprunts	21	(9 752)	(7 270)
Acquisitions nettes d'actions propres		57	(4 204)
Total		(9 769)	(11 332)
Variation de la trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17	28 874	34 856
Incidence IFRS 5 sur les disponibilités		(53)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17	27 799	28 874
Variation		(1 022)	(5 982)

L'impact de la trésorerie de HighCo MARKETING HOUSE Italie sur la variation de trésorerie est de 53 K€.

La trésorerie à la clôture comprend 50 % de la trésorerie de la société Régie Media Trade (joint-venture consolidé en intégration proportionnelle à 50 %), soit 51 K€ (345 K€ au 31 décembre 2008). La trésorerie de ce joint-venture est spécifiquement dédiée à son financement et ne peut être utilisée à d'autres fins.

2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Pour les besoins de la présente annexe, les termes « HighCo », « la Société » et « le Groupe » désignent l'ensemble formé par HighCo SA et ses filiales. HighCo SA est une société anonyme cotée sur le compartiment C d'Euronext (code ISIN : FR0000054231), immatriculée et domiciliée en France.

2.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IAS 1R – Présentation des états financiers (révisée en 2007) ;
- IAS 23R – Coûts d'emprunt (révisée en 2007) ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- amendement d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations ;
- améliorations aux IFRS – Mai 2008 (sauf IFRS 5), et notamment l'amendement d'IAS 38 (« Immobilisations incorporelles appliquées aux frais de publicité et promotion ») ;
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2009, est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 – Accords de concessions de services ;

- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 3 (révisée) – Regroupements d'entreprises ;
- amendements d'IAS 27 – États financiers consolidés et individuels ;
- amendements d'IAS 39 – Instruments financiers, comptabilisation et évaluation : éléments éligibles à la couverture ;
- amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IAS 24 (révisée) – Parties liées ;
- améliorations des IFRS (avril 2009) ;
- amendement d'IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ;
- amendement d'IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Nous n'anticipons pas, à ce stade de notre réflexion, d'impact matériel pour le Groupe.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Directoire en date du 25 mars 2010 et examinés par le Conseil de Surveillance du 25 mars 2010.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur, conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

Les états financiers sont établis en euros (€) et présentés en milliers d'euros (K€) ; toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf mention contraire.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception d'une filiale mise en équivalence dont la date de clôture annuelle est le 30 juin.

Hypothèses et estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction a recours à des estimations et à des hypothèses fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle et future à cette période. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales estimations et hypothèses relatives à des événements futurs et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours de l'exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-après.

Dépréciation d'actifs non financiers et tests de perte de valeur

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Le *goodwill* et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de perte de valeur, au moins une fois par an, et à toute occasion dès lors qu'existe un indice de dépréciation. Les autres actifs non financiers font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque les indices mettent en évidence la possibilité que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management doit procéder à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retenir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs.

Des détails complémentaires sont communiqués au paragraphe « Dépréciation des actifs » (page 185).

Paiements fondés sur les actions

Le Groupe évalue le coût des transactions menées avec des membres du personnel et les dirigeants, réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir au modèle d'évaluation le plus approprié aux termes et modalités d'attribution. Cet exercice requiert également de retenir, à titre de facteurs d'évaluation du modèle, les hypothèses d'évaluation les plus appropriées en matière de durée de vie de l'option, de volatilité et de niveau de dividendes attendus. Les hypothèses et modèles retenus sont communiqués au paragraphe « Paiements en actions » (page 170).

Impôts différés actifs

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnues au 31 décembre 2009 est de 1,60 M€ (2008 : 0,19 M€), et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif s'élève à 12,95 M€ (2008 : 19,78 M€). De plus amples détails sont communiqués dans la note 7 (pages 177-178).

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination du montant de ces provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

Le montant total des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 décembre 2009 est de 1 763 K€ (2008 : 1 998 K€). De plus amples détails sont communiqués dans la note 24 (pages 202-204).

Information comparative

Les comptes présentés en comparatif sont retraités des données liées à l'entité cédée ou à l'activité abandonnée.

Les éléments afférents à cette entité apparaissent sur une ligne distincte au bilan et au compte de résultat.

Consolidation

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle le Groupe en avait le contrôle.

Filiales

Les états financiers des sociétés dans lesquelles HighCo exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Cette méthode consiste à substituer la totalité des actifs et des passifs de ces filiales à la valeur des titres de participation au bilan et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le compte de résultat.

Coentreprises

Les états financiers des sociétés dans lesquelles HighCo exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel sont consolidés suivant la méthode d'intégration proportionnelle. Le Groupe combine sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement ligne à ligne avec les postes semblables de ses états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les états financiers des sociétés dans lesquelles HighCo exerce une influence notable, sans en assurer le contrôle, sont consolidés par mise en équivalence. En application de cette méthode, l'investissement dans une entreprise associée est initialement comptabilisé au coût augmenté ou diminué des changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées. Le Groupe consolide les comptes de sociétés françaises, belges, luxembourgeoises et espagnoles. La consolidation de ces sociétés n'a nécessité aucun retraitement d'homogénéité significatif.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Transactions en devises

À la date de transaction, les transactions effectuées en devises sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle (l'euro pour la totalité des sociétés du Groupe, à l'exclusion de l'entité HighCo KÚZNIA MARKETINGU, dont l'impact n'est pas significatif au 31 décembre 2009) en utilisant le taux en vigueur à cette date. À chaque clôture :

- les créances et les dettes monétaires libellées en devises sont converties au taux de la date de clôture;
- les actifs et les passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis en utilisant le taux historique à la date de transaction;

– les actifs et les passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur;

– les différences de change naissant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou en produits de l'exercice.

Écarts d'acquisition

Lors d'un regroupement d'entreprises, toute différence entre son coût et les intérêts de HighCo dans la juste valeur des actifs acquis, des passifs et des passifs identifiables assumés est comptabilisée à la date d'acquisition :

- à l'actif en écart d'acquisition si le coût est supérieur à la juste valeur de la quote-part des actifs et des passifs acquis;
- en résultat en autres produits opérationnels si le coût est inférieur à la juste valeur de la quote-part des actifs acquis, des passifs et des passifs identifiables assumés après réexamen de leur juste valeur.

Dès la date d'acquisition, l'écart d'acquisition positif est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une UGT (ou à un groupe d'UGT) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs ou à la comptabilisation d'impôts différés actifs non comptabilisés à la date d'acquisition. Dans ces cas précis, l'écart d'acquisition est ajusté.

Lors de l'acquisition de sociétés, des contrats prévoyant des compléments de prix sont généralement mis en place (*earn out*). Ces *earn out* sont comptabilisés en complément du coût d'acquisition des titres avec pour contrepartie une dette financière dès lors que les versements sont probables et que les montants peuvent être mesurés de façon fiable.

L'estimation de ces engagements est revue à chaque clôture sur la base de la formule prévue au contrat, formule qui est appliquée aux dernières données disponibles. Jusqu'au 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition faisaient l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de vingt ans. Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis et font désormais l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Dépréciation des actifs

Pour les immobilisations amortissables, un test de perte de valeur est effectué uniquement si des indices externes ou internes de perte de valeur apparaissent. Les écarts d'acquisition, les immobilisations en cours et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou du plus petit groupe d'actifs concernés auquel l'actif se rattache (unité génératrice de trésorerie, ou UGT) à la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Cette valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre le prix de vente net des coûts de cession et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT en question.

Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Si la valeur recouvrable ainsi définie est inférieure à la valeur nette comptable, la différence constatée est alors comptabilisée comme une dépréciation au bilan avec pour contrepartie une charge dans le compte de résultat.

Impôts

Les impôts différés ont été calculés sur les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables des sociétés du Groupe lorsqu'il y a une forte probabilité de récupération de ces déficits.

En application du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs, ou en capitaux propres si la transaction initiale avait été comptabilisée directement en capitaux propres.

Les créances et les dettes d'impôt au bilan sont compensées pour chaque entité fiscale lorsqu'elles se rapportent à un même type d'impôt et à une même juridiction.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par la réalisation de prestations de services pour des tiers (création, *consulting*, gestion d'espaces publicitaires, gestion de coupons...), déduction faite de tous rabais, remises et ristournes commerciaux. Le chiffre d'affaires d'une prestation de service est comptabilisé au fur et à mesure de sa réalisation selon la méthode de l'avancement.

La commercialisation d'espaces publicitaires sur le point de vente ne correspond pas à des entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entreprise pour son propre compte dans la mesure où elle opère en tant que mandataire.

Seules les commissions liées à la commercialisation d'espaces publicitaires sur le point de vente sont comptabilisées en chiffre d'affaires.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Une immobilisation résultant de frais de développement sur la base d'un projet individuel est comptabilisée lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, la façon dont cet actif générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources pour achever le développement et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet. En 2009, un montant de 201 K€ de frais de recherche et développement a été activé chez BleuRoy.com (2008 : 131 K€). Aucun frais de développement n'avait été capitalisé durant les exercices 2006 et 2007.

Immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations incorporelles sont présentées au bilan à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement et de toute dépréciation constatée.

Le coût d'acquisition correspond :

- dans le cas d'une acquisition directe, à son coût d'achat net (incluant les coûts directement attribuables pour préparer l'immobilisation à son utilisation finale);
- dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, à sa juste valeur à la date du regroupement.

À l'exception des coûts de développement, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charges l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

Les immobilisations incorporelles de HighCo sont composées principalement de logiciels. Ces logiciels sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité (d'un à quatre ans) et ont une valeur résiduelle égale à zéro à la fin de leur durée d'utilité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au bilan à leur coût historique (c'est-à-dire le coût d'acquisition net diminué de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation constatée). Les dépenses ultérieures engagées pour une immobilisation corporelle sont incorporées au coût de celle-ci uniquement si elles augmentent les avantages économiques futurs de cette immobilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilité respectives, soit :

- agencement : de trois à dix ans ;
- matériel industriel : sept ans ;
- aménagement et installations : de sept à dix ans ;
- matériel de transport : de quatre à cinq ans ;
- mobilier, matériel de bureau et informatique : de quatre à sept ans.

La durée d'utilité de chaque type d'immobilisation corporelle est revue régulièrement. À la fin de leur durée d'utilité, ces immobilisations ont une valeur résiduelle nulle.

Les biens détenus par le biais d'un contrat de location-financement sont comptabilisés avec les actifs immobilisés de même nature.

L'actif loué est amorti sur la plus courte durée entre la durée du contrat et sa durée d'utilité estimée.

Coûts d'emprunt

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le délai de règlement observé à ce jour étant relativement court, aucune actualisation de créance n'a été nécessaire. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe ont souscrit une assurance recouvrement auprès de la Société française d'assurance-crédit (SFAC).

Stocks et en-cours

Stocks de matières premières et de marchandises

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût d'entrée et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du « premier entré-premier sorti ». La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé diminué de l'ensemble des frais d'achèvement et des frais de vente et de distribution estimés.

En-cours

Les travaux en cours sont évalués au plus faible du coût engagé dans la prestation du service et du prix de facturation final diminué des frais d'achèvement.

Affacturage

HighCo procède à des conventions d'affacturage avec recours. Dans le cadre de cette convention, HighCo transmet une partie de ses créances auprès d'affactureurs contre règlement de leur montant sous déduction de commissions et d'agios.

Lors de la cession de créances commerciales du Groupe à un affactureur, le Groupe conserve les risques liés aux créances cédées.

Elles sont conservées au bilan tant que le recouvrement par l'affactureur n'a pas eu lieu, avec pour contrepartie la comptabilisation d'une dette financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes des comptes bancaires, à la caisse, aux dépôts et aux placements monétaires à court terme tels que les OPCVM monétaires ayant une durée n'excédant pas trois mois.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle.

La méthode du corridor n'est pas appliquée, tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Location

Location-financement

Les contrats de location conférant au Groupe, preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont qualifiés de « location-financement ».

Ainsi, à la date de début de la location, l'actif loué est activé au bilan : comptabilisation d'un actif dans les immobilisations corporelles et d'un passif dans les emprunts pour un montant correspondant au plus faible entre sa juste valeur (prix de marché) et la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer.

Le passif financier est amorti selon un échéancier défini à l'origine, en application d'un taux d'intérêt constant, et une charge financière, au titre des intérêts, est comptabilisée dans le compte de résultat de chaque période.

L'actif loué est amorti sur la plus courte durée entre la durée du contrat et sa durée d'utilité estimée.

Location simple

Les autres contrats de location dans lesquels le Groupe est preneur sont qualifiés de « location simple ». Les redevances de loyer au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Frais d'émission et d'acquisition de titres

Les coûts externes considérés comme des frais d'émission de titres de capital sont imputés sur la prime d'émission. Les charges externes, constituant des frais d'acquisition de titres, sont incluses dans le coût d'acquisition des titres et, par conséquent, dans les écarts d'acquisition.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Tout montant résultant de la dépréciation, de la cession, de l'émission ou de l'annulation de titres d'autocontrôle, est comptabilisé en déduction des capitaux propres consolidés, sans passer par le résultat de l'exercice.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice durant lequel ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2006.

Au titre de l'exercice 2007, un dividende de 0,10 € par action a été voté par l'Assemblée générale du 6 juin 2008 et mis en paiement en juillet 2008. Au titre de l'exercice 2008, un dividende de 0,10 € par action a été voté par l'Assemblée générale du 8 juin 2009 et mis en paiement en juillet 2009. Le Directoire va proposer à l'Assemblée générale ordinaire de juin 2010, au titre de l'exercice 2009, un dividende de 0,15 € par action.

Paiements en actions

Le Groupe a mis en place des programmes d'attribution de stock-options sur les titres de la société mère, HighCo SA, à ses salariés et aux membres de son Directoire.

La valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution selon le modèle binomial de Cox, Ross et Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question. La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit

reconnus dans le résultat de la période correspondent à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la charge totale est évaluée sur la base du cours de l'action HighCo à la date d'attribution ajustée de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition, puis leur traitement comptable à chaque clôture suit les règles suivantes, selon la nature de l'instrument financier.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les valeurs mobilières de placement du Groupe, composées principalement de Sicav monétaires, ont été classées par le Groupe en instruments financiers à la juste valeur (valeur de marché) par résultat.

Ces instruments sont valorisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture, et, à chaque clôture, la variation de la juste valeur de ces instruments a pour contrepartie le résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés par le processus d'amortissement.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Actifs financiers comptabilisés au coût

S'il existe une indication objective de dépréciation d'un instrument de capitaux propres non coté qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur parce que celle-ci ne peut être mesurée de façon fiable, ou d'un actif dérivé lié à un tel instrument de capitaux propres non coté et devant être réglé par livraison de cet instrument, le montant de la perte de valeur de cet actif financier est égal à la différence entre sa valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminés au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire.

Emprunts portant intérêts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts et les dettes financiers porteurs d'intérêts sont mesurés à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. À chaque clôture, ces prêts et emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais et les primes d'émission d'emprunts, ainsi que les primes de remboursement, sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Couverture

Le Groupe n'a pas d'instrument financier qualifié comptablement de couverture.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice, en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice corrigé des charges ou des produits relatifs aux actions potentielles par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice, en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription d'actions et les actions gratuites (pages 180-183).

Provisions

Le Groupe constate une provision lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à la clôture de l'exercice, laquelle exigera, selon toute probabilité, une sortie de ressources pour l'éteindre, dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement des états financiers consolidés.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent, et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Information sectorielle

L'information sectorielle au sens d'IFRS 8 est communiquée sur la base des secteurs géographiques. Le découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du Groupe. Les indicateurs clés de performance du Groupe sont mensuellement contrôlés par le Directoire au niveau le plus fin représenté par les filiales françaises et à l'international.

Actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités

Une activité destinée à être cédée est un composant clairement distinguable du Groupe qui a été soit cédé, soit classé comme détenu pour être cédé et qui représente une ligne distincte d'activité ou une partie géographique d'opérations, ou est une

filiale acquise exclusivement dans le but d'être revendue. Les actifs classés comme détenus pour être cédés sont présentés de façon distincte au bilan et les résultats d'activités discontinuées sont présentés distinctement dans le compte de résultat.

Actifs courants/non courants et passifs courants/non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en actifs courants, de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Les passifs détenus à des fins de transaction, réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en passifs courants. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

2.2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION SUR L'EXERCICE 2009

Évolution

Périmètre :

– mars 2009 : création de la société HighCo KÚZNIA MARKETINGU en Pologne, dont HighCo détient 70 % du capital; le dirigeant associé détenant 30 % du capital.

Cette société a été créée en vue du lancement en Pologne d'une activité de solutions marketing (en particulier : *couponing*, échantillonnage, *merchandising*), destinées à être commercialisées essentiellement auprès de la grande distribution locale.

– mars 2009 : création de la société HighCo DIGITAL Benelux,

détenu à 99,9 % par HighCo et à 0,1 % par HighCo 3.0. Cette société a été créée en vue, notamment, du développement de la digitalisation des solutions marketing belges ;

- septembre 2009 : arrêt de l'activité en Italie et mise en liquidation de HighCo MARKETING HOUSE Italie ;
- décembre 2009 : arrêt de l'activité en Pologne et mise en liquidation de HighCo KÚZNIA MARKETINGU.

Autres évolutions :

– janvier 2009 : changements de dénomination sociale.

Changements de dénomination sociale

Ancienne identité	Nouvelle identité
Editing	HighCo EDITING
Trade Up	HighCo DOCS
Allée Centrale	HighCo FIELD MARKETING
Syracuse	HighCo MARKETING HOUSE France
Info Shelf	HighCo INFOSHELF
Shelf Service	HighCo SHELF SERVICE
The Marketing House Espagne	HighCo MARKETING HOUSE Espagne
The Marketing House Italie	HighCo MARKETING HOUSE Italie
Scan Coupon	HighCo DATA France
Promo Control	HighCo DATA Benelux
HighCo Communication	HighCo AVENUE
K PUBLISHING	HighCo AVENUE Publishing

- mars 2009 : HighCo cède 2 313 actions Syracuse à VMS ;
- mars 2009 : Syracuse cède 7 699 parts sociales HighCo FIELD MARKETING à HighCo ;
- mars 2009 : Syracuse cède 17 389 actions HighCo 3.0 à HighCo ;
- mai 2009 : transmission universelle de patrimoine de Syracuse au profit de VMS. L'entité devient HighCo MARKETING HOUSE France ;

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2009, HighCo est constituée des sociétés suivantes :

Raison sociale	Forme	N° SIREN	Capital (en €)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
HighCo	SA	353 113 566	5 605 333	Aix-en-Provence, France	Société mère	Société mère	Société mère
HighCo FIELD MARKETING	SARL	423 457 514	135 647	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
BleuRoy.com	SAS	441 474 285	52 500	Marseille, France	49,00 %	49,00 %	
Création & Distribution	SAS	421 175 720	38 120	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
HighCo AVENUE	SAS	350 047 684	614 813	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
High Connexion	SAS	502 539 794	37 000	Paris, France	51,00 %	50,79 %	
HighCo DIGITAL Benelux	SARL	0811 068 567	50 000	Bruxelles, Belgique	100,00 %	100,00 %	
HighCo DOCS	SAS	402 948 434	1 232 000	Aix-en-Provence, France	100,00 %	100,00 %	
HighCo VENTURES	SAS	431 548 239	38 200	Aix-en-Provence, France	100,00 %	99,99 %	
HighCo Management Spain	SARL	RC Madrid vol. 18 537	1 843 445	Pozuelo de Alarcón, Espagne	100,00 %	100,00 %	
HighCo INFOSHELF	SA	RC Bruxelles n° 597 641	62 000	Asse, Belgique	100,00 %	100,00 %	
HighCo KÚZNIA MARKETINGU	SARL	72 030 517 395	11 231	Varsovie, Pologne	70,00 %	70,00 %	
HighCo AVENUE Publishing	SAS	393 820 147	58 176	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
Media Cosmos	SA	421 176 090	363 240	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
Prod by Allée Centrale	SAS	491 272 134	37 000	Aix-en-Provence, France	100,00 %	100,00 %	
HighCo DATA Benelux	SA	RC Nivelles n° 052 569	211 470	Waterloo, Belgique	100,00 %	100,00 %	
HighCo DATA France	SA	403 096 670	628 586	Aix-en-Provence, France	100,00 %	99,99 %	
ScanCoupon Belgique	SA	RPM Dendermonde 0877 271 760	61 500	Waterloo, Belgique	100,00 %	100,00 %	
Shelf Luxembourg	SARL	445 834 269	25 000	Luxembourg, Luxembourg	100,00 %	100,00 %	
HighCo SHELF SERVICE	SA	RC Bruxelles n° 552 036	198 500	Asse, Belgique	100,00 %	100,00 %	
HighCo EDITING	SAS	491 880 209	150 371	Aix-en-Provence, France	100,00 %	100,00 %	
HighCo MARKETING HOUSE France	SA	391 477 387	37 008	Paris, France	99,87 %	99,87 %	
HighCo 3.0	SA	428 950 125	80 778	Paris, France	99,58 %	99,58 %	
thebrandcity	SA	411 226 467	47 567	Paris, France	99,99 %	99,99 %	
HighCo MARKETING HOUSE Espagne	SARL	RC Madrid vol. 9 665	3 005	Pozuelo de Alarcón, Espagne	100,00 %	100,00 %	
HighCo MARKETING HOUSE Italie	SARL	04 275 850 966	55 000	Milan, Italie	100,00 %	100,00 %	
Trade Programme	SAS	410 307 888	38 112	Paris, France	100,00 %	100,00 %	
Régie Media Trade	SAS	428 251 862	40 000	Paris, France	50,00 %	50,00 %	Intégration proportionnelle
userADgents	SAS	432 694 735	37 000	Paris, France	34,00 %	33,86 %	Mise en équivalence
WND Sport	SA	387 648 694	45 735	Paris, France	20,00 %	20,00 %	Mise en équivalence

Les sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et HighCo KÚZNIA MARKETINGU sont classées en activités arrêtées ou en cours de cession ; les données y afférentes ont fait l'objet de retraitements dans les comptes au 31 décembre 2009 (voir détails dans la note 18, page 193).

Les participations non consolidées sont détaillées dans la note 14 (pages 190-191).

INTÉGRATION GLOBALE

2.3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT ET AU BILAN

Note 1. Information sectorielle

En K€	31/12/09					31/12/08				
	France	International	Actifs non courants destinés à la vente et activités abandonnées	Éléments non affectables	Total	France	International	Actifs non courants destinés à la vente et activités abandonnées	Éléments non affectables	Total
Chiffre d'affaires	87 887	46 059	-	-	133 946	96 511	49 404	-	-	145 915
Résultat opérationnel courant	3 176	6 212	-	-	9 388	4 232	6 914	-	-	11 146
Résultat opérationnel	3 176	6 212	-	-	9 388	732	6 914	-	-	7 646
Résultat net avant impôt	3 106	6 212	(402)	(449)	8 467	720	6 914	(93)	131	7 672
Actifs sectoriels (hors impôt)	85 408	39 806	425	31 747	157 386	106 003	43 119	17	32 695	181 834
Écarts d'acquisition	36 679	27 698	-	-	64 377	38 261	27 698	-	-	65 959
Immobilisations incorporelles	431	54	-	-	485	265	98	-	-	363
Immobilisations corporelles	2 105	2 348	-	-	4 453	1 621	2 703	-	-	4 324
Autres actifs non courants	-	-	-	3 935	3 935	-	-	-	3 684	3 684
Passifs sectoriels (hors impôt)	65 849	15 652	460	7 192	89 153	88 255	15 686	81	15 778	119 800
Investissements sectoriels	1 892	492	-	358	2 742	1 142	763	-	145	2 050

L'information sectorielle au sens d'IFRS 8 est communiquée sur la base des secteurs géographiques. Le découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du Groupe.

Les indicateurs clés de performance du Groupe sont mensuellement contrôlés par le Directoire au niveau le plus fin représenté par les filiales françaises et à l'international.

Le secteur « France » comprend les sociétés suivantes :

HighCo AVENUE, HighCo DOCS, HighCo AVENUE Publishing, HighCo EDITING, « Media Cosmos » (Media Cosmos, Création & Distribution et Régie Media Trade), HighCo MARKETING HOUSE France, HighCo 3.0, High Connexion, BleuRoy.com, HighCo FIELD MARKETING, Prod by Allée Centrale, HighCo VENTURES et HighCo DATA France.

Le secteur « International » comprend les sociétés suivantes :

HighCo SHELF SERVICE, HighCo INFOSHELF, Shelf Luxembourg, HighCo MARKETING HOUSE Espagne, HighCo Management Spain, HighCo DATA Benelux, ScanCoupon Belgique et HighCo DIGITAL Benelux.

Les charges opérationnelles de la holding sont affectées au *prorata* de la marge brute du secteur sur la marge brute consolidée, la marge brute étant l'agrégat de gestion référent pour HighCo, afin de mesurer la performance brute de son activité. Cet indicateur est la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts directs affectés aux opérations.

Note 2. Achats consommés et charges externes

	En K€	31/12/09	31/12/08
Sous-traitance	(53 156)	(69 149)	
Matières premières et marchandises	96	(52)	
Achats non stockés	(999)	(1 107)	
Achats consommés	(54 059)	(70 308)	
Autres charges externes	(10 652)	(10 016)	
Services extérieurs	(11 381)	(8 889)	
Charges externes	(22 033)	(18 905)	
Achats consommés et charges externes	(76 092)	(89 213)	

Note 3. Frais de personnel

	En K€	31/12/09	31/12/08
Salaires et traitements	(31 269)	(28 309)	
Charges sociales	(12 450)	(10 916)	
Frais de restructuration	(1 675)	(1 923)	
Participation des salariés	(298)	(273)	
Coût d'attribution des stock-options	(33)	(72)	
Coût d'attribution des actions gratuites	(173)	(406)	
Indemnités de départ à la retraite	(5)	(99)	
Charges de personnel	(45 903)	(41 998)	

Note 4. Dotations nettes aux amortissements et provisions

	En K€	31/12/09	31/12/08
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(184)	(158)	
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(1 067)	(1 105)	
Dotations aux amortissements sur crédit-bail	(389)	(507)	
Dotations aux provisions	(815)	(272)	
Reprises sur provisions	307	171	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2 148)	(1 871)	

Note 5. Autres produits et charges opérationnels

	En K€	31/12/09	31/12/08
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	(3 500)
Autres produits et charges	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-	(3 500)	

Note 6. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

	En K€	31/12/09	31/12/08
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	152	1 063	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	152	1 063	
Charges d'intérêts	(294)	(946)	
Coût de l'endettement financier brut	(294)	(946)	
Coût de l'endettement financier net	(142)	117	
Produits des participations	47	31	
Autres produits	-	-	
Autres produits financiers	47	31	
Dotations aux provisions pour dépréciations	(354)	(17)	
Autres charges	-	-	
Autres charges financières	(354)	(17)	
Autres produits et charges financiers	(307)	14	

Note 7. Charge d'impôt

	En K€	31/12/08	Variations	31/12/09
Impôts différés actifs				
Organic, effort construction		261	(9)	252
Participation des salariés		272	39	311
Déficit reportable		569	4 234	4 803
Crédit-bail		20	(7)	13
Avantage du personnel		630	5	635
Clause de retour à meilleure fortune		79	(46)	33
Droits d'enregistrement		19	(5)	14
Autres provisions		733	(229)	504
Frais d'acquisition		573	(143)	430
Actions propres, actions gratuites		350	(350)	-
Autres immobilisations incorporelles		3	-	3
Total assiette d'impôts différés actifs	3 509	3 489		6 998
Taux d'impôts différés		33,33 %		33,33 %
Taux d'impôts différés (sociétés étrangères)		35,00 %		35,00 %
Montant des impôts différés actifs	1 170	1 163		2 332
Impôts différés passifs				
Provisions réglementées		-	-	-
Abandon de créances		(203)	203	-
Actions propres, actions gratuites		(1 537)	1 181	(356)
Subventions		(5)	-	(5)
Total assiette d'impôts différés passifs	(1 745)	1 384		(361)
Taux d'impôts différés		33,33 %		33,33 %
Montant des impôts différés passifs	(582)	462		(120)
Impôts différés nets				
Impact des impôts différés nets activés en contrepartie des écarts d'acquisition *		-	1 474	-
Montant des impôts différés nets enregistrés en compte de résultat		-	150	-
Montant des impôts différés nets	588	1 624		2 212

* Voir note 11 (page 184-185).

Détail de l'impôt

	En K€	31/12/09
Impôt exigible théorique		(4329)
- Primes d'intégration fiscale		(2008)
= Impôts exigibles		(2321)
+ Variation d'impôts différés		150
Charge d'impôt consolidé		(2171)

En France, HighCo est la société tête de groupe d'une intégration fiscale.

Les filiales intégrées fiscalement sont :

thebrandcity, HighCo VENTURES, HighCo FIELD MARKETING, Prod by Allée Centrale, HighCo DOCS, HighCo EDITING, HighCo AVENUE Publishing, HighCo AVENUE, HighCo DATA France, Création & Distribution et Media Cosmos.

Preuve d'impôt

	En K€	Base d'impôt	31/12/09 Impôt
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		6 698	
Résultat des sociétés associées		(70)	
Impôts sur les sociétés		(2 171)	
Résultat avant impôt		8 939	
Taux d'imposition français			33,33 %
Charge d'imposition consolidée théorique			(2 980)
Déférence de taux des filiales étrangères			(44)
Différences permanentes			(184)
Utilisation de déficits antérieurs non activés			126
Activation de déficits antérieurs			696
Autres			215
Charge d'impôt consolidé			(2 171)

Note 8. Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

En K€	31/12/09	31/12/08 retraité	31/12/08 publié
Chiffre d'affaires	903	1 873	54
Achats consommés et charges externes	(942)	(1 557)	(40)
Charges de personnel	(475)	(510)	(90)
Impôts et taxes	(5)	(26)	(10)
Dotation aux amortissements	(7)	(23)	(3)
Autres charges (-) et produits (+)	120	(37)	(4)
Résultat opérationnel courant	(406)	(280)	(93)
Autres produits (+) et charges opérationnels (-)	-	-	-
Dépréciation des survaleurs	-	-	-
Résultat opérationnel	(406)	(280)	(93)
Coût de l'endettement financier net	(1)	(1)	-
Autres produits (+) et charges financiers (-)	5	(1)	-
Charge d'impôt	-	(8)	-
Résultat net	(402)	(290)	(93)
Résultat de déconsolidation	-	-	-
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(402)	(290)	(93)

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2009 correspond au résultat net des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie, HighCo KÚZNIA MARKETINGU et de l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2008 retraité correspond au résultat net des sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie et de l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

Le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2008 publié correspond au résultat net de la société thebrandcity et de l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession par action

	31/12/09	31/12/08 retraité	31/12/08 publié
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (en K€)	(402)	(290)	(93)
Nombre d'actions moyennes	10 668 560	10 848 637	10 848 637
Résultat net par action (en €)	(0,04)	(0,03)	(0,01)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (en K€)	(402)	(290)	(93)
Nombre d'actions moyennes diluées	11 273 227	11 197 637	11 197 637
Résultat net par action dilué (en €)	(0,04)	(0,03)	(0,01)

Note 9. Résultat par action

Nombre d'actions servant de base au calcul du résultat par action

	31/12/09	31/12/08
Actions ordinaires à l'ouverture	11 210 666	11 210 666
Actions propres	528 878	581 634
Actions émises sur la période	-	-
Nombre d'actions basiques à la clôture	10 681 788	10 629 032
Actions propres moyennes	542 106	362 029
Nombre d'actions moyennes	10 668 560	10 848 637
Actions gratuites retenues	284 667	349 000
Stock-options retenues	320 000	-
Nombre d'actions moyennes diluées	11 273 227	11 197 637

Pour le calcul du résultat dilué par action :

- les actions pouvant être souscrites par levée des options ayant contractuellement un prix d'exercice compris entre 6,68 € et 19,82 €.
- Compte tenu du cours de l'action au 31 décembre 2009, 320 000 options sont retenues pour le calcul du nombre d'actions moyennes diluées ;
- les actions à émettre valides aux termes des plans d'attributions gratuites d'actions sont retenues ;
- les actions propres détenues en moyenne pondérée *prorata temporis* sur l'exercice, soit 542 106 actions, sont exclues.

Résultat net par action

	31/12/09	31/12/08
Résultat net (en K€)	6 296	4 495
Nombre d'actions moyennes	10 668 560	10 848 637
Résultat net par action (en €)	0,59	0,41

	31/12/09	31/12/08
Résultat net (en K€)	6 502	4 973
Nombre d'actions moyennes diluées	11 273 227	11 197 637
Résultat net par action dilué (en €)	0,58	0,44

Résultat net des activités poursuivies par action

	31/12/09	31/12/08
Résultat net des activités poursuivies (en K€)	6 698	4 588
Nombre d'actions moyennes	10 668 560	10 848 637
Résultat net des activités poursuivies par action (en €)	0,63	0,42

	31/12/09	31/12/08
Résultat net des activités poursuivies (en K€)	6 904	5 066
Nombre d'actions moyennes diluées	11 273 227	11 197 637
Résultat net des activités poursuivies par action dilué (en €)	0,61	0,45

Résultat des activités ordinaires * par action

	31/12/09	31/12/08
Résultat des activités ordinaires * (en K€)	11 063	13 069
Nombre d'actions moyennes	10 668 560	10 848 637
Résultat des activités ordinaires par action (en €)	1,04	1,20

	31/12/09	31/12/08
Résultat des activités ordinaires * (en K€)	11 269	13 547
Nombre d'actions moyennes diluées	11 273 227	11 197 637
Résultat des activités ordinaires par action dilué (en €)	1,00	1,21

* Résultat des activités ordinaires : résultat opérationnel courant (ROC) hors coûts des restructurations.

Titres donnant accès au capital

Instruments dilutifs	31/12/09		31/12/08		Prix d'exercice ou d'attribution
	Nombre de titres	Nombre de titres retenus pour la dilution 2009	Nombre de titres	Nombre de titres retenus pour la dilution 2008	
Stock-options	334 458	320 000	398 485	-	de 6,68 € à 19,82 €
Actions gratuites	648 572	284 667	398 572	349 000	de 5,60 € à 12,03 €

Note 10. Paiement en actions

Stock-options

Date de l'Assemblée autorisant le plan	Date du Directoire	Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires des options	Date d'exercice des options	Prix de souscription (en €)	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'options attribuées et validées	Nombre d'options à la monnaie	Nombre de bénéficiaires d'options valides	Date d'expiration
30/06/97	10/01/00	8 262	-	-	1	10/01/03	13,66	-	8 262	-	1	10/01/10
30/06/97	28/02/00	6 196	-	-	2	28/02/03	19,82	-	3 099	-	1	28/02/10
28/06/02	12/10/04	320 000	320 000	4	4	12/10/08	6,68	-	320 000	320 000	4	12/10/11
Total		334 458	320 000					331 361	320 000			

Conformément aux limitations possibles ouvertes par IFRS 2, les plans émis avant le 7 novembre 2002 ne sont pas comptabilisés ; seuls les plans émis après cette date doivent faire l'objet d'une comptabilisation.

Le Groupe a attribué le 12 octobre 2004 un plan comprenant 320 000 options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux de HighCo, exerçables à partir de 2008, au prix de 6,68 €.

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation à la date d'attribution de ces options sont les suivantes :

- volatilité attendue : 41,80 % ;
- taux sans risque : de 3 % à 3,4 %, selon l'échéance ;
- taux de distribution du résultat futur : 0 %.

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des options prise en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondés sur des actions est la suivante : 2,43 € par option.

La charge de l'exercice afférente à ce plan s'élève à 33 K€, comptabilisés en frais de personnel.

Actions gratuites

Date de l'Assemblée autorisant le plan	Date d'attribution par le Directoire	Nombre total d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Nombre d'actions valides (1) au 31/12/09	Nombre de bénéficiaires d'actions valides (1) au 31/12/09	Nombre d'actions acquises	Nombre de bénéficiaires d'actions acquises
24/06/05	23/01/06	26 000	-	-	11	24/01/08	25/01/10	-	-	17 000	8
24/06/05	23/03/06	4 572	4 572	1	1	24/03/08	25/03/10	-	-	4 572	1
24/06/05	26/01/07	31 500	-	-	16	27/01/09	28/01/11	-	-	12 500	10
24/06/05	11/04/07	33 333	33 333	3	3	12/04/09	13/04/11	-	-	33 333	3
24/06/05	11/04/07	16 667	16 667	3	3	12/04/10	13/04/12	16 667	3	-	-
24/06/05	11/04/07	125 000	125 000	3	3	12/04/10	13/04/12	-	-	-	-
24/06/05	11/04/07	125 000	125 000	3	3	12/04/11	13/04/13	125 000	3	-	-
24/06/05	22/01/08	36 500	-	-	17	23/01/10	24/01/12	18 000	11	-	-
06/06/08	12/08/09	65 000	-	-	6	31/12/11	31/12/13	65 000	6	-	-
06/06/08	12/08/09	65 000	-	-	6	31/12/12	31/12/14	65 000	6	-	-
06/06/08	12/08/09	70 000	-	-	2	31/12/13	31/12/15	70 000	2	-	-
06/06/08	12/08/09	50 000	-	-	1	31/12/14	31/12/16	50 000	1	-	-
Total		648 572	304 572							409 667	67 405

(1) Actions attribuées non caduques mais non encore acquises.

Dans le cadre du plan d'attributions gratuites d'actions du 12 août 2009, sur décision du Directoire du même jour, un total de 250 000 actions ont été allouées, sous condition de présence aux 31 décembre 2011 et 2012, à sept salariés.

La charge de l'exercice afférente à ces plans d'actions gratuites s'élève à 173 K€, comptabilisés en frais de personnel.

Note 11. Écarts d'acquisition nets

En K€	Valeur brute 31/12/08	Dépréciations cumulées	Valeur nette 31/12/08	Acquisitions	Dépréciations	Variations de périmètre	Valeur nette 31/12/09
HighCo AVENUE	15 574	(3 500)	12 074	-	-	-	12 074
HighCo AVENUE Publishing	2 123	-	2 123	-	-	-	2 123
HighCo EDITING	1 362	-	1 362	-	-	-	1 362
Syracuse	1 414	-	1 414	-	-	(1 414)	-
HighCo MARKETING HOUSE*	7 816	-	7 816	22	-	(60)	7 778
HighCo 3.0	1 368	-	1 368	-	-	-	1 368
BleuRoy.com	2 076	-	2 076	-	-	(130)	1 946
Media Cosmos	10 028	-	10 028	-	-	-	10 028
WND Sport	227	(227)	-	-	-	-	-
France	41 988	(3 727)	38 261	22	-	(1 604)	36 679
HighCo SHELF SERVICE	12 790	-	12 790	-	-	-	12 790
HighCo INFOSHELF	3 800	-	3 800	-	-	-	3 800
HighCo DATA Benelux	7 107	-	7 107	-	-	-	7 107
ScanCoupon Belgique	3 123	-	3 123	-	-	-	3 123
HighCo MARKETING HOUSE	878	-	878	-	-	-	878
International	27 698	-	27 698	-	-	-	27 698
Total	69 686	(3 727)	65 959	22	-	(1 604)	64 377

* HighCo MARKETING HOUSE France correspond à l'entité issue de la transmission universelle de patrimoine de Syracuse au profit de VMS.
La constitution du goodwill obtenu est détaillée dans le paragraphe ci-dessous.

Regroupement d'entreprises

En juin 2008, le Groupe a signé un protocole d'acquisition de 49 % du capital de l'agence interactive BleuRoy.com pour un prix fixe de 700 K€.

La société BleuRoy.com a été consolidée par intégration globale à 100 % à compter du 4 juin 2008.

Parallèlement, HighCo a signé une promesse d'achat des 51 % restants exerçables entre le 1^{er} juin 2010 et le 30 septembre 2010. L'acquisition des 51 % restants en 2010 se fera à un prix compris entre 700 K€ et 2 M€, en fonction de l'atteinte par BleuRoy.com d'objectifs de marge brute et de résultat d'exploitation en 2008 et 2009. La valeur du montant à payer au titre de cette promesse d'achat a été constatée dans le coût d'acquisition des titres par

contrepartie d'une dette. Par avenant de novembre 2009, les conditions d'acquisition ont été légèrement modifiées. Ainsi, le goodwill comptabilisé au 31 décembre 2009 s'élève à 1 946 K€. Les actifs et passifs acquis à la date d'acquisition étaient peu significatifs.

En août 2008, le Groupe a acquis 100 % des activités de Valassis en France (sociétés Valassis France et Trade Programme), auprès du groupe américain Valassis, leader des solutions marketing aux États-Unis, pour un prix fixe et ferme de 5 478 K€. La société Valassis France a ensuite été renommée VMS. Le coût d'acquisition avait été affecté provisoirement au 31 décembre 2008.

Il a été revu en 2009. Les déficits fiscaux générés par VMS sur les exercices antérieurs ont ainsi été activés à l'actif dans le poste « impôts différés actifs » en contrepartie d'une baisse du *goodwill* pour 1,47 M€.

Par ailleurs, en mai 2009, HighCo a réalisé une transmission universelle de patrimoine de Syracuse au profit de VMS. La nouvelle entité est nommée HighCo MARKETING HOUSE France. Son *goodwill* est constitué du *goodwill* de Syracuse (1,41 M€) additionné au *goodwill* de VMS retraité de l'impôt différé actif (6,36 M€).

Tests de perte de valeur

La méthode utilisée consiste à prendre en compte les *cash-flows* futurs estimés et les événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur de ces actifs en deçà de leur valeur nette comptable.

Les groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie, ou UGT) définis sont les suivants :

– **France** : HighCo AVENUE, HighCo AVENUE Publishing, HighCo EDITING, HighCo DOCS, HighCo MARKETING HOUSE France, HighCo 3.0, BleuRoy.com, « Media Cosmos » (Media Cosmos, Création & Distribution et Régie Media Trade), HighCo DATA France et WND Sport;

– **international** : HighCo SHELF SERVICE, HighCo INFOSHELF, HighCo DIGITAL Benelux, HighCo DATA Benelux, ScanCoupon Belgique, HighCo MARKETING HOUSE Espagne.

Les *cash-flows* futurs sont estimés sur cinq années en prenant comme hypothèse pour la première année les budgets opérationnels des filiales. Pour les années suivantes, les hypothèses retenues par société et/ou UGT sont fonction des situations concurrentielles (nature des activités et potentiel de développement par pays).

Les taux de croissance d'activité retenus à partir de 2010 pour les cinq exercices à venir sont compris, pour la plupart des entités, entre 0 % et 10 %.

Les taux d'actualisation retenus lors de l'évaluation se situent entre 11 % et 12 %. Au 31 décembre 2009, le taux retenu s'établit à 12 %, comme au 31 décembre 2008.

Comme pour les exercices précédents, le Groupe a mené des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à différents scénarios d'évolution des flux futurs pour les exercices 2010 à 2014. Il a également effectué des tests de sensibilité de ces valeurs aux variations des hypothèses de taux d'actualisation (+ 1 %) et de croissance à l'infini (- 1 %).

Les valeurs d'utilité résultant de ces analyses de sensibilité restent supérieures à la valeur des actifs testés.

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2009 s'élèvent à 64,38 M€, représentant 94 % de la marge brute du Groupe publiée pour l'exercice 2009 (68,52 M€) et 92 % des capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2009 (69,99 M€).

Note 12. Immobilisations incorporelles nettes

Valeurs brutes

	En K€	31/12/08	Acquisitions	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Autres immobilisations		1 907	311	(98)	-	(207)	1 913
Total		1 907	311	(98)	-	(207)	1 913

Amortissements

	En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Autres immobilisations		(1 544)	(184)	96	-	204	(1 428)
Total		(1 544)	(184)	96	-	204	(1 428)

Valeurs nettes

	En K€	31/12/08	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Autres immobilisations		363	311	(184)	(2)	-	(3)	485
Total		363	311	(184)	(2)	-	(3)	485

La variation des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2008 se décomposait ainsi :

Valeurs brutes

	En K€	31/12/07	Acquisitions	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Autres immobilisations		1 685	237	(152)	137	-	1 907
Total		1 685	237	(152)	137	-	1 907

Amortissements

	En K€	31/12/07	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Autres immobilisations		(1 362)	(192)	152	(108)	(34)	(1 544)
Total		(1 362)	(192)	152	(108)	(34)	(1 544)

Valeurs nettes

	En K€	31/12/07	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Autres immobilisations		323	237	(192)	-	29	(34)	363
Total		323	237	(192)	-	29	(34)	363

Au 31 décembre 2008, les « variations de périmètre » correspondaient aux immobilisations de BleuRoy.com et VMS (Valassis France), filiales acquises au cours de l'exercice.

Note 13. Immobilisations corporelles nettes

Valeurs brutes

En K€	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Terrains	4	712	-	-	158	874
Construction	1 642	-	-	-	-	1 642
Installations techniques, matériel et outillage	474	15	-	-	(14)	475
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	187	13	-	-	-	200
Autres immobilisations	7 090	613	(366)	-	(34)	7 303
Autres immobilisations en crédit-bail	2 617	213	(75)	-	-	2 755
Avances et acomptes	163	43	-	-	(152)	54
Total	12 177	1 609	(441)	-	(42)	13 303

Amortissements

En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Terrains	-	-	-	-	-	-
Construction	(480)	(81)	-	-	-	(561)
Installations techniques, matériel et outillage	(409)	(54)	15	-	8	(440)
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	(187)	(7)	-	-	7	(187)
Autres immobilisations	(4 769)	(932)	353	-	14	(5 334)
Autres immobilisations en crédit-bail	(2 008)	(382)	69	-	(7)	(2 328)
Total	(7 853)	(1 456)	437	-	22	(8 850)

Valeurs nettes

En K€	31/12/08	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Terrains	4	712	-	-	-	158	874
Construction	1 162	-	(81)	-	-	-	1 081
Installations techniques, matériel et outillage	65	15	(54)	15	-	(6)	35
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	-	13	(7)	-	-	7	13
Autres immobilisations	2 321	613	(932)	(13)	-	(20)	1 969
Autres immobilisations en crédit-bail	609	213	(382)	(6)	-	(7)	427
Avances et acomptes	163	43	-	-	-	(152)	54
Total	4 324	1 609	(1 456)	(4)	-	(20)	4 453

La variation des immobilisations corporelles au 31 décembre 2008 se décompose ainsi :

Valeurs brutes

En K€	31/12/07	Augmentations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Terrains	4	-	-	-	-	4
Construction	1 642	-	-	-	-	1 642
Installations techniques, matériel et outillage	305	22	(16)	165	(2)	474
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	187	-	-	-	-	187
Autres immobilisations	6 186	808	(482)	445	133	7 090
Autres immobilisations en crédit-bail	2 580	293	(41)	-	(215)	2 617
Avances et acomptes	-	163	-	-	-	163
Total	10 904	1 286	(539)	610	(84)	12 177

Amortissements

En K€	31/12/07	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Terrains	-	-	-	-	-	-
Construction	(398)	(82)	-	-	-	(480)
Installations techniques, matériel et outillage	(218)	(101)	80	(170)	-	(409)
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	(138)	-	-	-	(49)	(187)
Autres immobilisations	(3 761)	(1 059)	461	(371)	(39)	(4 769)
Autres immobilisations en crédit-bail	(1 676)	(507)	36	-	139	(2 008)
Total	(6 191)	(1 749)	577	(541)	51	(7 853)

Valeurs nettes

En K€	31/12/07	Acquisitions	Dotations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Terrains	4	-	-	-	-	-	4
Construction	1 244	-	(82)	-	-	-	1 162
Installations techniques, matériel et outillage	87	22	(101)	64	(5)	(2)	65
Installations techniques, matériel et outillage en crédit-bail	49	-	-	-	-	(49)	-
Autres immobilisations	2 425	808	(1 059)	(21)	74	94	2 321
Autres immobilisations en crédit-bail	904	293	(507)	(5)	-	(76)	609
Avances et acomptes	-	163	-	-	-	-	163
Total	4 713	1 286	(1 749)	38	69	(33)	4 324

Au 31 décembre 2008, les « variations de périmètre » correspondaient aux immobilisations de BleuRoy.com et VMS (Valassis France), filiales acquises au cours de l'exercice.

Note 14. Immobilisations financières nettes

Valeurs brutes

En K€	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Titres des filiales et participations non consolidées	2 871	358	-	-	-	3	3 232
Prêts et autres immobilisations financières	855	402	(208)	-	-	26	1 075
Sous-total	3 726	760	(208)	-	-	29	4 307
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 726	760	(208)	-	-	29	4 307

Dépréciations

En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Dépréciations sur titres des filiales et participations non consolidées	(4)	-	-	-	-	(4)
Dépréciations sur autres immobilisations financières	(38)	(330)	-	-	-	(368)
Total	(42)	(330)	-	-	-	(372)

Valeurs nettes

En K€	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Titres des filiales et participations non consolidées	2 867	358	-	-	-	-	3	3 228
Prêts et autres immobilisations financières	817	402	(330)	-	(208)	-	26	707
Sous-total	3 684	760	(330)	-	(208)	-	29	3 935
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 684	760	(330)	-	(208)	-	29	3 935

Au 31 décembre 2009, les immobilisations financières sont essentiellement constituées :

- des titres de participation détenus par :
 - HighCo 3.0 dans userADgents (34 %);
 - HighCo SHELF SERVICE dans J2K Holding (17 % du capital acquis en 2009);
 - HighCo SHELF SERVICE dans MKG Holding (17 % du capital);
 - HighCo AVENUE dans K incentive (13,20 % du capital) et Visual (20 % du capital);
 - HighCo SA dans BEC Institute (10 % du capital);
 - HighCo SA dans Acheter Mieux pour Vivre Mieux (8,09 % du capital acquis en 2009);
 - HighCo VENTURES dans Digitick (4,15 % du capital) et dans LCO (20 % du capital);

- des prêts, dépôts et cautionnements versés.

La variation des immobilisations financières au 31 décembre 2008 se décompose ainsi :

Valeurs brutes

En K€	31/12/07	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Titres des filiales et participations non consolidées	2 726	145	-	-	-	-	2 871
Prêts et autres immobilisations financières	443	375	(15)	-	-	85	(33) 855
Sous-total	3 169	520	(15)	-	85	(33)	3 726
Participations dans les entreprises associées	5	-	(12)	-	7	-	-
Total	3 174	520	(27)	-	92	(33)	3 726

Dépréciations

En K€	31/12/07	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Dépréciations sur titres des filiales et participations non consolidées	(4)	-	-	-	-	(4)
Dépréciations sur autres immobilisations financières	(45)	-	7	-	-	(38)
Total	(49)	-	7	-	-	(42)

Valeurs nettes

En K€	31/12/07	Augmentations de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/08
Titres des filiales et participations non consolidées	2 722	145	-	-	-	-	-	2 867
Prêts et autres immobilisations financières	398	375	-	7	(15)	85	(33)	817
Sous-total	3 120	520	-	7	(15)	85	(33)	3 684
Titres de participation mis en équivalence	5	-	-	-	(12)	7	-	-
Total	3 125	520	-	7	(27)	92	(33)	3 684

Au 31 décembre 2008, les immobilisations financières étaient essentiellement constituées :

- des titres de participation détenus par :
 - HighCo 3.0 dans userADgents (34 %);
 - HighCo SHELF SERVICE dans MKG Holding (17 % du capital acquis en 2007);
 - HighCo AVENUE dans K incentive (13,20 % du capital) et Visual (20 % du capital);
 - HighCo SA dans BEC Institute (10 % du capital);
 - HighCo SA dans Acheter Mieux pour Vivre Mieux (8,09 % du capital acquis en 2009);
 - HighCo VENTURES dans Digitick (4,15 % du capital) et dans LCO (20 % du capital);

- des prêts, dépôts et cautionnements versés.

Note 15. Stocks et en-cours

En K€	31/12/09	31/12/08
Stocks et en-cours	850	700
Provisions sur stocks et en-cours	(11)	(29)
Stocks et en-cours nets	839	671

Au 31 décembre 2009, les stocks et en-cours sont constitués de stocks de matières premières pour 279 K€ et d'en-cours de production pour 560 K€.

Note 16. Créances

En K€	31/12/09	31/12/08
Avances et acomptes versés	196	201
Clients et comptes rattachés	45 452	63 629
Provisions clients et comptes rattachés	(2 014)	(1 819)
Clients et comptes rattachés nets	43 438	61 810
Comptes courants débiteurs	67	60
Débiteurs divers	2 710	2 371
Créances sociales	371	546
Charges constatées d'avance	599	713
Intérêts courus	28	4
Dépréciations des autres actifs courants	(406)	-
Autres actifs courants nets	3 369	3 694
Créances d'impôt exigibles	150	2 417
Créances fiscales	8 057	12 100
Créances fiscales	8 207	14 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 812	29 011

En K€	Total	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours
Année 2009	43 438	21 351	16 582	1 853	1 401	763	1 488
Année 2008	61 810	43 467	9 162	3 449	2 050	1 842	1 840

Note 17. Trésorerie

En K€	31/12/09	31/12/08
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	29 011	35 292
Concours bancaires courants	(137)	(436)
Trésorerie à l'ouverture	28 874	34 856
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	27 812	29 011
Concours bancaires courants	(13)	(137)
Trésorerie à la clôture	27 799	28 874

La trésorerie publiée du Groupe est composée à l'actif de 27,81 M€ de disponibilités et de valeurs mobilières de placement et au passif de 0,01 M€ de concours bancaires courants. Ainsi, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 27,80 M€.

La trésorerie du Groupe bénéficie :

- d'une ressource structurelle en fonds de roulement principalement liée au cycle d'exploitation des activités de *clearing* de HighCo DATA. Au 31 décembre 2009, la ressource en fonds de roulement consolidé est de 22,94 M€;

- du financement d'une partie du poste clients par affacturage des sociétés HighCo AVENUE, HighCo DOCS, HighCo EDITING et HighCo AVENUE Publishing. Les créances cédées au 31 décembre 2009 ayant fait l'objet d'avances par les affactureurs représentent 5,64 M€. Conformément à IAS 39, ces créances n'ont pas été décomptabilisées du bilan;

- de la trésorerie du joint-venture Régie Media Trade pour 0,05 M€ à l'actif.

La trésorerie nette du Groupe, hors joint-venture, est donc de 27,75 M€ au 31 décembre 2009.

Note 18. Actifs et passifs destinés à être cédés

Il s'agit des actifs et des passifs relatifs aux sociétés en cours de cession ou d'abandon d'activité. Au 31 décembre 2009, cette rubrique concerne les sociétés thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie, HighCo KÚZNIA MARKETINGU et l'activité ScanStore de HighCo DATA France.

Au 31 décembre 2008, cette rubrique concernait la société thebrandcity et l'activité ScanStore de HighCo DATA France.

En K€	31/12/09	31/12/08
Immobilisations incorporelles nettes	1	-
Immobilisations corporelles nettes	16	-
Autres actifs financiers non courants nets	10	10
Clients et comptes rattachés	18	4
Autres actifs courants nets	14	1
Créances fiscales	45	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	321	-
Actifs destinés à être cédés	425	17
Dettes financières non courantes	-	-
Fournisseurs et autres crébiteurs	384	5
Autres passifs courants	60	74
Dettes fiscales	16	2
Dettes financières courantes	-	-
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	460	81

Note 19. Capitaux propres

	En K€	31/12/09	31/12/08
Capital		5 605	5 605
Primes		24 152	24 152
Réserves		33 977	30 442
Résultat de l'exercice part du Groupe		6 194	4 344
Capitaux propres part du Groupe		69 928	64 543

Le capital social se compose, au 31 décembre 2009, de 11210666 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, comme au 31 décembre 2008.

À chaque action est attaché un droit de vote. Toutefois, un droit de vote double de celui qui est conféré aux autres actions a été attribué par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire titulaire, même si cette inscription est antérieure à l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996.

Actionnaires	Nombre d'actions	En %	Droits de vote	En %	Droit de vote servant au calcul des franchissements de seuils	En %
Managers et salariés	147 008	1,31 %	151 696	1,40 %	151 696	1,34 %
Louiseholding (WPP Group plc)	3 825 816	34,13 %	3 825 816	35,40 %	3 825 816	33,75 %
Autodétention	528 878	4,72 %	-	0,00 %	528 878	4,66 %
Flottant	6 708 964	59,84 %	6 829 308	63,20 %	6 829 308	60,25 %
Total des actionnaires	11 210 666	100,00 %	10 806 820	100,00 %	11 335 698	100,00 %

Note 20. Intérêts minoritaires

	En K€
Situation au 31/12/08	218
Distribution	(46)
Résultat de l'exercice 2009	102
Variation de périmètre	-
Autres	3
Total	277

Note 21. Passifs non courants et courants

	En K€	31/12/09	31/12/08
Provisions pour risques et charges	1 058	1131	
Autres passifs non courants	800	1 361	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	765	1 073	
Dettes financières crédit-bail	184	276	
Dettes financières non courantes	949	1 349	
Passif non courant	2 807	3 841	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	310	5 357	
Emprunts et dettes financiers divers	5 636	8 548	
Dettes financières crédit-bail	283	372	
Concours bancaires courants	13	137	
Intérêts courus non échus	1	15	
Dettes financières courantes	6 243	14 429	
Provisions pour risques et charges	705	867	
Fournisseurs et comptes rattachés	31 613	43 651	
Autres passifs courants	36 161	41 765	
Dettes d'impôt exigibles	390	278	
Dettes fiscales	11 164	15 166	
Passif courant	86 276	116 156	
Total	89 083	119 997	

	En K€	31/12/08	Nouveaux emprunts	Remboursement dette	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 073	-	-	-	(308)	765	
Dettes financières crédit-bail	276	120	-	-	-	(212)	184
Dettes financières non courantes	1 349	120	-	-	-	(520)	949
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 357	1	(5 356)	-	-	308	310
Emprunts et dettes financiers divers	8 548	1 047	(3 959)	-	-	-	5 636
Dettes financières crédit-bail	372	106	(407)	-	-	212	283
Concours bancaires courants	137	-	(124)	-	-	13	
Intérêts courus non échus	15	1	(15)	-	-	1	
Dettes financières courantes	14 429	1 155	(9 861)	-	520	6 243	
Total dettes financières	15 778	1 275	(9 861)	-	-	7 192	

Affacturage

HighCo procède à des conventions d'affacturage avec recours. Dans le cadre de ces conventions, HighCo transmet une partie de ses créances à des affactureurs contre règlement de leur montant sous déduction de commissions et d'agios.

Lors de la cession de créances commerciales du Groupe à un affactureur, le Groupe conserve les risques liés aux créances cédées à l'affactureur.

En conséquence, les créances vendues sous ce programme sont rapportées en tant que créances clients au bilan en contrepartie d'une dette présentée dans les « dettes financières courantes ». Au 31 décembre 2009, 5,64 M€ inclus dans les 43,44 M€ des créances clients portées au bilan ont été vendus selon les termes du programme.

Par comparaison, au 31 décembre 2008, 8,55 M€ inclus dans les 61,81 M€ des créances portées au bilan ont été vendus selon les termes du même programme.

La dette financière liée s'élève à 5,64 M€ au 31 décembre 2009, contre 8,55 M€ au 31 décembre 2008, soit une baisse de 34 %.

Note 22. Gestion des risques

Contexte

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts, de découverts bancaires, de dettes de location-financement et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe.

Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts et cautionnements qui sont générés directement par ses activités.

La politique du Groupe a été sur les exercices 2007, 2008 et 2009 de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur actions et le risque de crédit. Le Conseil de Surveillance a revu les politiques de gestion de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

L'exercice 2009 a été principalement marqué pour HighCo par les événements suivants, financés sur fonds propres :
 – l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 1,7 M€;
 – le remboursement de la dette de 8,7 M€, composée d'une baisse de l'affacturage pour 2,9 M€ et 5,8 M€ d'échéances d'emprunts (principalement les deux dernières échéances du crédit syndiqué de 5 M€ de principal);
 – le versement aux vendeurs de HighCo INFOSHELF du prix fixe différé de 0,6 M€ par HighCo SHELF SERVICE.

Ces opérations n'ont pas substantiellement modifié le profil de risque du Groupe, dont le résultat des activités opérationnelles a par ailleurs permis de générer une capacité d'autofinancement de 8,56 M€, ce qui explique la progression de l'excédent net de trésorerie (trésorerie active diminuée de la dette financière courante et non courante).

Risque de liquidité

Endettement consolidé brut

La dette financière du Groupe est composée d'emprunts à moyen terme classiques, d'un crédit syndiqué, de crédits-bails, de dettes d'affacturage et de concours bancaires courants, dont le taux de référence est l'Euribor.

Entités	Caractéristique du titre émis	Capital restant dû au 31/12/09 (en K€)	Capital restant dû au 31/12/08 (en K€)	Variation 2009-2008	Taux de référence	Type d'amortissement
HighCo SA	Crédit syndiqué	-	5 000	(100,00 %)	Euribor	Semestriel 2006-2009
HighCo SA	Emprunt classique	477	647	(26,00 %)	Euribor	Trimestriel
BleuRoy.com	Emprunt classique	8	20	(59,00 %)	Euribor	Trimestriel
HighCo DATA Benelux	Emprunt classique	41	75	(45,00 %)	Euribor	Mensuel
HighCo INFOSHELF	Emprunt classique	2	21	(92,00 %)	Euribor	Mensuel
HighCo SHELF SERVICE	Emprunt classique	547	667	(18,00 %)	Euribor	Trimestriel
HighCo	Crédit-bail	467	648	(28,00 %)	Euribor	Mensuel
HighCo AVENUE	Affacturage	1 030	2 534	(59,00 %)	Euribor	
HighCo AVENUE Publishing	Affacturage	865	904	(4,00 %)	Euribor	
HighCo DOCS	Affacturage	1 613	4 029	(60,00 %)	Euribor	
HighCo EDITING	Affacturage	2 128	1 081	+ 97,00 %	Euribor	
HighCo	Concours bancaires courants	13	137	(91,00 %)	Eonia	Découvert
HighCo	Intérêts courus non échus	1	15	(96,00 %)		
Total (en K€)		7 192	15 778	(54,41 %)		

Au 31 décembre 2009, la dette brute du Groupe est de 7,19 M€, dont 0,01 M€ de concours bancaires courants, non significatifs par rapport aux autorisations de découvert du Groupe.

Au 31 décembre 2008, la dette brute s'élevait à 15,78 M€.

La dette brute du Groupe a donc diminué de 54,41 % en raison de l'amortissement de la dette classique, du remboursement des deux dernières échéances du crédit syndiqué, pour 5 M€, ainsi que de la diminution du recours au financement par affacturage.

En K€	Total dette brute	Échéances de remboursement					
		2010	2011	2012	2013	2014	Au-delà
Autres emprunts	1 543	594	436	262	101	100	50
Total dette brute hors CBC* et affactureurs	1 543	594	436	262	101	100	50
Affactureurs	5 636						
Concours bancaires courants	13						
Total dette brute	7 192						

*Concours bancaires courants.

Trésorerie au 31 décembre 2009

Voir note 17 (page 193).

Dette nette consolidée

La dette nette représente (20,62) M€, alors que, au 31 décembre 2008, elle s'élevait à (13,23) M€. Il s'agit donc en fait d'un excédent de trésorerie net. Le ratio excédent de trésorerie net/capitaux propres est de 29,37 %.

« Covenants »

Jusqu'au 10 décembre 2009, les principaux *covenants* étaient liés au crédit syndiqué de 20 M€, contracté le 10 juin 2005 et amortissable semestriellement. Le crédit syndiqué ayant été intégralement remboursé, le Groupe n'a plus de *covenant* à respecter.

Risque de taux

Au 31 décembre 2009, la dette du Groupe est totalement indexée à taux variable court terme (Euribor).

Le risque de taux est suivi et géré par le directeur général et financier et son adjoint à partir :

- des informations et des cotations communiquées en temps réel par les sites Internet financiers ;
- des prévisions et des propositions de stratégies du *pool* bancaire.

Aucune couverture de taux n'a été réalisée.

Les excédents de trésorerie ont été placés à taux variable court terme sans risque, comme la dette.

Sensibilité de la dette nette à l'évolution des taux

Les actifs et les passifs financiers du Groupe sont indexés à taux

révisables inférieurs à un an ; ils sont donc réputés à leur valeur de marché. Ainsi, l'impact d'une variation de 1 % des taux de référence court terme sur la dette nette du Groupe de (20,62) M€ serait de 0,21 M€ sur l'exercice à venir.

L'impact d'une variation de 1 % des taux de référence court terme sur la dette brute serait de 0,07 M€ sur l'exercice à venir.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2009, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2008, le Groupe dispose de 528 878 actions propres.

Ces titres sont détenus :

- au sein du contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finance le 27 février 2006 pour 31 977 titres ;
- en direct par HighCo dans le cadre du programme de rachat d'actions pour 496 901 titres.

Valorisées au cours moyen de décembre 2009 (7,04 € par action), les actions propres représentent 3,72 M€.

Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change, l'essentiel des flux financiers intervenant dans la zone euro, à l'exception du lancement de l'activité en Pologne, non significatif au premier semestre 2009.

Risque de crédit

Le Groupe s'attache à entretenir des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est surveillée, dans la mesure des informations disponibles au public. La politique du Groupe

est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent, et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable des créances clients telle que présentée dans la note 16 (page 192).

Le Groupe ne présente pas de concentration importante de risque de crédit.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. La Société a une politique en matière d'investissements qui les limite à des placements court terme non risqués. Le Groupe assure le poste clients des sociétés HighCo AVENUE, HighCo AVENUE Publishing, HighCo DOCS, HighCo EDITING et HighCo MARKETING HOUSE France auprès de la Société française d'assurance-crédit (SFAC).

Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et à en maximiser la valeur pour les actionnaires.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles

qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres.

Le Groupe inclut dans l'endettement net les prêts et les emprunts portant intérêt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées. Les capitaux propres sont le reflet des capitaux propres apparaissant au bilan.

En K€	31/12/09	31/12/08
Prêts et emprunts portant intérêt	7 192	15 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(27 812)	(29 011)
Endettement net	(20 620)	(13 233)
Total capitaux propres	70 205	64 761
Total capitaux propres et endettement net	49 585	51 528
Ratio endettement net/capitaux propres	(29,37) %	(20,43) %



■ Justes valeurs des actifs et des passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégories, des valeurs comptables et des justes valeurs de tous les instruments financiers du Groupe.

En K€	Catégorie IAS 39	Valeur comptable		Juste valeur		31/12/09	
		31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	Produits financiers	Charges financières
Actifs financiers							
Titres des filiales et participations non consolidées	Actifs financiers disponibles à la vente	3 228	2 867	3 228	2 867	47	-
Prêts et autres immobilisations financières	Prêts et créances	707	817	707	817	-	(354)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, détenus à des fins de transaction	27 812	29 011	27 812	29 011	152	-
Passifs financiers							
Découverts bancaires		13	137	13	137	-	-
Prêts et emprunts portant intérêt	Passifs financiers évalués au coût amorti	1	5 015	1	5 015	-	(90)
Dette de location-financement	Passifs financiers évalués au coût amorti	467	648	467	648	-	(41)
Emprunts à taux variable	Passifs financiers évalués au coût amorti	1 075	1 430	1 075	1 430	-	(68)
Emprunts à taux fixe	Passifs financiers évalués au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Dette financière relative à l'affacturage de créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	5 636	8 548	5 636	8 548	-	(95)

Les valeurs de marché ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des équivalents de trésorerie.

La juste valeur des emprunts a été calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus aux taux d'intérêt courants.

Pour les créances clients, les autres créances, la trésorerie, les dettes fournisseurs et les autres passifs financiers courants, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Note 23. Engagements hors bilan

■ Engagements financiers donnés

• Cautionnements

Cautions pour garantir les engagements des filiales auprès de leurs affactureurs :

- HighCo AVENUE et HighCo AVENUE Publishing : 2 700 K€ (durée indéterminée);
- HighCo DOCS : 3 000 K€ (durée indéterminée);
- HighCo EDITING : 457 K€ (durée indéterminée).

Cautions pour garantir des engagements commerciaux auprès de fournisseurs :

- HighCo KÚZNIA MARKETINGU (Pologne) : 44 K€ (durée indéterminée).

Cautions au profit de bailleurs :

- HighCo DATA France : 300 K€ (échéance en 2014);
- HighCo DOCS : 65 K€ (échéance au 22 décembre 2014).

• Engagements liés aux opérations de croissance externe

Acquisition de BleuRoy.com :

- engagement conditionnel de HighCo DATA France d'acquérir auprès du manager de BleuRoy.com 51 % du capital de cette société, au plus tard en avril 2010, moyennant un prix fixe de 800 K€ auquel s'ajoute une partie variable plafonnée à 420 K€ payables en 2011, 2012 et 2013 en fonction de l'atteinte d'objectifs de marge brute; garantie d'actif/passif plafonnée à 15 % du prix. Conformément à IFRS 3, le montant de la promesse d'achat conditionnelle a été estimé et la promesse a été activée.

• Engagements liés à la signature de protocoles

Création de High Connexion

Promesse d'achat de HighCo 3.0 au profit d'Abysse sur la participation des 49 % qu'elle détient dans le capital. Le prix sera déterminé en fonction d'objectifs d'EBITDA et plafonné à 4 M€.

Cession partielle de userADgents

Garantie d'actif/passif donnée par HighCo 3.0 pour une durée de dix ans.

■ Engagements financiers reçus

Prise de participation dans Visual (soixante-seize)

Garantie d'actif/passif plafonnée à 120 K€ jusqu'au 31 août 2011.

Acquisition de BleuRoy.com :

- engagement de vendre du manager, au profit de HighCo DATA France, sa participation de 51 % dans le capital de BleuRoy.com au plus tard en avril 2010 moyennant un prix fixe de 800 K€ auquel s'ajoute une partie variable plafonnée à 420 K€ payables en 2011, 2012 et 2013 en fonction de l'atteinte d'objectifs de marge brute.
- au titre de l'acquisition de 49 % du capital de BleuRoy.com en 2008 ; garantie d'actif/passif plafonnée à 206 K€ et valable pour une durée égale au délai de prescription fiscale et sociale augmentée d'un mois.

Création de High Connexion :

- promesse de vente d'Abysse des 49 % détenus par elle au profit de HighCo 3.0. Le prix sera déterminé en fonction d'objectifs d'EBITDA et plafonné à 4 M€;
- engagement de non-concurrence d'Abysse tant qu'elle détiendra une participation dans High Connexion et un an après;
- engagement de non-concurrence du manager tant qu'il aura une participation majoritaire dans Abysse (et un an après) et engagement de non-concurrence et d'exclusivité tant qu'il percevra une rémunération de High Connexion.

Acquisition de VMS (ex-Valassis France), devenue HighCo MARKETING HOUSE France :

- garantie d'actif/passif plafonnée à 1 M€ au profit de HighCo, valable dix-huit mois (soit jusqu'au 23 janvier 2010) et pour la durée de la prescription en matière fiscale;
- engagement de non-concurrence du groupe Valassis Communication (États-Unis);

– engagement de non-concurrence des anciens dirigeants opérationnels de VMS, devenue HighCo MARKETING HOUSE France, sur les activités de HighCo en France et en Belgique;

– engagement de non-débauchage mutuel avec le groupe Valassis Communication (États-Unis) pendant quatre ans.

Cession partielle de userADagents :

- promesse de vente des managers au profit de HighCo 3.0 en cas de démission ou de licenciement pour faute grave;
- conversion des obligations convertibles émises par userADagents au profit de HighCo 3.0 si celles-ci ne peuvent être remboursées par la société.

Prise de participation dans LCO

Garantie d'actif/passif plafonnée à 25 K€ pendant trois ans à compter du 31 décembre 2008.

Note 24. Provisions pour risques et charges et dépréciations

En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/09
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques non courants	1 131	7	-	-	(80)	1 058
Provisions pour risques courants	867	474	(716)	-	80	705
Sous-total	1 998	481	(716)	-	-	1 763
Dépréciations						
– sur immobilisations financières	42	330	-	-	-	372
– sur stocks	29	11	(29)	-	-	11
– sur comptes clients	1 819	526	(263)	-	(68)	2 014
Sous-total	1 890	867	(292)	-	(68)	2 397
Total	3 888	1 348	(1 008)	-	(68)	4 160

Détail des reprises de l'exercice par filiale

En K€	Provisions pour risques et charges	Utilisées	Non utilisées	Solde
Risques	Création & Distribution	(100)	-	(100)
	HighCo AVENUE	(207)	-	(207)
	HighCo AVENUE Publishing	(23)	-	(23)
	HighCo DATA France	(8)	-	(8)
	HighCo MARKETING HOUSE France	(378)	-	(378)
Immobilisations financières	Non applicable	-	-	-
Clients et créances diverses	BleuRoy.com	-	(1)	(1)
	Création & Distribution	(24)	-	(24)
	HighCo 3.0	(28)	-	(28)
	HighCo DATA Benelux	-	(34)	(34)
	HighCo DATA France	-	(18)	(18)
	HighCo EDITING	(2)	(18)	(20)
	HighCo FIELD MARKETING	(2)	-	(2)
	HighCo MARKETING HOUSE France	(130)	(3)	(133)
	Trade Programme	(32)	-	(32)
Total	(934)	(74)	(292)	(1 008)

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées de litiges à caractère social pour 230 K€, de litiges commerciaux pour 391 K€, et d'indemnités de départ à la retraite pour 635 K€ et de 434 K€ pour déménagement.

Les dotations et les reprises sont essentiellement liées à des risques prud'homaux, à des risques divers et à des litiges clients.

■ Provision pour indemnités de départ à la retraite**Méthodologie de calcul**

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de la société en matière d'indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives, ou accords d'entreprise, en vigueur au sein des sociétés.

Cette méthode est appelée méthode des unités de crédits projetées. L'évaluation réalisée par HighCo prend également en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise en retraite ou départ volontaire).

Caractéristiques de la méthode :

- seuls les salariés en CDI en poste au 31 décembre 2009 sont retenus ;

- les salaires sont annualisés ;
- les engagements sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la Sécurité sociale.

Le taux de revalorisation annuel net d'inflation des salaires est le suivant :

- pour les non-cadres : 1,5 % ;
- pour les cadres : 2,5 % ;
- taux moyen de sortie : 15 % ;
- taux de charges sociales : entre 42 % et 49 %.

Taux d'actualisation : HighCo a retenu une courbe de taux, c'est-à-dire un taux d'actualisation différent pour chaque maturité.

En conséquence, le Groupe a retenu la courbe de taux zéro-coupon éditée par l'Institut des actuaires pour le 31 décembre 2009 ; soit des taux compris entre 0,31 % pour une maturité 0 et 4,47 % pour une maturité 20 ans et plus.

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite au 31 décembre 2009 s'élèvent à 635 K€ contre 630 K€ au 31 décembre 2008.

Il n'existe pas d'autres éléments qui nécessitent une provision pour risques et charges.

Note 25. Besoin en fonds de roulement

	31/12/09	31/12/08
En K€		
Stocks et en-cours nets	839	671
Avances et acomptes versés	196	201
Clients et comptes rattachés nets	43 438	61 810
Autres actifs courants nets	3 283	3 511
Créances d'impôts exigibles	150	2 417
Créances fiscales	8 057	12 100
Total des besoins	55 963	80 710
Fournisseurs et autres crébiteurs	31 193	42 935
Autres passifs	36 161	41 765
Dettes d'impôts exigibles	390	278
Dettes fiscales	11 164	15 166
Total des ressources	78 908	100 144
Besoin en fonds de roulement	(22 945)	(19 434)
Variation du besoin en fonds de roulement	3 511	4 031
Variation du besoin en fonds de roulement des activités entrantes	-	2 149
Variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées	486	-
Variation du besoin en fonds de roulement des activités ordinaires	3 025	1 882

La variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées regroupe les données relatives aux entités thebrandcity, HighCo MARKETING HOUSE Italie, HighCo KÚZNIA MARKETINGU et à l'activité ScanStore de la société HighCo DATA France.

	31/12/09	31/12/08
En K€		
Stocks et en-cours nets	(8)	-
Avances et acomptes versés	(14)	-
Clients et comptes rattachés nets	(997)	-
Autres actifs courants nets	(21)	-
Créances d'impôts exigibles	-	-
Créances fiscales	(29)	-
Total des besoins	(1 069)	-
Fournisseurs et autres crébiteurs	(519)	-
Autres passifs	(52)	-
Dettes d'impôts exigibles	(2)	-
Dettes fiscales	(10)	-
Total des ressources	(583)	-
Besoin en fonds de roulement	(486)	-
Variation du besoin en fonds de roulement des activités abandonnées	486	-

La variation du besoin en fonds de roulement des activités entrantes au 31 décembre 2008 regroupe les données relatives aux entités acquises, BleuRoy.com et VMS, et à la création de High Connexion.

	31/12/09	31/12/08
En K€		
Stocks et en-cours nets	-	67
Avances et acomptes versés	-	-
Clients et comptes rattachés nets	-	5 199
Autres actifs courants nets	-	265
Créances d'impôts exigibles	-	-
Créances fiscales	-	510
Total des besoins	-	6 041
Fournisseurs et autres crébiteurs	-	4 778
Autres passifs	-	2 322
Dettes d'impôts exigibles	-	-
Dettes fiscales	-	1 090
Total des ressources	-	8 190
Besoin en fonds de roulement	-	(2 149)
Variation du besoin en fonds de roulement des activités entrantes	-	2 149

Note 26. Effectif

Au 31 décembre 2009, l'effectif total du Groupe diminue de 3,8 %, avec 802 collaborateurs, contre 834 au 31 décembre 2008, répartis à 56 % en France et à 44 % à l'international. Les dirigeants mandataires sociaux de HighCo SA (Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu) sont comptabilisés dans les effectifs du Groupe.

Note 27. Rémunération des cadres dirigeants

Sont considérés comme principaux dirigeants, au sens de l'IAS 24, les seuls membres du Directoire de la Société (Richard Caillat, Olivier Michel et Didier Chabassieu). Aucun membre de la famille des dirigeants n'exerce d'activité de près ou de loin dans le Groupe. Au titre de l'exercice 2009, le montant global brut des rémunérations versées aux membres du Directoire (mandat social, partie fixe, partie variable et avantages en nature) est de 1 406 K€.

Ce montant de rémunérations inclut les avantages en nature pour 11 K€, qui sont liés à l'attribution de véhicules de fonction. Ces avantages sont considérés comme non significatifs. La rémunération des dirigeants est exhaustive et aucun seuil de matérialité n'est appliqué.

■ Titres donnant accès au capital

Stock-options

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2004, le Directoire du 12 octobre 2004 a attribué un total de 320 000 options de souscription d'actions à quatre membres du Directoire à raison de 80 000 options par membre au prix de 6,68 € chacune.

Ces options ont été valorisées à 778 K€. La charge de l'exercice s'élève à 33 K€ sans impact sur les capitaux propres.

Actions gratuites

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 23 mars 2006, le Directoire du même jour a attribué 4 572 actions gratuites au Président du Directoire.

Sur décision du Conseil de Surveillance du 22 janvier 2007 et du Directoire du 11 avril 2007, 300 000 actions ont été allouées sur objectifs de présence et de croissance du BNPA (bénéfice net par action) de 2007 à 2009 et du BNPA de 2007 à 2010 aux membres du Directoire.

Compte tenu de l'évolution du BNPA de 2007 à 2009, la valorisation de l'ensemble de ces engagements est une charge qui s'élève à 68 K€.

Mandataire social concerné	Date d'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'acquisition
Richard Caillat					
	23/03/06	4 572	24/03/08	25/03/10	Présence à la date d'acquisition
	11/04/07 – tranche 1	6 667	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/07
		6 666	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/08
		6 667	12/04/10	13/04/12	Présence au 31/12/09
	11/04/07 – tranche 2	maximum 50 000	12/04/10	13/04/12	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/09 (1)
		maximum 50 000	12/04/11	13/04/13	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/10 (2)
Olivier Michel					
	11/04/07 – tranche 1	5 000	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/07
		5 000	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/08
		5 000	12/04/10	13/04/12	Présence au 31/12/09
	11/04/07 – tranche 2	maximum 37 500	12/04/10	13/04/12	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/09 (1)
		maximum 37 500	12/04/11	13/04/13	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/10 (2)
Didier Chabassieu					
	11/04/07 – tranche 1	5 000	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/07
		5 000	12/04/09	13/04/11	Présence au 31/12/08
		5 000	12/04/10	13/04/12	Présence au 31/12/09
	11/04/07 – tranche 2	maximum 37 500	12/04/10	13/04/12	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/09 (1)
		maximum 37 500	12/04/11	13/04/13	Présence à la date d'acquisition et objectifs de BNPA au 31/12/10 (2)
Total					
		304 572			

(1) Objectifs de BNPA au 31/12/09 : un maximum de 50 000 actions pour Richard Caillat et 37 500 actions pour Olivier Michel et pour Didier Chabassieu sera attribué si la croissance du BNPA sur la période du 31/12/06 au 31/12/09 est supérieure ou égale à 20 %.

(2) Objectifs de BNPA au 31/12/10 : un maximum de 50 000 actions pour Richard Caillat et 37 500 actions pour Olivier Michel et pour Didier Chabassieu sera attribué si la croissance du BNPA sur la période du 31/12/06 au 31/12/10 est supérieure ou égale à 20 %.

Indemnités en cas de perte du mandat social

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la Société à indemniser les membres du Directoire, en cas de révocation de leur mandat, à hauteur de deux ans de rémunération (calcul effectué sur la base de la rémunération fixe brute versée au cours des trois mois précédant la révocation).

À défaut de concordance entre la révocation du mandat et la rupture du contrat de travail, le versement n'interviendra qu'à la date de la notification de la rupture du contrat de travail.

Conformément à la loi du 21 août 2007, le Conseil de Surveillance du 19 mars 2008 a fixé pour chaque membre du Directoire un critère de performance conditionnant l'octroi des indemnités en cas de départ : marge opérationnelle consolidée des trois derniers exercices (n-1, n-2 et n-3) supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des exercices n-4, n-5 et n-6.

Note 28. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société HighCo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine,

de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des états financiers consolidés, qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société HighCo a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte qui prévalait déjà, à la clôture 2008, de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et les estimations significatifs retenus par la direction, en particulier ceux relatifs aux tests de perte de valeur portant sur les écarts d'acquisition.

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 11 des états financiers (« Écarts d'acquisition nets »).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations ; à revoir, par sondages, les calculs effectués par la Société ; à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ; à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction

et à vérifier que les notes des états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Aix-en-Provence et Marseille, le 19 avril 2010.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

COMPTES SOCIAUX 2009

Chapitre 4

1. COMPTES SOCIAUX DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2009

- 1.1. BILAN DE HIGHCO SA
- 1.2. COMPTE DE RÉSULTAT DE HIGHCO SA
- 1.3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

212
212
213
214

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

228



1. COMPTES SOCIAUX DE HIGHCO SA AU 31 DÉCEMBRE 2009

Les comptes annuels sociaux ont été établis en normes françaises. Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

Les normes IFRS ne concernent que les comptes consolidés, leur application est interdite dans les comptes sociaux.

1.1. BILAN DE HIGHCO SA

Actif (en K€)	Notes	31/12/09 brut	Amortissements et provisions	31/12/09 net	31/12/08 net
Capital souscrit non appelé		-	-	-	-
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1	685	(636)	49	19
Immobilisations corporelles	2	2 505	(1 008)	1 497	869
Immobilisations financières	3, 4	123 040	(66 401)	56 639	60 665
Total actif immobilisé		126 230	(68 045)	58 185	61 553
Actif circulant					
Stocks et en-cours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés	4	40	-	40	13
Clients et comptes rattachés	4, 9	4 984	-	4 984	2 350
Autres créances	4, 9	8 429	-	8 429	17 809
Valeurs mobilières		3 853	(356)	3 497	3 045
Disponibilités		511	-	511	1 815
Total actif circulant		17 817	(356)	17 461	25 032
Comptes de régularisation et assimilés	4, 6	241	-	241	167
Total de l'actif		144 288	(68 401)	75 887	86 752
Passif (en K€)	Notes	31/12/09	31/12/08		
Capital	17			5 605	5 605
Primes d'émission, de fusion, d'apport				23 646	23 646
Réserves				12 324	10 150
Résultat de l'exercice				96	3 242
Subventions				5	5
Total capitaux propres		41 676		42 648	
Provisions pour risques et charges	10			352	419
Dettes					
Dettes financières	16			28 304	39 150
Avances et acomptes reçus	8			-	148
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8			2 984	2 010
Dettes fiscales et sociales	8			1 670	1 327
Autres dettes				900	1 050
Total dettes	11			33 858	43 686
Comptes de régularisation et assimilés	7			-	-
Total du passif				75 887	86 752

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT DE HIGHCO SA

En K€	Notes	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires	9	11 250	8 478
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation et transfert de charges d'exploitation		-	60
Total produits d'exploitation		11 250	8 538
Autres achats et charges externes	8	(7 411)	(6 846)
Impôts, taxes et versements assimilés		(406)	(342)
Charges de personnel	9	(4 464)	(3 624)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	1, 2	(212)	(190)
Autres charges d'exploitation		(67)	(61)
Total charges d'exploitation		(12 560)	(11 064)
Résultat d'exploitation		(1 310)	(2 526)
Produits financiers de participation		11 071	12 395
Produits nets sur cession de VMP		9	252
Gains de change		-	-
Reprises sur provisions et amortissements financiers		-	-
Total produits financiers		11 080	12 648
Intérêts et charges assimilées	8	(565)	(1 937)
Pertes de change		-	-
Dotations aux amortissements et provisions financiers		-	-
Charges nettes sur VMP		-	-
Total charges financières		(565)	(1 937)
Résultat financier		10 515	10 711
Résultat courant avant impôts		9 205	8 184
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3	3 664	1 898
Reprise sur provisions et amortissements exceptionnels	3, 10	4 537	5 562
Subventions virées au résultat		-	18
Total produits exceptionnels	12	8 210	7 483
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(77)	(116)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3	(9 504)	(7 466)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnels	3, 10	(9 746)	(8 319)
Total charges exceptionnelles	13	(19 327)	(15 900)
Résultat exceptionnel	14	(11 117)	(8 417)
Impôts sur les bénéfices		2 008	3 475
Total des produits		32 548	28 668
Total des charges		(32 452)	(25 426)
Résultat net	96	3 242	

1.3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, articles 9 et 11, décret n° 83 du 29 novembre 1983, articles 7, 21, 24 débuts, 24-1, 24-2, 24-3.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principes comptables appliqués sont essentiellement les suivants :

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue et qui n'excèdent pas cinq ans. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

■ Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles figure au bilan au coût de revient d'origine. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- installation-aménagement : six à dix ans ;
- agencement : trois à dix ans ;

- matériel industriel : sept ans ;
- matériel et outillage : cinq ans ;
- mobilier, matériel de bureau et informatique : quatre à sept ans.

■ Évaluation des titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition (hors frais accessoires) et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'inventaire. La valeur d'utilité est fondée sur les perspectives de rentabilité de chacune des sociétés estimées sur la base des projections des flux de trésorerie futurs. Les protocoles d'acquisition de certaines sociétés prévoient des clauses d'*earn out* portant sur les résultats des exercices futurs.

■ Comptabilisation des stock-options accordées aux salariés et aux membres du Directoire

Elles ne sont pas comptabilisées par HighCo SA à la date de leur attribution. Cependant, à la date d'exercice des options, la Société enregistre les actions émises en augmentation de capital sur la base des souscriptions effectuées par les salariés et membres du Directoire.

■ Frais d'émission et d'acquisition de titres

Les coûts externes considérés comme des frais d'émission sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôts. Les charges externes constituant des frais d'acquisition sont comptabilisées en charges.

■ Crédances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Provisions

La Société constate une provision lorsqu'elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à la clôture de l'exercice, laquelle exigera, selon toute probabilité, une sortie de ressources pour l'éteindre, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

■ Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle. Ils sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

Évolution du périmètre sur l'exercice 2009

■ Périmètre :

- mars 2009 : création de la société HighCo KÚZNIA MARKETINGU en Pologne, dont HighCo détient 70 % du capital, le dirigeant associé détenant 30 % du capital. Cette société a été créée en vue du lancement en Pologne d'une activité de solutions marketing (en particulier *couponing*, échantillonnage, *merchandising*) destinées à être commercialisées essentiellement auprès de la grande distribution locale.
- décembre 2009 : arrêt de l'activité en Pologne et mise en liquidation de HighCo KÚZNIA MARKETINGU.

■ Autres évolutions :

- janvier 2009 : changements de dénomination sociale.

Changements de dénomination

Ancienne identité	Nouvelle identité
Editing	HighCo EDITING
Trade Up	HighCo DOCS
Allée Centrale	HighCo FIELD MARKETING
Syracuse	HighCo MARKETING HOUSE France
Info Shelf	HighCo INFOSHELF
Shelf Service	HighCo SHELF SERVICE
The Marketing House Espagne	HighCo MARKETING HOUSE Espagne
The Marketing House Italie	HighCo MARKETING HOUSE Italie
ScanCoupon	HighCo DATA France
Promo Control	HighCo DATA Benelux
HighCo communication	HighCo AVENUE
K Publishing	HighCo AVENUE Publishing

- mars 2009 : HighCo cède 2 313 actions Syracuse à VMS ;
- mars 2009 : Syracuse cède 7 699 parts sociales HighCo FIELD MARKETING à HighCo ;
- mars 2009 : Syracuse cède 17 389 actions HighCo 3.0 à HighCo ;
- mai 2009 : transmission universelle de patrimoine de Syracuse au profit de VMS. L'entité devient HighCo MARKETING HOUSE France ;
- septembre 2009 : recapitalisation de HighCo AVENUE Publishing et HighCo FIELD MARKETING ;
- octobre 2009 : recapitalisation de HighCo AVENUE ;
- décembre 2009 : recapitalisation de HighCo AVENUE et HighCo FIELD MARKETING.

Tableau des filiales et participations, exercice 2009

En K€

Raison sociale	Forme	Siège social	N° SIREN	Capital	Capitaux propres hors capital	% de contrôle	% d'intérêt	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Chiffre d'affaires HT	Cautions et avals
Création & Distribution	SAS	Paris, France	421 175 720	38	4	100,00 %	100,00 %	13 471	13 471	4 358	-
HighCo AVENUE	SAS	Paris, France	350 047 684	615	2 200	100,00 %	100,00 %	42 991	646	4 911	2 700
HighCo Management Spain	SARL	Pozuelo de Alarcón, Espagne	RC Madrid vol. 18 537	1 843	3 543	100,00 %	100,00 %	18 434	2 775	-	-
HighCo promotion	SA	Aix-en-Provence, France	353 875 099	8	-	50,00 %	50,00 %	4	-	-	-
HighCo VENTURES	SAS	Aix-en-Provence, France	431 548 239	38	1	100,00 %	100,00 %	38	38	34	-
HighCo DATA Benelux	SA	Waterloo, Belgique	RC Nivelles n° 052569	211	3 125	100,00 %	100,00 %	9 022	9 022	11 683	-
CGM	SAS	Paris, France	454 078 676	50	236	10,00 %	10,00 %	-	-	962	-
HighCo DATA France	SA	Aix-en-Provence, France	403 096 670	629	8 438	99,99 %	99,99 %	5 867	5 867	24 408	300
HighCo SHELF SERVICE	SA	Asse, Belgique	RC Bruxelles n° 552 036	199	6 465	100,00 %	100,00 %	13 550	13 550	25 912	-
HighCo 3.0	SA	Paris, France	428 950 125	81	135	99,58 %	99,49 %	2 604	1 208	3 188	-
thebrandcity	SA	Paris, France	411 226 467	48	122	99,88 %	99,88 %	4 536	-	-	-
HighCo DOCS	SAS	Aix-en-Provence, France	402 948 434	1 232	123	100,00 %	100,00 %	1 232	1 232	8 909	3 065
HighCo INFO SHELF	SA	Bruxelles, Belgique	RC Bruxelles n° 597641	62	459	100,00 %	100,00 %	8	8	5 658	-
HighCo EDITING	SAS	Aix-en-Provence, France	491 880 209	150	1 284	100,00 %	100,00 %	1 862	1 862	13 703	457
HighCo FIELD MARKETING	SARL	Paris, France	423 457 514	136	852	100,00 %	99,87 %	2 456	116	6 011	-
Prod by Allée Centrale	SAS	Aix-en-Provence, France	491 272 134	37	25	100,00 %	99,87 %	91	-	4 050	-
BleuRoy.com	SAS	Marseille, France	441 474 285	53	445	49,00 %	49,00 %	700	700	2 778	-
HighCo MARKETING HOUSE France	SAS	Paris, France	422 570 812	51	1 635	100,00 %	100,00 %	2 153	2 153	12 849	-
Trade Programme	SAS	Paris, France	410 307 888	38	65	100,00 %	100,00 %	81	81	-	-
HighCo DIGITAL Benelux	SA	Bruxelles, Belgique	402 948 434	50	-	100,00 %	99,99 %	50	50	19	-
HighCo KUZNIA MARKETINGU	SARL	Varsovie, Pologne	72 030 517 395	12	-	70,00 %	70,00 %	8	-	-	44
Acheter Mieux Vivre Mieux	SAS	Paris, France	513 304 469	11	299	8,09 %	8,09 %	300	300	-	-
Total filiales et participations directes					119 458		53 078		6 566		

Notes relatives au compte de résultat et au bilan

Note 1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Valeurs brutes (en K€)	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	31/12/09
Fonds de commerce	2	-	-	2
Autres immobilisations	607	76	-	683
Total	609	76	-	685

Amortissement des immobilisations incorporelles	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/09
Amortissement des autres immobilisations	(590)	(46)	-	(636)
Total	(590)	(46)	-	(636)

Note 2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Valeurs brutes (en K€)	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Cessions / diminutions de l'exercice	Reclassement	31/12/09
Terrain	4	712	-	158	874
Installations techniques, matériel et outillage	11	-	-	-	11
Autres immobilisations	1 535	32	-	-	1 567
Immobilisations en cours	163	48	-	(158)	53
Total	1 713	792	-	-	2 505

Amortissement des immobilisations corporelles	31/12/08	Dotations	Reprises de l'exercice	Reclassement	31/12/09
Amortissement instal. techniques, matériel et outillage	(11)	-	-	-	(11)
Amortissement des autres immobilisations	(833)	(164)	-	-	(997)
Total	(844)	(164)	-	-	(1 008)

Provisions pour dépréciation des immo. corporelles	31/12/08	Dotations	Reprises de l'exercice	Reclassement	31/12/09
Provisions pour dépréciation des immo. corporelles	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Note 3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Valeurs brutes (en K€)	31/12/08	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	31/12/09
Titres de filiales et participations	117 190	9 395	(7 127)	119 458
Prêts et autres immobilisations financières	3 557	11	(188)	3 380
Actions propres	240	432	(470)	202
Total	120 987	9 838	(7 785)	123 040
Provisions sur immobilisations financières	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/09
Provisions sur titres de filiales et participations	(60 302)	(9 108)	3 029	(66 381)
Provisions sur autres immobilisations financières	(20)	-	-	(20)
Total	(60 322)	(9 108)	3 029	(66 401)

■ Variation des titres de filiales et participations

Augmentations de l'exercice :

- mars 2009 :
 - création de la société HighCo KÚZNIA MARKETINGU en Pologne. HighCo détient 70 % du capital. Valeur brute au bilan : 8 K€;
 - création de la société HighCo DIGITAL Benelux, détenue à 99,99 % par HighCo (50 K€);
 - rachat de 7 699 parts HighCo FIELD MARKETING à la société Syracuse (102 K€);
 - rachat de 17 389 actions HighCo 3.0 à la société Syracuse (904 K€).

- septembre 2009 :

- augmentation de capital de HighCo FIELD MARKETING par compensation de créances (1 041 K€), puis réduction du capital social par imputation des pertes cumulées, à due concurrence, pour ramener le capital à 8 K€.

- octobre 2009 :

- augmentation de capital de HighCo AVENUE par compensation de créances (4 278 K€), puis réduction du capital social par imputation des pertes cumulées, à due concurrence, pour ramener le capital à 196 K€.

- décembre 2009 :

- augmentation de capital de HighCo FIELD MARKETING par compensation de créances (623 K€), puis réduction du capital social par imputation des pertes cumulées, à hauteur de 495 K€, pour ramener le capital à 136 K€;
- augmentation de capital de HighCo AVENUE par compensation de créances (1 901 K€), puis réduction du capital social par imputation des pertes cumulées, à hauteur de 1 482 K€, pour ramener le capital à 615 K€.

Diminutions de l'exercice :

- cession des titres Syracuse à HighCo MARKETING HOUSE France, puis confusion des deux sociétés.

■ Variation des provisions sur titres de filiales et participations

Les flux de trésorerie futurs sont estimés sur cinq années en prenant comme hypothèse pour la première année les budgets opérationnels des filiales.

Pour les années suivantes, les hypothèses retenues par société sont fonction des situations concurrentielles (nature des activités et potentiel de développement par pays).

Les taux de croissance d'activité retenus à partir de 2010 se situent pour la plupart des entités entre 0 % et 10 %. Les taux d'actualisation retenus lors de l'évaluation se situent entre 11 % et 12 %. Au 31 décembre 2009, le taux retenu s'établit à 12 %, comme au 31 décembre 2008.

Les dotations de l'année correspondent aux provisions sur titres pour les montants suivants :

- HighCo FIELD MARKETING : 1 650 K€;
- HighCo AVENUE : 7 450 K€;
- HighCo KÚZNIA MARKETINGU : 8 K€.

Les montants provisionnés ont été calculés à la suite de la valorisation de chacune des participations par la méthode des *cash-flows* futurs actualisés (DCF).

Les titres Syracuse ont fait l'objet d'une reprise à la suite d'une cession de ces titres à la société HighCo MARKETING HOUSE France. Le montant de la reprise s'élève à 3 000 K€.

■ Variation des actions propres

Au 31 décembre 2009, HighCo détient 31 977 actions propres dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2009. Ces titres ont été rachetés dans le cadre de l'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi.

Valorisées au cours de Bourse moyen de décembre 2009, ces actions propres représentent 0,23 M€.

Note 4. Échéancier des créances à la clôture de l'exercice

En K€	Montant brut	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	20	20	-
Dépôts et cautionnements	115	12	103
Sous-total créances de l'actif immobilisé	135	32	103
Créances de l'actif circulant			
Comptes courants	7 998	7 998	-
Clients et comptes rattachés	4 984	4 984	-
Débiteurs divers	470	470	-
Sous-total créances de l'actif circulant	13 452	13 452	-
Charges constatées d'avance	241	241	-
Total général	13 828	13 725	103

Note 5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constatées à leur prix d'acquisition. Une provision est constatée lorsque la valeur de marché à la date de clôture est inférieure au prix d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2009, HighCo dispose en direct de 496 901 actions propres.

Valorisées au cours de Bourse moyen de décembre 2009, les actions propres représentent 3,50 M€.

Note 6. Charges constatées d'avance

En K€	31/12/09
Loyers	114
Licences	51
Maintenance	20
Assurances	22
Crédits-bails	12
Abonnements	19
Honoraires	3
Total	241

Note 9. Produits à recevoir

En K€	31/12/09
Factures à établir	34
Personnel	-
Disponibilités, produits à recevoir	-
Total	34

Note 7. Produits constatés d'avance

En K€	31/12/09
Produits d'exploitation	-
Total	-

Note 8. Charges à payer

En K€	31/12/09
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 158
Dettes fiscales et sociales	1 683
Disponibilités, charges à payer	-
Total	3 842

Note 10. État des provisions

En K€	31/12/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/09
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	69	1	-	70
Autres provisions	350	282	350	282
Provisions pour dépréciation				
– sur immobilisations financières	60 322	9 108	3 029	66 401
– sur comptes clients	-	-	-	-
– sur autres créances	-	-	-	-
– sur valeurs mobilières de placement	1 158	356	1 158	356
Total	61 899	9 747	4 537	67 109

Le détail de la variation des provisions sur immobilisations financières est donné en note 3 (pages 218-219).

Détails des reprises de provisions (en K€)	Utilisées	Non utilisées
– sur opérations commerciales	-	-
– sur distribution d'actions aux salariés	350	-
– sur transactions	-	-
– sur dépréciation des actions autodétenues	-	1 187
– sur titres participation Syracuse	3 000	-
Total	3 350	1 187

Note 11. Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En K€	Montant brut	2010	2011	2012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	477	176	180	121
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 984	2 984	-	-
Dettes sociales	854	854	-	-
Dettes fiscales	816	816	-	-
Comptes courants	27 826	27 826	-	-
Dettes diverses	900	900	-	-
Total dettes	33 858	33 557	180	121
Comptes de régularisation et assimilés	-	-	-	-
Total	33 858	33 557	180	121

Note 12. Détail des produits exceptionnels

	En K€	31/12/09
Produits sur exercices antérieurs	9	
Indemnités transactionnelles	-	
Produits sur opérations de gestion	9	
Produit sur cession « Syracuse »	3 619	
Boni sur rachat d'actions propres	45	
Produits sur opérations en capital	3 664	
Reprise dépréciation sur titres « Syracuse »	3 000	
Reprise moins-value latente actions propres	1 187	
Reprise sur distribution d'actions propres aux salariés	350	
Produit sur cession d'immobilisations corporelles	-	
Reprise sur provisions et amortissements exceptionnels	4 537	
Subventions virées au résultat	-	
Total	8 210	

Note 13. Détail des charges exceptionnelles

	En K€	31/12/09
Charges sur exercices antérieurs	(1)	
Indemnités transactionnelles	(60)	
Pénalités, amendes	-	
Transactions salariales	(16)	
Charges sur opérations de gestion	(77)	
Charge sur cession « Syracuse »	(7 128)	
Abandon compte courant « HighCo MARKETING HOUSE France »	(2 000)	
Mali sur rachat d'actions propres	(376)	
Charges sur opérations en capital	(9 504)	
Provision sur actions propres	(356)	
Provision sur distribution d'actions propres aux salariés	(244)	
Provision sur titres « HighCo FIELD MARKETING »	(1 650)	
Provision sur titres « HighCo KÜZNIA MARKETINGU »	(8)	
Provision sur titres « HighCo AVENUE »	(7 450)	
Provision sur transactions salariales	(38)	
Dotations aux amortissements et provisions	(9 746)	
Total	(19 327)	

Note 14. Impôts

HighCo est placée sous le régime de l'intégration fiscale.

En 2009, les filiales intégrées fiscalement sont : thebrandcity, HighCo VENTURES, HighCo FIELD MARKETING, Prod by Allée Centrale, HighCo DOCS, HighCo EDITING, HighCo AVENUE Publishing, HighCo AVENUE, HighCo DATA France, HighCo 3.0, Création & Distribution, HighCo MEDIA COSMOS.

Le résultat fiscal d'ensemble est négatif de 457 K€.

Les économies générées par l'intégration fiscale sont comptabilisées au niveau de la société intégrante HighCo. Le produit d'impôt s'élève à 2 008 K€ pour l'exercice 2009. Le résultat comptable courant de HighCo est positif de 9 204 K€, les retraitements fiscaux représentent 144 K€ de réintégitations et 10 489 K€ de déduction, portant le résultat fiscal courant à (1 141) K€.

Le résultat comptable exceptionnel est négatif de 11 117 K€, les retraitements fiscaux représentant 12 461 K€ de réintégitations et 3 000 K€ de déductions, portant le résultat exceptionnel fiscal à (1 655) K€.

En l'absence d'intégration fiscale, le résultat fiscal de la Société est de (2 796) K€.

Les créances futures d'impôt liées au décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges s'élèvent à 9 170 K€ en base, soit 3 057 K€ d'impôt.

Note 15. Engagements hors bilan

■ Engagements donnés

Crédit-bail mobilier (en K€)

Le crédit-bail mobilier est uniquement constitué de matériel informatique.

Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées au 31/12/09	Redevances restant à payer moins de 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans
476	105	406	79	36

Si les actifs financés par crédit-bail avaient été acquis et immobilisés, ils auraient généré 98 K€ d'amortissements en 2009 et 458 K€ au titre des exercices précédents.

Cautionnements

Cautions pour garantir les engagements des filiales auprès de leurs affactureurs :

- HighCo AVENUE et HighCo AVENUE Publishing : 2 700 K€ (durée indéterminée);
- HighCo DOCS : 3 000 K€ (durée indéterminée);
- HighCo EDITING : 457 K€ (durée indéterminée).

Cautions pour garantir des engagements commerciaux auprès de fournisseurs :

- HighCo KÜZNIA MARKETINGU (Pologne) : 44 K€ (durée indéterminée).

Cautions au profit de bailleurs :

- HighCo DATA France : 300 K€ (échéance en 2014);
- HighCo DOCS : 65 K€ (échéance au 22 décembre 2014).

« Covenants »

Jusqu'au 10 décembre 2009, les principaux *covenants* étaient liés au crédit syndiqué de 20 M€, contracté le 10 juin 2005 et amortissable semestriellement. Le crédit syndiqué ayant été intégralement remboursé, le Groupe n'a plus de *covenant* à respecter.

Indemnités de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de HighCo en matière d'indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives, ou accords d'entreprise, en vigueur au sein des sociétés.

Cette méthode est appelée « méthode des unités de crédits projetées ». L'évaluation réalisée par HighCo prend également en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise en retraite ou départ volontaire).

Caractéristiques de la méthode :

- seuls les salariés en CDI en poste au 31 décembre 2009 sont retenus ;
- les salaires sont annualisés ;
- les engagements sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la Sécurité sociale.

Le taux de revalorisation annuel net d'inflation des salaires est le suivant :

- pour les non-cadres : 1,5 % ;
- pour les cadres : 2,5 % ;
- taux moyen de sortie : 15 % ;
- taux de charges sociales : entre 42 % et 49 % ;
- taux d'actualisation : HighCo a retenu une courbe de taux, c'est-à-dire un taux d'actualisation différent pour chaque maturité.

En conséquence, la Société a retenu la courbe de taux zéro coupon éditée par l'Institut des actuaires pour le 31 décembre 2009, soit des taux compris entre 0,31 % pour une maturité 0 et 4,47 % pour une maturité 20 ans et plus.

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2009 s'élèvent 44 K€.

Engagements liés aux opérations de croissance externe

Acquisition de BleuRoy.com :

- engagement conditionnel de HighCo DATA France d'acquérir auprès du manager de BleuRoy.com 51 % du capital de cette société, au plus tard en avril 2010, moyennant un prix fixe de 800 K€ auquel s'ajoute une partie variable plafonnée à 420 K€ payable en 2011, 2012 et 2013 en fonction de l'atteinte d'objectifs de marge brute. La garantie d'actif/passif est plafonnée à 15 % du prix. Conformément à IFRS 3, le montant de la promesse d'achat conditionnelle a été estimé et la promesse a été activée.

■ Engagements financiers reçus

Acquisition de VMS :

- engagement du manager de vendre, au profit de HighCo DATA France, sa participation de 51 % dans le capital de BleuRoy.com au plus tard en avril 2010 moyennant un prix fixe de 800 K€ auquel s'ajoute une partie variable plafonnée à 420 K€ payable en 2011, 2012 et 2013 en fonction de l'atteinte d'objectifs de marge brute;
- au titre de l'acquisition de 49 % du capital de BleuRoy.com en 2008. La garantie d'actif/passif est plafonnée à 206 K€ et valable pour une durée égale au délai de prescription fiscale et sociale augmentée d'un mois.

Acquisition de VMS (ex-Valassis France), devenue HighCo MARKETING HOUSE France :

- garantie d'actif/passif plafonnée à 1 M€ au profit de HighCo, valable dix-huit mois (soit jusqu'au 23 janvier 2010) et pour la durée de la prescription en matière fiscale ;
- engagement de non-concurrence du groupe Valassis Communication (États-Unis) ;
- engagement de non-concurrence de MM. Phéline et Leroy sur les activités de HighCo en France et en Belgique ;
- engagement de non-débauchage mutuel avec le groupe Valassis Communication (États-Unis) pendant quatre ans.

Note 16. Risques de marché (taux, changes, actions)

■ Risque de liquidité

La dette brute bancaire de HighCo est de 0,48 M€. L'excédent de trésorerie net (trésorerie à l'actif du bilan nette de la dette brute bancaire) représente 3,53 M€; la dette est amortie progressivement jusqu'en 2012.

Ventilation de l'endettement brut

Caractéristique du titre émis (en K€)	Capital restant dû	Devise d'utilisation	Taux de référence	Type d'amortissement	Couverture
Emprunts classiques	477	€	Euribor	Trimestriel	-
Concours bancaires courants	-	€	Eonia	Découvert	-
Intérêts courus non échus	-	€	-	-	-
Total	477				

■ Risque de taux

Au 31 décembre 2009, la dette de HighCo est indexée totalement à taux variable court terme Euribor.

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2009, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2009, le Groupe dispose de 528 878 actions propres. Ces titres sont détenus :

- au sein du contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finance le 27 février 2006 pour 31 977 titres ;
- en direct par HighCo dans le cadre du programme de rachat d'actions pour 496 901 titres.

Valorisées au cours de Bourse moyen de décembre 2009, les actions propres représentent 3,72 M€.

Note 17. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social en début d'exercice	11 210 666	0,50
Actions composant le capital social en fin d'exercice	11 210 666	0,50

Note 18. Autres titres donnant accès au capital

■ Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2009, il existe 331 361 options de souscription d'actions encore valides, représentant en cas d'exercice de la totalité de celles-ci 3 % du capital actuel.

Stock-options

Date de l'Assemblée générale autorisant le plan	Date du Directoire	Nombre total d'actions pouvant être souscrites	Nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires	Date d'exercice des options	Prix de souscription (en €)	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'options attribuées et validées	Nombre d'options à la monnaie	Nombre de bénéficiaires d'options valides	Date d'expiration
30/06/97	10/01/00	8 262	-	-	1	10/01/03	13,66	-	8 262	-	1	10/01/10
30/06/97	28/02/00	6 196	-	-	2	28/02/03	19,82	-	3 099	-	1	28/02/10
28/06/02	12/10/04	320 000	320 000	4	4	12/10/08	6,68	-	320 000	320 000	4	12/10/11
Total		334 458	320 000					-	331 361	320 000		

Aucune option de souscription d'action n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 par la Société aux dix premiers salariés et aux mandataires de la Société.

Actions gratuites

Date de l'Assemblée autorisant le plan	Date d'attribution par le Directoire	Nombre total d'actions attribuées	Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	Nombre de mandataires sociaux concernés	Nombre de bénéficiaires	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Nombre d'actions valides (1) au 31/12/09	Nombre de bénéficiaires d'actions valides (1) au 31/12/09	Nombre d'actions acquises	Nombre de bénéficiaires d'actions acquises
24/06/05	23/01/06	26 000	-	-	11	24/01/08	25/01/10	-	-	17 000	8
24/06/05	23/03/06	4 572	4 572	1	1	24/03/08	25/03/10	-	-	4 572	1
24/06/05	26/01/07	31 500	-	-	16	27/01/09	28/01/11	-	-	12 500	10
24/06/05	11/04/07	33 333	33 333	3	3	12/04/09	13/04/11	-	-	33 333	3
24/06/05	11/04/07	16 667	16 667	3	3	12/04/10	13/04/12	16 667	3	-	-
24/06/05	11/04/07	125 000	125 000	3	3	12/04/10	13/04/12	-	-	-	-
24/06/05	11/04/07	125 000	125 000	3	3	12/04/11	13/04/13	125 000	3	-	-
24/06/05	22/01/08	36 500	-	-	17	23/01/10	24/01/12	18 000	11	-	-
06/06/08	12/08/09	65 000	-	-	6	31/12/11	31/12/13	65 000	6	-	-
06/06/08	12/08/09	65 000	-	-	6	31/12/12	31/12/14	65 000	6	-	-
06/06/08	12/08/09	70 000	-	-	2	31/12/13	31/12/15	70 000	2	-	-
06/06/08	12/08/09	50 000	-	-	1	31/12/14	31/12/16	50 000	1	-	-
Total		648 572	304 572					409 667		67 405	

(1) Actions attribuées non caduques mais non encore acquises.

Note 19. Effectif moyen au 31 décembre 2009

	2009	2008
Cadres	21	19
Employés	23	24
Total	44	43

Sur décision du Conseil de Surveillance du 22 janvier 2007 et du Directoire du 11 avril 2007, 300 000 actions ont été allouées sur objectifs de présence et de croissance du BNPA (bénéfice net par action) de 2007 à 2009 et du BNPA de 2007 à 2010 aux membres du Directoire.

Indemnités en cas de perte du mandat social

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la Société à indemniser les membres du Directoire, en cas de révocation de leur mandat, à hauteur de deux ans de rémunération (calcul effectué sur la base de la rémunération fixe brute versée au cours des trois mois précédant la révocation). À défaut de concordance entre la révocation du mandat et la rupture du contrat de travail, le versement n'interviendra qu'à la date de la notification de la rupture de contrat de travail.

Conformément à la loi du 21 août 2007, le Conseil de Surveillance du 19 mars 2008 a fixé pour chaque membre du Directoire un critère de performance conditionnant l'octroi des indemnités en cas de départ : marge opérationnelle consolidée des trois derniers exercices (n - 1, n - 2 et n - 3) supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des exercices n - 4, n - 5 et n - 6.

Note 21. Dettes et créances vis-à-vis des sociétés du Groupe

Le montant des dettes fournisseurs envers les sociétés du Groupe s'élève à 85 K€.

Le montant des créances sur les sociétés du Groupe s'élève à 4 982 K€.

La position nette des comptes courants avec les sociétés du Groupe s'élève à (19 855) K€.

Les charges et produits financiers concernant les entreprises liées se sont élevés respectivement à 473 K€ et 11 066 K€ (dont 10 866 K€ de dividendes).

Stock-options

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2004, le Directoire du 12 octobre 2004 a attribué un total de 320 000 options de souscription d'actions à quatre membres du Directoire, à raison de 80 000 options par membre au prix de 6,68 € chacune.

Actions gratuites

Sur autorisation du Conseil de Surveillance du 23 mars 2006, le Directoire du même jour a attribué 4 572 actions gratuites au Président du Directoire.

Note 22. Droit individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits s'élève à 2 779 heures. Conformément aux dispositions de l'avis du comité d'urgence n° 2004-F du 13 octobre 2004, la Société n'a pas constaté de provision à ce titre à la clôture de l'exercice.

Note 23. Événements post-clôture

Néant.

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de HighCo, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance

Note 24. Sociétés établissant des comptes consolidés

HighCo SA, société mère du Groupe, établit des comptes consolidés, conformément à ses obligations.

raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées

dans un contexte qui prévalait déjà, à la clôture de l'exercice 2008, de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations, que nous portons à votre connaissance :

Le paragraphe « Évaluation des titres de participation », dans les « Principes comptables » de l'annexe, expose les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, qui est fondée notamment sur les capitaux propres et les perspectives de rentabilité future estimées sur la base des projections des flux de trésorerie futurs. Votre société constitue, le cas échéant, une provision pour dépréciation des titres lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, tel que cela est décrit dans le paragraphe précité (« Principes comptables ») et dans la note 3 de l'annexe « Tableau de variation des immobilisations financières et provisions ».

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation, ainsi qu'à l'appréciation, sur la base des informations disponibles à ce jour, des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Aix-en-Provence et Marseille, le 19 avril 2010.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

Informations complémentaires

Chapitre 5

1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	232
1.1. MODALITÉS DE COMMUNICATION	232
1.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	232
2. INFORMATIONS JURIDIQUES	235
2.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	235
2.2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DES STATUTS	235
3. CAPITAL SOCIAL	239
3.1. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL	239
3.2. TITRES AUTODETENUS	239
3.3. TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	240
3.4. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS	241
4. ACTIVITÉ ET ORGANISATION DU GROUPE	242
4.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 15 AVRIL 2010	242
4.2. CONTRATS IMPORTANTS	242
5. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	243
5.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS	243
5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	243
5.3. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	244
5.4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	244
5.5. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR HIGHCO	244

1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (Parc du Golf – Bâtiment 2 – 350, avenue de la Lauzière – BP 346 000 – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 – France), sur le site Internet de la Société (www.highco.fr) ou sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- A) l'acte constitutif et les statuts ;
- B) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- C) les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédent la publication du présent document de référence.

1.1. MODALITÉS DE COMMUNICATION

Périodicité et contenu

HighCo publie ses résultats semestriels et annuels. Elle diffuse également une information trimestrielle comprenant le montant de marge brute du trimestre écoulé et de chacun des trimestres précédents de l'exercice en cours et de l'ensemble de cet exercice, ainsi que l'indication des montants de marge brute correspondants de l'exercice précédent. En effet, depuis plusieurs années, le Groupe a axé sa communication financière sur la marge brute (MB), qui est le véritable baromètre de son niveau d'activité (ventes moins coûts directs des ventes).

Cette information trimestrielle contient également une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période, et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information

Outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur les sites Internet suivants :

- www.highco.fr ;
- www.hugingroup.com (diffuseur professionnel agréé).

1.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Historique des informations publiées depuis le 1^{er} janvier 2009

L'historique des informations publiées par HighCo entre le 1^{er} janvier 2009 et le 21 avril 2010 fait l'objet d'une présentation par thème :

- résultats, informations financières et activités du Groupe ;
- gouvernement d'entreprise et actionnariat.

Pour chacun de ces thèmes, la date, l'objet et la disponibilité de l'information sont précisés.

Disponibilité des informations publiées

Les informations citées sont disponibles sur les sites Internet suivants :

- HighCo : www.highco.fr ;
- BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/ ;
- Hugin Southern Europe (diffuseur professionnel agréé) : www.hugingroup.com ;
- greffes des tribunaux de commerce : www.infogreffefr.

Résultats, informations financières et activités du Groupe

Date	Objet	Disponibilité
21/04/10	Marge brute 1 ^{er} trimestre 2010	HighCo – Hugin
29 et 30/03/10	Résultats semestriels 2009 « Slide-show »	Présentation analystes et avis « La Tribune » - HighCo – Hugin HighCo
27/01/10	Marge brute 4 ^e trimestre 2009	HighCo – Hugin
04/01/10	Calendrier financier 2010	HighCo – Hugin
20/10/09	Marge brute 3 ^e 2009	HighCo – Hugin
26 et 27/08/09	Résultats semestriels 2009 « Slide-show » Mise à disposition du rapport financier semestriel Rapport financier semestriel	Présentation analystes et avis « La Tribune » - HighCo – Hugin HighCo HighCo – Hugin HighCo
16/07/09	Marge brute 1 ^{er} semestre 2009	HighCo – Hugin
30/06/09	Dépôt des comptes consolidés et sociaux 2008	Infogreffef
28 et 29/04/09	Dépôt AMF (le 28/04/09) et mise à disposition du rapport annuel 2008	HighCo – Hugin
21/04/09	Marge brute 1 ^{er} trimestre 2009	HighCo – Hugin
25 et 26/03/09	Résultats annuels 2008 « Slide-show »	Présentation analystes et avis « La Tribune » - HighCo – Hugin HighCo
28/01/09	Marge brute 2008	HighCo – Hugin
05/01/09	Calendrier financier 2009	HighCo – Hugin

Gouvernement d'entreprise et actionnariat

Date	Objet	Disponibilité
CONTRAT DE LIQUIDITÉ		
04/01/10	Bilan du 2 ^e semestre 2009	HighCo – Hugin
22/12/09	Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité	HighCo – Hugin
02/07/09	Bilan du 1 ^{er} semestre 2009	HighCo – Hugin
06/01/09	Bilan du 2 ^e semestre 2008	HighCo – Hugin
RACHAT D'ACTIONS PROPRES		
Cette information est disponible sur le site www.highco.fr – Rubrique Espaces investisseurs > Information réglementée		
DÉCLARATIONS DES DROITS DE VOTE		
Cette information est disponible sur le site www.highco.fr – Rubrique Espaces investisseurs > Information réglementée		
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
21/04/10	Convocation de l'Assemblée générale et proposition d'un dividende	HighCo – Hugin
01/09/09	Compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 08/06/09	HighCo – Hugin
28/08/09	Approbation des comptes consolidés et sociaux	« BALO »
23/06/09	Résultat des votes par résolution	HighCo – Hugin
29/04/09	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires relatifs à l'Assemblée générale mixte du 08/06/09	HighCo – Hugin
27/04/09	Avis de réunion valant avis de convocation	« BALO » – HighCo
31/03/09	Convocation de l'Assemblée générale et proposition d'un dividende	HighCo – Hugin
GOUVERNANCE		
Néant		

2. INFORMATIONS JURIDIQUES

2.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale

HighCo

Lieu et numéro d'enregistrement

Registre du commerce et des sociétés :

353 113 566 RCS Aix-en-Provence

Code APE : 7010Z

Date de constitution et durée

Date de constitution :

1^{er} novembre 1989

Durée de la Société :

Quatre-vingt-dix-neuf ans, soit jusqu'au 11 février 2089, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

Siège social, forme juridique

Siège social

Parc du Golf – Bâtiment 2
350, avenue de la Lauzière – BP 346 000
13799 Aix-en-Provence Cedex 3 France
Téléphone : + 33 4 42 24 58 24 – Télécopie : + 33 4 42 24 58 25

Forme juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français, régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93, les articles R. 225-35 à R. 225-60-1 du Code de commerce.

2.2. PRINCIPALES DISPOSITIONS DES STATUTS

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'international :

- l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, de tous titres de propriété industrielle, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;

- la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de diffusion ou autrement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes.

Exercice social (article 37 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Gouvernement d'entreprise

Conseil de Surveillance

Nombre de membres et durée du mandat (extrait de l'article 20 des statuts)

Le Directoire est contrôlé par un conseil de surveillance composé de six membres.

Fonctionnement

(extraits des articles 18 et 22 des statuts)

L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant à une majorité renforcée des trois quarts est requise pour les opérations suivantes :

- la cession par la Société, de quelque manière que ce soit, de tout ou partie des participations de la Société, de tout ou partie du fonds de commerce ou de tout actif de la Société ou de ses filiales, dans la mesure où la valeur de l'élément céde représenté plus de 10 % de la capitalisation boursière de la Société, sur la base de la capitalisation boursière existant trois jours avant la date prévue de cession ;
- l'émission de nouvelles actions ou valeurs mobilières ou la mise en œuvre d'opérations ayant pour effet l'acquisition ou la souscription immédiate ou à terme de nouvelles actions ou valeurs mobilières, étant précisé cependant que pourront être mis en place ou décidés sans autorisation préalable :
- des plans de souscription ou d'acquisition d'actions au profit des salariés du Groupe, dont l'exercice pourra donner droit, dans un délai de trois ans à compter de leur date de mise en place, à des titres représentant au maximum 5 % du capital de la Société ;
- des émissions d'actions de la Société pouvant représenter au total par an jusqu'à 10 % du capital, sur la base du capital existant au 31 décembre de l'année précédent la date d'émission, dans le but exclusif de rémunérer des acquisitions par la Société, d'actions ou de titres d'autres sociétés ;
- la dissolution amiable de la Société ou de l'une de ses filiales ;
- l'utilisation par le Directoire de toute autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires pour le rachat des titres de la Société.

Charte et règlement intérieur

Présentation dans le Rapport du Président (pages 113-114).

■ Directoire**Nombre de membres et durée du mandat**

(extraits des articles 15 et 16 des statuts)

La Société est dirigée par un directoire.

Le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir excéder sept.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans.

Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions**■ Droit de vote double (extrait de l'article 32 des statuts)**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, a été attribué par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996 à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire titulaire, même si cette inscription est antérieure à l'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans indiqué plus haut. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué. [...]. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

■ Limitation des droits de vote

Néant.

Titres aux porteurs identifiables

(extrait de l'article 10 des statuts)

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment contre rémunération à sa charge, au dépositaire central, selon le cas : le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine des sanctions prévues à l'article 226-13 du Code pénal.

Assemblées générales des actionnaires**■ Convocation**

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Directoire, soit, à défaut, par le Conseil de Surveillance, soit par le ou les commissaires aux comptes, soit par toute autre personne habilitée à cet effet.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Cette information figure dans le Rapport du Président (page 126).

■ Tenue (extraits des articles 30 et 31 des statuts)

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-président ou par le membre du Conseil de Surveillance désigné à cet effet. Si l'Assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée est présidée par l'un d'eux.

■ Quorum – Vote (extrait de l'article 32 des statuts)

La compétence et le quorum des assemblées ordinaires, extraordinaires et spéciales, sont ceux prévus par la loi du 26 juillet 2005 :

- pour les décisions prises en assemblée générale ordinaire : sur première convocation, au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis ;
- pour les décisions prises en assemblée générale extraordinaire : sur première convocation, au moins le quart des actions ayant le droit de vote ; sur seconde convocation, au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

■ Répartition statutaire des bénéfices

(extrait de l'article 39 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélevement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque,



la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes mises en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont – ou deviendraient à la suite de celle-ci – inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

Pactes d'actionnaires

Néant.

Franchissements de seuils

(extrait de l'article 11 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 1996 a introduit dans les statuts une clause prévoyant que toute personne

– agissant seule ou de concert – qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspondent pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 1 % ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 50 %, doit informer de sa participation ainsi que des variations ultérieures de cette participation.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social.

Les informations mentionnées au paragraphe précédent sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation devient inférieure aux seuils qui y sont prévus.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble 5 % du capital ou des droits de vote, en font la demande lors de cette assemblée.

Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Conditions régissant les modifications de capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

3. CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis sa conversion en euros

Date de l'opération	Nature de l'opération	Augmentation du capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Nombre de titres émis	Montant cumulé du capital social (en €)	Nombre cumulé de titres
21/12/01	Conversion de capital en € Augmentation de capital	1 033 521			4 347 000	2 173 500
24/04/02 *	Levée d'options de souscription d'actions	2 000	35 250	1 000	4 349 000	2 174 500
28/06/02 *	Levée d'options de souscription d'actions Division par quatre de la valeur nominale	1 000	17 625	500	4 350 000	2 175 000
14/10/02	Augmentation de capital Apport de titres « Comunica » Apport de titres « Next Step »	117 925 9 681	5 882 074 416 800	235 849 19 362	4 467 924,50 4 477 605,50	8 935 849 8 955 211
27/11/02 *	Levée d'options de souscription d'actions	2 000	19 800	4 000	4 479 605,50	8 959 211
24/11/03 *	Levée d'options de souscription d'actions	4 000	39 600	8 000	4 483 605,50	8 967 211
05/04/04	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription	1 120 901	10 088 109	2 241 802	5 604 506,50	11 209 013
03/01/05 *	Levée d'options de souscription d'actions	826,50	7 901,34	1 653	5 605 333	11 210 666

* Dates de constatation des levées par le Directoire.

Il est à noter que le capital social est inchangé depuis janvier 2005.

3.1. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

3.2. TITRES AUTODÉTENUS

L'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 a autorisé le Directoire (avec faculté de délégation à un membre du Directoire), pour une durée de dix-huit mois, à procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, en vue de :

– l'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

– l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;

– l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment pour le service d'options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne



d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances ;
– d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
– l'annulation éventuelle des actions.

Elle a également fixé à 15 € le prix maximal d'achat par action, hors frais et commission, et limité à 16,80 M€ le montant maximal global des fonds destinés au rachat des actions de la Société.

3.3. TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Options d'achat ou de souscription d'actions

L'Assemblée générale mixte du 6 juin 2008 a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire, pour une durée de trente-huit mois, d'attribuer aux salariés, à certains d'entre eux ou aux mandataires sociaux du Groupe, des options d'achat ou des options de souscription d'actions dans la limite de 10 % du capital au moment de l'utilisation par le Directoire, compte tenu des options encore existantes et exercables à cette date et des ajustements susceptibles d'être opérés ; cette limite de 10 % étant commune à celle applicable aux attributions gratuites d'actions.

En cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé au jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur Nyse-Euronext au compartiment C lors des vingt séances de Bourse précédant ce jour.

En cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé au jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être ni inférieur à 95 %

de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur Nyse-Euronext au compartiment C lors des vingt séances de Bourse précédant ce jour, ni inférieur à 95 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce.

Il n'a été attribué jusqu'alors que des options de souscription d'actions.

Un tableau récapitulatif des options de souscription et d'achat d'actions est présenté dans le Rapport de gestion social et consolidé (page 92).

Attributions gratuites d'actions

L'Assemblée générale mixte du 6 juin 2008 a autorisé le Directoire, pour une durée de trente-huit mois, à procéder en une ou plusieurs fois à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe.

Cette même assemblée a décidé que :

- la somme du nombre d'actions attribuées ne pourra être supérieure à 10 % du capital au jour de l'Assemblée, ce plafond étant commun à celui des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée à deux ans à compter de la décision d'attribution par le Directoire.

Les bénéficiaires devront conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Directoire, qui ne pourra être inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive. Les actions attribuées sont inaccessibles pendant deux ans à compter de leur acquisition (l'acquisition d'actions à des bénéficiaires non résidents fiscaux français sera définitive au terme d'une période de quatre ans après leur attribution, mais ces bénéficiaires ne sont en revanche

pas soumis à l'obligation de conservation) ;
– le Directoire procédera aux attributions gratuites d'actions et déterminera notamment l'identité des bénéficiaires des attributions, les conditions, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
– le Directoire disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la délégation.

L'acquisition définitive des actions est conditionnée systématiquement à la présence du bénéficiaire à l'expiration du délai d'acquisition, et, dans la plupart des cas, à l'atteinte d'objectifs financiers.

Les conditions applicables aux plans d'attributions gratuites d'actions des mandataires sociaux sont détaillées dans le Rapport de gestion social et consolidé (pages 78-79).

Un tableau récapitulatif des attributions gratuites d'actions est présenté dans le chapitre 6 (« Assemblée générale du 25 juin 2010 », page 254).

3.4. CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 a consenti au Directoire, pour vingt-six mois, des délégations en vue :

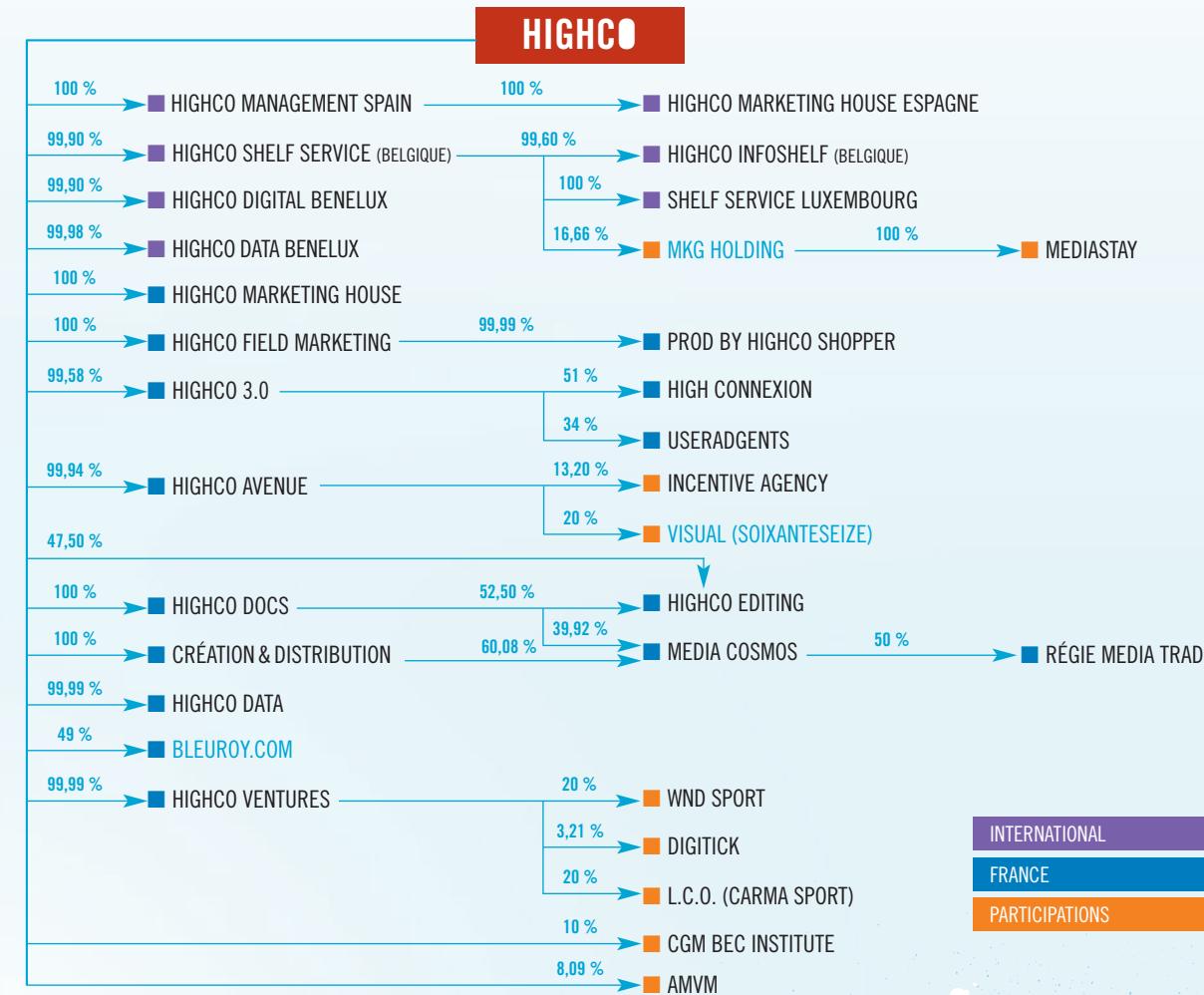
- de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions de la Société ou d'autres types de valeurs mobilières.
- L'Assemblée générale a fixé à un montant nominal de 3 M€ le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate, ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation, et à 80 M€ le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ;
- d'augmenter le capital social, dans la limite de 40 M€

(indépendante des plafonds fixés ci-dessus), en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
– de procéder à l'émission d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières diverses, notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le montant de ces augmentations de capital s'imputant sur le plafond global de 80 M€ ;
– de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, en faveur des salariés du Groupe adhérents d'un PEE, dans la limite d'un montant nominal maximum représentant 1 % du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, ce montant s'imputant sur le plafond maximal d'augmentation de capital de 3 M€ fixé pour les émissions avec droit préférentiel de souscription.

L'ensemble de ces délégations ne peuvent être mises en œuvre par le Directoire qu'en respectant les dispositions des articles 18 et 22 des statuts prévoyant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

4. ACTIVITÉ ET ORGANISATION DU GROUPE

4.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 15 AVRIL 2010



4.2. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe pas de contrat important – autre que ceux qui ont été conclus dans le cadre normal des affaires – auquel la Société ou tout membre de son Groupe serait partie et qui contiendrait des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

5. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

5.1. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

■ Immobilisations corporelles importantes existantes

HighCo et ses filiales sont locataires de leurs locaux auprès de bailleurs tiers sans lien direct ou indirect avec les dirigeants du Groupe, aux termes de contrats de bail ou de sous-location simple donnant lieu à une comptabilisation des charges.

Les autres immobilisations corporelles importantes sont constituées à hauteur de 2,44 M€ par du matériel informatique, des installations et des agencements, dont 0,44 M€ font l'objet de locations-financements.

■ Immobilisations corporelles importantes planifiées

Néant.

Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrainte significative environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par HighCo de ses propriétés corporelles.

Concernant les risques environnementaux, se reporter au Rapport du Président, partie 2, (page 137).

5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Par communiqué du 21 avril 2010, le Groupe a annoncé une marge brute au premier trimestre 2010 de 17,8 M€, en progression de 3,6 % à périmètre comparable* et un renforcement dans le traitement des données au Benelux avec l'acquisition de Scan ID.

En M€	2010	2009	2009 PC*	Variation n/n-1**
Marge brute **	17,80	17,22	17,19	+ 3,6 %

* À périmètre comparable : hors activités de HighCo en Italie, qui ont été arrêtées au cours du troisième trimestre 2009.

** Données non auditées.

Analyse de la marge brute

La marge brute du premier trimestre 2010 s'élève à 17,80 M€, en progression de 3,4 % à données publiées, et de 3,6 % à périmètre comparable. Au niveau géographique, l'évolution de la marge brute a été plus forte en France qu'à l'international. Le Groupe connaît ainsi un léger phénomène de rattrapage en France, le ralentissement de l'activité depuis la crise ayant été plus marqué dans l'Hexagone qu'à l'international. Ce premier trimestre 2010 confirme donc l'amélioration progressive de l'activité de HighCo observée depuis le début du troisième trimestre 2009, et s'affiche en ligne avec l'objectif de croissance annoncé le 30 mars dernier. L'environnement économique devient plus favorable, notamment au regard des estimations

de ZenithOptimedia, qui vient de relever ses prévisions d'évolution des dépenses de communication en Europe de l'Ouest pour 2010 de - 0,5 % (communiqué du 10 décembre 2009) à + 0,4 % (communiqué du 7 avril 2010). La structure financière du Groupe est, quant à elle, restée très solide au premier trimestre 2010.

Faits marquants du trimestre

Les deux pôles métiers de HighCo ont connu des niveaux de croissance différents ce trimestre, les **activités de traitement des données** (« Data ») ayant continué de progresser plus fortement que les **activités de communication opérationnelle** (« Store »). Parallèlement, la **digitalisation** des activités de HighCo s'est poursuivie avec succès, comme en témoigne la réussite totale de la campagne en partenariat avec TF1 et son site TF1conso.fr, avec la participation de 25 des plus grandes marques et des grandes enseignes de la distribution. Dans une logique de création de valeur liée à l'intelligence autour du traitement des données consommateurs au Benelux, **HighCo a procédé en avril à l'acquisition de 100 % de Scan ID.**

Scan ID (www.scanid.be/fr) est une société belge spécialisée dans le traitement des chèques cadeaux et offres promotionnelles, ainsi que dans les programmes de fidélité de la grande distribution alimentaire en Belgique. Scan ID a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 2,8 M€ et une marge brute de 1,4 M€. Scan ID sera intégrée au périmètre de consolidation de HighCo dès le deuxième trimestre 2010. Cette société emploie douze salariés et affiche un bon profil de rentabilité. Cette première opération de croissance externe menée depuis 2008 va permettre à HighCo d'enrichir son offre de services autour des données consommateurs auprès de ses clients au Benelux.

Assemblée générale 2010

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le vendredi 25 juin 2010 à Aix-en-Provence. Il y sera proposé la distribution d'un dividende de 0,15 € par action, en hausse de 50 % par rapport à 2009. Sa mise en paiement est prévue le 9 juillet 2010 (date ex-dividende le 6 juillet 2010).

Notes**5.3. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

5.4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

5.5. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR HIGHCO

Il n'existe pas de participations susceptibles d'avoir une incidence **significative** sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Sur les participations, se reporter à l'organigramme (page 242) ainsi qu'au tableau des filiales et participations figurant dans les annexes aux comptes consolidés (page 174).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2010

Chapitre 6

1. ORDRE DU JOUR	248
1.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	248
1.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	248
2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	249
2.1. RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	249
2.2. RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	250
3. RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU DIRECTOIRE	253
3.1. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX SALARIÉS	253
3.2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS	254
3.3. DESCRIPTIF DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2010	255
4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	257
4.1. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	257
4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS ACHETÉES	261
4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION	262
4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE	264
5. PROJETS DE RÉSOLUTIONS	265
5.1. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	265
5.2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	268

1. ORDRE DU JOUR

1.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Rapports des commissaires aux comptes.
- Rapports du Conseil de Surveillance et de son Président.
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Approbation d'un engagement réglementé concernant M. Richard Caillat, conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce.
- Approbation d'un engagement réglementé concernant M. Didier Chabassieu, conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce.
- Approbation d'un engagement réglementé concernant M. Olivier Michel, conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce.
- Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance.
- Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions.



1.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions.
- Suppression de l'autorisation en cours au Directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions et modification du calcul du plafond des attributions gratuites d'actions.
- Délégation de compétence à accorder au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.
- Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
- Pouvoirs en vue des formalités.

2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

2.1. RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2009 et affectation du résultat (première, deuxième et troisième résolutions)

L'Assemblée générale des actionnaires est invitée, après avoir pris connaissance :

- du Rapport de gestion social et consolidé du Directoire sur l'exercice 2009;
- des rapports du Conseil de Surveillance et de son Président;
- des comptes annuels de la Société;
- des comptes consolidés du Groupe;
- des rapports des commissaires aux comptes,

à approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnés dans ces rapports.

Les opérations et les comptes annuels de HighCo se traduisent par un bénéfice net comptable de 95 597 € au titre de l'exercice 2009 et les comptes consolidés du Groupe se soldent par un bénéfice net part du Groupe de 6 296 511 € au titre de l'exercice 2009.

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élevant à 49 916 € ainsi que l'impôt correspondant.

Il est proposé par le vote de la **troisième résolution**, de distribuer un dividende de 0,15 € par action, soit un montant total de 1 681 599,90 € par prélèvement sur la totalité du bénéfice de l'exercice et sur le « compte report » à nouveau, à hauteur de 1 586 003,10 €.

Ce dividende serait mis en paiement le 9 juillet 2010 et serait détaché de l'action le 6 juillet 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2006	-	-	-
2007	1 121 066,60 €, soit 0,10 € par action	-	-
2008	1 121 066,60 €, soit 0,10 € par action	-	-

Approbation des conventions et engagements visés par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Aux termes de la **quatrième résolution**, les actionnaires sont appelés à approuver les conventions réglementées et engagements visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce qui ont été autorisés par le Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2009.



Aux termes des **cinquième, sixième et septième résolutions**, le mandat social des membres du Directoire ayant été renouvelé le 15 décembre 2009, les actionnaires sont invités, conformément à la loi, à réitérer l'approbation qu'ils ont donnée le 6 juin 2008 des conventions d'indemnisation en cas de perte de ce mandat. Ces conventions ont été approuvées par le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 et mises en conformité avec la loi du 21 août 2007 (Tepa) le 19 mars 2008. Elles n'ont pas été modifiées depuis cette date.

Ces conventions et engagements sont relatés dans un rapport spécial des commissaires aux comptes (pages 257-260).

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée générale est invitée, aux termes de la **huitième résolution**, à renouveler le mandat arrivé à son terme de membre du Conseil de Surveillance de M. Philippe Gerin, pour la durée statutaire de six ans. Philippe Gerin apporte son expérience et sa connaissance du secteur de la grande distribution puisqu'il fut directeur des achats alimentaires puis directeur des promotions au sein du département marketing de Casino.

Renouvellement du programme de rachat d'actions de la Société

La **neuvième résolution** renouvellerait l'autorisation donnée au Directoire, le 8 juin 2009, d'acquérir des actions de la Société dans les conditions prévues par la réglementation, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, et, le cas échéant, ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Il est rappelé que depuis mars 2006, la Société a conclu un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement

indépendant pour l'animation de son titre. Une somme de 400 K€ est mise à disposition de ce contrat. Un nouveau contrat a été conclu le 15 décembre 2009 et est conforme à la charte Amafi.

Les actionnaires pourront prendre connaissance des informations sur les opérations d'achat d'actions que l'Assemblée générale du 8 juin 2009 a autorisées (voir « Rapport de gestion social et consolidé », pages 90-91).

Les cinq objectifs de ce programme correspondent aux objectifs considérés comme légitimes par la réglementation.

Par rapport à la précédente autorisation, la nouvelle autorisation fixerait :

- à 13,45 M€, contre 16,80 M€ précédemment, le montant maximal global des fonds destinés à ces rachats ;
- à 12 €, contre 15 € précédemment, le prix maximal auquel la Société serait autorisée à acheter ses propres actions.

2.2. RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Autorisation d'annulation par la Société de ses propres actions

La **dixième résolution** conférerait au Directoire l'autorisation d'annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10 % par période de vingt-quatre mois, et de réduire en conséquence le capital social. Au-delà de 5 % du capital, le Directoire solliciterait l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Cette autorisation, donnée pour vingt-quatre mois, fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes, prévu par la loi (page 261).

Fin de l'autorisation donnée au Directoire d'émettre des stock-options

Le Directoire estime que le dispositif des stock-options est actuellement nettement moins attractif. De fait, la Société n'en a plus consenti depuis octobre 2004. Pour la Société, le dispositif des attributions gratuites d'actions reste le principal dispositif d'actionnariat intéressant pour fidéliser et motiver ses managers.

Par le vote de la **onzième résolution**, il propose donc de mettre fin à l'autorisation en cours donnée par l'Assemblée générale du 6 juin 2008, suivant sa douzième résolution, de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, et d'exclure du calcul du plafond collectif de 10 %, mentionné à sa treizième résolution relative aux attributions gratuites d'actions, les options de souscription ou d'achat d'actions consenties pouvant être exercées, qui représentent à ce jour 2,85 % du capital.

Augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs avec suppression du droit préférentiel de souscription

Il est proposé à l'Assemblée de déléguer au Directoire sa compétence pour procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cela permettrait au Directoire de saisir rapidement des opportunités financières et d'effectuer dans de brefs délais des émissions auprès d'investisseurs intéressés, en France ou à l'étranger, ce qui suppose que ne puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription.

L'ordonnance du 22 janvier 2009 a modifié l'article L. 225-136 du Code de commerce, qui régit le régime des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en permettant désormais de réaliser des opérations par placement privé (c'est-à-dire sans offre au public), dans la limite de 20 % du capital. La Société souhaite pouvoir, le cas échéant, utiliser cette possibilité,

et, en conséquence, soumet au vote des actionnaires, conformément à la recommandation de l'AMF du 6 juillet 2009, deux résolutions distinctes.

■ Par offre au public

Aux termes de la **douzième résolution**, le Directoire soumet au vote des actionnaires une délégation au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public, dans la limite d'un plafond maximal de 1,1 M€.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 50 M€. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Dans l'hypothèse où il serait fait usage de cette faculté, le Directoire pourrait prévoir un droit de souscription prioritaire au profit des actionnaires pendant un délai et selon des modalités qu'il fixerait en fonction des usages du marché. Il est précisé, en outre, que le Directoire et les commissaires aux comptes établiraient chacun des rapports complémentaires mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales.

La réglementation prévoit que désormais le prix d'émission est au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Cette délégation pourrait être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une autre société cotée.

■ Par placement privé

Aux termes de la **treizième résolution**, le Directoire soumet au vote des actionnaires une délégation au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier dans la limite du plafond nominal maximal de 1,1 M€, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'imputera sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises ne pourrait être supérieur à 50 M€. Ce montant s'imputera sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations précitées, de conférer au Directoire la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Augmentation de capital réservée aux salariés

En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, lorsque l'Assemblée délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital par apport en numéraire, l'Assemblée générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution mettrait fin à l'autorisation en cours décidée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 dans sa douzième résolution.

Dans les termes de la **quinzième résolution**, le Directoire propose que l'Assemblée générale lui délègue, pour vingt-six mois, avec l'accord du Conseil de Surveillance, sa compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital, dans la limite d'un montant nominal maximum représentant 1 % du capital social au jour de l'autorisation de l'Assemblée générale, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites, en faveur des salariés de la Société et du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. Le Directoire pourra décider d'appliquer, sur le prix de souscription, une décote prévue par la loi de 20 % maximum par rapport à la moyenne des cours côtés de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et jusqu'à 30 % maximum de cette même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans.

3. RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU DIRECTOIRE

3.1. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PLANS DE SOUSCRITION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX SALARIÉS (ARTICLE L. 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte des plans d'options de souscription et/ou d'achats d'actions en cours au 31 décembre 2009.

État des attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au 31 décembre 2009

N° du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées en 2009	Options non encore exercées au 31/12/09
7	30/06/97	10/01/00	Souscription	8262	10/01/10	13,66	0	8262
8	30/06/97	28/02/00	Souscription	6196	28/02/10	19,82	0	3099
15	28/06/02	12/10/04	Souscription	320 000	12/10/11	6,68	0	320 000

Nous vous informons que la Société n'a attribué aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions au profit de mandataires sociaux et de salariés au cours de l'exercice 2009.

Nous vous informons également qu'il n'a été constaté aucune levée d'options par les mandataires sociaux et les salariés au cours de ce même exercice.

Le 16 avril 2009.



3.2. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

(ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des attributions gratuites d'actions réalisées par la Société.

Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2009

N° du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées	Valeur de l'action à l'attribution (en €)	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'acquisition *	Date de disponibilité
1	24/06/05	23/01/06	26 000	11,22	Existantes	24/01/08	25/01/10
2	24/06/05	23/03/06	4 572	12,03	Existantes	24/03/08	25/03/10
3	24/06/05	26/01/07	31 500	10,57	Existantes	27/01/09	28/01/11
4	24/06/05	11/04/07	300 000	9,30	Existantes ou nouvelles	Entre le 12/04/09 et le 12/04/11	Entre le 13/04/11 et le 13/04/13
5	24/06/05	22/01/08	36 500	7,12	Existantes ou nouvelles	23/01/10	24/01/12
6	06/06/08	12/08/09	250 000	5,60	Existantes ou nouvelles	Entre le 31/12/11 et le 31/12/14	Entre le 31/12/13 et le 31/12/16

* Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution.

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie à un mandataire social au cours de l'exercice 2009.

Au cours de cet exercice, 250 000 actions ont été attribuées gratuitement au bénéfice de sept salariés non mandataires sociaux, pour une valeur de 1,4 M€, sur la base du cours de l'action au 12 août 2009 (date d'attribution).

Le 16 avril 2009.

3.3. DESCRIPTIF DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2010 (ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF)

Les informations ci-dessous ont pour objectif de décrire le programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2010 par le vote de la **neuvième résolution**.

Conformément à la réglementation, ces actions sont privées de droit à dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales de HighCo.

Répartition par objectifs des titres autodétenus au 15 avril 2010

Objectif	Nombre d'actions détenues
Animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo	20 260
Attribution d'actions aux salariés et/ou dirigeant du Groupe	-
Conservation et remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe	482 900
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société	-
Annulation d'actions	-

Produits dérivés

Néant.

Caractéristiques du programme soumis à l'Assemblée générale du 25 juin 2010

■ Titres concernés

HighCo, code ISIN FR0000054231 – action cotée sur Nyse-Euronext au compartiment C.

■ Objectifs du programme

- L'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amfi, reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société.

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- L'annulation éventuelle des actions, sous réserve, dans ce dernier cas, de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010 dans sa **dixième résolution** à caractère extraordinaire.



■ Part maximale du capital dont le rachat est autorisé

10 % du capital (soit 1 121 066 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant, au 15 avril 2010 à 503 160 (soit 4,49 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 617 906 actions (soit 5,51 % du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

■ Montant maximal des fonds destinés au rachat

13,45 M€.

■ Prix d'achat unitaire maximum

12 €.

■ Modalités des rachats

Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

■ Durée du programme

Dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2010, soit jusqu'au 24 décembre 2011.



4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (4^e, 5^e, 6^e ET 7^e RÉSOLUTIONS)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance jusqu'à la date du présent rapport.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents dont elles sont issues.

■ Suspension des contrats de travail de Richard Caillat, Didier Chabassieu et Olivier Michel

Nature, objet et modalités de cette convention

Le contrat de travail de Richard Caillat a été temporairement suspendu le 31 octobre 2003 pendant l'exercice de son mandat social.

En conséquence de leur nomination en qualité de directeurs généraux, les contrats de travail de Didier Chabassieu et d'Olivier Michel ont, depuis le 22 mars 2007, été temporairement suspendus pendant la durée de leur mandat social.

Incidence sur le résultat

Aucun effet sur l'exercice 2009.

Personnes concernées

Richard Caillat, Didier Chabassieu et Olivier Michel.

Autorisation

Le Conseil de Surveillance avait autorisé les 18 décembre 2003 et le 22 mars 2007 la conclusion de conventions de suspension des contrats de travail entre la Société et les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2009 a autorisé la signature desdites conventions de suspension des contrats de travail qui lui ont été soumises contenant les précisions sur les modalités de mise en œuvre (conditions de reprise effective du contrat de travail, maintien de la totalité de l'ancienneté, calcul des indemnités de licenciement...).



■ Convention d'indemnisation en cas de perte du mandat social

Nature et objet de ces conventions

Indemnisation en cas de perte du mandat de membre du Directoire (révocation, non-renouvellement), sauf démission ou révocation pour faute lourde (au sens du droit du travail).

Modalités

Indemnité équivalant à deux ans de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe brute versée, tant au titre du mandat social que du contrat de travail, au cours des trois derniers mois précédent la révocation. À défaut de concordance entre la révocation du mandat et la rupture du contrat de travail, le versement n'intervient qu'à la date de la notification de la rupture de celui-ci.

Autorisation

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 a autorisé la conclusion de ces conventions d'indemnisation. Celle-ci ne peut excéder deux ans de rémunération fixe. Le Conseil du 19 mars 2008 a autorisé la conclusion d'un avenant à ces conventions, pour mise en conformité avec la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi Tepa). Cet avenant a pour objet de déterminer des conditions de performance auxquelles serait subordonné le bénéfice de cette indemnisation. La condition retenue est que la marge opérationnelle moyenne consolidée des trois derniers exercices (n-1, n-2, n-3) clos à la date de la perte du mandat social soit supérieure ou égale à 80 % de la moyenne de la marge opérationnelle consolidée des trois exercices précédents (n-4, n-5, n-6).

Le mandat de chacun des membres du Directoire a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2009. Or l'approbation des engagements ci-dessus par l'Assemblée générale des actionnaires est requise par l'article L. 225-90-1 du Code de commerce à chaque renouvellement de mandat.

Incidence sur le résultat

Aucun effet sur l'exercice 2009.

■ Cession de participations internes

Nature, objet et modalités de ces conventions

En vue de la fusion, par voie de dissolution sans liquidation de Syracuse, avec transmission universelle de patrimoine au profit de VMS (désormais dénommée HighCo MARKETING HOUSE), il a été préalablement procédé aux transferts suivants de participations internes au Groupe :

- cession par HighCo de la participation qu'elle détient dans le capital de Syracuse au profit de VMS, pour un prix de 3,62 M€;
- acquisition par HighCo des participations détenues par Syracuse dans les filiales HighCo 3.0 et HighCo FIELD MARKETING, respectivement pour 1,4 M€ et 102 K€.

Autorisation

Conseil de Surveillance du 24 mars 2009.

Personnes concernées

Richard Caillat, Didier Chabassieu et Olivier Michel (dirigeants communs).

Incidence sur le résultat

4 625 130 €.

2. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie durant le dernier exercice.

■ Contrats de prestations de services

Nature et objet

Fourniture de prestations de services par HighCo à ses filiales dans les domaines suivants : comptabilité et contrôle de gestion, ressources humaines, juridique, fiscal, animation commerciale, stratégie et communication.

Modalités

Ces conventions prévoient une rémunération des services rendus par la Société sur les bases suivantes :

- dans le domaine de la comptabilité et du contrôle de gestion, une rémunération (facturée trimestriellement) basée sur le coût de la prestation, augmenté d'une marge d'intervention;
- dans le domaine des ressources humaines, la rémunération est calculée comme suit : le coût unitaire annuel des moyens affectés par le prestataire, augmenté d'une marge d'intervention, multiplié par le nombre de salariés équivalent temps plein (EQTP) théorique du bénéficiaire. La facturation a lieu tous les trimestres en fonction de l'effectif EQTP moyen sur l'année écoulée;
- dans le domaine juridique, le prestataire perçoit une rémunération du bénéficiaire calculé en fonction du temps passé par le prestataire, sur la base du coût de la prestation, augmenté d'une marge d'intervention. Les factures seront émises trimestriellement;
- dans le domaine fiscal, le prestataire perçoit une rémunération du bénéficiaire calculée sur la base d'un forfait annuel pour l'assistance fiscale récurrente et du temps passé pour les missions d'assistance spécifique;
- dans le domaine de l'animation commerciale, de la stratégie et de la communication, la répartition de la rémunération s'effectue au *prorata* de la marge brute de la filiale par rapport à la marge brute de l'ensemble des filiales bénéficiaires des prestations. La facturation donne lieu à trois acomptes trimestriels sur la base de l'année précédente et à une régularisation annuelle;

– dans le domaine informatique, la rémunération des prestations correspond au coût unitaire annuel des moyens affectés par le prestataire, augmenté d'une marge d'intervention.

Le montant ainsi déterminé est appliqué au *prorata* du nombre de postes informatiques du bénéficiaire du réseau Groupe, calculé en début d'exercice, par rapport au nombre total de postes informatiques bénéficiant du réseau Groupe de l'ensemble des filiales bénéficiaires des prestations.

La facturation donne lieu à trois acomptes trimestriels sur la base de l'année précédente et à une régularisation annuelle en fonction du nombre réel de postes informatiques.

Ce contrat est conclu pour une durée d'une année à compter de la date de prise d'effet et renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'une année.

Filiales concernées

Prod by Allée Centrale, HighCo EDITING, thebrandcity, HighCo AVENUE PUBLISHING, HighCo DOCS, HighCo DATA, HighCo AVENUE, HighCo MARKETING HOUSE, HighCo 3.0, HighCo FIELD MARKETING, HighCo DATA Benelux, HighCo SHELF SERVICE, Media Cosmos, Création & Distribution, HighCo MARKETING HOUSE Espagne, userADgents, BleuRoy.com, High Connexion et HighCo VENTURES (cette dernière société ne bénéficiant que des prestations juridiques).

Incidence sur le résultat

Montants facturés sur l'exercice 2009 : 6 344 078 € HT.

Autorisation

Conseil de Surveillance du 20 décembre 2005.

■ **Affiliation de Richard Caillat, Didier Chabassieu et Olivier Michel à un régime d'assurance chômage privé**

Nature, objet et modalités de cette convention

Les contrats de travail de Richard Caillat, Didier Chabassieu et d'Olivier Michel étant temporairement suspendus pendant la durée de leur mandat social, la Société les a affiliés au régime d'assurance chômage de l'Association pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Le régime privé GSC donne droit, en cas de révocation ou non-renouvellement du mandat social, à une indemnisation (plafonnée) de 70 % du revenu net fiscal professionnel, d'une durée de dix-huit mois *.

* Douze mois jusqu'au 1^{er} avril 2008 pour Didier Chabassieu et Olivier Michel.

Les montants de cotisation et d'indemnisation sont revalorisés annuellement en fonction du plafond de la Sécurité sociale.

Incidence sur le résultat

Montant de la cotisation : 30 512 €.

Autorisation

Conseil de Surveillance du 18 décembre 2003 et du 23 mars 2006 (pour Richard Caillat), et Conseil de Surveillance du 22 mars 2007 (pour Didier Chabassieu et Olivier Michel).

■ **Contrat de travail de Frédéric Chevalier**

Nature, objet et modalités de cette convention

Contrat de travail à durée indéterminée de directeur conseil en Stratégie et Innovation.

Incidence sur le résultat

Salaire brut chargé : 280 684 €.

Autorisation

Conseil de Surveillance du 10 janvier 2006.

Aix-en-Provence et Marseille, le 19 avril 2009.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier

Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit

Jérôme Magnan

4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS ACHETÉES (10^e RÉSOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de HighCo, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 alinéa 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées, étant précisé que le Directoire devra obtenir l'approbation du Conseil de Surveillance avant toute décision d'annulation qui aurait effet de porter à plus de 5 % du capital le nombre total d'actions annulées dans le cadre de la présente autorisation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société de ses propres actions.

Aix-en-Provence et Marseille, le 19 avril 2010.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier

Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit

Jérôme Magnan



4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (12^e, 13^e ET 14^e RÉSOLUTIONS)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce, et notamment les articles L.225-135, L.225-136 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de la compétence de décider de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider de l'opération suivante et fixer les conditions définitives de cette émission, et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

– émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public (douzième résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce;

– émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (treizième résolution).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 1,1 M€ au titre des douzième et treizième résolutions. Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises ne pourra excéder 50 M€ pour les douzième et treizième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux douzième et treizième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quatorzième résolution.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport, conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les douzième et treizième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre directoire en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Aix-en-Provence et Marseille, le 19 avril 2010.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan



4.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRITION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (15^e RÉSOLUTION)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 1 % du capital social au jour de l'autorisation donnée par la présente assemblée, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées à la Société, au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise Groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225 129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport, conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité

des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) de capital qui seraient décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre directoire.

Aix-en-Provence et Marseille, le 19 avril 2010.

Les commissaires aux comptes,

Cabinet Jean Avier
Hélène Van der Westerlaken

Ernst & Young Audit
Jérôme Magnan

5. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

5.1. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et de son Président, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice net de 95 597 €.

Elle approuve spécialement le montant global des dépenses fiscalement non déductibles visées par l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 49 916 €, et l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se soldant par un bénéfice net part du Groupe de 6 296 511 €.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2009 s'élevant à 95 597 €, augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs s'élevant à 6 702 862 €, soit un montant total de 6 798 459 €, de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires : 1 681 599,90 € ;
- le solde au compte « report à nouveau » : 5 116 859,10 €.

En conséquence, il sera versé à chacune des actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende un dividende de 0,15 €.

Il est précisé qu'au cas où, à la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés, à raison des actions que la Société détient, seront affectées au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée générale décide que le dividende de 0,15 € par action sera mis en paiement le 9 juillet 2010. En conséquence, le détachement du dividende interviendra le 6 juillet 2010.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2006	-	-	-
2007	1121066,60 €, soit 0,10 € par action	-	-
2008	1121066,60 €, soit 0,10 € par action	-	-

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS
PAR LES ARTICLES L.225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et suite au renouvellement du mandat de membre du Directoire de M. Olivier Michel, approuve l'engagement pris par la Société correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(APPROBATION D'UN ENGAGEMENT RÉGLEMENTÉ
CONCERNANT M. RICHARD CAILLAT)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application de l'article L.225-90-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions

de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et suite au renouvellement du mandat de membre du Directoire de M. Richard Caillat, approuve l'engagement pris par la Société correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(APPROBATION D'UN ENGAGEMENT RÉGLEMENTÉ CONCERNANT
M. DIDIER CHABASSIEU)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et suite au renouvellement du mandat de membre du Directoire de M. Didier Chabassieu, approuve l'engagement pris par la Société correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(APPROBATION D'UN ENGAGEMENT RÉGLEMENTÉ
CONCERNANT M. OLIVIER MICHEL)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et suite au renouvellement du mandat de membre du Directoire de M. Olivier Michel, approuve l'engagement pris par la Société correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Philippe Gerin est arrivé à son terme, décide de le renouveler, et ce, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE RACHAT
PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Directoire, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, conformément aux statuts, à acheter les propres actions de la Société, en vue de :

- l'animation de marché secondaire ou de la liquidité de l'action HighCo par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi, reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues

par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions;

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur;
- l'annulation éventuelle des actions, sous réserve, dans ce dernier cas, de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres, et à tout moment, y compris en période d'offre publique. Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible et le recours à des instruments financiers dérivés, sous réserve que l'utilisation de ces instruments financiers n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours.

L'Assemblée générale décide que cette autorisation conférée au Directoire pourra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder, sous réserve des limites légales, la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de ces rachats, le cas échéant, ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital;
- le montant maximal global des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra pas dépasser 13,45 M€;
- le prix maximal d'achat par action sera de 12 €, hors frais et commission.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attributions de titres gratuits, ainsi qu'en cas, soit d'une division,

soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée, et met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 aux termes de sa cinquième résolution. Tous pouvoirs sont conférés au Directoire en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

5.2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉSOLUTION

(AUTORISATION D'ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 6 juin 2008, pour trente-huit mois, de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, suivant la douzième résolution de l'Assemblée générale du 6 juin 2008 et d'exclure du calcul du plafond collectif de 10 % mentionné à la treizième résolution de l'Assemblée du 6 juin 2008 relative aux attributions gratuites d'actions, les options de souscription ou d'achat d'actions consenties qui sont exercables.

1) Donne au Directoire l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, étant précisé que le Directoire devra obtenir l'approbation du Conseil de Surveillance avant toute décision d'annulation qui aurait pour effet de porter à plus de 5 % du capital le nombre total d'actions annulées dans le cadre de la présente autorisation.

2) Fixe à vingt-quatre mois, à compter de la présente assemblée,

la durée de validité de la présente autorisation.

3) Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

4) Constate que la présente autorisation prive d'effet celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 aux termes de sa sixième résolution.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(FIN DE L'AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTOIRE D'ÉMETTRE DES STOCK-OPTIONS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 6 juin 2008, pour trente-huit mois, de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, suivant la douzième résolution de l'Assemblée générale du 6 juin 2008 et d'exclure du calcul du plafond collectif de 10 % mentionné à la treizième résolution de l'Assemblée du 6 juin 2008 relative aux attributions gratuites d'actions, les options de souscription ou d'achat d'actions consenties qui sont exercables.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU DIRECTOIRE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONT ACCÈS AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR OFFRE AU PUBLIC)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment son article L. 225-136 :

1) Délègue au Directoire sa compétence, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions des articles alinéa 3(v) et 21 des statuts (majorité des trois quarts), à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital, ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1,1 M€.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution ci-après.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 50 M€.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal

des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société prévu à la treizième résolution ci-après.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Directoire disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange, ainsi que, le cas échéant, le montant de la souche en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7) Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU DIRECTOIRE
POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES
ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL,
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPCIÓN
PAR PLACEMENT PRIVÉ)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment son article L. 225-136 :

1) Délègue au Directoire sa compétence, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions des articles 18 alinéa 3(v) et 21 des statuts (majorité des trois quarts), à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1,1 M€, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution ci-avant.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 50 M€. Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société prévu à la douzième résolution ci-avant.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

6) Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires, notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES)

Pour chacune des émissions décidées en application des douzième et treizième résolutions, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU DIRECTOIRE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1) Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant dans les conditions des articles 18 alinéa 3(v) et 21 des statuts (majorité des trois quarts), à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

2) Supprime, en faveur de ces personnes, le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.

3) Fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de cette autorisation.

4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social au jour de la présente assemblée.

5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1 de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 %, lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

6) Met fin à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2009 dans sa douzième résolution.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent document de référence intègre également :

- **le rapport financier annuel** devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF;
- **le Rapport de gestion social et consolidé annuel** devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L.225-100 et suivants du Code de commerce.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 52-112, 156-209, 210, 212-228 du rapport annuel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2009 sous le n° D.09-0324;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 56-96, 130-171, 172-188 du rapport annuel déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2008 sous le n° D.08-0324.

Les chapitres des rapports annuels n° D.09-0324 et n° D.08-0324 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004.

Les informations non applicables au Groupe portent la mention « N/A ».

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	N° de page dans le présent document de référence
1 / Personnes responsables	
1.1. Attestation du responsable du document de référence	45
1.2. Responsable de l'information financière	45
2 / Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	82
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	82
2.3. Honoraires versés en 2009	83
3 / Informations financières sélectionnées	
3.1. Présentation pour chaque exercice de la période couverte	24-25, 57-59, 63, 233
3.2. Périodes intermédiaires	243
4 / Facteurs de risques	
4.1. Risques liés aux activités du Groupe	129-130, 133
4.2. Risques juridiques	137-141
4.3. Risques fiscaux	141
4.4. Risques informatiques	131-133
4.5. Risques sociaux	135-137
4.6. Risques de marché financier	143
4.7. Assurances et couverture des risques	143-144
4.8. Litiges en cours	140-141
5 / Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	18, 28-29, 48
Raison sociale	235
Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	235
Date de constitution et durée	235
5.2. Investissements	85, 186-191
6 / Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	31-41, 48, 54-55, 84
6.2. Principaux marchés	49-54
6.3. Événements exceptionnels	N/A
6.4. Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	N/A
6.2. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	49-54

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	N° de page dans le présent document de référence
7 / Organigramme	
7.1. Organigramme simplifié au 15 avril 2010	242
7.2. Liste des filiales	174-216
8 / Propriétés immobilières et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	243
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	108-110, 243
9 / Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	24-25, 57-61, 158-161
9.2. Résultat opérationnel courant	24-25, 59
10 / Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	86-93, 212, 225-227
10.2. Flux de trésorerie	60, 161, 193
10.3. Structure et conditions de financement	195-200, 225
10.4. Restriction à l'utilisation de capitaux	197
10.5. Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	61
11 / Recherche et développement, brevets et licences	
11.1. Recherche et développement	85
11.2. Marques et brevets	85
12 / Informations sur les tendances	
12.1. Principales tendances	84, 243-244
12.2. Événements susceptibles d'influencer les tendances	244
13 / Prévisions ou estimations de bénéfices	N/A
14 / Organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	
Directoire	6-7, 64-67, 112-113
Conseil de Surveillance	8-9, 68-71, 113-121
14.2. Conflits d'intérêts	72
15 / Rémunérations et avantages	
15.1. Montants versés	73-75, 121-122, 206, 227
15.2. Montants provisionnés	74, 176, 227
16 / Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	65-71
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres	72
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations de l'émetteur	119-121
16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	11, 111-112, 125-125
17 / Salariés	
17.1. Nombre en fin de période ou nombre moyen et répartition par fonction	62, 94-102
17.2. Participations et stock-options	88, 92, 105, 176, 180-182
17.3. Accord de participation des salariés dans le capital de l'émetteur	104, 176

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	N° de page dans le présent document de référence
18 / Principaux actionnaires	
18.1. Franchissements de seuils	88, 238
18.2. Détenzione des droits de vote	88
18.3. Contrôle	88-89
18.4. Accords relatifs au changement de contrôle	89
19 / Opérations avec les apparentés	72
20 / Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Comptes sociaux au 31 décembre 2009	212-213
20.2. Annexe au bilan et compte de résultats sociaux de HighCo au 31 décembre 2009	214-228
20.3. Comptes consolidés au 31 décembre 2009	158-161
20.4. Annexe au bilan et compte de résultats consolidés au 31 décembre 2009	162-208
20.5. Informations financières « pro forma »	184-245
20.6. Vérification des informations financières annuelles	N/A
20.7. Date des dernières informations financières	243
20.8. Informations financières intermédiaires	243
20.9. Politique de distribution des dividendes	90
20.10. Procédures judiciaires et d'arbitrage	141
20.11. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	244
21 / Informations complémentaires	
21.1. Capital social	239
Titres non représentatifs du capital	239
Titres autodétenus	239-240
Titres donnant accès au capital	240
Capital autorisé non émis	241
21.2. Acte constitutif et statuts	
Objet social	235
Exercice social	235
Gouvernement d'entreprise	235-236
Assemblée générale des actionnaires	237-238
Pacte d'actionnaires	238
Franchissement de seuils	238
Conditions régissant les modifications de capital	238
22 / Contrats importants	242
23 / Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	244
24 / Documents accessibles au public	232-234
25 / Information sur les participations	244

TABLE DE RÉCONCILIATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table de réconciliation ci-dessous renvoie aux principales informations du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

	N° de page
Comptes consolidés	158-208
Comptes sociaux	212-228
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208-209
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	228-229
Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L.225-100, L.225-100-2, L.225-100-3 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce	48-110
Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel	45
Honoraires des commissaires aux comptes	83
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par HighCo	111-152
Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	153-154
Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société au cours des douze derniers mois	233-234

GLOSSAIRE

SOCIÉTÉS EN FRANCE

BleuRoy.com
HighCo 3.0
HighCo AVENUE
High Connexion
HighCo DATA
HighCo DOCS
HighCo EDITING
HighCo FIELD MARKETING
HighCo MARKETING HOUSE
HighCo VENTURES
« Media Cosmos »
PROD by HighCo SHOPPER
userADgents

SOCIÉTÉS À L'INTERNATIONAL

En Belgique
HighCo DATA Benelux
HighCo DIGITAL Benelux
HighCo SHELF SERVICE
HighCo INFO SHELF
Shelf Service Luxembourg

En Espagne
HighCo MARKETING HOUSE Espagne

GROUPE DE SOCIÉTÉS

« Media Cosmos »

Création & Distribution, Media Cosmos et Régie Media Trade

HighCo Management Spain

Société mère de HighCo MARKETING HOUSE Espagne

SIGLES ET TERMES

AACC	Association des agences conseil en communication	ECDT	Traitement électronique des coupons de réduction en caisse
Afep	Association française des entreprises privées	Eonia	<i>Euro Overnight Index Average</i> (taux publié par la Fédération bancaire de l'Union européenne)
Agefiph	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	Euribor	<i>Euro Interbank Offered Rate</i> (taux publié par la Fédération bancaire de l'Union européenne)
Amafi	Association française des marchés financiers	FCPE	Fonds commun de placement d'entreprise
AMF	Autorité des marchés financiers	GAAP	<i>Generally Accepted Accounting Principles</i> , (normes comptables aux États-Unis)
ARPU	Average Revenue Per User, (« revenu moyen par utilisateur »)	Gearing	Endettement net
<i>BALO</i>	Bulletin des annonces légales obligatoires	Goodwill	Survaleur
BFR	Besoin en fonds de roulement	Holding	Société mère
BNPA	Bénéfice net par action	IAS	<i>International Accounting Standard</i> (« norme comptable internationale »)
BSAR	Bon de souscription d'actions remboursables	IASB	<i>International Accounting Standards Board</i> (« comité exécutif des normes comptables internationales »)
CAF ou <i>cash-flow</i>	Capacité d'autofinancement		<i>International Financial Reporting Standards</i> (« normes internationales d'information financière »)
<i>Cash pooling</i>	Centralisation de trésorerie		En magasin
Capex	Capital Expenditure (« investissements corporels et incorporels »)	IFRS	Impôt sur les sociétés
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés		Coentreprise ; filiale commune à deux entreprises ou plus
Comex	Comité exécutif opérationnel	In-store	Loi de modernisation de l'économie
<i>Covenants</i>	Engagements à respecter sous peine d'exigibilité anticipée d'une dette	IS	Marque de distributeur
DCF	Discounted Cash-Flows (« cash-flows futurs actualisés »)	Joint-venture	Mouvement des entreprises de France
<i>Earn out</i>	Partie du prix d'acquisition d'une société payable à terme et dépendant des résultats futurs	LME	
		MDD	
		Medef	

N/A	Non applicable
<i>Near shoring</i>	Externalisation informatique à l'étranger
<i>New branding</i>	Nouvelle appellation
NFC	<i>Near Field Communication</i> (« communication en champ proche »)
NS	Non significatif
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PC	Périmètre comparable
PEE	Plan d'épargne d'entreprise
PLV	Publicité sur le lieu de vente
PRA	Programme de rachat d'actions
PSI	Prestataire de services d'investissement
RAO	Résultat des activités ordinaires
RNPG	Résultat net part du Groupe
ROC	Résultat opérationnel courant
SFAC	Syndicat français des assureurs-conseils : compagnie d'assurance-crédit qui travaille pour protéger les entreprises des risques d'impayés clients en France et à l'international
SFAF	Société française des analystes financiers
SIRH	Système d'information ressources humaines
Sorap	Syndicat national des professionnels de l'action commerciale terrain
<i>Street-sampling</i>	Campagne d'échantillonnage dans la rue
Tepa	Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat
VMP	Valeur mobilière de placement
VPN	Réseau privé virtuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers
le 28 avril 2010, en application des articles 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

www.highco.fr

Parc du Golf - Bâtiment 2 - 350, avenue de la Lauzière - BP 346000 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - France
Téléphone : + 33 4 42 24 58 24 - Télécopie : + 33 4 42 24 58 25

8, rue de La Rochefoucauld - CS 30500 - 75427 Paris Cedex 9 - France
Téléphone : + 33 1 77 75 65 00 - Télécopie : + 33 1 77 75 65 10